


600099554

# HISTOIRE RELIGIEUSE

# DE LA FLANDRE MARITIME

ET

# EN PARTICULIER DE LA VILLE DE DUNKERQUE

# HISTOIRE
# RELIGIEUSE
DE LA
# FLANDRE MARITIME
ET
## EN PARTICULIER DE LA VILLE DE DUNKERQUE

---

ETUDES

PAR VICTOR DERODE

---

1856

---

A PARIS :
Chez DIDRON, libraire-éditeur,
rue St-Dominique-St-Germain, 23.

A DUNKERQUE :
Chez tous les Libraires.

DUNKERQUE
TYPOGRAPHIE BENJAMIN KIEN, RUE NATIONALE, 22
1857

# INTRODUCTION

Ce livre retrace les principaux faits religieux de la Flandre maritime en général, et plus particulièrement ceux qui concernent la ville de Dunkerque. C'est la suite et le complément de nos études sur l'histoire du pays.

L'Histoire religieuse est comme un arbre immense dont les branches innombrables échappent presque au regard! L'Histoire religieuse, c'est l'infusion du dogme chrétien à travers les sociétés barbares ou corrompues; c'est l'infiltration de ce principe bienfaisant dans les veines de chaque nation; c'est la lutte intime de la lumière du Christ contre les ténèbres du Paganisme; c'est le combat de l'esprit contre les vices, les erreurs de la chair et les entraînements de l'hérésie; c'est l'épanouissement graduel des leçons divines; c'est la discipline, le culte et leurs vicissitudes; c'est l'établissement et les phases diverses des maisons religieuses; c'est l'institution des hospices et des mille bienfaits que fait éclore l'inspiration de la charité...

C'est la fureur des tyrans, ces représentants du Paganisme blessé à mort; c'est la violence, l'ambition, la cupidité, la grossièreté des grands, des chefs ou des rois opprimant la religion ou l'exploitant à leur profit; c'est l'hypocrisie, l'erreur, les passions faisant brutalement irruption dans le sanctuaire ou s'y glissant en cachette....

Dans le corps même des fidèles, c'est l'effet du levain naturel, la tiédeur, le relâchement; c'est l'excès du zèle; c'est la passion voilant la vérité, tendant à l'obscurcir, à l'amoindrir....

C'est la réunion et l'inextricable lacis de tous ces effets et de toutes ces causes, soit qu'elles s'unissent, soit qu'elles luttent et se combattent, soit enfin qu'elles agissent chacune dans sa sphère....

Oui, voilà tout ce que devrait embrasser l'Histoire générale !

Heureusement cette tâche n'était pas la nôtre ! Mais si notre cercle est plus restreint, la difficulté qui est moindre, n'est pas d'une autre nature ; et en présentant au public le résultat de notre travail, nous comprenons, mieux que jamais, combien sont graves les devoirs de l'historien, et nous sentons plus vivement notre insuffisance pour traiter convenablement un pareil sujet.

Néanmoins, nous conservons l'espoir d'être utile ; notre volonté a toujours été droite et désintéressée : elle a été inspirée par un amour constant de la vérité, et par une sincérité qui n'a jamais fait défaut. L'honnêteté de notre travail compensera peut-être quelques-unes de ses imperfections.

Il est des esprits bons et droits pour qui le bien est le cachet du vrai. Pour ceux-là, ce fragment de l'histoire du pays sera une sorte de démonstration du Christianisme.

La religion chrétienne est la seule qui ait des preuves. Ces preuves sont nombreuses et diverses, de manière à ce que chacun en ait à la portée de sa main et de son intelligence. Nous serions heureux de penser que nous avons préparé une de ces preuves.

Chaque idée a des faces diverses. Lorsque plusieurs penseurs conviennent d'une même chose, c'est presque toujours pour des motifs différents, en rapport avec la disposition et la nature de leur esprit.... Nous espérons que ces études pourront être utiles à plusieurs.

D'ailleurs, ces recherches intéresseront les esprits sérieux. Plus que jamais on aime aujourd'hui à s'occuper des faits et l'on met en suspicion les théories plus ou moins hasardées qui se posent comme des réalités.

Or, le Christianisme est un fait, un fait immense ! Sous le rapport de l'étendue, de la certitude, de la durée, de l'influence... Que pourrait-on lui mettre en parallèle ? — C'est un fait qui lie le présent au passé et à l'avenir ; c'est un fait qui rattache les diverses époques de l'histoire et les tronçons des histoires particulières... C'est un fait vivant, palpable,... et rien au monde ne peut lui disputer la préséance. Les faits religieux particuliers à la Flandre et qui viennent se grouper dans les faits généraux de leur espèce, deviennent partie d'un

tout qui leur communique son importance et sa solidité... A proprement parler, l'histoire de la religion, c'est l'histoire de l'homme, c'est l'histoire universelle. Tout ce qui s'y rattache a ses racines dans les intérêts les plus vivaces et les plus sérieux de l'humanité. Et ces études sont un fragment de l'histoire de la civilisation dans notre contrée.

C'est assez sans doute pour justifier notre tentative.

Maintenant chercherons-nous à mettre le lecteur en garde contre les fausses appréciations historiques où vont échouer tant d'observateurs?.... Mais ce serait ou insuffisant ou superflu, et nous croyons devoir nous abstenir. Tout le monde convient que, pour juger les hommes et les choses d'une époque, il faut les mesurer, non pas seulement d'après les opinions d'aujourd'hui, mais d'après les principes éternels de justice et particulièrement par ceux qui existaient dans le milieu où ils ont vécu. Nous laissons donc au sentiment d'équité et de sagacité du lecteur, le soin de lui rappeler cette règle sans laquelle il courrait risque de s'égarer.

Après avoir lu, il sentira sans doute se fortifier, en son cœur, la conviction que nous sentons dans le nôtre. Conviction qui fait luire sur l'humanité un rayon de douce lumière et de consolante espérance.

Oui, la religion catholique est divine par son auteur, Dieu; par son fondateur, Jésus-Christ; par son propagateur, l'Esprit-Saint.

Elle est sainte par son institution, son action, sa direction. Sur les intelligences, elle répand une vive lumière; sur les cœurs, elle exerce la plus aimable influence; sur la volonté, la plus convaincante autorité. Elle est à la fois vie et mouvement; frein et règle!

Tout cela, elle le tient de Dieu seul. La sagesse des peuples peut favoriser son action, mais tous leurs efforts ne sauraient l'arrêter. Rien de ce qui est humain n'est la condition essentielle de son triomphe. Ses progrès naissent souvent de circonstances que ses amis et ses ennemis considèrent comme des causes de revers.

Aussi nous a-t-il toujours paru qu'un écrivain catholique ne doit pas se préoccuper plus que de raison des alarmes de la prudence humaine. En étant intègre, il n'a jamais à trem-

bler pour l'honneur du ciel ; il n'a jamais à craindre que celui-ci puisse être compromis quand nos vanités et nos misères sont mises à nu. L'inconséquence ou les vices des hommes qui ont adopté la foi n'altère en rien la force de la religion et n'amoindrit, en quoi que ce soit, sa divinité qui n'aura jamais à s'appuyer sur un bras de chair !

Sans doute il est à désirer pour l'humanité que nos œuvres soient assorties à la sainte doctrine que nous voulons pratiquer ; sans doute nous devons tendre à ce but, de tous nos vœux et de tous nos efforts. Nous le devons à Dieu, à nous-mêmes, à nos frères... Mais ne nous trompons pas sur les suites de notre malice ou de notre faiblesse ! — En rassemblant des matériaux pour l'histoire, soyons donc vrais et laissons à Dieu le soin du surplus. Les écrivains sacrés nous ont laissé à cet égard un exemple dont chacun comprend l'autorité.

L'histoire en offre des preuves éclatantes.

Dans tous les siècles, dans toutes les professions, elle nous montre des modèles de vertu, de saints pontifes, d'éminents docteurs ; mais elle nous montre aussi des passions, des hérésies, des crimes. Dieu accorde à l'Eglise ou lui refuse, tour à tour et suivant des procédés inattendus, l'intervention de nouveaux moyens de succès.

La considération personnelle des premiers apôtres de la foi aurait jeté sur elle un reflet d'honneur... Ils ont été choisis parmi des artisans illettrés.

La richesse semble un titre à l'estime des hommes, ils ont été pris parmi les plus pauvres !

La hiérarchie est une source de puissance.... Des antipapes parurent aux regards attristés des fidèles, comme un incendie qui dévorait l'abri paternel.

La sainteté continue des pontifes semblerait une dérivation nécessaire de la sainteté perpétuelle de la doctrine.... Elle aura elle-même des éclipses.

L'unité de la foi en assurerait le règne... Mille hérésies s'élèveront, et plusieurs paraîtront arriver au terme qu'elles ambitionnent.

En un mot, tout manque au succès de la religion, tout, excepté Dieu ! Mais cette absence de moyens révèle d'autant

plus la puissance qui se manifeste dans l'affermissement séculaire de ce qui semblait devoir tomber. Cent fois les ennemis de l'Eglise se sont écriés : Elle se meurt! Elle est morte!! et chaque fois leur regard ébloui l'a trouvée plus haute, plus brillante et plus ferme.

Un résultat si notoire, si imprévu et pourtant si fréquent, est une merveille permanente qui frappe tous les regards. A celui qui demanderait encore des miracles, nous signalons celui-là qui se joue de toutes les prévisions humaines.

Par l'ordre et la régularité des phénomènes de la création, Dieu manifeste, à chaque instant, sa puissance. Le merveilleux est passé pour nous à l'état de loi; et, pour notre science, l'Être-Suprême semble tenu à ne plus s'écarter désormais de la voie qu'il a prise une fois.

Dans la religion, c'est pourtant d'une façon tout opposée qu'il se manifeste, sans être moins admirable en son œuvre. Il déjoue nos calculs et nos prévisions. Ce qui semblerait devoir être, fait presque constamment défaut; ce qui paraît impossible devient le fait habituel, et toute la sagesse humaine vient se briser contre cet écueil! La lutte contre l'Eglise semble être le contre-poids destiné à l'élever; plus il est lourd, plus elle monte. Fatigué de guerroyer, veut-on la laisser à l'écart? c'est en vain. Elle grandit dans la paix et dans l'ombre comme elle avait grandi dans la guerre, et l'on peut dire que c'est pour ou contre elle que tout s'agite ici bas.

Cette leçon est une déduction importante de l'Histoire religieuse. Elle amène à conclure que la sagesse consiste à suivre cette sainte religion, à s'attacher invariablement à elle; la folie et le malheur, à la combattre ou à contester avec elle.

Cet écrit, le dernier sans doute qui sortira de notre plume, est la confession de notre foi catholique. Mieux que toutes les autres fleurs de notre pensée, celle-ci portera-t-elle quelques fruits? Si quelques autres se sont séchées, fanées dans leur isolement, épanouies sous un ciel trop rigoureux, écloses trop hâtivement ou manquant de sève, puisse cette dernière être plus heureuse; puisse son parfum s'élever devant Dieu! et sa saveur demeurer dans le cœur des gens de bien.

## CHAPITRE PREMIER.

---

# LE PAGANISME EN FLANDRE.

---

**SOMMAIRE. — La Flandre maritime ; — Les Druides ; — La Religion scandinave; — La Mythologie grecque et latine; — Le Culte des forêts; — Diane ; — Les Fées ; — Etat du pays à l'arrivée des missionnaires chétiens.**
**Le Paganisme, son influence ; — L'Esclavage ; — L'Avilissement de la femme ; — La Superstition.**
**Croyances superstitieuses de la Flandre païenne.**
**Les envahissements des Barbares viennent en aide à l'idolâtrie expirante.**

### I.

La Flandre maritime faisait partie d'un territoire dont le nom a éprouvé bien des changements et dont les limites souvent modifiées ne seraient désignées, ici, qu'au moyen d'une érudition que nous ne possédons pas.

Cette délimitation, en la supposant bien rigoureusement établie, aurait-elle d'ailleurs, pour le sujet de ces études, une véritable importance? Il est permis d'en douter. Le plus souvent les faits de l'Histoire religieuse sont des données générales dont le lieu précis n'est pas toujours le détail le plus intéressant.

Toute la partie de la Flandre qui longe le littoral de la mer du Nord, aurait dû, ce semble, former la *Flandre maritime;* il paraît toutefois que l'on désigne plus particulièrement par là, ce qui est compris, d'une part, entre la côte qui va de Calais à Bruges, et, d'autre part, entre l'Océan et la Lys. C'est dans cette portion de territoire que furent le pays des Morins, le Littus saxonicum, la terre des Flamands; la

lice où guerroyèrent si long-temps les Reuses et les Karls; les Blavoetins et les Ingrekins.... Par la suite, la Flandre maritime paraît se concentrer dans cette région qui, de nos jours, forme l'arrondissement de Dunkerque et celui d'Hazebrouck.

Comme district religieux, cette enclave fit, à l'origine, partie du diocèse de Térouane (alors Thérembourg). Au XVI[e] siècle, elle fut attribuée à l'évêché d'Ypres; enfin, au commencement du XIX[e] siècle, elle fut rattachée à l'évêché (aujourd'hui archevêché) de Cambrai.

## II.

Si l'on se reporte aux années où la foi chrétienne commençait à poindre sur la Flandre, les faits circonstanciés nous manquent tout-à-fait, surtout en ce qui concerne Dunkerque et la banlieue. Cela s'explique: le nom de notre ville n'est pas antérieur au XI[e] siècle; la localité qui prit alors ce nom existait auparavant, il est vrai, mais à l'état de mince bourgade et sous un nom aujourd'hui oublié, que nous avons tâché de restituer, sous celui de St-Gilles.

Sous peine de n'avoir aucune donnée sur l'Histoire religieuse de ces temps reculés, il faut, en ce qui les concerne, se contenter de quelques lueurs trouvées çà et là dans les anciennes chroniques.

A partir du XI[e] siècle, les faits locaux se montrent plus nombreux; enfin, au XVI[e] siècle, et surtout à l'époque *de la réforme,* ils se multiplient et permettent d'en déduire un récit historique proprement dit.

## III.

Les peuplades disséminées sur le territoire des Morins suivaient la religion des Gaulois. Les Druides en étaient les prêtres.

Au premier siècle de l'ère chrétienne, l'empereur Claude exerçait contre les Druides des poursuites sévères. Pourquoi? nous l'ignorons.

Les Druides croyaient à l'unité de Dieu, à l'immortalité de

l'âme et à sa transmigration. Pour eux, l'Être-Suprême était *ce que rien ne peut faire pencher d'un côté ou d'un autre*; définition qui rapproche Dieu du destin et rend la prière superflue.

Ils avaient des connaissances en astronomie, et paraissent avoir su que le soleil est au centre de notre système planétaire. Ils pratiquaient des opérations magiques, et la verveine, l'une des plantes admises dans leurs officines mystérieuses, est encore appelée dans le Nord de la France, l'herbe de seconde vue.

Nous n'avons pas de traces directes de leur action en Flandre. Toutefois, on croit en trouver un souvenir dans certains chants encore très-suivis dans l'arrondissement de Dunkerque et de quelques localités voisines.

Ainsi, à Bailleul, les funérailles d'une jeune fille sont, pour les compagnes qui l'ont portée à sa dernière demeure, l'occasion d'une danse qu'elles exécutent sur la terre fraîchement remuée qui couvre le cercueil. Cet usage, qui se perd dans la nuit des temps, semble remonter aux Druides (1). Du temps de Charlemagne, cette pratique était très-suivie; elle s'est perpétuée à travers tout le moyen-âge (2).

Le chant qui marque le rhythme de ces danses s'est conservé sans altération, mais les paroles flamandes ont revêtu la livrée chrétienne; en voici la traduction :

Dans le ciel il y a une danse
Alleluia!
Là, dansent toutes les jeunes vierges
Benedicamus domino!
Alleluia, alleluia

*

C'est pour Amélie
Alleluia!
Nous dansons comme ces jeunes vierges
Benedicamus domino
Alleluia! alleluia.

(1) Voir les Chants populaires, etc., par M. Ed. de Coussemaker, p. 101.

(2) Dans un guide pour l'examen de conscience, du IXe siècle, on trouve cette interrogation : *As-tu chanté des chansons diaboliques sur la sépulture des trépassés?*

En modifiant, de la sorte, les usages religieux, au lieu de les attaquer directement, les missionnaires suivaient les instructions du Pape saint Grégoire le Grand, qui a recommandé ce sage tempérament.

A Dunkerque, jusque vers la fin du siècle dernier, lorsqu'un jeune enfant venait à mourir, son innocence baptismale était, pour ses parents, la certitude de son entrée au ciel. Dans cette pensée chrétienne, ils trouvaient à calmer leur douleur et à sécher leurs larmes ; au lieu de gémir, ils chantaient des hymnes triomphales ; au lieu de glas funèbre, le carillon de la tour faisait entendre un joyeux Noël !

Est-ce à l'origine lointaine que nous venons de signaler, qu'il faut rattacher cette pratique si touchante et si curieuse à la fois? Nous inclinons à le penser.

Un chant intitulé : *Les douze nombres*, et qui est encore usité dans presque tous les ouvroirs et les écoles de la partie flamande de notre arrondissement, a été emprunté incontestablement aux traditions druidiques.

Suivant en cela la doctrine de Pythagore, les Druides attribuaient aux nombres une certaine puissance. Leur enseignement en faisait mention, et un chant spécial aidait à graver cette leçon dans la mémoire des adeptes.

A l'arrivée des ouvriers évangéliques, le dogme pythagoricien était répandu dans la contrée. Les missionnaires s'emparèrent du procédé ; ils laissèrent à la mélodie, son allure ; au chant, ses nombres. Seulement, ils attribuèrent à ceux-ci une portée tout autre. Voici comment s'exprime le chant flamand :

Un c'est un. — Un seul Dieu, un Dieu unique, voilà notre foi !

Deux c'est deux. — Deux testaments, un seul Dieu, etc.

Trois c'est trois. — Trois patriarches (1), deux testaments, etc.

Quatre c'est quatre. — Quatre évangélistes, trois patriarches, deux testaments, etc.

Cinq c'est cinq. — Cinq livres de Moïse, quatre évangélistes, etc.

(1) On ne s'explique pas l'omission de la Ste-Trinité.

Six c'est six. — Six cruches de Cana, cinq livres, etc.
Sept c'est sept. — Sept sacrements, six cruches, etc.
Huit c'est huit. — Huit béatitudes, sept sacrements, etc.
Neuf c'est neuf. — Neuf chœurs d'anges, huit béatitudes, etc.
Dix c'est dix. — Dix commandements, neuf chœurs d'anges, huit béatitudes, etc.
Onze c'est onze. — Onze mille vierges, dix commandements, etc.
Douze c'est douze. — Douze apôtres, onze mille vierges, dix commandements, neuf chœurs d'anges, huit béatitudes, sept sacrements, six cruches de Cana, cinq livres de Moïse, quatre évangélistes, trois patriarches, deux testaments, un seul Dieu, un Dieu unique, voilà notre foi!

Chose curieuse! dans la Bretagne où les Druides ont laissé tant de monuments et de souvenirs, le même enseignement est reproduit en termes équivalents. Les Bretons chantent, en leur langue, ce que les Flamands disent dans la leur, et que des investigations toutes récentes font remonter d'une manière certaine aux Druides (1).

Dans le chant breton (*ar rannou* — les rangs, les séries) que nous venons de citer, on lit aussi ce passage :

« .... Le père feu (c'est-à-dire le grand feu) allumé au mois » de Mai sur la montagne de la guerre, s'appelle Bel-tan... »

Ce Bel ou Belen n'est autre chose que le Baal chaldéen; or, ce nom nous rappelle le passage où le P. Mallebrancq dit que Baal avait des autels à Bergues. Y aurait-il donc un certain rapport entre tout ceci? Est-ce que sur la montagne couronnée de verdoyantes forêts qui lui valurent le nom de *Groenenberg* (Vermont), il y eut en effet un autel où brûlait en l'honneur de Baal le feu sacré des Druides? St-Winoc aurait-

(1) Voir les Chants populaires flamands. M. Gatien Arnould (Mémoires de l'Acad. Imp. de Toulouse, 4e série, t. VI, 1856, p. 264) rapporte avoir entendu de jeunes séminaristes chanter souvent en chœur un dialogue latin qui n'est autre que notre texte flamand et breton. « Unus est Deus.... Duo sunt testamenta.... etc. » Il en reporte l'origine à l'école de Bède et d'Alcuin (au VIIIe siècle).

il érigé un autel au vrai Dieu, sur les ruines de cette antique idole? Du moins, est-il certain qu'au XI[e] siècle, la colline où Bergues est assise était encore nommée *le mont de Baal* (1).

Une coïncidence plus remarquable est à citer ici :

Suivant les Druides, c'est le 1[er] Novembre que Samban, le grand juge des âmes, appelle à son tribunal tous les défunts de l'année. Or, cette date est aussi celle de la fête catholique de la Toussaint et de la Commémoration des morts.

Au dire de certains auteurs, les *Pierres Jumelles*, près de Cambrai, seraient un monument druidique que, à leur arrivée, les hommes du Nord auraient consacré à Woden ou Odin, leur grande divinité. S'il en était ainsi, ce serait là un point où, dans la contrée, le culte de Teutatès se relierait à celui des divinités scandinaves.

Au reste, s'il n'est pas possible de dire avec précision l'époque où le druidisme a été admis en Flandre, on ne connaît pas mieux l'époque où il en a définitivement disparu.

## IV.

Aux doctrines gauloises vinrent se mêler ensuite les traditions des hommes du Nord ; vaporeuse et singulière mythologie consignée dans l'Edda ; héritage dilapidé où se retrouvent à peine quelques-uns des souvenirs primitifs communs à tout le genre humain.

A Teutatès, à Hésus, divinités druidiques, succédèrent alors Thor ou Donnaer, le Dieu du tonnerre ; Freya, la déesse du Nord ; Woden ou Odin que l'on considérait tantôt comme l'être supérieur, tantôt comme une divinité équivalente à l'Hermès des Grecs, le Toth des Phéniciens, le Mercure des Latins.

Il paraît que Odin ou Woden était adoré à Furnes, à Wormhout, à Cassel, à Bavinchove.... Dans cette dernière localité, une colline, le Woensberg (Mont de Woden), en conserve encore le nom. A Tongres et au III[e] siècle, St-Materne trouva des images de ce dieu ; St-Amand en rencontra à Gand, l'une d'elles était en argent (2).

(1) M. L. Debacker. Histoire de Bergues, p. 82.

(2) A la page 84 et suivantes de l'*Historia S. Gertrudis... operâ et impensâ Josephi Geldolphi à Ryckel*, 1637, Bruxelles, on trouve des détails sur les divinités adorées au pays, le Soleil, la Lune, Odin, Thor, Freya, Saturne.

Freya était la Vénus du Nord. Elle eut en Flandre de nombreux adorateurs. Une statue de cette déesse a été trouvée il y a peu d'années dans l'Escaut, et figure aujourd'hui au musée d'Anvers.

Parfois son culte semble se confondre avec celui des forêts. Etait-ce une transition entre les cérémonies des Druides et celles de la religion odinique? Freya aurait aussi préparé la voie à Diane qui, après elle, régna si long-temps en Flandre.

Il y a peu d'années qu'à Ypres, le mercredi de la seconde semaine de carême, on jetait du haut du beffroi des chats affublés d'oripeaux; c'était une cérémonie rappelant la renonciation au culte de Freya. Ce mercredi était appelé *Kattewoensdag* ou *Kattedag*, le jour des chats de Woden, le jour des chats. La foule, pressée sur la grand'place, s'efforçait d'attraper les chats lancés par le guetteur, et l'individu qui rapportait à l'hôtel de ville la tête d'un de ces pauvres animaux, recevait une prime qui équivaut à une vingtaine de francs.

La langue flamande a conservé quelques termes où se retrouve l'influence des croyances septentrionales. Les populations de nos campagnes nomment encore la grande-ourse *Woenswagen*, le char d'Odin; expression que les chrétiens ont convertie en *hellewagen*, le char de l'enfer; ou en *zielewagen*, le char des âmes.

La *joubarbe* est dans la langue du Nord *donderbard;* ces deux mots sont la traduction l'un de l'autre et signifient: *Barbe de Jupiter*, *Barbe de Donder*. Jupiter au Midi, et Donder au Nord, avaient pour attribut de commander à la foudre et au tonnerre.

Or, par quelle inexplicable convention a-t-on donné un tel nom à cette plante qui se plaît sur le chaume, et n'a aucun rapport ni avec Jupiter ni avec Donnaer?

Cette curieuse coïncidence se retrouve encore dans le nom d'une plante que les Romains appelaient *capillus veneris* (cheveu de Vénus), et les septentrionaux *frygras* (l'herbe de Freya). Devenus chrétiens, les Flamands en ont fait *Mariagrass* (l'herbe de Marie).

Les noms des jours de la semaine donnent lieu à des rapprochements semblables : Freydag, vridag, le jour de Freya,

est pour nous le vendredi, veneris dies, le jour de Vénus! woensdag, le jour de Woden ou d'Odin, est notre mercredi, mercurii dies, le jour de Mercure! et ainsi des autres.

## V.

Quand, à leur tour, les Romains vinrent au pays, ils y dressèrent des autels à Jupiter, Mars, Mercure, Vénus, Pluton ou Orcus, Diane, Minerve.... Enfin aux innombrables divinités de l'Olympe païen.

Les attributs de quelques-uns de ces dieux étaient analogues à ceux des dieux septentrionaux; il advint donc que les nouveaux venus substituèrent les uns aux autres, sans trop de difficulté, ou du moins, qu'ils désignèrent par les noms qui leur étaient familiers, les divinités établies dans la contrée. Donnaer, le dieu du tonnerre, devint Jupiter; Freya, Vénus; Woden ou Odin, Mercure; etc., etc.

Les deux races venues des extrémités opposées de l'Europe, et qui différaient sur tant de points, avaient ainsi des dieux communs! Et, ce qui n'est pas moins remarquable, elles avaient, toutes deux, la semaine de sept jours; et ainsi que nous l'avons déjà dit, les noms de ces jours étaient les mêmes et consacrés à des divinités analogues.

Quoi qu'il en soit, Neptune, Pluton, Diane, Minerve, Jupiter, Mercure, etc., avaient enfin obtenu la préséance, car au VII[e] siècle St-Eloi détournait les Flamands de ce culte; il les engageait à cesser d'invoquer ces chimériques protecteurs et à ne plus les appeler en garantie de leurs serments.

En 743, le synode de Leptines, le premier concile tenu dans le diocèse de Cambrai, s'élève contre le culte de Mercure et de Jupiter, alors encore très-répandu en Flandre. Ce qu'il dit là-dessus au chapitre VIII, ne l'empêche pas de revenir sur le même sujet dans le chapitre XX, qui est intitulé: *Des fêtes de Mercure et de Jupiter*, ce qui nous permet de conclure que ces divinités avaient conservé beaucoup d'adorateurs.

Cependant entre les conquérants du Midi et les peuplades autochthones vaincues, une ligne de démarcation bien formelle s'était établie et maintenue: *Romain* était, pour les Flamands, synonyme d'ennemi et aussi de chrétien. Au VII[e]

siècle, irrités contre St-Eloi qui les adjurait de renoncer à leurs pratiques superstitieuses, ils lui disaient : « Ce ne sera jamais toi, Romain, qui pourras détruire nos coutumes.... Nous continuerons nos solennités ! Nous les observerons toujours ! Tu ne parviendras pas à abolir des jeux si anciens et qui nous sont si chers. » (1).

Au XI° siècle, Ste-Godelive, victime des sévices de sa belle-mère, expiait le crime d'avoir une chevelure noire comme celle d'une Romaine.

Nous sommes donc autorisés à penser que les doctrines romaines n'avaient pas pénétré dans la population indigène, et que les pratiques les plus suivies étaient surtout celles des peuples germaniques.

Quand nous lirons quelque part, qu'à cette époque lointaine, il existait à Dunkerque un *temple à Mercure*, il faut en conclure que ce temple a été élevé par les Romains ; ou plutôt nous inclinerons à penser qu'il était antérieur à leur arrivée, qu'il était dédié à Woden, adoré ici comme dans les bourgades voisines, et que les Romains ont appelé Mercure, nom qui leur était plus familier.

Les écrivains qui nous ont transmis ces notions n'y attachaient pas grande importance. Ils ne comprenaient pas encore quel intérêt on peut trouver à savoir si une idole est venue du Nord ou du Midi.

## VI.

De quelque manière que se soient superposés ou confondus les trois cultes principaux que nous venons d'énumérer, un fait important subsiste et doit fixer notre attention : c'est que sous ces divers régimes s'est maintenu *le culte des forêts*. Dans l'histoire des pieux missionnaires qui ont, les premiers, exploré le pays, l'idolâtrie et surtout celle des arbres est très-fréquemment mentionnée.

St-Amand visitait une pauvre femme aveugle dont la cécité, dit son biographe, était la punition de ce culte superstitieux. Le saint exigea d'elle qu'elle abattît, de ses propres mains,

(1) M. Parenty. Vie de St-Eloi. P. 175.

ces impuissantes divinités. En 744, le concile de Leptines proscrit les sacrifices faits dans les bois. Cinquante ans après (789), les capitulaires de Charlemagne imposent une amende à ceux qui auront fait des vœux à des arbres ou à des fontaines. Le soin avec lequel les habitants d'Eecke conservèrent le chêne où s'était abrité St-Wulmare, et la vénération qu'ils vouèrent à cet arbre, a, peut-être, quelque liaison avec les souvenirs du culte des ancêtres pour les forêts.

Diane fut une des divinités les plus honorées dans la Flandre. En divers lieux on a retrouvé de ses images, des statuettes en bronze et autres. Des fouilles faites à Cassel en ont procuré un certain nombre. On en a même rapporté du fond d'une tourbière de Cappellebrouck (1).

La déesse des forêts devait avoir des sectateurs dans une contrée boisée comme l'était la Morinie.

La *Diane* des Latins est-elle la même que *Ar Duene* des Germains? divinité redoutée, dont la forêt des Ardennes nous conserve le nom et était alors le sanctuaire? C'est une question qu'il suffit d'indiquer ici; mais nous réitérons la remarque que Diane était une des divinités les plus en honneur chez les Morins et chez les Flamands.

Ses prêtresses étaient vouées à la virginité.

Cette circonstance est vraiment remarquable.

Si pour les sauvages et les païens, la femme n'est qu'une esclave et pis que cela, pourquoi lui attribue-t-on ce rôle de prêtresse, de prophétesse, de divinité? Au milieu de l'animalité alors régnante, comment s'est-il fait qu'on ait élevé la continence au rang des choses sacrées?

Quelle que soit la réponse à cette question, toujours est-il que, dans la Germanie, dans les bois de la Frise, dans les vastes profondeurs des Ardennes, dans les taillis de la Morinie, Diane la vierge était particulièrement honorée; Tacite décrit avec détail ce qui concerne son culte.

Tandis que dans le Nord des Gaules cette croyance avait cours, les Phocéens de Marseille apportaient aux Gaulois du Midi des croyances analogues. Chez eux aussi, une déesse virginale, des prophétesses inspirées! Chez les Druides, une

(1) M. Herwyn, de Bergues, a dans son cabinet une de ces statuettes fort remarquable.

vierge choisie avait seule le privilége de détacher, au moyen de sa faucille d'or, le gui, cette plante mystérieuse qui croît sur le chêne.

Au VII^e siècle, on trouvait encore dans les Ardennes des autels, des pierres votives, des inscriptions à Diane. Au VII^e siècle, St-Eloi reprochait aux habitants de notre littoral leurs superstitions envers Diane.

Quand Diane eut été chassée de ses autels, les fées, ses sœurs, ses compagnes, eurent leur tour. D'après mainte légende qui se perpétue en cent hameaux, on croit encore aux fées. Elles habitent les lieux à l'écart, loin du commerce des humains, dans des enceintes sacrées, dans les bois....

En lisant les poétiques descriptions que nous apporte mainte ballade populaire, qui n'a remarqué ce que c'est que le *Passage des Fées*, le *Char des Fées*, la *Chasse des Fées?...* Qui est-ce qui ne sait pas que le frémissement de la feuillée, les accords mystérieux qui se confondent dans la brise du soir, c'est la *Musique des Fées?* Qui ne sait qu'à l'instant où le couchant s'illumine de ces riches couleurs que nous voyons quelquefois à l'horizon, ces teintes si variées de pourpre et d'opale, c'est la draperie du *Festin des Fées?*

## VII.

Au III^e siècle, St-Supérieur, évêque des Nerviens, et au V^e siècle, St-Piat et St-Victrice, qui évangélisèrent les Morins, ne trouvaient dans tout le pays que des idolâtres.

Les notions chrétiennes qu'ils répandirent dans les peuplades furent promptement étouffées lors de l'arrivée des Francs en 445. Attila et les Huns achevèrent d'en faire disparaître les dernières traces; et lorsque St-Omer vint à son tour, il rencontra partout l'idolâtrie, triste conséquence des invasions antérieures.

Au VI^e siècle, St-Médard, évêque de Noyon, se rendant chez les Morins, n'y trouvait que des païens féroces et grossiers. St-Eleuthère réussit à en éclairer quelques-uns, mais les habitants de la côte restaient toujours inabordables.

Au VIII^e siècle, St-Amand ne voyait encore sur le territoire de Gand que des peuplades idolâtres dont les esprits étaient aussi incultes que les terres.

Les pays limitrophes n'étaient guère plus avancés. A Cambrai, St-Gery trouvait sur la colline un bois consacré aux idoles. Sur le *Bublemont* (Mont-aux-Bœufs) où se faisaient des sacrifices aux faux dieux, il parvint pourtant à établir un monastère. St-Omer parvenait à consacrer à St-Martin un temple jadis dédié au dieu Mars. Templemars, près de Lille, Famars (Fanum Martis), près de Valenciennes, rappellent dans leur nom une circonstance semblable; Phalempin (Fanum Pini) montre aussi que le culte des arbres y fut long-temps pratiqué.

Les capitulaires de Charlemagne nous font voir que les temples des idôles persistaient, en bien des lieux, en face des églises chrétiennes.

A cette époque, les Saxons, ces païens par excellence, arrivaient en Flandre et y ravivaient en quelque sorte l'idolâtrie. Les Saxons, souche de la race flamande actuelle, étaient attachés à leurs fables; et, pour eux, les Franks n'étaient pas seulement des oppresseurs, c'était surtout des apostats qui avaient trahi les Dieux de la Walhalla pour embrasser le culte des Romains.

L'idolâtrie était si profondément enracinée, qu'au IX[e] siècle, sur le territoire de Roubaix, l'évêque de Tournai, à la demande de la bienheureuse Thècle, envoyait des missionnaires porter de nouveau le nom de Jésus-Christ! Au XI[e] siècle, au XII[e] siècle même, l'idolâtrie n'avait pas disparu de l'Europe! Le roi Canut (1086) était martyrisé par ses sujets idolâtres, et, sur les bords de la Trave, dans l'île de Rugen, on arrosait encore de sang humain la face des idôles. C'est à Valdimir I (mort en 1182) que revient la gloire d'avoir enfin détruit les faux dieux dans cette île et de l'avoir convertie au Christianisme.

## VIII.

A mesure que la doctrine du Christ combattait l'idolâtrie et s'élevait sur ses ruines, l'antique erreur perdait de son prestige et de son étendue; mais elle ne disparaissait pas tout entière comme ces bulles légères qu'un contact anéantit. C'était, au contraire, une lèpre invétérée, ne cédant que len-

tement aux remèdes; reprenant, d'un côté, ce qu'elle perdait de l'autre et ne disparaissant de l'épiderme que pour rester en germe dans le sang; c'était une plante mystérieuse éminemment vivace, tirant, on ne sait d'où, sa substance; grimpant sur les branches récentes, les étreignant parfois d'une manière funeste, et, à côté des fruits savoureux et bienfaisants de la vigne sainte, étalant ses fruits propres; fruits amers et impurs que, trop souvent encore aujourd'hui, l'on paraît pren- pour le fait du Christianisme lui-même.

C'est une erreur qui ne résiste pas à une étude sérieuse. Le Paganisme ne peut impunément régner sur une nation. La doctrine qui met sur l'autel l'ivrognerie, le vol, l'adultère, la volupté... tend à dégrader promptement ses sectateurs, et l'expérience a surabondamment justifié la théorie.

En dégageant l'intelligence de sa chaîne matérielle, en domptant la matière et la soumettant à la loi de l'esprit, le Christianisme permet à l'âme de reprendre son vol arrêté. Par la hauteur où les nations chrétiennes se sont déjà élevées, on peut présager jusqu'où irait l'humanité si cet affranchissement était plus intime et plus étendu. Mais c'est un grand et éloquent résultat que celui-ci: Les nations chrétiennes sont en avant de toutes les autres...

## IX.

Dans l'idée chrétienne est déposée, en principe, la véritable fraternité et toute l'égalité compatible avec les vérités sociales. Dans l'idolâtrie, au contraire, on a toujours trouvé l'oppression du faible par le fort; l'*esclavage* en un mot. Toutes les nations païennes ont des esclaves; ce n'est que chez des nations chrétiennes que l'esclavage est aboli.

Cet affranchissement est une conséquence toute prochaine de cette leçon qui nous apprend que les hommes sont frères en Dieu et en Jésus-Christ. Aussi, dans la biographie des saints qui ont établi la foi dans notre pays, on voit, et c'est un des traits saillants de leur histoire, qu'ils ont tous, et sans convention possible, travaillé dans ce sens. Leurs historiographes, sans soupçonner les déductions qu'ils préparaient aux temps futurs, mentionnent cette action parti-

culière et dans une foule de circonstances que l'observateur du XIX[e] siècle ne peut laisser passer inaperçues.

Lorsque St-Amand parcourait notre pays, il voyait souvent sur les places publiques des troupes d'esclaves mis en vente et parqués comme des moutons. Il rachetait tous ceux qu'il pouvait. St-Géry faisait de même. De concert avec St-Ouen et St-Eloi, la reine Bathilde (1) rachetait de ses deniers des milliers d'esclaves pour les affranchir. L'Eglise ne cessait de montrer sa tendre sollicitude pour les malheureux; elle exhortait leurs maîtres, et tachait d'obtenir leur affranchissement. Le concile de Châlons (644) défend de vendre des esclaves qui seraient emmenés hors du royaume des Francs, de peur, dit-il, *qu'ils ne demeurent toujours en servitude*. Dans notre pays, dès qu'un vaisseau abordait avec des esclaves, St-Eloi accourait au rivage et délivrait, autant qu'il le pouvait, de ces pauvres captifs. C'était des Romains, des Gaulois, des Bretons, des Maures d'Afrique et surtout des Saxons. En une occasion, le saint en délivra vingt; une autre fois, cent! Si l'argent lui manquait, il se dépouillait de tout: de sa ceinture, de son manteau, de sa chaussure... plutôt que de laisser volontairement dans les fers le moindre de ces infortunés.

Aussi sa mémoire est bénie dans la Flandre! En plusieurs des villages de l'arrondissement de Dunkerque, on éleva des sanctuaires en son honneur, et au moyen-âge encore, on allait l'y invoquer pour obtenir la liberté des captifs ou l'affranchissement des serfs.

C'est sous cette influence que l'esclavage fut rayé du droit public de la Flandre. Quiconque posait le pied dans ce bon pays, devenait libre.

Il en était ainsi dans les provinces voisines.

St-Géry était à Famars lorsqu'un homme vint à passer, traînant à sa suite une troupe de petits enfants esclaves qu'il cherchait à vendre. L'avarice du marchand ne se rendit pas aux pressantes sollicitations du bon évêque. Mais celui-ci, sans se décourager, eut, selon sa coutume, recours à la prière. Quelques moments à peine s'étaient écoulés, que les enfants,

(1) Femme de Clovis II, et qui, elle-même, avait été esclave.

débarassés de leurs liens par une main invisible, accouraient dans l'église, tandis que leur gardien cédait à un irrésistible sommeil. Cette fois encore la charité triompha de la cupidité, et ces pauvres esclaves, rendus à la liberté, publièrent dans leurs familles la vertu et les bienfaits du vénérable évêque de Cambrai.

Plusieurs de nos villages doivent leur origine à des agglomérations d'affranchis ainsi délivrés par les évêques. Fratrissart, Libercourt, Libersart... rappellent dans leur nom cette intéressante circonstance.

Combien de fois les ministres de la bonne nouvelle protestèrent ainsi contre les abus de la force! Eux seuls avaient alors la parole, eux seuls avaient le courage de la faire entendre et le pouvoir de la faire parfois écouter! Et néanmoins cette coutume barbare persista si long-temps qu'en 1015 on défendait encore en Angleterre de vendre les enfants et de les réduire en esclavage! Et ce n'est qu'au commencement du XVIe siècle que les dernières traces du servage disparurent du Boulonnais.

Ainsi, les sentiments philanthropiques qui de nos jours forment l'opinion publique à cet égard ; ces sentiments dont nous tirons gloire, ce sont les leçons élémentaires du Christianisme; c'est là le fruit d'une longue et pénible lutte soutenue d'abord par les seuls ministres de la religion, contre les tendances et les usages invétérés du Paganisme; le Christianisme, voilà la base de l'éducation libérale des sociétés modernes. Loin de briser les chaînes des esclaves, l'idolâtrie n'eût fait que les rendre plus pesantes, et jamais les édits impériaux, tout en réprimant les attentats individuels commis contre les hommes libres, ne purent arrêter l'action qui poussait à l'extension de l'esclavage.

Ainsi, dans cette voie généreuse, les apôtres nous ont devancés de plus de dix siècles!

Les missionnaires, les abbés s'imposaient, comme un pieux devoir, le rachat des captifs. Les évêques obtenaient des rois et chefs militaires qu'à la naissance de leurs enfants ou dans des circonstances mémorables, comme leur sacre, etc., ils donnassent la liberté à un certain nombre de serfs. De même qu'on les voit aujourd'hui demander aux patrons de

l'industrie quelques heures de repos pour les malheureux ouvriers; un jour (celui du Seigneur), pour purifier et retremper leurs âmes dans l'observation du dimanche.

Honte aux nations qui se disent chrétiennes, et qui, en 1856, veulent maintenir l'esclavage! Honte aux hommes rétrogrades qui renient à la fois la civilisation et la charité pour reculer au delà des ténèbres de la barbarie!

## X.

Un second effet du Paganisme, chaînon qui se rattache au précédent, c'est l'avilissement de la femme, et par suite l'impossibilité de la famille telle que Dieu l'a établie dès le principe.

Le Christianisme qui combat et condamne l'esclavage, relève la femme; il sanctifie la maternité et constitue véritablement la famille.

Les païens avaient notion de la divinité du bien et du mal moral; ils proclamaient la puissance du juste, l'attrait du beau... Ils honoraient la modération, la générosité, le courage, le désintéressement, la probité... Mais tout cela n'était chez eux que des lueurs s'affaiblissant de plus en plus et n'arrivant pas dans la sphère de la multitude. Seul, le Christianisme a rapproché, de l'humanité, ces vertus, en lui fournissant le modèle et la force de l'imiter. Mais enfin il n'en est pas moins vrai que s'il a vivifié ces notions, il ne les a pas fournies le premier.

Il n'en est pas de même de ce qui concerne la femme: devant la religion elle est l'égale de l'homme, comme devant la loi le prolétaire est l'égal du riche et puissant. Voilà ce que la société ignorait, et ce que, la première, la religion lui a appris.

En Flandre, comme ailleurs, la femme était reléguée au rang des *choses*. Celui qui changeait de fief, changeait de femme. Des ordonnances de 757 s'efforcent de remédier à cet état honteux.

Sous Constantin, l'odieuse coutume d'exposer les enfants fruits du vice ou répudiés par la misère, était bien prohibée sous les peines les plus sévères; mais c'était inutilement; et

le Trésor devait se charger de nourrir et de vêtir les enfants des plus pauvres citoyens.

Les monastères contribuèrent puissamment à relever l'humanité ainsi dégradée. En rendant possible et même ordinaire la continence; en constituant le travail, l'étude, la prière; en faisant pratiquer la sobriété, la pauvreté volontaire, l'obéissance surtout! ils ont fait voir à l'humanité incrédule ce que peuvent produire, dans la société, les leçons du Christ mises en pratique dans toutes les actions de la vie commune.

## XI.

Un troisième effet de l'idolâtrie, c'est la superstition.

Lorsque l'on ignore ou que l'on a perdu la notion de la Providence, telle que l'enseigne la foi catholique, l'instinct de notre faiblesse, qui n'a plus d'appui, s'effraie, et ne sachant où fixer son espérance, l'homme la porte successivement à tout ce qui l'entoure.

Cette confiance étant aveugle n'a pas besoin de s'expliquer son choix, ni de chercher une règle pour le diriger. C'est quelque chose d'incertain qui n'a pas plus de raison de mourir, qu'il n'avait eu de raison de naître. De là les croyances et les pratiques superstitieuses du Paganisme. Ce sont des feuilles qui s'épanouissent naturellement sur la branche; peu importe que le vent en emporte un grand nombre, soyez assuré que la sève ne tardera pas à en produire d'analogues ou de semblables à la place de celles qui auront disparu. Toute superstition sort naturellement du Paganisme et tend à y ramener.

Au VII[e] siècle, les Morins recouraient aux devins, aux sorciers... Pour guérir les hommes ou les animaux, ils leur suspendaient au cou des amulettes... Ils croyaient à la prédestination, à la chance, au guignon... à la puissance des imprécations... aux feux-follets, aux loups-garoux... Ils faisaient des cortéges burlesques, avec des habits souillés ou déchirés... Qu'en pense le XIX[e] siècle ?

Au VIII[e] siècle on faisait en Flandre des sacrifices aux morts (Dadsisas); on allait chercher des augures dans la cervelle des animaux, jusque dans leurs entrailles et leur fumier... Qu'en dirait le XIX[e] siècle s'il n'avait pas, lui, ses tireurs de cartes, ses diseuses de bonne aventure ?

Les Saxons qui suivaient ces pratiques étaient moins inconséquents que nous; ils refusaient alors le baptême; ils ne voulaient pas que leurs restes mortels fussent dans le voisinage des cimetières chrétiens. Un édit de 789 devait les y contraindre et les menacer de sévères châtiments s'ils brûlaient les églises, y entraient de vive force et en enlevaient quelque chose.

Pour persuader ces esprits indociles, les exhortations étaient encore insuffisantes. Ils se décidaient à peine à accepter le titre de Chrétiens, lorsqu'on le leur imposait comme condition d'une grâce à des condamnations capitales.

Voilà ce qu'étaient les populations primitives que le Christianisme avait à façonner dans la Morinie et dans les Flandres. Nous pourrions concevoir leurs superstitions et les condamner avec indulgence; mais pour les nôtres, en serait-il de même? Sommes-nous encore à demi-sauvages? Formons-nous encore des groupes nomades? Obtenons-nous aussi du feu en frottant deux morceaux de bois, feu sacré qu'ils nommaient *Nodfyr?*

## XII.

Les mœurs de nos ancêtres étaient en harmonie avec leurs croyances. Hommes grossiers, écoutant peu et comprenant à peine les messagers apostoliques, ils les poursuivaient, les maltraitaient, les précipitaient dans les fleuves ou les massacraient sans pitié. Les femmes et les enfants suivaient ces exemples et dépassaient même parfois ces lâches et brutales fureurs.

Les chefs et les capitaines avaient des procédés analogues. A la mort d'un évêque, ses biens étaient presque toujours enlevés, pillés et disputés par les comtes des rois et les personnages les plus marquants de la contrée. C'était la coutume et elle se perpétua bien avant dans le moyen-âge.

Voilà sous quelles couleurs nous les dépeignent les auteurs contemporains dont rien ne peut faire suspecter la véracité, et qui méritent, selon nous, plus de créance que Tacite parlant des vertus des Germains, éloge écrit à distance et ayant pour repoussoir la dégoûtante corruption romaine; éloge d'ailleurs qui porte en soi son correctif, comme on peut s'en convaincre en le relisant avec calme et réflexion.

Ces croyances, ces pratiques, ces mœurs païennes tiraient leur force de deux leviers puissants : d'une part, une habitude invétérée; d'une autre part, la corruption naturelle à l'homme.

Quand tout cela cessa d'être officiel, l'impulsion donnée persista et se cacha au fond des institutions nouvelles; s'abrita dans le tempérament autant que dans les souvenirs. Avant de se faire agréer, des païens, comme doctrine, la religion du sacrifice volontaire dut se traduire à leurs yeux par des actes, et se faire aimer par ses fruits; après avoir goûté les fruits de cet arbre exotique, inopinément transplanté dans leur sol, les Flamands s'en approchèrent, se mirent à le considérer, à le laisser croître, puis à l'aimer et à le cultiver ensuite à leur profit.... Puis enfin, se pénétrant peu à peu d'un esprit inconnu, ils virent leurs mœurs s'épurer, et la religion se montrant à eux ce qu'elle est, en effet, devint la plus chère de leurs affections, la plus puissante de leurs croyances.

## XIII.

Un fait aussi fréquent dans son apparition que terrible dans ses conséquences, doit trouver sa place dans cette étude à cause de l'influence qu'il eut sur les progrès de la religion et le secours qu'il vint en quelque sorte apporter au Paganisme aux abois.

Nous voulons parler des invasions périodiques des hommes du Nord de l'Europe qui se précipitèrent sur l'empire romain, immense curée que leur avait préparée la Providence.

Pendant plusieurs siècles on vit arriver du Septentrion une population exubérante, s'écoulant comme un torrent sur la Belgique et la Gaule; portant à travers les nations la guerre, la ruine, l'esclavage ou la mort... et renversant tout sur son passage.

En un sens, ces invasions soudaines et dévastatrices balayaient le sol et le laissaient libre pour la génération nouvelle que Dieu allait y appeler pour remplacer les races pourries et décrépiditées qu'il avait rejetées; mais d'un autre côté, elles semblaient, pour la religion, plus funestes en quelque sorte que les persécutions des tyrans eux-mêmes. Ces dernières avaient des intermittences; la persécution finie, le pire

résultat, c'était de refaire le peuple païen comme il l'avait été auparavant; l'ouvrage était à recommencer, mais le même succès lui était assuré; tandis que là où il n'y a plus d'hommes, il n'y a plus d'église possible.

La Flandre eut cruellement à souffrir de ces calamités. Tous les écrits contemporains répètent un long cri de douleur. Le pays resta dévasté pendant près d'un siècle après le passage du fléau.

En 832, des bandes de Normands s'étaient jetées sur la contrée et y avaient fait d'incroyables ravages. Dans la seconde partie du IX[e] siècle, ces irruptions furent plus fréquentes et plus désastreuses encore.

Arrivés de Danemarck, de Norwége ou des pays voisins, sur un grand nombre de petits bateaux à voiles et à rames, ils ravagèrent impunément les côtes de l'Océan, faisant partout des esclaves et du butin. En 841, ils forcèrent l'embouchure de la Seine et pillèrent Rouen. Deux ans après, Nantes recevait leur visite. En 846, ils attaquèrent la Frise, y ruinèrent les églises et massacrèrent indistinctement tous ceux qu'ils purent atteindre. Dans ces moments d'angoisses, les évêques et les abbés de la Flandre apportèrent dans la ville de St-Omer leurs plus précieuses reliques, espérant les abriter derrière de bonnes murailles. C'est ainsi que se trouvèrent réunis les restes des saints de la Flandre: de St-Bavon, St-Wandrille, St-Ansbert, St-Wulfran, St-Piat, St-Winnoc, St-Austreberte... qui séjournèrent plus de quarante ans dans ce même asile.

En 847, les Normands poussent jusqu'à Bordeaux. En 850, ils ravagent les bords du Rhin et du Wahal; arrivent à Gand, y brûlent l'église de St-Bavon, puis se répandent dans tous les environs.

Un murmure général s'élevait contre Charles-le-Chauve, impuissant à défendre le pays contre un tel brigandage. En 858, le roi Louis passe le Rhin et tente enfin de remédier à ces affreuses calamités.

En 861, les barbares abordent aux côtes de la Flandre, suivent les voies romaines ou ne s'en écartent guère; ils désolent tout le pays jusqu'à Cassel; ils brûlent le monastère de Wormhout, prennent Térouane qu'ils saccagent; ils se

dirigent vers St-Omer et y arrivent le lendemain de la Pentecôte et mettent la ville au pillage. Le monastère de St-Bertin ne pouvait échapper à leur fureur. On y avait caché en terre les précieuses reliques indiquées tout-à-l'heure, et les religieux s'y étaient réfugiés comme dans un dernier asile. Les Normands voulaient savoir où étaient les reliques, objet de leur convoitise; mais tous les moines gardèrent le secret; quatre d'entre eux, Woorard, Gerwald, Winckbald et Reginhard, furent martyrisés.

Bauduin, Bras-de-Fer, comte de Flandre, s'opposa aux déprédations des étrangers et les battit en mainte rencontre. Plusieurs fois il livra au dernier supplice, les prisonniers qu'il leur avait faits. Sur des pieux plantés le long de nos grèves, il exposa leurs cadavres, croyant donner à ces barbares une leçon profitable.

Pour récompenser les efforts tentés contre ces redoutables ennemis, le souverain pontife concéda en beaucoup de paroisses la dîme ecclésiastique à Bauduin et à son fils Arnould-le-Grand (1).

Néanmoins, en 879, nouvelle invasion. En 880, ils se précipitent de nouveau sur la Flandre. Leur défaite à Thun-l'Escaut par Louis-le-Germanique, ne fait que redoubler leur rage (2). Aldenbourg, Ypres, Bailleul, Ekelsbeke, Messine, Poperinghe... en ressentent les effets; Boulogne, Calais, Térouane, St-Omer, Oye... sont de nouveau dévastés... On peut augurer que la bourgade ouverte qui, un siècle plus tard, allait être nommée Dunkerque, ne fut pas plus épargnée que les autres.

La mort de Bauduin, Bras-de-Fer, fut pour tout le pays un triste évènement; il perdait un défenseur dont l'absence lui fut doublement cruelle, car en 881 les hommes du Nord s'animèrent d'une fureur dont les invasions précédentes n'avaient pas même donné l'idée. Le territoire des Ménapiens est ruiné, dévasté; Arras, Cambrai, Lille, La Bassée, Orchies, Marchiennes, Cysoing... éprouvent le même sort; le monastère de St-Amand est détruit de fond en comble;

(1) Hist. Episcop. Iprensis. P. 10.
(2) Annal. Vedast. anno 879. Chron. Bav. 880, 881. Meyer, anno 879.

Tournai resta trente ans sans habitants. Cette tourmente n'avait pas cessé en 883. Cette année là, St-Quentin est réduit en cendres, ainsi que Notre-Dame-d'Arras... Les Normands établissent leurs quartiers d'hiver à Arras.

L'année suivante une partie prend la mer à Boulogne, une autre partie retourne vers Louvain...

Après la mort de Carloman, ils revinrent assiéger Sens, Pontoise et autres villes.

Tel fut le fléau qui frappa l'Europe méridionale et détruisit presque tout l'ouvrage des missionnaires chrétiens en Flandre. Les Normands étaient redoutés à ce point que les prières publiques avaient admis partout cette invocation :

« *De la fureur des Normands, délivrez-nous, Seigneur.* »

Cette profonde misère fit naître des désordres nouveaux que le concile de Trosley (909) dépeint dans les termes suivants : « Les villes sont dépeuplées, les monastères en ruines, » les campagnes désertes ! Les forts oppriment les faibles ; » partout ce n'est que violence contre les pauvres et les mal- » heureux. Nous-mêmes, qui devons corriger les autres, nous » portons le nom d'évêques, mais nous n'en remplissons pas » les devoirs. Nous négligeons la prédication ; nous laissons » les peuples abandonner Dieu et se livrer à tous les vices » sans leur parler et sans leur tendre la main... »

Et en effet, au milieu de circonstances semblables, quel remède aux désordres, aux subversions de tout genre ? Lorsque le soin de la conservation personnelle absorbait toutes les préoccupations, quelle voix fera oublier toutes ces douleurs, tous ces dangers et pourra tourner l'attention vers les choses de la foi et la conservation des mœurs ? C'est pourtant ce que faisait le concile de Fismes avec un succès qui est une grande leçon pour tous les fidèles.

Cependant ces farouches envahisseurs finissent par se laisser toucher. Ce que la force et les armes n'avaient pu obtenir, la persuasion le fait naître. Dès le commencement du X<sup>e</sup> siècle, on trouve chez eux des exemples de conversion. Ne pouvant les chasser, le roi Charles songe à traiter avec eux. Francon, évêque de Rouen, obtient de Rollon une trêve de trois mois et le baptise lui-même. Dès lors la foi commence

à florir en Normandie et dans la Flandre. Les chefs trouvent beaucoup d'imitateurs.

Mais il en résulte un danger d'un autre genre. On sait quels chrétiens avaient été Clovis et ses enfants; on peut conjecturer ce que furent les conquérants nouveaux convertis!

Du moins c'était un moment de calme, et il était temps! La plupart des monastères n'existaient plus; çà et là un petit nombre de moines s'étaient groupés, cherchant à relever quelques-unes de ces saintes maisons et à y rétablir la ferveur et la régularité d'autrefois.

Si le peuple se montrait parfois accessible à la persuasion, il n'en était pas de même des chefs et des capitaines. Parmi ceux même qui semblaient se rendre librement à l'évidence, il suffisait d'une parole pour les faire revenir sur leurs pas; que de fois les peuplades saxonnes vinrent-elles offrir leur soumission et demander le baptême! Mais un cri de guerre venait-il à être entendu? Tous les instincts barbares se réveillaient, et aux hymnes d'Odin ou d'Arminus ils se levaient en masse, ponr se livrer de nouveau aux courses et aux déprédations d'autrefois (1).

Ajoutons un dernier trait: Encore chancelants dans la foi, les barbares accueillaient sans trop de difficultés les hérésies qui venaient à paraître. Ils contribuaient ainsi à relever des erreurs éteintes depuis long-temps, ils faisaient naître des superstitions nouvelles; les capitaines se défaisaient difficilement de leurs habitudes de guerre; ils se trouvaient peu scrupuleux lorsqu'il était question de dépouiller les prélats ou les abbés de leurs juridictions, pour en investir leurs créatures ou leurs amis, gens d'une orthodoxie justement suspecte.

## XIV.

Malgré tant d'obstacles semés sur sa route, malgré tout ce qui devait arrêter sa marche et l'anéantir lui-même, le Christianisme a poursuivi et étendu ses bienfaisantes conquêtes; il a enfin arraché l'Europe à l'idolâtrie et l'a fixée pour jamais dans la voie du salut.

(1) M. Destombes. Vie des Saints. T. II. *Passim.*

Mais à ces éclatants et merveilleux progrès, on a cherché à donner une cause purement naturelle; on a dit: le culte druidique était très-répandu dans la Gaule; or, les Druides proclamaient l'unité de Dieu; ils admettaient en lui trois personnes, savoir:

Dieu existant par soi-même;

Dieu-vérité;

Dieu-liberté.

Telle était leur trinité, telle fut la transition des idées gauloises aux idées chrétiennes.

Aux Druides, expression des doctrines de la Gaule, succédèrent les enseignements odiniques. D'après ces traditions, « Balder, fils d'Odin, fut tué par son frère Honer... C'est » un mythe pour désigner la miséricorde tuée par la force » aveugle... (1) » Puis, ajoutent-elles, « Odin et tous les » Ases seront aussi tués, mais ils renaîtront. Il y aura un » nouveau soleil, une nouvelle terre, un nouveau genre » humain... Odin, Balder et tous les Ases reviendront... » Tous les maux cesseront.... »

Ce mythe du retour de Balder, tel aurait été le pont jeté entre l'Odinisme et le Christianisme.

Pour ce qui est du Paganisme grec et romain, on fait remarquer que le peuple, habitué à des légendes d'incarnations divines, ne fut pas choqué d'entendre parler d'un Dieu-homme... Quant aux philosophes, ils retrouvaient dans le Christianisme le verbe de Platon; les Stoïciens, l'abstinence et le mépris des joies matérielles... les Gaulois admettaient volontiers l'idée de l'unité du genre humain, de l'égalité des hommes devant Dieu...

Et c'est ainsi que le cours naturel des choses aurait préparé le succès de l'Evangile, le triomphe de la doctrine de la Croix !!

Pour ceux qui croient à l'intervention de Dieu dans l'établissement de l'Eglise, il est vraiment consolant de voir à quels expédients se résignent ceux qui nient cette intervention.

(1) H. Martin. Histoire de France, I, p. 215.

## CHAPITRE II.

---

# LE CHRISTIANISME.

---

**Sommaire : Les limites de ce chapitre indiquées.**
**Coup-d'œil sur les dix premiers siècles de l'ère chrétienne.**
**I. Les Martyrs; — Joseph d'Arimathie, en Morinie; — St-Paul. — II. Les Apologistes; — Siagrius chez les Nerviens; — Lucius Fuscien; — Victoric. — III. Le Christianisme survit aux persécutions; — Evêques envoyés en Gaule; — St-Piat chez les Nerviens; — St-Chrysole à Verlinghem; — St-Eubert à Lille. — IV. Armées romaines en Morinie; — St-Victrice; — Le territoire des Morins rattaché à l'archevêché de Reims; — St-Materne, St-Donatien, Ste-Hélène, Ste-Benedicte, St-Martin. — V. Invasions des hommes du Nord; — Leurs ravages; — Clovis en Morinie; — Sa conversion; — L'arianisme chez les Teutons; — Ce qu'il reste de sens moral et de force morale s'abrite sous le Christianisme; — St-Patrice, St-Germain, St-Remi, St-Columban, St-Ursule, St-Waast, d'origine franke, viennent à Merville, à Estaire... — Chants populaires flamands célébrant sa mémoire. — VI. L'Idolâtrie reparaît; — St-Médard, St-Antimond, St-Amand; — La foi fait de nouvelles conquêtes; — Obstacles qu'elle trouve dans les mœurs. — VII. Siècle d'or; — St-Géry, St-Ricquier, St-Liévin, St-Bavon, St-Eloi; — Villes et bourgades flamandes qui empruntent leur nom aux saints qui y sont vénérés; — Bissezeele, premier village chrétien dans la Flandre maritime; — Evêché de Térouane constitué. — VIII. Progrès de la foi en Flandre; — Le siége de Rome est constitué. — IX et X. Traits de mœurs; — Intrusions des chefs militaires et des seigneurs dans le sanctuaire; — Simonie, Charles Martel; — Réforme des couvents.**
**Considération sur l'influence du Christianisme; — Propriété chrétienne; — Travail chrétien; — Art chrétien; — Fiefs; — Couvents; — Agriculture; — Dessèchement des marais; — Influence des évêques.**
**Le progrès; — Ce que c'est.**

### I.

La Flandre est nommée pour la première fois au VII$^{e}$ siècle, dans la vie de St-Eloi, écrite par St-Ouen (678). La ville de Dunkerque est citée pour la première fois dans une charte de 1067, par Bauduin V, dit *de Lille*, et aussi le *Pieux*, le *Débonnaire*.

Dans cette étude, il a paru convenable de traiter ce qui concerne l'histoire religieuse du pays, avant que notre ville eût fait son apparition dans les annales de la Flandre; puis de parler ensuite de la part qu'elle a prise aux évènements de la province, ce qui constitue son histoire proprement dite.

Telle est la pensée qui a posé les limites et déterminé l'étendue de ce second chapitre.

## II.

Si les dix premiers siècles de l'ère chrétienne n'ont rien à mentionner sur notre ville; si notre province elle-même n'y apparaît que tardivement sous son nom de Flandre, il n'en est pas moins vrai que le sol où elles ont pris place est resté en son lieu. Or, le penchant naturel qui porte à aimer l'histoire de son pays, nous fait éprouver le désir de connaître tout ce qui concerne le berceau de nos ancêtres qui est celui de nos pères, et aussi le nôtre.

D'ailleurs dans ces années lointaines, la religion, — la plus importante de nos connaissances comme la plus chère de nos affections, — la religion a subi bien des vicissitudes, et nous tenons à honneur de les connaître et de les apprécier. C'est dans cette vue que nous allons faire une exploration dans un passé qui nous intéresse à plus d'un titre.

Cà et là, si nos investigations s'étendent au dehors des limites de la petite contrée, objet particulier de ces études, c'est pour suppléer aux lacunes que nous trouvons parfois dans les documents qui la concernent, et en même temps pour éclairer et mettre à leur point de vue des faits analogues qui pourraient lui être propres.

## III.

Au Ier siècle, alors qu'une sanglante tyrannie s'étendait sur l'empire romain; tandis que le peuple civilisé par excellence se roulait dans les excès d'un sensualisme effréné, et que les philosophes en étaient venus à cette impuissance finale qui faisait tout nier et tout admettre, le Paganisme ébranlé exerçait sa rage infernale sur les martyrs qui versaient généreusement leur sang, semence féconde pour l'Eglise naissante.

La Morinie, que Virgile supposait à l'extrémité du monde, aurait été traversée par Joseph d'Arimathie, se dirigeant vers les Bretons encore sauvages (1). St-Paul aurait pris le même chemin, qui reste illuminé de ce souvenir, sans qu'il soit possible d'assigner, avec quelque précision, quel fut l'itinéraire de ces illustres voyageurs.

IV.

Au II[e] siècle, la tempête déchainée contre l'Eglise paraît s'apaiser. Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle... subissent, à leur insu, l'influence du principe nouveau qui les dépasse; des témoignages écrits, des apologies succèdent aux actes des martyrs. — Siagrius est député de Rome vers les Nerviens. Marcellin, archevêque de Tongres; Lucius, roi des Bretons; Fuscien, Victoric... exercent l'apostolat chez les Morins (2).

Comme eux et aux mêmes périls, Diogène y gagne l'auréole des saints (3).

Tandis que Lyon, la première parmi les cités de la Gaule, adopte la religion de Jésus-Christ, l'Irlande devient comme le séminaire des missions de l'Europe. On y voit les fils des familles les plus opulentes embrasser le rude et dangereux ministère de la prédication.

V.

Au III[e] siècle, alors que l'anarchie militaire rend le pouvoir de plus en plus incertain, la doctrine nouvelle que Dioclétien se vantait d'avoir anéantie, poursuit ses pacifiques conquêtes.

En 248, le pape St-Fabien ordonnait sept évêques qu'il envoyait dans les Gaules... Sont-ils venus dans nos régions? C'est ce que nous ne pouvons affirmer.

En 257, nouvel envoi d'apôtres par St-Sixte... Mais il n'est rien dit de la Morinie.

(1) Légendaire de la Morinie. P. 371.
(2) Ibid. P. 373. Acta S. S. Belgii, I. 153, 172.
(3) M. Destombes. Vie des Saints. I. P. 48, 49.

Cependant en 287 St-Piat arrive chez nos voisins les Nerviens, idolâtres et sanguinaires (1). Son zèle et sa persévérance parviennent à y former quelques disciples. Ces nouveaux chrétiens ne tardent pas à subir le martyre, ainsi que l'ont témoigné les pointes de fer retrouvées dans leurs corps à l'ouverture de leur tombeau.

St-Chrysole d'Arménie vient prêcher à Comines et à Verlinghem (2) vers 289. Il séjourne quelque temps entre l'Escaut et la Lys, au pays de Mélanthois. Eubert, patron de Lille, (294) travaille avec Chrysole et Piat, et il obtient la même récompense qu'eux, le martyre.

C'est ainsi que les vaillants éclaireurs s'approchaient graduellement de notre Flandre, dont ils devaient faire un jour un des beaux fleurons de la couronne de l'Eglise.

Ces envoyés étaient-ils évêques? On ne saurait le dire; mais cela a peu d'importance au point de vue où nous nous plaçons. Il paraîtrait toutefois qu'au concile de Sardique, en 347, Supérieur était regardé comme le premier évêque des Nerviens.

Ce concile est surtout remarquable, pour nous, par la supériorité de juridiction qu'il déclare appartenir au siége de Rome, à qui l'erreur la contestait déjà.

## VI.

Au IVe siècle, l'état de division qui règne de plus en plus, fait regarder comme prochaine la ruine du colosse romain. Les armées comptent bien des soldats chrétiens qui font partout des prosélytes. La carte de Peutinger indique des stations romaines non loin de l'endroit où Dunkerque est venue s'installer, ce qui nous permet de penser que le nom de Jésus-Christ aura été porté aux habitants de la bourgade.

Vers 330 naissait dans la Morinie St-Victrice qui y exerça si fructueusement son zèle (3).

Déjà de fréquentes assemblées canoniques organisaient les évêchés.

(1) M. Destombes. Vie des Saints, I. 50, Acta S. S. Belgii, I. P. 94, 134.
(2) Arrondissement de Lille.
(3) Légendaire déjà cité. P 203.

Jusqu'au IV[e] siècle, la Morinie (dont faisait partie le territoire qui devint ensuite celui de Dunkerque) était commise aux soins des archevêques de Trèves et de Tongres. Pour la mettre à portée des secours spirituels qui lui devenaient plus nécessaires, le pape Melchiade l'unit au district de Reims (1).

Une locution répandue dans les campagnes nous paraît se rattacher à cet ancien souvenir de la métropole religieuse. Pour nos paysans, le vent du Nord, c'est le vent de bise; le vent du Midi, le vent de France; le vent d'Ouest, le vent d'Ecosse; le vent d'Est, le *vent de Reims*.

A cette époque, St-Materne et St-Donatien visitent le pays; Ste-Hélène paraît à Boulogne; Ste-Bénédicte et ses compagnes viennent remplacer dans la Morinie douze missionnaires que le fanatisme y avait sacrifiés; St-Martin y vient à son tour. Il avait renoncé au culte du dieu Mars; après avoir reçu le baptême, il devient un fervent apôtre de Jésus-Christ. Partout dans la contrée son souvenir est resté vénéré. Le diocèse de Tournai compte 88 églises ou chapelles érigées sous son invocation. Le seul arrondissement de Dunkerque en compte aujourd'hui 11 (2).

Déjà en diverses localités, on voyait s'élever des sanctuaires au vrai Dieu et des monastères pour y commencer l'apprentissage de la vie chrétienne, si difficile à pratiquer pour les nouveaux convertis, aussi long-temps qu'ils restaient liés aux coutumes et aux mœurs qu'ils voulaient abandonner.

## VII.

Au V[e] siècle, la dissolution si long-temps prévue, de l'empire romain, semble enfin devoir se consommer.

Les barbares accourus des retraites inconnues où Dieu les tenait en réserve, les barbares viennent renverser tout ce qui tenait debout, et ne laissent plus après eux ni hommes, ni troupeaux, ni arbres, ni moissons, mais seulement des ruines et des débris fumants.

(1) Légendaire. P. 375.

(2) Savoir: Armbouts-Cappel, Bambeke, Bergues, Dunkerque (Basse-Ville), Hoymille, Looberghe, Loon, Steene, Wormhout, Wylder, Wulverdinghe.

Arrivés les premiers, les Huns défaits par Aëtius dans les plaines de Châlons, disparaissent sans laisser de traces. A leur suite viennent successivement les Goths, les Visigoths, les Ostrogoths, les Lombards, les Alains, les Bourguignons, les Vandales (1), les Suèves, les Sarrazins... Deux nations que Dieu réservait à de plus hautes destinées, persistent au sein de ces tumultueuses mêlées, ce sont les Franks et les Anglo-Saxons.

Surprises à l'improviste, bien des peuplades furent pillées et exterminées, et bien des villes demeurèrent veuves de leurs habitants. En plus d'une localité, s'il resta quelques survivants, ce fut grâce à quelque circonstance particulière; parfois à des retraites souterraines où ils se dérobaient à l'atteinte mortelle des agresseurs.

A Cambrai, tous les chrétiens qui s'y trouvaient furent ainsi massacrés par Clodion et ses bandes armées.

Abâtardis, les uns par une misère oisive, les autres par l'abus de toutes les voluptés, les habitants de la plupart des grandes cités se laissaient égorger presque sans résistance.

Les hordes dévastatrices se portèrent aussi vers la Morinie et la ravagèrent sans merci. Mais, par un effet dont on ne saurait dire la cause, quelques groupes s'y établirent à demeure. Clovis, qui, à la mort de son père, n'avait pas quinze ans, fit occuper par sa peuplade presque tout le territoire qui, par la suite, forma la Flandre. Il fit alliance avec Hararick, roi de Térouane et de la Morinie.

C'est au milieu de ces orages effrayants, alors que tout paraissait ébranlé et compromis, alors que les nations païennes abruties subissaient stupidement le joug, ou se laissaient impunément égorger; c'est alors que l'esprit chrétien à peine inoculé opérait les effets qui lui sont propres, et donnait à ses adeptes la force morale et l'énergie de l'âme, qui faisaient défaut partout ailleurs. Les chrétiens fervents se réunissent dans les îles qui abondaient dans nos parages; ils se retirent dans les grottes ou dans les solitudes des forêts, pour s'y faire

(1) Les Suèves fondèrent quelques villages qui portent encore leur nom en Hollande et en Zélande. *Sueveghem* près Courtrai, et *Suevezele* en sont des exemples pour la Flandre. Les Vandales eux-mêmes en ont établi quelques-uns, par exemple *Vandeville* (Vandalorum villa) près de Lille.

un monde nouveau et y vivre seuls avec Dieu. Au sein même des palais, les néophites savent mener une vie cénobitique. Et c'est aux clameurs des hordes ravageant le pays ; c'est au bruit menaçant des cités croulantes, que les théologiens discutent sur la liberté morale de l'homme (1).

## VIII.

Clovis est un point lumineux dans ces sanglantes et ténébreuses années (2). Ce nom n'appartient pas exclusivement à la France, il appartient aussi à notre contrée, et nous avons le droit de citer quelques traits qui le concernent.

Clotilde avait beau disserter sur les erreurs du Paganisme, sur l'unité de Dieu, la divinité de Jésus-Christ, etc., Clovis secouait la tête, disant : « Toutes choses ont été faites par » mes divinités, votre Dieu ne peut se comparer à elles... » Ce n'est pas même un Dieu, il n'est pas de la race » d'Odin... »

« Je t'écouterais volontiers, disait-il dans une autre occur» rence, mais le peuple qui me suit ne veut pas abandonner » ses dieux. Toutefois j'irai vers lui, et je lui parlerai d'après » tes paroles... »

L'historien ajoute : Il rassembla donc les siens, mais avant qu'il eût ouvert la bouche, la puissance de Dieu le prévint, et tout le peuple s'écria d'une commune voix : « Nous reje» tons les dieux mortels, et nous sommes prêts à reconnaître » le Dieu immortel que prêche Remi. »

Si le Christianisme avait entouré le cœur de fer de Clovis sans le pénétrer complètement, il était du moins parvenu à l'adoucir, car c'est à la prière d'un prêtre nommé Euspicius, que ce chef, parfois inflexible, épargna Verdun. C'est sous l'influence des leçons nouvelles qu'il s'écriait un jour : « Où » sera donc l'espoir de la victoire, si nous offensons St-» Martin ? »

A proprement parler, c'est à partir de Clovis que se constitue l'unité de la race Franke, c'est à partir de lui que la France fut; et qu'elle fut chrétienne.

(1) Voir H. Martin, Histoire de France. T. I. *Passim.*
(2) Ibid. I. 419, 423, 428, 447.

## IX.

Nous ne pouvons parler de ce progrès de la foi sans parler aussi du péril qu'elle éprouva de l'invasion de l'Arianisme dans nos régions.

Chassée du monde officiel, du monde romain, cette hérésie se réfugia chez les nations barbares et se releva par leur secours. Au moment où, foudroyée par les conciles et par le pouvoir impérial, abandonnée de l'opinion publique, foulée aux pieds par le grand Théodose et ses successeurs, elle s'éteignait au sein de la civilisation, elle s'était rallumée avec éclat parmi les barbares, et dans le Ve siècle elle avait conquis presque tous les peuples teutoniques établis sur les terres de l'empire (1).

## X.

Arrivé dans notre pays, alors que ces calamités y avaient cours, Victrice reçoit, du fond de l'Italie, une lettre que lui écrit St-Paulin pour l'entretenir de cette malheureuse contrée. Sur ces bords inhospitaliers, au sein des peuplades se livrant habituellement au brigandage, l'apôtre s'avance seul. D'épaisses forêts avaient peu à peu recouvert le sol d'anciennes cités ravagées par les hommes du Nord. Les bêtes fauves y avaient leur repaire. Les siéges de Cambrai, d'Arras et de Térouane étaient restés trop long-temps vides; dans ces vastes solitudes aucune voix ne rappelait la bonne nouvelle. Après lui et avec lui, de saints et fervents imitateurs viennent disputer aux loups et aux ours les ruines de tant de beaux établissements détruits par une rage forcenée; çà et là ils les relèvent. Bientôt St-Patrice, St-Germain, St-Loup, St-Maxime, St-Remy, St-Vulgan, St-Columban, viennent à leur tour travailler à cette vigne en friche. Ste-Ursule et ses compagnes, jetées sur les côtes de la Morinie, y font briller l'éclat de leurs vertus. St-Trevère y rachète les esclaves; St-Waast, d'origine franke, y exerce par le saint ministère; il passe par Estaires et y fonde un monastère, sur l'emplacement duquel fut érigé ensuite le couvent des Capucins. La mémoire de ce missionnaire est resté dans notre pays et s'y perpétue dans les

(1) H. Martin. Histoire de France. I. *Passim.*

chants populaires. C'est ainsi qu'après mille ans, il vit encore dans notre Flandre, où l'on chante : « Nos pères étaient sou-
» mis au joug du démon, lorsque St-Waast parut comme un
» flambeau dans la nuit. Spectres, monstres, bêtes féroces,
» obéissent à sa voix ; à sa voix, les aveugles recouvrent la
» vue, les boiteux marchent, les muets parlent... » (1)

A Hondschoote, à Reneghelst, à Bailleul... les populations rivalisant de reconnaissance, mirent leur ville et leur église sous le patronage de son nom.

Enfin, dans les dernières années de ce siècle, St-Eleuthère, élevé à la dignité épiscopale par Félix III, quitte Blandin (496) et va à Tournai, siége de son autorité ; St-Waast se fixe à Arras, et, cette fois, les évêchés semblent régulièrement établis. Un mouvement sensible est imprimé à la religion chrétienne.

## XI.

Au VI$^{e}$ siècle, lorsque la lutte des éléments nouveaux formaient un chaos inexprimable, Clotaire, le dernier des princes franks, régnait sur la région qui allait être la Flandre. La Morinie bouleversée avait vu reparaître ses anciennes idoles. De nouveau, le culte de Mars dominait, et presque tout le pays était retombé dans le Paganisme. St-Médard se dévoue à la conversion des peuplades teutoniques, ou si l'on veut flamandes ; il jette à Térouane les fondements d'un monastère que, par la suite, St-Eloi vint terminer. St-Remi députe vers les Morins St-Antimond. Cet apôtre relève aussi, où il le peut, les maisons religieuses abattues, et exerce fructueusement son zèle sur nos côtes occidentales. C'est alors que naissait St-Amand, qui vint ensuite continuer d'une manière si remarquable l'œuvre du salut.

Cependant, au sein de la nation conquérante, la foi fait peu à peu des progrès. Au concile d'Orléans (511), première assemblée religieuse réunie sous la domination franke, plusieurs canons importants règlent la discipline de l'Eglise et les mœurs publiques.

Du reste, si l'Evangile n'envahissait pas la Gaule par une

(1) M. Ed. de Coussemaker, *Chants Populaires Flamands.*

conquête subite et impétueuse, il la pénétrait profondément, et l'on en voit de remarquables preuves dans la formule du serment que les Leudes prononçaient en 587 : « Nous jurons » obéissance, disaient-ils, *par le nom du Dieu tout-puis-» sant; par l'indivisible Trinité... par le redoutable » jour du jugement...* »

Les quatre fils de Clotaire, avant d'aller s'établir chacun dans son royaume, juraient (562) sur les reliques des saints, de ne pas empiéter sur leurs frontières respectives. Lors du nouveau partage, opéré cinq ans après, ils faisaient un serment semblable sur les reliques de St-Martin de Tours et St-Hilaire de Poitiers, les deux grands patrons de la Gaule.

## XII.

D'ailleurs, la religion avait beaucoup à souffrir de la grossièreté des nouveaux convertis. La puissance et la richesse des évêques avaient fait, de l'épiscopat, l'objet de l'ambition et de la cupidité universelle. Les rois vendaient les évêchés et les abbayes, et ils trouvaient beaucoup d'acheteurs. Les conciles s'élevaient contre ces envahissements, sans empêcher les princes franks d'attenter de plus en plus à ces droits sacrés et à la liberté des élections épiscopales. Cà et là ils imposaient aux cités, en qualités d'évêques, quelques-unes de leurs créatures; des hommes cupides, débauchés; des clercs simoniaques... A ce point que la protection de certains seigneurs laïques était parfois réclamée contre certaines exactions épiscopales (1).

C'est au milieu de ces mauvais jours du VI^e^ siècle, que Dieu permet dans beaucoup de maisons religieuses l'introduction de la règle de St-Benoît, remède héroïque contre la déviation générale. C'est alors qu'apparaît la grande figure de St-Germain, évêque de Paris, dont le caractère rappelle les grands pontifes ses prédécesseurs. Il ose employer les armes de l'Eglise contre les scandales des rois franks; il excommunie Charibert pour fait de bigamie et de cohabition avec la religieuse Marcowefe; il écrit à Brunehilde une lettre

(1) Voir H. Martin. Histoire de France. *Passim.*

grave et touchante, où il la conjure de ne pas exciter son époux à la ruine d'un pays déjà trop accablé de misères. Le noble et ferme langage du prélat émut la reine d'Austrasie.

Dans les annales de ce temps, la Morinie n'est citée que de loin en loin.

## XIII.

Plus le péril était grand, plus le zèle des pasteurs se manifestait. Le VI<sup>e</sup> siècle ne compte pas moins de cinquante-quatre conciles !

Celui de Macon (585), un des plus notables tenus sous les Mérovingiens, recommande déjà, aux fidèles, l'exacte observation du dimanche.

## XIV.

Pour la Flandre allait enfin se lever le VII<sup>e</sup> siècle, qu'on a surnommé le siècle des saints, le siècle d'or.

Tandis que les maires du palais s'emparent du pouvoir et du trône des Mérovingiens, les missionnaires de l'Evangile disputent à l'idolâtrie notre Flandre. Des maisons de prière et de travail s'y multiplient; la croix et la charrue viennent assainir le pays. L'histoire qui constate le résultat de tant de travaux doit laisser inconnus le plus grand nombre des ouvriers, qui restent, pour nous, cachés dans l'obscurité que désirait leur humilité.

Tout éclat politique semblait éteint sur le monde, mais une autre gloire, bien plus précieuse, se lève sur l'humanité. Les Morins se convertissent; les Bretons schismatiques reviennent à leur voie; une cohorte bénie explore la contrée. Dans les rangs de cette sainte milice figurent Amé, Géry, Ricquier, Liévin, Faron, Arnould, Lambert, Amand, Momelin, Aubert, Ebertramme, Mauront, Omer, Willebrod, Winoc, Bavon, Ursmar, Eloi... et bien d'autres que nous devons passer sous silence.

Presque tous ces noms sont restés chez nous, entourés d'une vénération traditionnelle et toute particulière, par laquelle la voix du peuple parle à l'unisson de la voix de l'Eglise. Que de

villes et de villages de notre bon pays de Flandre ont adopté pour leur patron celui qui leur avait apporté l'Evangile! Non seulement leurs temples sont placés sous leur invocation; mais ils ont pris pour leur nom celui de leur céleste protecteur. En faut-il citer des exemples? St-Omer, St-Amand, St-Aubert, Bergues-St-Winoc, St-Momelin, St-Folquin, et tant d'autres.

L'église d'Uxem est dédiée à St-Amand; celle de Watten à St-Momelin; celles de Millam, Quaedypre, Rexpoede, Wylder, à St-Omer, etc.

## XV.

Sous ces efforts multipliés l'erreur cède enfin! La première de nos bourgades, Bissezeele, se déclare chrétienne. Mais bientôt les divers points isolés où se trouvent les fidèles, s'étendent, se rapprochent et finissent par se toucher. Encore un peu de temps et le pays sera conquis à la foi; déjà l'évêché de Térouane est constitué.

Pendant les mille ans qu'il subsista, ce siège compta 65 évêques, dont onze ont été déclarés saints par l'Eglise et dix ont été revêtus de la pourpre romaine (1).

(1) L'*Historia Episcopatus Iprensis* (Bruges 1851) donne la liste des évêques de la Morinie. Nous croyons devoir lui emprunter ce document important :

..... Cœpit sub Bonifacio III, imperatore Phoca; Gallorum rege Chlotario, sub titulo B. M. semper Virginis, anno 605.

1. S Antimundus Episc. — Huncce fertur prœposuisse Remorum pontifex à quo in Flandriâ prædicatum fuit evangelium.
2. S. Patricius.
3. S. Athalbertus.
4. S. Audomarus. Hic Morinos magnâ ex parte in idolatriam relapsos ad catholicam fidem reduxit. Austrabertam Virginem teruanicam flammeo Christi induit. — S. S. Bertinum, Momolinum et Bertrandum ad se venientes ex finibus Rheni cum gaudio suscepit + 695.

5 S. Drantius.
6 S. Baynus.
7 Ravengerus.
8 S. Erembodo + 734.
9 Adalgerus.
10 Guntbertus.
11 Etharius.
12 Reiduvaldus.
13 Athalphus.
14 Wigbertus.
15 Theodouvinus.
16 Erembaldus.
17 S. Folquinus.
18 S. Humfridus.
19 Actardus + 855.
20 Adalbertus + 914.
21 Herelandus + 920.
22 Stephanus + 928.
23 Wicfridus + 935.
24 David + 964.
25 Framericus + 989.
26 Balduinus + 1030.
27 Drogo + 1078.
28 Hubertus + 1081.
29 Lambertus (intrus).
30 Gerardus (1084 electus non canonice intravit).
31 S. Johannes + 1130.
32 B. Milo + 1159.
33 Milo + 1169.

## XVI.

La brume si long-temps abaissée sur la Flandre, est enfin dissipée. A travers l'éclaircie qui se fait dans l'histoire, on peut voir que Rome, la persécutrice païenne d'autrefois, est devenue le centre même de la chrétienté. La société religieuse est désormais constituée et se nomme l'Eglise. Des diverses contrées conquises à la foi, se dirigent vers la métropole catholique, vers Rome, Rome la tête du monde chrétien, de pieux voyageurs que ne peuvent arrêter ni les fatigues, ni les dangers de la route. Les prédicateurs de la bonne nouvelle vont s'y retremper comme à la source même de l'autorité et de la grâce. Plus de trente rois saxons vont au tombeau des apôtres saluer le successeur de St-Pierre.

La règle de St-Benoît est mise en vigueur dans la plupart des monastères de la Flandre. Les disciples de St-Columban posent les premières digues des côtes nerviennes (615). C'est à eux que sont dues les premières conquêtes sur les basses terres de la Morinie. Les monastères attirent à eux toutes les conditions sociales et toutes les natures d'esprit. Dans ce temps de désespoir humain, ces paisibles asiles exercent une sorte de fascination spirituelle... (1) La Flandre ne prit pas l'initiative de ce mouvement, mais elle le suivit d'une manière bien fructueuse.

34 Desiderius + 1194.
35 Lambertus II + 1207.
36 Joannes II + 1212.
37 Adam + 1224
38 Petrus de Doccii + 1250
39 Radulphus de Hala + 1264.
40 Henricus de Murris + 1282.
41 Jacobus de Bolonia + 1301.
42 Ingerranus de Crequi + 1308.
43 Joannes III de Viane + 1344.
44 Raimundus Sacheli.
45 Egidius.
46 Robertus de Gebancus + 1394.
47 Gerardus II de Damvilla.
48 Ademarus Roberti.
49 Petrus II de Orgemont + 1409.
50 Joannes Tabari.
51 Mathœus Reginaldus.
52 Lud. de Luxemburgo + 1443.
53 Joannes V Juvenis + 1453.
54 Guill. d'Estouteville + 1483.
55 David II de Burgundia + 1495.
56 Henricus II de Lotharingiâ.
57 Guill. II de Cluniaco.
58 Henr. III de Lotharingiâ + 1515.
59 Antonius de Croy.
60 Phil. de Luxemburgo + 1519.
61 Franc de Melun + 1521
62 Joannes VI de Lotharingiâ + 1550.
63 Phil. de Camera + 1550
64 Franc. III de Crequi + 1552.
65 Antonius II de Crequi + 1574.

Créé en. . 605
Détruit en. 1553

Durée. . . 948 ans.

(1) Le couvent de St-Wandrille comptait 300 moines; celui de Jumieges 500.

On a dit: *Les évêques ont fait la France.* On peut avec autant de vérité dire: *Les moines ont fait la Flandre.* Et dans cette province, la civilisation est de l'ordre de St-Benoît.

## XVII.

Jusqu'ici les détails concernant la Morinie étaient fort rares. Au VIIe siècle, et grâce aux moines, ils deviennent plus nombreux. Les chroniques des abbayes nous fournissent des données certaines, et par leur moyen, l'histoire religieuse de ce temps est mieux connue que l'histoire politique.

Nous pouvons suivre St-Omer arrivant à Sithiu; visitant Furnes et les environs; y dédiant à St-Martin un temple de Mars; érigeant à Térouane une église à la Sainte Vierge... Nous pouvons accompagner St-Eloi, venant à Bruges fonder un sanctuaire dédié au Saint Sauveur; à Furnes, on montre encore des restes d'anciennes constructions que l'on attribue à ce saint évêque, dont nous esquisserons tout-à-l'heure l'histoire.

Dunkerque n'est pas nommée par l'historien de St-Eloi; mais, selon toute probabilité, le hameau qui par la suite prit le nom de Dunkerque, nom qui devint ensuite si célèbre; ce hameau, dis-je, avait alors une autre appellation. La tradition admise dans le pays, c'est que le saint y renversa un autel à Mercure (ou plutôt, selon nous, à Woden), et qu'il consacra le temple païen à St-Pierre, le patron des pêcheurs.

Le breton Winoc et ses compagnons travaillaient de leur côté à la conquête de Groenenberg (Bergues); Willebrod, à celle de Gravelines.

## XVIII.

Les chefs ou seigneurs encore à demi-païens obéissent à l'entraînement commun. Androald donne, aux moines, la terre de Sithiu; Walbert, seigneur d'Arques et de Poperinghe (679), se confesse à St-Bertin et devient son disciple; Hérimar donne aux saints missionnaires sa terre de Wormhout, et St-Momelin y fonde une maison qui fut long-temps célèbre...

Protégé par Lyderic, le premier des forestiers, par Dago-

bert, dont il avait baptisé le fils Sigebert, St-Amand fonde à Elnon (St-Amand-Nord) cette école depuis si fameuse. Elnon, où les études furent conservées au milieu de l'ignorance générale des siècles suivants; Elnon, où les héritiers de Charlemagne envoyèrent, plus tard, leurs enfants se former aux bonnes lettres; Elnon, où fut écrit le premier morceau en langue romane (1) et qui devint comme le centre de la civilisation dans toute la contrée.

Durant cette période, les églises du Nord des Gaules étaient gouvernées par les plus saints pontifes: St-Lambert, à Maestricht; St-Vindicien, à Cambrai; St-Momelin, à Tournai; St-Bain, à Térouane.

## XIX.

Un autre changement plus étonnant, pour le siècle encore imbu des idées païennes, c'est l'émancipation chrétienne de la femme.

Oui, la femme prend dès lors en Flandre sa place dans les rangs de la famille chrétienne. Ste-Austreberte, la première parmi les filles de la Morinie, adopte la loi de la virginité; Ste-Berthe, Ste-Hiltrude et leurs compagnes se donnent à Jésus-Christ La femme est désormais sortie de l'abjection où l'avait tenue le Paganisme. Cette créature de Dieu peut enfin pratiquer légalement la mortification, la charité, le travail, la prière, l'obéissance et la pauvreté volontaire! Elle a repris ses droits au ciel! Elle figure au martyrologe et dans les tables du calendrier chrétien (2).

(1) La chanson de Ste-Eulalie.

(2) Que l'affranchissement de la femme soit un fait chrétien, c'est ce qui nous semble incontestable.

On ne prétendra pas, sans doute, que l'institution des Vestales ou des Druidesses puisse être mis en parallèle! On n'assimilera pas non plus le rôle de la femme dans la société grecque, romaine, gauloise... avec celui qu'elle remplit dans la société chrétienne.

Nous convenons sans peine, que les répudiations si fréquentes au moyen-âge n'étaient pas sans inconvénients, et que l'extension excessive des degrés de parenté entraîna plus d'un abus; mais ces abus mêmes prenaient leur source dans une disposition diamétralement opposée à l'asservissement de la femme, et cette considération n'affaiblit en rien la cause de l'esprit chrétien.

Au sein des nations barbares, au Xe siècle, au XIe même, les filles étaient

## XX.

Au VIII[e] siècle, l'œuvre de salut se poursuit, St-Silvin, le dernier des évêques régionnaires, se fait bénir dans la Morinie qu'il édifie par ses austérités. L'Irlande députe vers le continent Lugle et Luglien, qui abordent à Boulogne et à Térouane où le Paganisme avait encore beaucoup de partisans. A eux se joignent Romuald (775), qui devint le patron de Malines; Hilduart, évêque de Toul, et avec eux de fervents coopérateurs. Les Morins s'affermissent dans la foi; à leur tour ils fournissent leur contingent aux soldats de Jésus-Christ. Parmi eux figurent Erkembode (mort en 742), abbé de St-Bertin et Ste-Rotrude, née au pays de Térouane. Des miracles s'opèrent dans la contrée en témoignage de la foi nouvelle (1). Le concile de Leptines (741), tenu dans nos provinces, s'efforce d'y extirper les dernières racines de l'idolâtrie (2), et St-Boniface vient en personne présider la sainte assemblée.

encore exclues de l'héritage; ce n'est guère qu'un siècle après Hugues-Capet, que ce principe d'exclusion paraît faiblir un peu. En 1063, la successibilité de la femme semble prendre du terrain; en 1070, on trouve la femme exerçant la tutelle féodale; en 1097, la question n'était pas encore tranchée dans le Midi de la France. Il y avait cependant de longues années que dans la société religieuse, on avait pris les devants et mis en pratique cet affranchissement. Le monastère de Fontevrault présente ce qui a été fait de plus avancé en faveur de la femme. Plus de trois mille personnes y étaient réunies. Les femmes étaient cloitrées, chantaient et priaient; les hommes travaillaient. Les *frères* étaient soumis aux *sœurs* et les deux congrégations étaient régies par une seule abbesse.

La Flandre eut aussi des couvents doubles; l'abbaye de St-Nicolas, à Furnes, en présentait un exemple. Il paraît que cet état de choses ne subsista pas long-temps; cependant au XVI[e] siècle il existait encore à Bailleul un de ces couvents doubles. Voyez plus loin le chapitre de la *Réforme*.

(1) Par exemple en 717, à Wormhout, au tombeau de St-Winoc, etc.

(2) Pour se faire une idée de l'esprit païen, relativement aux choses de la religion, il est bon de prendre en considération le passage suivant, extrait des Acta S. S. Belgii VI. p. 552.

St-Wulfran, évêque de Sens (720), était témoin des apprêts du supplice d'un homme qu'on allait sacrifier comme victime chez les Frisons. Il demanda à Radbod la grâce du malheureux. Radbod la lui refusa. En présence de la foule assemblée pour assister à cette exécution, le saint se mit en prière; la corde du gibet s'étant rompue, l'infortuné se trouva plein de vie, après être resté deux heures suspendu. Radbod lui-même fut ébranlé et demanda le baptême. Il avait déjà mis les pieds dans les fonts, lorsqu'il adressa cette question: « Wulfran, que penses-tu de mes prédécesseurs?

## XXI.

Tandis que tout cela se passait de ce côté, l'Italie voyait s'accomplir un fait trop important pour ne pas être au moins indiqué dans une étude catholique.

Pendant que la Péninsule était troublée par les révoltes de Trasimond, duc de Spolette, contre le roi Luitprand, le pape Grégoire s'adresse à Charles Martel et réclame son appui. Etienne et Paul demandent la protection de Pepin (762), et celui-ci constitue ce qu'on nomme le *Patrimoine de St-Pierre.* La force militaire des Franks avait été l'épée du Christianisme, elle en devenait le bouclier (1). Charlemagne, le grand empereur, confirma et amplifia cette institution, il consomma l'indissoluble alliance de Rome avec la France, qui porte le glorieux titre de *Fille aînée de l'Eglise.* Honneur aux souverains qui ont depuis marché dans cette voie !

## XXII.

Le IX[e] siècle et le suivant, troublés par les invasions des Normands et frappés de tous les maux qui en étaient la suite,

Sont-ils en enfer ou en paradis ? — Il est bien à craindre, répondit Wulfran, qu'étant morts sans baptême, ils ne soient éternellement damnés. Alors Radbod, se retirant brusquement de l'eau baptismale, s'écria : J'aime mieux aller en enfer avec les princes frisons, mes ancêtres, que de demeurer avec quelques gueux dans le royaume du ciel dont tu me parles. »

Il faut lire encore la formule d'examen rédigée en latin et en langue teutonique, par un canoniste du IX[e], pour aider à la mémoire du barbare au tribunal de la pénitence : « Mon frère, lui disait le prêtre, ne rougis pas de confesser tes péchés ; car moi aussi je suis un pécheur, et j'ai fait peut-être plus de mal que toi... Avouons donc librement ce que librement nous avons commis.... As-tu fait homicide, par hasard ou volontairement, pour venger tes parents ou obéir à ton maître ? As-tu fait quelque blessure, coupé les mains ou les pieds, ou arraché les yeux à un homme ? As-tu fait quelque vol avec sacrilége, effraction ou violence ? As-tu fait adultère avec la femme ou la fiancée d'autrui ? As-tu déshonoré une vierge ? As-tu violé ou pillé un tombeau ? As-tu diffamé un homme auprès de son seigneur ? As-tu consulté les magiciens, aruspices, enchanteurs ? As-tu fait des vœux aux arbres et aux fontaines ? As-tu enlevé un homme libre pour le faire esclave ? As-tu brûlé la maison ou la grange d'autrui ? T'es-tu enivré jusqu'à vomir ? As-tu étouffé ton enfant ? As-tu bu quelque philtre ? As-tu fait ce que les païens observent aux Calendes de Janvier ? As-tu chanté des chansons diaboliques sur les sépultures des trépassés ?....

(1) H. Martin. Histoire de France. I. *Passim.*

nous donneraient lieu de revenir sur les tristes circonstances que nous avons déjà sommairement indiquées; nous croyons devoir les passer ici sous silence et renvoyer le lecteur, désireux de les connaître en détail, aux auteurs qui ont traité spécialement cette matière.

## XXIII.

Cette longue série parcourue, qu'il nous soit permis de faire une halte et de porter la pensée sur d'importantes considérations qui ressortent de ce vaste sujet. La bonne nouvelle est reçue en Flandre; la graine de senevé a germé; la plante s'est développée. Arrêtons-nous un instant sous ses branches. Nous avons apprécié l'influence du Paganisme, efforçons-nous de mettre en son jour l'influence du Christianisme.

Il a combattu l'esclavage, il a relevé l'humanité par l'émancipation de la femme; nous l'avons déjà indiqué, mais de plus il a appris au genre humain ce que c'est que le travail chrétien, et l'art chrétien; c'est sous son aîle que l'Europe a été sauvée de la barbarie, et que les institutions politiques en ruines ont pu élaborer un état meilleur, sous lequel nous vivons aujourd'hui. Après avoir aligné la série des dates, méditons la série des choses.

## XXIV.

Mais avant d'entrer dans cette intéressante matière, éclairons un point où parfois s'arrêtent incertains et surpris les regards de quelques observateurs.

En lisant nos vieilles chroniques, en y voyant certains faits irréguliers, en les appréciant à la suite de quelques sophistes, ils y trouvent un arsenal d'accusations contre l'Eglise, sa discipline et ses lois.

Mais, si l'on consent à se placer dans le milieu social que nous avons indiqué jusqu'ici; si l'on se rappelle l'état général des mœurs, des opinions et des habitudes; si l'on constate quels étaient les procédés suivis et les pratiques adoptées, la plupart de ces faits changent d'apparence, de portée et de valeur ou de signification.

## XXV.

Quelle cause a produit ces effets et beaucoup d'autres analogues?

Dans les monastères érigés par les apôtres de l'Evangile, les chefs des armées avaient vu régner l'ordre, la paix, le travail. Le résultat immédiat qui les touchait le plus, c'était la prospérité et l'abondance; c'était de voir des ressources régulières et sûres, alors que partout ailleurs il n'y avait de constant que pauvreté et misère. Ce trésor les tenta, ils voulurent mettre la main dessus. De là l'intrusion de la politique dans l'Eglise. Ils entrèrent dans ces maisons, et les pontifes qui résistaient étaient promptement écartés suivant la méthode militaire.

D'ailleurs, pour prévenir ou diminuer cette difficulté, les seigneurs ne dédaignèrent pas d'influencer les élections abbatiales ou épiscopales, et, comme nous l'avons déjà fait remarquer, ils imposèrent trop souvent des hommes ignorants, cupides, moins clercs que soldats, et qui, à défaut d'autre argument, envahissaient, à main armée, les églises et les monastères. C'est ainsi qu'en bien des lieux, on vit les ministres de l'Eglise remplacés par des leudes grossiers, habitués à la guerre plus qu'à la prédication; entrant au sanctuaire couverts de leur armure, ayant en main leur framée, la seule crosse qu'ils pussent convenablement manier.

Charles Martel lui-même donnait des abbayes et des bénéfices aux guerriers austrasiens qui l'avaient aidé à mettre en fuite les troupes d'Abdérame (1); que pouvait-on attendre des autres?

Aussi vit-on beaucoup des abbés laïques borner leur ministère à percevoir les revenus de leurs abbayes.

A leur tour, les chefs ainsi travestis influencèrent les élections contemporaines, et leur ôtèrent toute sincérité. De là le recours des moines au Saint-Siége, qui leur apparaissait comme

(1) On n'a peut-être pas remarqué comme il convient la situation critique des choses à cette époque, ni le glorieux rôle que la Providence y a départi aux Franks. A la bataille de Poitiers, si l'armée franke eût été détruite, la terre était à Mahomet. (Voir H. Martin, Hist. de France).

le seul point assez élevé pour y rattacher leurs dernières espérances.

Mises dans de telles conditions, les maisons religieuses étaient vouées à une perte inévitable. Ce qui est surprenant, ce n'est pas d'en voir quelques-unes s'écarter de la ligne tracée par leurs fondateurs, mais assurément c'est d'en trouver qui aient pu, dans des jours meilleurs, faire revivre les vertus que tant d'ennemis s'efforçaient d'étouffer.

Après quelque temps, au lieu de trouver dans les couvents les ressources qu'ils en attendaient, les seigneurs n'y rencontrèrent plus que des obstacles. Ils travaillèrent alors à détruire leur propre ouvrage, et visèrent à la *réforme des couvents*, afin de les rapprocher de leur institution primitive. C'est dans ce sens qu'il faut interprêter *la réforme* que Bauduin IV, comte de Flandre, fit au monastère de Bergues (1027), où régnaient la négligence et la mollesse (1); c'est ainsi qu'il faut entendre la réforme de dix-sept autres maisons dont parle d'Oudegherst (2).

Si le titre de *grand* est joint, dans l'histoire de la Flandre, au nom du comte Arnould, n'oublions pas que c'est la reconnaissance des vrais religieux qui a posé cette auréole sur son front, pour lui rendre grâces de cette réforme, que depuis long-temps ils appelaient de leurs vœux.

## XXVI.

Que ce soit donc bien entendu : nous ne nions pas certains faits que nous apporte l'histoire, mais nous les plaçons au niveau qui leur convient. Toutes ces hontes, toutes ces misères.... ce n'est pas le Christianisme, ce n'est pas la loi de l'Eglise ! C'est l'infirmité de ceux qui en ont pris ou usurpé la livrée. La loi de Jésus-Christ venait à nous; ce qui a voilé sa beauté ce ne sont pas ses rides, c'est la poussière de nos chemins. Ces actes, dont on veut se faire une arme contre l'Eglise, n'appartiennent ni à la religion qui les condamne, ni à ses disciples qui les désapprouvent; ils reviennent à des

(1) D'Oudegherst. Annales de Flandre. I, p. 106.
(2) Ibid P. 137.

hommes qui ne la connaissaient pas, ou peut-être même à des adversaires de la doctrine que l'on met en cause.

Allons même au-devant de certaines exigences, et disons avec le respectable auteur du *Cameracum christianum:* que par un effet de la faiblesse humaine, des hommes de religion aient quelquefois été peu fidèles à la loi qu'ils avaient adoptée, nous ne le nions pas, nous en gémissons avec l'Eglise; mais nous faisons remarquer que ce n'est pas là une accusation contre elle.

## XXVII.

Cette réserve faite, parlons du travail chrétien, dont on n'avait pas même alors l'idée.

A l'imitation des Germains leurs ancêtres, les Flamands abandonnaient aux femmes et aux esclaves les travaux des champs. Ces esclaves, toujours prêts à secouer le joug, étaient un danger permanent, et l'on aurait pu craindre que, dans certaines occurrences, la contrée ne devînt inculte et déserte. Mais la Flandre se couvrit de serfs enchaînés à la glèbe, c'est-à-dire de cultivateurs attachés au sol de père en fils. Et lorsque les ordres religieux se furent aussi fixés à la terre, lorsque les moines eurent rasé leur tête comme les serfs, et que, comme eux, ils se furent librement voués au travail perpétuel, les travailleurs apprirent qu'ils avaient, eux aussi, une noble et sainte mission. Ils le comprirent en voyant les fils de St-Benoît et de St-Columban défricher les forêts, repeupler les déserts de la Flandre, s'enfoncer dans les vallées sauvages des Vosges et des Ardennes. Et, semblable à une ruche d'abeilles, chaque monastère, à mesure qu'il grandissait, en fonder d'autres autour de lui; et cette ligue de pieux colons avançant toujours, traverser les fleuves et les montagnes, passer le Rhin et conquérir l'Allemagne tout entière.

Peu à peu, et à l'exemple des religieux, les ouvriers et les laboureurs se réunirent entre eux, se donnèrent une règle d'association; choisirent un patron, acceptèrent chrétiennement leurs labeurs, et bientôt les communes se formèrent à l'instar des communautés. Chaque village, chaque corps de métier eut sa bannière, son saint, son église, sa fête patro-

nale.... A mesure que les hommes s'attachèrent au travail, on ne dut plus songer à les y contraindre....

Voilà l'œuvre du Christianisme ; voilà comment le travail chrétien s'est implanté en Europe, encore plus par l'exemple que par la prédication. Pour bien apprécier cette mystérieuse et salutaire révolution, il faudrait pénétrer dans ces cloîtres fondés du sixième au douzième siècle, dans des temps de trouble, de guerre et de toute sorte de calamités (1), on verrait dans ces sanctuaires de l'art et de la science, des milliers d'ouvriers accomplissant leur tâche de chaque jour, sans autre but que la gloire de Dieu et le bien de leurs frères. Les uns cultivant la terre et se vouant aux métiers les plus humbles, d'autres transcrivant des manuscrits, étudiant les belles lettres; d'autres construisant ou décorant les églises et préparant dans l'obscurité les merveilles de l'art ogival. Là, sous l'habit religieux, le petit-fils de Clovis et les fils de Charles Martel rivalisent d'humilité et d'obéissance avec le dernier des moines.... En les voyant tous courbés avec amour sous la loi du travail, comment le pauvre ne se serait-il pas senti consolé, fortifié, encouragé, relevé dans sa vie laborieuse? Il faudrait aussi suivre, dès le berceau, ces corporations du moyen-âge toutes formées dans un esprit d'association et de fraternité chrétienne; on y verrait les peintres sous le patronage de St-Luc; les maçons, sous le patronage de Ste-Catherine; les orfèvres et les serruriers, sous la bannière de St-Eloi... et tous se prêtant un mutuel appui dans leurs besoins; se faire honneur de travailler avec ordre et régularité; élire, comme les moines, leurs supérieurs et leurs représentants, et enfin, comme eux, mettre leur luxe le plus cher dans la construction d'une église ou d'une chapelle. C'est ainsi que (bien avant les billevesées des socialistes du XIX[e] siècle) la religion préludait à résoudre le redoutable problème de l'organisation du travail.

Aujourd'hui, nous sommes habitués à la pensée de cet ordre, et nous voyons, sans admiration, le fils du tisserand et de la fileuse consumer sa vie dans un métier triste et monotone;

(1) Voir l'article si remarquable que M. Keller a inséré dans l'*Observateur du Dimanche*, V. p. 146, et auquel nous empruntons ces considérations.

ou le fils du paysan cultiver avec amour le champ ingrat et pierreux que ses pères ont cultivé... Nous oublions que ce qui les retient à leur tâche, ce n'est ni leur nature toujours portée à la paresse, ni la cupidité ennemie de tout dévouement, mais bien l'impulsion de vingt générations laborieuses et chrétiennes qui leur ont donné leur sang, leurs traditions, leur exemple!...

C'est ainsi qu'à côté de la propriété romaine et de la propriété féodale, que d'après le droit lui-même, étant le fruit de la conquête et pour ainsi dire la dépouille de l'ennemi, se forma un élément nouveau, la propriété chrétienne, fruit d'une activité volontaire et charitable. A côté de l'ouvrier enchaîné, dont la vie était assimilée à celle des bêtes, et qui se vendait comme une marchandise, apparut l'ouvrier libre formé à l'exemple de Jésus-Christ.

## XXVIII.

C'est également ainsi qu'à côté des ruines faites par les barbares, rayonna l'art chrétien dans la construction de ces magnifiques monuments, de ces incomparables cathédrales, l'objet de notre admiration et de notre surprise.

Nous ne contestons pas les titres du génie des Grecs ou des Romains; mais nous disons que l'architecture de leurs temples se ressent de l'amoindrissement que le Paganisme fait éprouver à tout ce qu'il touche; les lignes horizontales qui dominent dans ce style écrasent l'homme, le ramènent à terre et l'empêchent de s'élever.

Au contraire, le caractère des monuments chrétiens, c'est l'influence inverse: partout la ligne verticale relève la vue et l'entraîne vers le ciel, et avec elle l'âme tout entière. Entrez dans nos basiliques, vous obéirez à cette impulsion sans le savoir et sans pouvoir y résister. Oui, c'est bien là le refuge, l'asile de la prière, de la ferveur, de l'espérance, de l'amour divin! C'est là que doit naturellement se produire le bon propos, le repentir chrétien! C'est là que doit naître le dégoût des faux plaisirs!!...

Dans la construction de ces voûtes, il y a deux idées mères, deux créations de premier ordre. D'une part, l'emploi

des arc-boutants, qui seule permet d'atteindre à cette merveilleuse hauteur; de l'autre, la disparition de lignes horizontales terrestres et matérielles, puis la substitution des flèches verticales empressées de gagner le ciel.

Nous savons bien qu'arrivé là, et comme épuisé de cet effort, l'art ne trouvant plus à créer, chercha dans l'ornementation un cachet nouveau où le bon goût s'altéra peu à peu. Mais les verrières eurent leur tour; et là un nouveau triomphe lui fut encore assuré.

Des moines ont conçu ces grandes choses et les ont exécutées, et, remarquons-le bien, non pas seulement dans les centres populeux, à l'aide de la protection des rois ou avec le secours de leurs trésors, mais surtout dans une foule de villages obscurs, pauvres, à l'écart. La foi vive qui échauffait leur cœur, éclairait leur génie et leur prêtait une puissance inimaginable, incompréhensible dans nos jours d'égoïsme et d'indifférence. Dans bien des localités de l'arrondissement de Dunkerque, sur ce territoire où la guerre exerça si souvent ses ravages, on retrouve néanmoins des fragments de constructions autrefois splendides; aujourd'hui d'autant plus intéressants qu'ils sont accolés à de misérables rajustements obtenus à grande peine et payés sur les centimes départementaux du budget préfectoral; si les moines s'étaient bornés à faire ce que nous faisons nous-mêmes, assurément leur réputation ne serait pas venue jusqu'à nous.

## XXIX.

Long-temps après les invasions des barbares, bien des provinces de la Belgique et de la Flandre restèrent sans habitants. Des *campines* et des *woestines* se suivaient sans limites. N'appartenant plus à personne, ces terres restaient incultes; elles appartenaient à celui qui s'en déclarait le maître (1).

En se fixant sur quelques-unes des portions du territoire

(1) La Flandre était couverte de bois, de bruyères et de marais, à ce point qu'on citait, comme fait miraculeux, que Domlinus, prêtre de Thourout, eût pu se rendre sain et sauf à travers la forêt (située entre Gand, Bruges et Thourout), au monastère fondé à Gand par St-Bavon.

conquis et dévasté par eux, les Franks rendirent possible le retour de l'agriculture. Par eux le sol fut divisé en fiefs, puis en arrière-fiefs, ce qui favorisa les derniers défrichements. C'est de là que datent les améliorations qui ont amené, peu à peu, l'état florissant où se trouve aujourd'hui notre agriculture.

Héritiers, acquéreurs, donataires, conquérants de ces fiefs, les seigneurs, comtes, barons, capitaines, etc... en firent des largesses à leurs féaux, compagnons d'armes, et aussi à ces moines qui savaient en tirer un si bon parti. Ceux-ci essartèrent les forêts, desséchèrent les marais, divisèrent les plantations selon les exigences de la culture et la nature des terrains; et c'est ainsi que l'institution des fiefs favorisa la propriété particulière et prépara la division de parcelles qui composent le cadastre.

Un acte de 1169 assure aux chanoines d'Aire dix-sept cents mesures de terre (entre Watten et Bourbourg) qu'ils avaient desséchées à grands frais; six ans après, l'abbaye des Dunes recevait l'autorisation de travailler dans les Moëres. Sous ces mains actives et par les soins de ces intelligents ouvriers, ces terres acquirent promptement une valeur considérable. Cinquante ans plus tard, deux cents mesures de ces terres étaient vendues 1,200 fr. Aussi, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le don des Moëres, Woestines, etc., qui abondaient en Flandre, était-il devenu pour les comtes un moyen de gratification peu coûteux pour eux, mais très-utile au pays. N'oublions pas que c'est là le point de départ de nos admirables wateringues.

Lorsque par la suite la grande Moëre et la petite Moëre furent soustraites aux eaux séculaires qui les couvraient, ce furent des religieux, les chartreux d'Anvers, qui s'exposèrent les premiers à l'action morbide de ces tertes humides et infectes; ils tracèrent les premiers *cavels* et préparèrent les merveilleux résultats qui sont désormais acquis au pays.

Ce sont des trappistes qui ont fait ces beaux champs qui couvrent les flancs autrefois stériles et rocailleux du Mont-Noir, du Mont des Kattes et des collines voisines.

Ce qui avait été fait ainsi pour les campagnes entourant Dunkerque, des couvents le firent pour la ville elle-même.

Ainsi, les Carmes commencèrent par travailler un terrain mouillé, situé dans la Basse-Ville, entre les canaux. Ce n'est

que par la suite et sous Louis XIV qu'ils furent transférés *intrà-muros*.

Plus près des remparts, les Capucins avaient une pièce de terre également en Basse-Ville; surface inégale, marécageuse, inculte; ils la nivelèrent et y constituèrent un magnifique et salubre jardin, sur lequel sont établies maintenant tant de belles habitations.

Les Récollets firent de même pour une *panne* et quelques dunes situées près de la porte dite de Bergues.

Les Pauvres-Claires anglaises assainirent également une partie de marais qui leur fut concédée.

De l'autre côté de la ville, les Bénédictines en firent autant, et de ces dunes sablonneuses firent le beau jardin que nous y voyons près de la place du théâtre.

Les Sœurs-Noires, le dernier couvent admis en ville, ne s'écarta pas de ces précédents, de sorte que l'on peut dire, sans manquer à la plus stricte vérité, que l'admission de chacun de ces couvents (indépendamment de leur mérite spirituel) fut pour la ville une acquisition d'utilité publique, une *bonne affaire* en un mot; ce qui doit fermer la bouche aux adversaires les plus obstinés.

## XXX.

Cet effet bienfaisant qu'elle avait imprimé sur le sol, la religion de Jésus-Christ le produisit surtout dans les mœurs et la législation. Elle adoucit et finit par changer les coutumes sanguinaires qui avaient cours dans la Gaule et surtout en Flandre.

Elle obtint que les sanglantes et sauvages hostilités du temps cesseraient le dimanche, en l'honneur de Dieu... puis le vendredi, en mémoire de la passion du Sauveur. Ensuite cette suspension s'étendit d'une fête à l'autre. En 1095, le concile de Clermont obtint que la Trève-Dieu s'appliquât à tout, depuis le commencement de l'Avent jusqu'à l'octave de l'Epiphanie; depuis la Septuagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Pour le reste de l'année, l'Eglise obtint le jeudi, puis le samedi...

Peu à peu les instincts de férocité, un moment bridés,

s'accoutumèrent à porter le joug et se laissèrent désarmer; les trèves bourgeoises s'étendirent d'une année à l'autre... finirent même par comprendre plusieurs années...

S'interposant entre les vainqueurs barbares et les pauvres habitants des pays conquis, les apôtres obtinrent que les églises, comme autrefois les temples, fussent considérées comme des asiles inviolables. Celui-là était à l'abri de la vengeance de son ennemi, qui avait pu mettre entre son persécuteur et lui, le tombeau d'un saint. Ainsi, ces missionnaires qui pendant leur vie avaient éclairé les populations, les protégaient encore après leur mort. Le nom d'un des hommes vénérés, un seul de leurs ossements, devenait une barrière devant laquelle s'arrêta plus d'une fois la vengeance d'un puissant irrité!

L'Eglise devint le grenier commun; le paysan y apportait avec joie sa récolte, et s'il lui en abandonnait librement la dîme, n'était-ce pas une douce et équitable réciprocité?

Si ce droit, une fois concédé par l'usage, devint l'occasion d'une législation abusive et injuste, à qui faut-il s'en prendre, sinon à la nature, qui amène promptement ce caractère dans toutes les choses où l'homme est appelé à figurer?

L'Eglise avait obtenu une bien autre extension du droit d'asile; les croix plantées sur le bord des chemins participèrent à ce touchant privilége! La charrue elle-même exerça pareille immunité! Quel spectacle!! L'ombre d'une croix ou d'une charrue protéger un serf! dompter la fureur des barbares!!

Assurément c'est une chose merveilleuse et d'autant plus frappante, qu'à mesure que l'empire romain achevait de se dissoudre, toutes les institutions vermoulues tombaient l'une après l'autre, et que, hors du Christianisme, rien ne restait debout: vie sociale, règle des mœurs, autorité.... tout ce que la société politique perdait d'un côté, se reconstituait dans la chrétienté. Le peuple, non moins que les intelligences d'élite, se réfugièrent dans l'Eglise comme dans un port de salut. L'épiscopat devint la colonne de l'ordre social tout entier.

Cédant au vœu, on pourrait dire au cri des populations, Valentinien (365) avait décrété que dans chaque cité les hommes libres éliraient un défenseur chargé de les protéger con-

tre les exactions des Curiales ; d'obtenir le redressement des griefs ; de poursuivre le châtiment des grands coupables ou des puissants devant lesquels auraient pu s'arrêter les magistrats ordinaires. Pour choisir ces défenseurs, les populations se tournèrent souvent vers les évêques, et ces prélats devinrent, en quelque façon, les premiers magistrats des cités.

De leur côté, les barbares, subjugués par l'ascendant moral des saints ministres, domptés par un respect involontaire, ne rougissaient pas de céder à une puissance qui leur semblait surnaturelle. Un seul homme arrêtait parfois une armée entière. Saint-Loup obtint sur Attila le même triomphe que St-Germain, son ami, avait remporté sur le chef Alain Eokarick.

C'est au profit de la loi, au profit de l'ordre et des mœurs, que l'Eglise employait ce crédit; et ce pouvoir obtenait parfois de si heureux résultats, qu'on l'a nommé *fascination*. Nous n'acceptons ce mot que sous toutes réserves, mais nous le citons pour montrer l'étendue de cette action et le sentiment qu'elle fait naître chez ceux qui ne peuvent en nier ni en expliquer l'existence.

Avec un zèle infatigable et une généreuse audace, les évêques qui avaient plaidé la cause des peuples, s'adressaient aux chefs pour leur signaler les désordres de leur conduite, et souvent ils s'en faisaient écouter. Clotaire, cet homme ardent, fier et sensuel, cédait parfois aux inspirations de St-Médard ; il montrait la même condescendance envers St-Eloi ; maintefois ce saint pressa Dagobert de mettre fin aux scandales dont il se souillait.

Toutefois, ce n'était pas toujours impunément que ces démonstrations pouvaient se produire. La colère des grands, la jalousie des chefs, la férocité des populations, occasionnèrent plus d'une fois la perte de leurs téméraires mentors (1). Telle est la raison dernière de la mort de St-Léger, assassiné dans la forêt de Sareng en Artois ; de St-Théobald et de St-Lambert, deux successeurs de St-Amand, au siége de Maestricht ;

(1) De *l'Etablissement du Christianisme*, etc. P. 156. — St-Liévin (657) dans ses pensées latines dit : « .... Autour de moi s'agite le peuple impur et cruel du Brabant qui demande mon sang..... O peuple ! que t'ai-je fait? Je t'apporte la paix et tu me déclares la guerre. »

de St-Mauront à Merville. Telle est aussi la cause de l'exil de St-Ansbert à Haumont.

Clotaire II, Dagobert I et Clovis laissèrent du moins aux évêques un peu de repos et la liberté dans leur saint ministère.

## XXXI.

Un épisode doit trouver ici sa place ; c'est une esquisse de la vie de St-Eloi, le patron de Dunkerque.

Eloi naquit à Cadillac, près de Limoges. Adulte, il était d'une taille haute et d'une beauté peu commune ; sa tête était ornée d'une chevelure soyeuse, légèrement ondulée ; sur sa figure, où brillait le coloris de la santé, on lisait une expression d'angélique douceur. Tout son extérieur était empreint d'une sérénité et d'une gaîté douce et aimable. Son historien, St-Ouen, qui fut son ami, ne dédaigne pas de mentionner qu'Eloi avait les doigts grâcieusement effilés et les mains très-bien faites. Les hagiographes n'ont pas craint de nous faire savoir que St-Amé avait aussi les mains très-belles ; le nez médiocrement long et un peu arqué, et sur toute la figure l'expression de la candeur et de la modestie.

Toutefois, St-Ouen passe rapidement sur ces particularités, mais il mentionne plus spécialement l'adresse et l'habileté de son ami ; sa rare aptitude à toute chose, sa perspicacité dans les affaires, l'élégance et la facilité de son élocution ; l'éloquence vraie et entraînante à laquelle il savait s'élever sans effort ; la hauteur de son savoir, et la solidité de ses divers talents.

A ces dons rares, Eloi joignait une exquise modestie qui, dans les vertus et les qualités des autres, trouvait des sujets d'émulation, mais jamais de prétextes à l'envie ; une grande réserve qui, en tout, le rendait prudent et ennemi de l'ostentation ; une aimable simplicité, une bonté et une longanimité inaltérables.

St-Ouen, qui nous a donné cette appréciation, était l'ami de St-Eloi ; il l'avait connu dans l'intimité et dans ces relations où nos romanciers modernes prétendent qu'il n'est plus possible de trouver un héros, et pourtant il ne tarit pas sur son éloge. A diverses reprises il revient sur des particularités qu'il

a déjà présentées. Vingt fois, et évidemment sans s'en apercevoir, il répète la louange qu'il a dite tout-à-l'heure. Il semble avoir dans les doigts un diamant dont l'éclat le captive, il le tourne et le retourne, en fait briller une facette, puis une autre.... et revient à la première pour la considérer sous un autre aspect. La surabondance de sa louange ne suffit pas à la surabondance de son sentiment. Cela démontre victorieusement, selon nous, non seulement la sincérité, mais encore la vérité de son récit.

Dans St-Eloi se réunissaient deux qualités qui semblent parfois s'exclure : un zèle ardent, une douceur inaltérable ; la fermeté et la modération ; une grande énergie et une charité constante ; aussi disposé au pardon qu'à la remontrance.

Exempt de la cupidité alors trop commune chez les grands, il était probe jusqu'au scrupule, généreux jusqu'à l'abnégation. Tout ce qu'il faisait portait l'empreinte de la pureté et de l'élévation de son âme. Les petits et les pauvres le regardaient comme leur père ; les grands et les princes, comme leur maître.

Cet homme supérieur faisait ses délices de la conversation de bons et simples religieux ; il assistait ponctuellement aux offices, chantait le jour et la nuit les saints cantiques, priait avec ferveur, écoutait lire les divines écritures et en méditait la lettre et l'esprit.

Une considération l'avait surtout frappé : celle des fins dernières. La pureté et l'innocence de sa vie ne l'empêchaient pas de songer avec crainte à ce redoutable jugement, auquel nous sommes tous appelés. Non content de résister à toute convoitise, il se livrait en secret à une austère pénitence. Sous les riches habits que lui imposaient ses fonctions à la cour, son ami nous fait voir un rude cilice; parfois même il se ceignait d'une lourde chaîne, et désirait souvent que le martyre vînt assurer à jamais son union avec Dieu.

Sa charité s'était surtout préoccupée de la puissance de l'aumône. Aussi faisait-il rechercher au loin les pauvres pour leur distribuer ses dons; il les servait lui-même, ne prenant sa nourriture qu'après avoir pourvu à tous leurs besoins, donnant l'exemple de cette héroïque charité que pratiquent de nos jours les *petites sœurs des pauvres*.

Soigner les malades, consoler les veuves et les affligés,

protéger les vieillards et les orphelins, racheter les esclaves, affranchir les serfs, exercer l'hospitalité, libérer les débiteurs insolvables..... telles étaient les préoccupations de ses loisirs. Il considérait comme perdu tout ce qu'il n'employait pas en aumônes. De même que la ruche est le rendez-vous des abeilles, de même sa maison était celui des malheureux. — A quelqu'un qui demandait la demeure du saint, on répondit : Allez devant vous! à l'endroit où vous rencontrerez un grand nombre de pauvres, c'est là !

Mais il ne se bornait pas à jeter en passant une pièce de monnaie, ce qui favorise la mendicité ; il apprenait les campagnards à féconder par un travail intelligent et raisonné des terres jusque là incultes. Il les engageait à faire des plantis de bois de diverses essences, à contracter librement une sainte communauté de biens pour pratiquer la charité chrétienne.

Le principal travail de sa vie était la conversion des idolâtres. C'est ainsi qu'il est devenu l'apôtre de nos contrées et qu'il fut notre père en la foi. C'est lui qui fit briller pour nos aïeux la lumière de l'Evangile ; c'est lui qui leur versa l'eau salutaire du baptême. L'histoire rapporte les exhortations qu'il leur adresse pour les détourner de l'idolâtrie et de ses superstitions : dans ces sages leçons, on retrouve la substance des livres saints qui lui étaient familiers.

St-Eloi pratiquait toutes les vertus et les bonnes œuvres que nous avons rapidement énumérées ; il les pratiquait au milieu des travaux de l'art qu'il exerçait si excellemment, celui d'orfèvre du roi, de maître des monnayeurs et de son principal trésorier, ou, si l'on veut, son ministre des finances. Il les remplissait au milieu des devoirs nombreux et difficiles de l'épiscopat. C'est ainsi qu'investi de la confiance de Clotaire, de Dagobert et de Clovis, il captiva leur estime, leur amitié, leur vénération, et qu'il obtint enfin cet éclat qui le place dans la gloire céleste.

Ce saint évêque, ce grand ministre, cet habile artiste, avait réservé dans son cœur, si bien rempli, une place pour une sainte et pure amitié. Lié avec Dodon (qui fut St-Ouen), il se livrait aux doux épanchements d'une affection épurée. Il avait des rapports semblables avec Didier, trésorier de Clotaire et qui fut ensuite évêque de Cahors ; sa bienveillance pour Til-

lon, son serviteur, qui devint aussi un saint, et pour Tituen, que l'Eglise honore au même titre, nous montre bien que la vertu n'exclut pas les doux penchants de la nature; qu'elle ne fait que les diriger.

Raconterons-nous ses divers travaux? les œuvres magnifiques qu'il exécuta? Parlerons-nous des maisons religieuses qu'il construisit? des monastères qu'il établit à Noyon, à Salignac, à Paris et ailleurs? des églises qu'il fit bâtir ou restaurer?... Mais nous serions entraînés dans une carrière presque infinie; et d'ailleurs pourquoi alors passerions-nous sous silence d'autres travaux importants qu'il mena à bonne fin? Son ambassade en Bretagne, où il assura une paix solide.... Pourquoi omettrions-nous les combats qu'il soutint contre les monothélites? Pourquoi laisserions-nous ignorer sa présence au concile d'Orléans, qu'il dirigea avec tant de sagesse; les bons réglements qu'il mit partout en vigueur; les luttes prolongées qu'il eut à tenir contre les peuplades idolâtres de la Morinie, et parmi lesquelles figuraient nos ancêtres?...

Nous devrions alors parler des œuvres de sa foi, du soin qu'il avait de rassembler les saintes reliques, de la merveilleuse faculté que le ciel lui avait accordée de les découvrir; nous devrions raconter sa sainte vie épiscopale où il pratiqua avec persévérance les bonnes œuvres qu'il avait entreprises antérieurement; nous devrions raconter sa sainte mort, les miracles incontestés dont Dieu le fit l'intermédiaire: les aveugles et les paralytiques guéris, les prisonniers mis en liberté, les possédés délivrés, et cent faits aussi étonnants qu'authentiques qui, après sa mort, vinrent consacrer la doctrine qu'il avait enseignée et les œuvres qu'il avait pratiquées.

Dans l'impossibilité où nous sommes de traiter un tel sujet, nous devons renvoyer le lecteur curieux de détails, au livre écrit par St-Ouen, l'ami, le collègue de notre héros.

Tant de vertus n'avaient pas suffi pour lui assurer la vénération de ses contemporains. C'est une triste et lamentable vérité, que l'homme, malgré l'attrait qu'il ressent pour le bien, ne cesse presque jamais de lui faire opposition! St-Eloi fut calomnié, méconnu, poursuivi! Les païens ne lui pardonnaient pas d'avoir renversé les autels de leurs faux dieux; les Franks, les Morins, méprisaient un homme qui n'avait d'autres armes que la douceur et la persuasion; les hypocrites soupçon-

naient la sincérité de ses vertus, eux qui avaient l'habitude de les travestir..... Mais, plus occupé de leur salut que de leur approbation, le saint redoublait de charité à mesure qu'ils redoublaient de haines ou de violence. Dieu bénit ses efforts: les conversions se multiplièrent, et il fit pour le ciel la conquête de tout notre territoire. A la fête de Pâques, il baptisait les néophytes qu'il avait préparés, leur ouvrant ainsi le ciel le jour où le Sauveur leur en avait assuré l'entrée. (1)

## XXXII.

Grâces à Dieu, la religion de Jésus-Christ est, de nos jours, mieux connue et plus pratiquée en Flandre qu'elle ne l'était autrefois; du temps de St-Éloi, par exemple. Sous l'influence du Christianisme, mille bonnes institutions se sont établies et perpétuées dans ce bon pays. Nos faiblesses et nos misères trouvent de tout côté, autour d'elles, des appuis et des remèdes inconnus à nos aïeux. C'est même un trait remarquable de la physionomie des nations modernes, que cette prodigieuse prévoyance au sein de laquelle elles étaient pourtant si faibles encore et si chancelantes dans le bien.

(1) Ribadeneira, légendaire espagnol, résume en ces termes l'histoire de la vie et des travaux de St-Eloi :

« .... Il changea leurs temples en églises et leurs profanes solennités en
» fêtes de Jésus-Christ et des saints. Il fonda de beaux monastères qui se
» peuplèrent de moines, et le fruit fut si grand, que l'on eût cru qu'un
» nouveau soleil et de nouveaux cieux se fussent levés au milieu de ces
» vastes provinces. Ses prédications n'étaient pas d'un haut style, il n'af-
» fectionnait pas les paroles exquises, mais il se servait des familières.
» Criant contre les vices, élevant la vertu, et insistant principalement sur
» les quatre dernières fins pour retirer les pécheurs de leurs pernicieuses
» coutumes.... »

A Tournai, l'église de St-Quentin, détruite par les Normands, remontait à St-Eloi, en 649.

A Furnes, on montre des restes de constructions que la tradition reporte à St-Eloi.

Dans les *Annales Gallo-Flandriæ,* on voit qu'en 660 la mort de St-Eloi répandit le deuil parmi les habitants du territoire de Lille.

Dans le trésor de l'abbaye de St-Denis, on voit encore le trône travaillé par les mains de St-Eloi. Napoléon I le fit transporter au camp de Boulogne (1804) et s'assit dessus pour distribuer à son armée les croix de la Légion-d'Honneur.

En voyant ces bons résultats, des observateurs disent : la religion est en progrès !

Pour d'autres, le progrès est impossible. La vérité est : elle ne progresse pas ; elle ne pourrait progresser sans perdre son caractère essentiel, l'immutabilité....

En tant que vérité, non la religion ne progresse pas ; mais la connaissance de la vérité n'est-elle pas susceptible de plus ou de moins ? La religion rattache la terre au ciel, l'homme à Dieu... Les deux extrémités de cette chaîne ne peuvent-elles pas être plus ou moins rapprochées ? La vérité, le dogme révélé, c'est la part de Dieu, c'est le chaînon primordial fixe et éternel. La pratique, c'est la part de l'humanité, mobile comme elle ; inconstante, sujette à l'erreur et aux passions. Si la doctrine est la même, les hommes sont-ils les mêmes ? Sont-ils au XIX^e^ siècle ce qu'ils étaient au VII^e^ ? L'éducation de l'humanité est-elle toujours à la même page ?

La réponse à ces questions ne saurait être douteuse : oui tout cela a progressé, c'est-à-dire s'est avancé vers le bien ! Qui de nous doute que la religion ne rende l'homme meilleur ? Eh bien ! cette amélioration c'est le progrès ! Mouvement bien plus important que tous les autres.

Il nous a paru utile d'établir cette distinction en terminant cette étude, où, aux faits du Paganisme, nous avons opposé les faits chrétiens ! Progrès glorieux, progrès incontestable, progrès indéfini, notre espoir en l'avenir.

## XXXIII.

En terminant, saluons les promoteurs et les initiateurs de ce progrès ; à la religion, à ses missionnaires, à ses disciples, adressons des actions de reconnaissance.

Oui, si un homme étranger au Christianisme se présentait à nous et que nous eussions à lui montrer l'influence de la religion chrétienne sur l'intelligence et les mœurs des peuples, sur les institutions et les coutumes, sur l'état matériel des nations, nous n'aurions qu'à lui montrer la Flandre telle qu'elle était au commencement des temps chrétiens et telle qu'elle est aujourd'hui. Il serait convaincu que la loi du Christ est véritablement la loi des sociétés.

Lecteur, vous n'êtes certainement pas cet étranger; mais les notions sur un fait si important, si personnel, vous touchent de plus près encore ; examinez-en donc les détails.

Lorsque nous parcourons nos fertiles campagnes, nous voyons partout des terres bien cultivées, de beaux pâturages où s'engraissent les bestiaux, nourriture de l'homme ou compagnons de ses travaux. Partout des canaux creusés pour l'irrigation ou le dessèchement des terres; des plantations intelligentes, des maisons saines où brille le luxe de la propreté flamande. Dominant chaque village, la flèche d'un clocher signale un temple au vrai Dieu. De temps à autre, à l'angle d'un champ, se trouvent de modestes oratoires, étapes où, tout en se reposant, le voyageur fatigué peut faire une excursion vers le ciel. Puis des villes fortes, populeuses, riches, industrieuses....(1)

Rencontrons-nous les habitants de cette florissante contrée, nous les voyons calmes, paisibles, rassurés contre une foule de dangers... emportés dans de commodes et élégants véhicules, ou entraînés par une rapide et puissante locomotive. Sous l'active et incessante protection des lois et des magistrats, chacun trouve une sécurité inconnue autrefois. Pour jouir de la vie, nous ne sommes plus, comme alors, obligés d'en déduire une grande partie par le soin de la défense personnelle qui exigeait qu'on consacrât la moitié de son existence à rendre l'autre moitié possible.

Ces douceurs et cent autres auxquelles nous sommes facilement habitués, nous reportent rarement à la cause qui a amené ces admirables résultats. Nous oublions trop facilement aussi que c'est là le terme de douze siècles d'efforts, de luttes et de combats, et que c'est à la religion que nous en devons attribuer l'initiative et la plus grande part d'exécution.

Replaçons-nous, en effet, à ces époques lointaines où ces guérets si fertiles n'étaient que des marais infects ; où ce territoire, en grande partie au-dessous du niveau de la mer,

(1) Dion-Cassius dit que les Morins et les Ménapiens n'avaient pas de *villes* ; qu'ils habitaient des chaumières isolées, et cachaient dans le plus épais de leurs forêts ce qu'ils avaient de plus précieux.

Au commencement de l'ère chrétienne, la Ménapie comptait à peine 36,000 habitants; elle en a aujourd'hui près de 3 millions.

était quotidiennement mouillé et laissé à sec par le flux et le reflux; où les points les plus élevés du sol sortaient de ces eaux comme des îles de verdure ou des bouquets de bois séparés par des passes sans profondeur. Çà et là de misérables huttes; pas de chemin frayé dans ces marais perfides, aussi redoutables pour les voyageurs que meurtriers pour les habitants; une population misérable, rare, éparse, féroce... ne connaissant de droit que la force.... Et voyons comment et par qui la métamorphose a été opérée.

---

## CHAPITRE III.

# LE MOYEN AGE.

**Sommaire : Les limites de ce chapitre.**
**Nom primitif de la bourgade qui, au XI[e] siècle, fut appelée Dunkerque. — Le millenaire; — Ste-Godelieve; — Les croisades; — Les Blavoetins et les Ingrekins. — Conséquences des croisades ; — Croisade contre la Flandre.**
**Le XII[e] siècle ; — Le XIII[e] siècle; — Le XIV[e] siècle; — Le XV[e] siècle.**
**Des interdits. — Pèlerinages. — Dévotions populaires. — Influence de l'hérésie.**

### I.

Répétons qu'avant le XI[e] siècle, Dunkerque n'est pas nommée dans l'histoire.

Une charte de Bauduin V, dit de Lille, signée en 1067, met au jour pour la première fois le mot *Dunkerque*.

Rare d'abord dans les annales de la Flandre, ce nom revient plus fréquemment en scène, particulièrement à mesure que l'on approche de l'époque qu'on a appelée *siècle de la réforme*.

Dans ce troisième chapitre, nous avons réuni les faits compris entre l'an 1067 et l'an 1500.

### II.

Jusque vers la seconde moitié du XVII[e] siècle, la ville de Dunkerque resta limitée par un mur d'enceinte élevé par les ordres du comte de Flandre Bauduin III, ou son successeur Bauduin IV.

En compulsant les titres déposés aux archives de cette ville, et en remontant dans le passé autant qu'il est possible, on y trouve la mention d'un *vieux quartier*. Ce vieux quartier est aussi nommé *Sint Gillisdorp*. La rue de Saint-Gilles en indique l'emplacement.

En citant la demeure de telle ou telle personne qui y avait sa maison, on disait, non pas : il demeure en *St-Gillistraete* (rue St-Gilles), mais : il demeure en *Sint-Gillisdorp* (au village St-Gilles).

Sous la domination française, alors que les dénominations flamandes cessèrent d'avoir cours, on disait non plus : *Sint-Gillistraete,* ni *Sint-Gillisdorp,* mais *le bourg Saint-Gilles*, ce qui est la traduction littérale de Sint-Gillisdorp, ancien nom thiois du vieux quartier.

Amenés de la sorte à présumer qu'il y eut dans les parages un village, un bourg de St-Gilles, nous devons admettre aussi une église. Eglise autour de laquelle se serait groupé le hameau.

Ce qui est certain, c'est que très-souvent, lorsqu'on a fouillé le sol de la rue St-Gilles et des rues voisines, on y a trouvé des débris humains et tout ce qui constitue un cimetière. Tout récemment encore on a exhumé des ossements du terrain de l'hôpital de la rue Jean Bart.

S'il y avait là un cimetière, on peut, sans témérité, affirmer qu'il s'y trouvait un édifice religieux : une chapelle ou une petite église.

Cette chapelle, cette église, était-elle sous le vocable de St-Gilles ?

A priori, cela n'a rien d'inadmissible. Saint-Gilles était fort honoré en Flandre. Dans le pays de Waes, à peu de distance de la mer, il y a un *village St-Gilles*, un St-Gillisdorp. Dans une charte royale, donnée à St-Germain en 1298, il est parlé d'une maison située à Bruges, dans le *Sint-Gillisdorp*. Ypres a son église dédiée à St-Gilles. Ce saint est le patron de l'église de Craywick et de celle de Watten, dans l'arrondissement de Dunkerque.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce qu'un fait analogue ait eu lieu sur le territoire même de notre ville ? Il y avait là un bourg St-Gilles ; un cimetière était au centre du bourg, une église devait être au centre du cimetière.

Lorsqu'en 1440 on érigea l'église qui précéda, sur le même terrain, celle que l'on nomme aujourd'hui St-Eloi, on la désigna par une appellation qui semble lever toute incertitude. On la nomma la *grande église*.

La qualification de grande église implique l'existence simultanée d'une église moindre, d'une petite église.

Cette petite église était l'église St-Gilles, l'église du Dunkerque primitif.

Cette petite église, suffisante d'abord pour les habitants du bourg récemment entouré de murailles, aura été remplacéé au XV^e siècle par un édifice nouveau, plus vaste et plus en rapport avec la population de la nouvelle ville.

En effet, un mémoire du temps nous révèle que la grande église fut, en partie, construite avec les matériaux de l'ancienne.

A défaut de renseignements directs, le nom seul de la ville suffirait pour lever toute incertitude.

*Dunkerque,* personne ne le conteste, signifie *Eglise des Dunes;* si donc on lui donna ce nom, c'est qu'il y existait une église.... église antérieure non seulement à l'église St-Eloi actuelle, qui date de 1558; mais encore à celle de 1440 qui l'a précédée sur le même terrain.

Si l'on refusait d'en convenir, il faudrait prétendre que cette qualification : *église des dunes,* a été donnée à une localité sans église; — que de 960 à 1440, pendant cinq siècles environ, une population chrétienne a été agglomérée sans avoir un édifice pour y pratiquer son culte; — que l'église de Dunkerque, mentionnée dans la charte de 1067 et dans une foule d'autres du siècle suivant, n'est qu'une invention du comte Bauduin V et des fonctionnaires de sa chancellerie. Il faut prétendre qu'à Dunkerque, et par une anomalie singulière, on appelait Grande-Eglise le seul édifice religieux qui y existât.

Assurément, pour faire admettre de semblables énormités, il faudrait en fournir d'irréfragables preuves. En attendant qu'on les ait fournies, nous proposons l'énoncé suivant:

« Sur la portion de territoire qui, au X^e siècle, fut entourée
» de murs et nommée Dunkerque, se trouvaient auparavant un
» bourg nommé St-Gilles et une église probablement dédiée
» à ce même saint. »

Outre le bourg St-Gilles, il y avait, dans le voisinage, un hameau nommé St-Eloi, en mémoire du saint qui a évangélisé la contrée.

Ce hameau St-Eloi, resté extrà-muros, devint un des faubourgs de Dunkerque, et cela subsista ainsi jusque vers la fin du XVII^e siècle.

Au centre de ce hameau et vers le lieu qui, en 1856, est le point d'interjection de la rue Marengo et de la rue de Furnes, était une chapelle et, aux alentours, un cimetière.

En 1641, le faubourg St-Eloi comptait 33 feux.

La chapelle St-Eloi, plusieurs fois détruite et relevée, s'y trouvait encore; et plusieurs vues, prises à cette époque, en font voir le clocher s'élevant au-dessus des arbres qui l'entouraient. Elle fut démolie sous Louis XIV et transférée en Basse-ville dans cet édifice qu'on a, depuis, érigé en église St-Martin.

Aujourd'hui le territoire des deux hameaux fait partie de la ville agrandie, et rien ne les distingue des terrains qui y ont été englobés avec eux.

En commençant cette étude, nous avons cru devoir bien établir ces faits, jusqu'ici peu connus, et qui se rattachent à l'époque dont nous allons entretenir le lecteur.

Comment St-Gilles et St-Eloi ont-ils contribué à l'édification des églises qui portaient leurs noms? C'est un point qui ne peut être discuté convenablement dans cette histoire. Reprenons maintenant la série historique qui, dans le chapitre précédent, s'arrête au X^e siècle.

## III.

Au XI^e siècle, il semblait qu'une ère nouvelle dût commencer pour la chrétienté.

A la fin du siècle précédent, une croyance générale était admise : le monde devait finir en l'an mil.

A mesure que l'époque approchait, la terreur faisait naître la pénitence et la circonspection.

Une fois le terme fatal écoulé sans accident, la joie eut son tour. La reconnaissance porta les fidèles à ériger des temples nouveaux, Non seulement ils élevèrent des églises nouvelles,

mais ils allèrent jusqu'à en abattre d'anciennes pour les réédifier sur des proportions plus vastes et avec des ornements plus somptueux.

Dans ce temps, St-Godehard était curé à Arneke (999). C'est dans ce siècle que St-Poppon naquit sur le territoire de la Lys (1048) et que l'astre de Ste-Godelieve se leva sur la Flandre.

## IV.

L'histoire de cette douce victime est devenue populaire; elle présente un drame intéressant où figurent les divers types de l'époque et les traditions admises dans la population. — Haine héréditaire des Saxons contre les Romains; leur prédilection pour la chevelure blonde, leur cachet national; l'hostilité des païens contre les néophytes; mœurs barbares; voies de fait habituelles; dédain pour les vertus de résignation et de patience; repentir qui va s'abriter dans le cloître et y chercher l'expiation.

Voici d'ailleurs, en substance, ce que rapportent à ce sujet l'histoire et la légende.

## V.

Deux époux, Hemfrid et Ogine, vivaient dans la province du Boulonnais.

Ogine habitait le château de Longfort lorsqu'elle donna le jour à une fille (1079), que l'on nomma Godelieve, c'est-à-dire qui aime Dieu.

Le sang romain coulait dans ses veines, et sa chevelure était noire comme celle des peuples du Midi.

Godelieve grandit dans la pratique des vertus chrétiennes, et plus particulièrement de l'aumône.

Son amour pour les pauvres l'entraînait même parfois au-delà des limites où son père eût voulut qu'elle se renfermât.

Godelieve était belle comme un ange. Sa bonté et sa mansuétude lui attiraient tous les cœurs.

Elle avait à peine franchi les années de l'adolescence, que le noble comte de Boulogne, Eustache (qui fut ensuite le père

de Godefroy de Bouillon), l'ayant vue, en fut épris et demanda sa main.

On célébra la venue du noble prétendant avec tout l'éclat qu'il méritait, et comme l'exigeait le riche et beau mariage que l'on avait en vue.

Ce jour-là même, Godelieve donna à ses pauvres les prémices et la meilleure part du festin qui avait été préparé pour son fiancé et les seigneurs qu'il avait amenés avec lui.

Puis elle fit savoir qu'elle préférait rester en célibat.

La disgrâce du comte Eustache n'éteignit pas dans son cœur la bienveillance qu'il avait conçue pour la jeune fille d'Emfrid.

Cette aventure singulière se répandit dans le pays, et avec elle la renommée de la beauté de Godelieve. Les jeunes seigneurs du canton en faisaient l'objet de leurs entretiens.

Parmi eux se trouvait Bertolf.

Il était de la race germanique. Comme ceux de sa nation, il avait la peau blanche et fine et le teint coloré ; de plus, il avait les cheveux d'un rouge ardent.

Comme ceux de sa nation, il était vif, mais inégal ; énergique, mais parfois irrésolu ; cédant aux suggestions de quiconque lui donnait adroitement des conseils.

Bertolf sentit son cœur brûler du désir d'obtenir Godelieve.

Pour en faire la demande à ses parents, il sollicita l'appui du comte de Flandre, et réclama même les bons offices du comte Eustache.

Ces princes et leurs amis appuyèrent la demande de Bertolf.

Voyant dans ce concours inattendu de tant de nobles personnages une marque de la volonté divine, Godelieve céda au vœu de ses parents. Elle avait dix-huit ans.

Avant de quitter les lieux témoins des jeux de son enfance, elle alla revoir le bois où elle priait tous les jours.

En versant des larmes, elle y planta dans la terre la quenouille qui l'accompagnait dans ses promenades.

Une source d'eau limpide jaillit aussitôt du sol et forma une fontaine.

Par la suite, on abrita la fontaine sous un édifice; on y consacra une chapelle, et les fidèles y vont encore en pèlerinage.

Il y a huit cents ans de cela.

Accompagnée d'une belle et nombreuse escorte, l'épouse de Bertolf vint donc au château de son mari.

Ce château était à Ghistelles, dans les environs de Dixmude.

Il était environné de marais tristes et brumeux, qui lui firent regretter les riants vallons du Boulonnais.

Mais c'était là le moindre des maux qui l'attendaient dans sa demeure.

La mère de Bertolf, femme de la race du Nord, conçut dans son cœur une haine violente contre sa bru.

Elle résolut, la méchante mère, de faire en sorte que Godelieve n'eut d'épouse que le titre. Elle voulut lui aliéner le cœur et l'affection de Bertolf.

Entrée dans la chambre nuptiale, Godelieve avait prié avec ferveur. Elle avait laissé se dérouler son abondante chevelure, noire comme l'ébène, lisse comme la soie, longue au point de lui faire un manteau royal.... royal, car la longue chevelure était une parure de roi.

A cette vue, le sang germanique sembla bouillonner dans les veines de la méchante femme. Cette chevelure, cette prière, lui rappelaient les Romains et les chrétiens ; les conquérants et les oppresseurs de sa race.

« Par quelle funeste inspiration amènes-tu dans ta couche
» cette Romaine? — Le pays n'a-t-il pas assez de corneilles
» immondes sans que tu ailles en chercher au loin? »

Ainsi parla la mère à son fils.

Elle y ajouta mille quolibets et mille injures qui ébranlèrent le cœur du crédule Bertolf. Il se retira, abandonnant sa jeune épouse. Sa mère l'envoya au loin; il partit en cachette.

Les amis qui avaient accompagné Bertolf disaient : « Où est Bertolf?

— Il est à Bruges, répondait sa mère ; il est allé prier Notre-Dame de bénir son mariage et de lui donner postérité. »

Et Bertolf ne revenait pas.

Fatigués de l'attendre, ses amis s'en retournèrent chacun chez soi.

La mauvaise mère l'avait prévu.

Elle mit alors à exécution son dessein criminel.

Elle confina Godelieve dans une étroite cellule.

Mais la pauvre récluse trouvait dans la prière et le travail le moyen de ne pas voir la misère et la laideur de son triste réduit.

Sur la nourriture destinée à ses repas, elle trouvait le moyen de prélever la part de ses pauvres.

Sa belle-mère le remarqua et diminua d'autant la mince pitance qu'elle lui accordait.

Godelieve souffrait du besoin, mais sa charité ne cessait pas ses généreuses largesses.

Les méchants s'irritent de la vertu des bons. La mauvaise femme fut transportée de colère, et, pour punir cette héroïque générosité, elle frappa Godelieve comme elle eût fait d'une vile esclave ou d'une bête de somme.

Cependant Bertolf étant revenu, elle lui dit : « Ta corneille est aussi inepte qu'elle est haineuse et acariâtre. Tu es un homme bien malheureux et bien ridicule !! »

Par cent propos semblables, elle fit naître dans le cœur de son fils abusé un grand mépris pour Godelieve.

Les champs voisins étaient infestés par des oiseaux pillards. La belle-mère dit à sa victime :

« Corneille, va-t-en aux champs chasser les corneilles. C'est la seule chose que tu puisses faire. »

Et Godelieve, la comtesse de Ghistelles, alla aux champs chasser les corneilles.

Jamais elle ne proféra une seule plainte sur les traitements cruels dont elle était l'objet. Elle ne parla contre son injuste époux ni contre sa mère. Elle ne souffrait pas qu'on en parlât mal en sa présence.

Plus la victime était patiente et résignée, plus la méchante mère s'en irritait.

Elle accusa sa belle-fille d'habitudes honteuses et dépravées.

Témoin de sa vertu et de ses souffrances, une bonne femme lui dit un jour : « Pourquoi n'allez-vous pas chez votre père? Il vous abriterait sous son toit. »

A force d'entendre répéter ce conseil, l'épouse délaissée se trouva persuadée.

Elle part donc à pied, malgré son extrême faiblesse et la longueur de la route.

Elle arrive à Loo, et parvient enfin au château de son père.

Elle était si changée que personne ne la reconnaissait.

Sa mère seule vit bien que c'était son enfant.

Le comte de Flandre est bientôt informé de la conduite de Bertolf; il s'en indigne et va exposer à l'évêque les bévues dont l'innocente épouse est l'objet.

Le prélat mande le comte de Ghistelles et lui remontre la faute qu'il a commise, le menaçant des peines les plus sévères s'il persiste dans sa prévarication.

Le misérable feint de revenir à résipiscence et déclare qu'il va rendre à Godelieve ses titres, son rang, ses droits méconnus.

Il se rend auprès d'elle, avoue ses torts et dépose sur son front pâli le premier baiser; il lui fait les promesses qui pouvaient consoler son cœur.

Tout cela n'était qu'un mensonge!

Bertolf méditait la mort de celle à qui il ouvrait les bras.

Lambert et Hecca, deux serviteurs dignes de leur maître, s'étaient chargés d'accomplir son dessein.

Sous prétexte de conduire Godelieve à son mari, ils l'accompagnent et la précipitent dans un puits.

Elle avait vingt-et-un ans!

Dès qu'elle eut cessé de vivre, ils la rapportèrent dans son lit.

A peine le corps de Godelieve eut-il été placé dans le cercueil, qu'une blanche colombe s'en échappa et s'envola vers le ciel.

Depuis le moment où les assassins eurent jeté dans le puits leur innocente victime, l'eau du puits ne cessa de s'agiter en tournoyant, comme si elle eût voulu s'échapper de sa prison de pierre, témoin d'un si grand forfait.

Bertolf endurci ne tarda pas à faire un second mariage.

Il fut père, mais sa fille devint aveugle. Elle ne recouvra la vue qu'après avoir baigné ses yeux éteints dans de l'eau du puits de Godelieve.

Frappé de ce miracle, Bertolf fut éclairé. A son tour il comprit que Godelieve était sainte; il déplora sa faute, et, pour l'expier, il fit le vœu d'aller en Palestine.

Il accomplit ce long et dangereux pèlerinage.

A son retour, il se rendit à Bergues, au couvent de St-Winoc. Il y prit la robe de moine et continua sous le cilice une pénitence qui ne finit qu'avec sa vie.

Godelieve était allée dans la gloire du Seigneur; Bertolf mérite d'y arriver à son tour.

## VI.

C'est du temps de Ste-Godelieve que commença cet immense mouvement qui agita l'Europe pendant près de trois siècles, et dirigea tant de milliers d'hommes à la conquête des saints-lieux.

C'était alors la coutume des Chrétiens fervents de faire un pèlerinage à Jérusalem.

L'évêque de Cambrai, avec trois mille Flamands, venait de tenter ce voyage, mais il n'avait pu arriver au terme (1).

Un pieux ermite d'Amiens, nommé Pierre, s'était rendu au tombeau du Sauveur. Témoin de tout ce que les Chrétiens avaient à y souffrir, il leur offre ses services pour porter une lettre au souverain pontife. Il s'endort dans l'église du St-Sépulcre, et dans un songe divin, il voit Jésus-Christ, qui lui dit: « Pierre, lève-toi, je serai à tes côtés; remplis sans crainte la mission que je te donne! Il est temps que les lieux saints soient purifiés et mes serviteurs secourus. »

Pierre s'acquitte de son mandat. Par ses récits et ses exhortations, il enflamme ses auditeurs. De toute part, au cri de Dieu le veut! Dieu le veut (Diex li volt)! les populations demandent la croisade. Adhemar, évêque du Puy, en est nommé le chef.

A une époque où, dans l'opinion populaire, les épreuves par l'eau ou le feu, les combats singuliers appelés *Jugements de Dieu* semblaient un procédé certain pour savoir de quel côté étaient le bon droit et la justice, un corollaire était admis: c'est que le ciel qui ne peut manquer de favoriser une juste cause, ne pouvait manquer de seconder une tentative comme celle qui voulait soustraire aux profanations des infidèles les lieux qui furent le berceau de la foi.

C'est là, selon nous, une des causes de l'élan général.

Eblouis par la sainteté du but, les Croisés ne regardent plus à la nature des moyens. Ils négligent souvent les plus

(1) Michelet cité par M. L. Debaeker. *Vie de Ste-Godelieve.* P. 89.

simples notions de la prudence. Sous la main de Dieu, les plus faibles instruments peuvent produire les plus merveilleux résultats. Partant de là, on reçoit des enfants, des femmes... Pour cette guerre-là point n'est besoin de savoir manier les armes.... Des abbés, des moines s'enrôlent; des réclus sortent de leur cellule.... La nourriture? Dieu y pourvoira.... La stratégie? Il combattra pour nous!!

On sait ce qu'il en advint, et nous n'avons pas à nous en préoccuper ici. Disons seulement que, des sept croisades, deux furent heureuses : celles que dirigèrent les princes flamands. L'un, Godefroy de Bouillon, qui fut élu roi de Jérusalem ; l'autre, Bauduin IX, qui fut élevé au trône impérial de Constantinople.

Cette excursion sur l'ensemble des croisades nous fera sortir du XI[e] siècle, mais le sujet ne saurait être divisé; on nous excusera donc de traiter ici cet épisode si curieux, partie importante du sujet qui nous occupe (1).

Parmi les principaux personnages que la Flandre envoya en Palestine, il faut nommer d'abord Godefroy de Bouillon, Bauduin IX, Robert, dit de Jérusalem, Thierry d'Alsace, Guy de Dampierre.

Sans doute, il serait trop long de rapporter tous les noms flamands qui doivent figurer dans l'histoire des croisades à la suite de ces illustres chefs ; mais nous ne pouvons passer sous silence quelques-unes de nos localités qui ont fourni leur contingent à la guerre sainte, par exemple: Hazebrouck, Haverskerque, Lynde, Bailleul, West-Cappel, Wylder, Oudezeele, Lederzeele, Bambèque, Bourbourg, Hondschoote, Bergues, Dunkerque...

Nous ne pouvons omettre les noms de quelques-uns de nos braves chevaliers : Jean d'Haverskerque, Raoul de Lederzeele (2), Thomas de Bourbourg, Guillaume Morant d'Honds-

(1) On peut voir : *Annales Academiæ Gandavensis*, 1825-1826, un intéressant mémoire sur ce sujet. Il est intitulé : Quam partem habuerunt Belgæ in bellis sacris et quosnam fructus en iis perceperunt. Auct. L.-P. Mortier. *Le Livre d'Or de la Noblesse Française* publié en 1844 (?), par M. de Givaudon, donne la liste de tous les seigneurs croisés.

(2) Suivant Sanderus, Rodolphe de Lederzeele prit la croix avec Robert de Jérusalem, en 1096.

choote, Folcrave et Gaûthier de Bergues; l'un châtelain, l'autre avoué de la ville de St-Winoc..... qui figurent tous dans la première croisade. Guillaume de Lynde, qui s'enrôla dans la troisième; Roland d'Hazebrouck, Robert et Gauthier de Bambèque, Bauduin d'Haverskerque, Bauduin de Bergues, qui, avec une foule de compagnons, se distinguèrent dans la quatrième de ces expéditions. Bauduin et Albert de Bailleul, les Van-Cappel, comtes d'Halluin et de West-Cappel; les Kenjaeren de Wylder; Harduin d'Hardifort, qui aliéna ses terres de Zermezeele, Oxelaere et Wemaers-Cappel, pour faire face aux frais de cette expédition. Harduin qui donna à l'église de sa seigneurie le reste de sa propriété, comme s'il eût pressenti que ni lui ni ses compagnons n'auraient revu les champs de la Flandre. Après son départ, son château resta désert, personne ne l'habita depuis. Long-temps abandonné, il resta à l'état de ruines jusqu'au XVIII[e] siècle. Il en subsiste à peine quelques vestiges.

Nous devrions citer Mathias Van Coornhuyse, d'Oudezeele, qui, à la tête de volontaires, ses vassaux, partit aussi; mais plus heureux que son compatriote, revint au pays, devancé par sa réputation d'intrépidité, et qui put ajouter à l'écu de ses armes un dragon, qui, depuis lors, remplaça le nom du seigneur croisé par le surnom de *Drack*, glorieux sobriquet que ses descendants n'ont plus cessé de porter (1).

Si nous bornons là cette énumération, du moins pouvons-nous ajouter que les premiers assaillants qui montèrent à l'assaut de la cité sainte, furent Létalde et Engelbert de Tournai (2); que le sire de Wavrin (près de Lille) rapporta de Jérusalem le saint-sang que conserve pieusement la ville de Bruges; et que c'est par les Flamands que fut emportée la ville d'Ascalon.

C'est aux Teutons que l'on doit l'institution de cette confrérie fondée pendant le siége d'Acre pour recueillir les pauvres et les malades abandonnés en Palestine. C'est là que se rattache cette corporation devenue si fameuse sous le nom *d'ordre Teutonique*.

(1) Nous devons plusieurs de ces noms aux obligeantes communications de M. Bonvarlet-Durin, de Dunkerque, et de M. Cortyl, curé de Wylder.

(2) Orderic III. P. 606.

En 1118, fut fondé aussi en Palestine l'ordre du Temple, pour la protection des pélerins. Plusieurs maisons de cet ordre furent instituées en Flandre et dans l'arrondissement de Dunkerque. Mais l'ordre ayant été supprimé en 1312, tous ces établissements disparurent successivement. Il n'en reste plus dans nos campagnes qu'un vague et insignifiant souvenir (1).

L'empressement avec lequel les Flamands se rangèrent sous la bannière de la croix est un fait important qu'il ne faut pas perdre de vue. Cette guerre lointaine et aventureuse avait réveillé, chez eux, le goût de ces pérégrinations qui les avait jadis amenés du Nord vers le Midi de l'Europe. Elle donna à leur bouillante valeur un but légitime, qui devenait en quelque sorte la confession de leur foi nouvelle. Les Flamandes, loin de ralentir l'ardeur de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux, les engageaient elles-mêmes à aller à la *Crusiade*. Elles envoyaient des quenouilles à ceux qui préféraient les douceurs du foyer aux glorieuses fatigues de la sainte milice. En plus d'un endroit, on vit la population ne se plus composer que de femmes et d'enfants ou de vieillards. La garde de quelques villes resta confiée au courage des femmes (2).

La croisade semblait être une rénovation complète, le point de départ d'une ère nouvelle. Le testament de la B. Ide, femme d'Eustache, comte de Boulogne, et mère de Godefroy

(1) A Caestre, près de Cassel, il exista, pense-t-on, une commanderie du temple, du moins il s'y trouve une maison qui porte encore le nom de *Ferme de la commanderie des Templiers*.

Entre Cassel et Steenvoorde, il y a un bois nommé *Bossch van Tempelieren*; un cabaret voisin a pour enseigne le *Cabaret du Temple*. Sur la propriété de M. Dhalluin, à Cassel, était une petite chapelle dont on reporte l'origine aux templiers.

A Cappellebrouck, il y avait également une commanderie. L'église a, dit-on, été bâtie par les templiers. On rapporte que pour y entrer ils avaient une porte particulière, aujourd'hui murée.

Entre Cappellebrouck et St-Pierrebrouck, en suivant la voie qui longe le côté droit du château, chez Coevoet, près d'un saule remarquable par sa vieillesse, se trouve une petite chapelle qu'on attribue aux templiers. On cite à Spyker, à Zeghers-Cappel, à Steene... des ruines qui auraient appartenu à des maisons de l'ordre, de vastes et mystérieux souterrains, etc.

A Slype, une vaste propriété est désignée sous le nom de *Grand-Jardin du Temple*.

Nous devons ces notes à l'obligeance de M. Thelu père, chirurgien.

(2) *Richer et son époque*, I, 113, 131, 203 ; II, 127.

de Bouillon (1096), est daté de *l'an du départ des croisés contre les païens de Jérusalem*

A la voix de St-Bernard, prêchant la croisade, Thierry, comte de Flandre, fit le voyage de Terre-Sainte. Il y retourna jusqu'à trois fois. En 1147, la foule qui se pressait à la suite du saint apôtre faisait retentir l'air du chant tudesque: *Christ ons genade; kyrie eleyson... heiliegen alle help ons....*

Un souvenir local se rapporte à l'une de ces expéditions.

En 1138, un des compagnons de Thierry, homme du pays de Mélantois (arrondissement de Lille), fut surpris par plusieurs musulmans. D'abord il se défendit vaillamment; mais s'apercevant que l'issue de la lutte ne pouvait être douteuse, il courut vers une rivière rapide qui se trouvait près de là, et s'y précipita. Le courant l'entraînait et il sentait ses forces défaillir, quand la pensée lui vint d'invoquer St-Piat, en qui il avait une grande confiance. A peine avait-il commencé sa prière, qu'il crut voir un homme d'un aspect vénérable le saisir et le transporter sur la rive opposée, à l'abri de ses ennemis. Revenu en France, il s'attacha pour le reste de sa vie au culte de l'église de Seclin (1), où se trouve le tombeau de son saint protecteur.

Un souvenir d'un autre genre, mais qui appartient à la même expédition et à une localité plus voisine, doit être consigné ici, parce que le tableau d'une époque se compose de lumière et d'ombre, et qu'il n'est permis à personne de mutiler les leçons de l'histoire.

En 1147, Léon, abbé de St-Bertin à St-Omer, partit pour la seconde croisade avec le même Thierry d'Alsace. Il avait emprunté la somme nécessaire, laissant à ses moines le soin de la payer durant son absence. Les assemblées tenues pour cet objet furent troublées par des querelles déplorables. Il devint impossible de s'entendre sur un sujet si simple. On en vint aux injures, aux coups de poing, aux coups de bâton. Pour mettre fin à cette scandaleuse mêlée, les bourgeois et les vassaux laïques de l'abbaye furent obligés d'intervenir en armes et d'expulser les plus mutins, qui rentrèrent dans le monde et quittèrent pour la plupart l'habit monastique. On

(1) M. Destombes, Vie des Saints, I, p. 54.

vendit les ciboires; les châsses des saints furent dépouillées de leurs ornements d'or et d'argent....

Cinq ans après, l'abbé-soldat était de retour. Pendant la nuit qui précéda la fête de la déposition de St-Bertin, Léon, avec une douzaine d'autres abbés et une multitude de moines, oubliait à table l'heure des matines, lorsque le feu, parti d'une petite maison de St-Omer, fit des progrès effroyables, dévora la moitié du château et envahit le monastère. Gorgés de viandes et de vin, les convives se dispersèrent en désordre (1). De ce fameux édifice il ne resta rien, comme s'il eût dû disparaître après avoir été souillé par leur intempérance.

Dunkerque prit sa part des préparatifs de guerre contre les infidèles.

Dès 1170, le port pouvait contenir des vaisseaux de guerre du temps. Lorsque Philippe d'Alsace alla en Terre-Sainte, il y fit transporter ses troupes sur dix navires préparés et équipés à Dunkerque. En 1186, il fit armer dans ce port et dans les ports voisins vingt-sept navires, qu'il envoya par le détroit de Gibraltar, tandis que, de son côté, il cheminait par terre avec l'armée des autres princes croisés. A ces vingt-sept navires s'en joignirent cinquante autres, venus de Hollande. Cette flotte s'arrêta devant l'Espagne, y prit la ville de Sylva occupée par les Sarrazins, qui furent tous massacrés (2).

En 1248, Dunkerque vit le naufrage d'un grand navire que les Croisés avaient fait construire pour l'expédition de St-Louis. Le pilote imprudent perdit le navire dans les bancs, et avec lui périrent tous ceux qu'il portait: gentilshommes, religieux, soldats et passagers.

La popularité qui, en Flandre, est toujours restée attachée au nom de St-Louis, tient peut-être à une circonstance qu'il convient de rappeler.

Après le désastre de Mansourah où le roi fut fait prisonnier, les Sarrazins avaient porté le prix de sa rançon à un million de besants d'or. Appel fut fait à toute la chrétienté et ce fut à qui se montrerait le plus libéral. La ville d'Ypres, à ce qu'il paraît, aurait surpassé en générosité les autres villes de

(1) Voir le Cartulaire de St-Bertin.

(2) Annales Acad. Gandav. (déjà citées) p. 84, à l'année 1188, 1192.

Flandre. La comtesse Marguerite en aurait été si satisfaite, qu'elle aurait appelé les Yprois, ses *enfants*. De là le nom de *Kinderen van Yper*, qui leur est resté.

Rien d'étonnant, dès lors, que le souvenir du saint roi se soit perpétué dans les chants restés populaires dans notre pays (1).

Vers 1150, un bruit se répandit que la délivrance de la Terre-Sainte était réservée non plus aux chevaliers, mais au petit peuple. Aussitôt une foule de bergers et de pâtres, abandonnant leurs troupeaux, s'assemblèrent sans armes. Pareille chose se reproduisit en 1320. C'est là l'origine de ces bandes dites *pastoureaux*, auxquels s'adjoignirent les bandits, les fainéants, les mendiants ; des enfants et des femmes (2).

Ne pouvant arriver en Palestine, les pastoureaux rendirent la Flandre témoin de leurs exploits. Deux chefs de ces partisans, Nicolas Zannekin et Jeanssoone, parcoururent le quartier maritime, s'emparèrent de Nieuport, Furnes, et attirèrent dans leur parti les Dunkerquois.

Une fois le traité conclu, on les reçut en ville ; mais dès qu'ils y furent entrés, ils pillèrent comme en pays conquis. Un nommé Jacques Pége, de Bergues, et sa bande vinrent se joindre à eux. Ils persécutèrent les prêtres, dépouillèrent les riches et détruisirent de fond en comble le château de Robert, qui, depuis lors, resta à l'état de ruines.

Commencées en 1096, les croisades prirent fin au XIVe siècle.

Après le départ de la milice religieuse, les turbulents restés au pays se sentirent les maîtres. En l'absence des seigneurs, les serfs levèrent la tête. C'est alors que dans la Basse-Flandre les factions, dites les Blavoetins et les Ingrekins, se livrèrent aux plus déplorables excès.

Ces querelles semblent être l'explosion d'une haine longtemps contenue, et remontant à l'arrivée des Saxons dans le pays. Les *karls*, campagnards, agriculteurs, mais libres, étaient en opposition permanente avec les seigneurs, les *reu-*

(1) M. de Coussemaker, *Chants populaires*, etc., p. 75.

(2) Fleury, *Histoire ecclésiastique*, VI, p. 27.

*ses*. En Scandinavie, il y avait, dit-on, trois classes : les nobles *jarls;* les esclaves *thræcles*, et les paysans *karls*. Arrivant en Flandre, ils y conservèrent une distinction analogue. Entre les karls et les jarls ou reuses, se fomentèrent de vieilles querelles et des rancunes traditionnelles. C'est la question toujours débattue entre les riches et les pauvres ; ceux qui possèdent et ceux qui convoitent ; ceux qui oppriment et ceux qui se soulèvent.

Excités par un certain Arnould, avoué de Térouane, qui avait cabalé dans les villes de Dunkerque, Bergues, Furnes et autres, les mécontents s'étaient fait un parti. La comtesse Mathilde, veuve de Thierry, ayant obtenu en apanage Dunkerque, Bourbourg, Furnes et autres places de la Flandre occidentale, les officiers de cette princesse pressurèrent les Flamands de ses domaines, prétendant que c'était pour fournir des secours aux princes partis pour la croisade. En réalité c'était pour fournir à leur luxe et aux profusions des courtisans de la douairière.

Dans leurs visites chez les particuliers, les collecteurs furent chassés ; quelques-uns furent tués. De là, répression sévère et vexations nouvelles.

Quelques seigneurs partagèrent l'opposition des vilains. L'un d'eux, nommé Blavoet, fut mis en prison par ordre de Mathilde. Sigebert Ingerick, officier des gardes de la princesse, fut poursuivi et tué par le frère de Blavoet. Celui-ci s'étant échappé de la prison rassembla les mécontents, devenus fort nombreux. De là, les deux factions qui, sous les noms de *Blavoetins* et *d'Ingrekins*, se perpétuèrent dans la Flandre et reparurent à diverses reprises sans qu'on puisse aujourd'hui assigner la cause de cette recrudescence.

Il paraît d'ailleurs que déjà, en 1136, ces dénominations de Blaeuvoet *(Pied-Bleu)*, Blaeumotte, Blavoet... étaient très-répandues entre Nieuport, Dixmude, Dunkerque... (1). Contre-partie des Ingrekins, Isengrins *(Visage de Fer)*. Elles étaient connues même à Lille, qui était du parti de ces der-

(1) Voir d'Oudegherst, *Annales de Flandre*, I. 360, 401, 434.. et Warnkœnig, *Histoire de Flandre*, I. P. 205.

niers (1). Les Blavoetins, c'était le parti populaire. Les Isengrins, les chevaliers bardés de fer, les nobles.

Ces partis étaient devenus célèbres, et Guillaume le Breton dans sa Philippéïde dit : « ... Partie de Gravelines, la flotte » française sillonne les flots de la mer, parcourt les lieux » où elle ronge les rivages blanchâtres des Blavoetins. Ceux » où la Flandre s'étend en plaines marécageuses, et ceux où » Isengrin puissant à la guerre, armé de son glaive et de sa » lance parcourt la terre combattant sans cesse; et ceux » encore où les habitants de Furnes labourent les champs » voisins de la mer... et où le Belge montre maintenant ses » pénates en ruines... »

De Bruges à Bourbourg, un chant populaire qui n'a pas cessé d'être en vogue, dit: « ... Les Karls méchants veulent » soumettre les chevaliers... Ils ont une longue barbe... » leur chaussure est en lambeaux... Du lait caillé, du pain, » du fromage, voilà ce que le Karl mange tout le jour.

» .... Un morceau de pain de seigle suffit à ses besoins. » Il le tient à la main en se dirigeant vers la charrue, suivi » de sa femme déguenillée, qui, la bouche à demi-remplie » d'étoupes, tourne sa quenouille jusqu'à ce qu'elle aille pré- » parer le repas....

» Il se montre aux kermesses, aussi fier qu'un comte et » prêt à tout renverser avec sa massue noueuse.... Il s'eni- » vre, et toute la terre lui appartient.

» Voyez marcher les karls, laissant entrevoir dans leur » poche les knives zélandais.... Maudits ! nous lancerons » nos chevaux à travers leurs champs.... Ils ne peuvent » nous échapper... Il faut qu'ils retombent sous le joug ! »

La popularité de cette chanson dans l'arrondissement de Dunkerque fait voir que le quartier s'était rangé du côté de la noblesse.

Ce n'est pas seulement une donnée d'une question d'archéologie ; ces détails aident à connaître le côté moral de la population que l'Eglise avait à modifier pour l'amener graduellement à la foi chrétienne.

(1) « En cele terre des Ingrins qui haoient les Blavoetins, » D'Oudeghers, I, 161, et M. L. Debaecker, *Histoire de Bergues*, p. 31.

Quoiqu'il en soit, sous ces enseignes opposées, les populations flamandes exercèrent les fureurs les plus acharnées. Assiégée par les Blavoetins, Bergues fut délivrée par Chrétien Dammau, du parti contraire. Il tua aux assaillants jusqu'à trois mille hommes. Le jour de cette sanglante défaite fut appelée le ***Lundi rouge***, ***Rooden Maendag***.

Prenant à leur tour le dessus, les Blavoetins saccagèrent Furnes. Ce n'est qu'au XII^e siècle que le comte de Guines put enfin négocier une paix durable.

Si le zèle avait été grand au départ des croisés, la joie fut grande au retour; et le 19 Janvier fut appelé en Flandre la ***Fête des Dames***, en mémoire de la rentrée au foyer d'un détachement plus nombreux que les autres. On disait aussi: ***Oudewyven Zondag***, mot à mot: Dimanche des Vieilles Femmes (1).

Les conséquences des croisades furent très-importantes et diverses. La discipline eut beaucoup à en souffrir. L'indulgence tenait souvent lieu de solde; des hommes grossiers et sensuels voulaient qu'elle leur donnât d'amples compensations; de là, beaucoup de relâchement, d'excès, de violences.

Mais, si le but apparent et direct des croisades ne fut pas atteint, puisque les saints-lieux sont encore au pouvoir des infidèles, ces mouvements eurent d'immenses résultats auxquels on n'avait pas songé, mais qui entraient dans les desseins de la Providence: Rome et l'Italie garanties des Sarrazins; les seigneurs détournés de leurs querelles particulières; la propriété foncière changeant de mains; la féodalité ébranlée; les monastères recouvrant un peu de liberté et reprenant la voie dont on les avait violemment détournés, les connaissances, les opinions, les coutumes jusque-là immobiles et localisées se répandant partout... Tel en est le sommaire bien incomplet...

Oui, la question tranchée par les croisades n'était pas absolument de savoir si le Saint-Sépulcre appartiendrait aux disciples de Jésus-Christ ou aux sectateurs de Mahomet; il s'agissait bien plutôt de décider lequel des deux peuples posséderait le domaine du monde; il s'agissait de donner cours

(1) Annales du Comité Flamand, à Dunkerque, 1853. P. 240.

à l'énergique activité de ce temps, qui, si elle n'eût pas été subjuguée par un attrait aupérieur, aurait dévoré la civilisation naissante (1)

Les enfants de la Flandre avaient pris une belle part dans les croisades contre les Musulmans. Aurait-on jamais cru qu'un jour viendrait où une croisade serait dirigée contre eux? C'est cependant ce qu'il advint par une singulière circonstance.

On sait que, par suite d'un déplorable schisme, il y eut au XIVe siècle, à Avignon, un pape adversaire de celui qui était à Rome. L'un Clément, l'autre Urbain; de là deux partis; de là une guerre, dont un épisode des plus curieux se passa dans notre canton, qui eut beaucoup à en souffrir.

Les Flamands avaient pris le parti d'Urbain; outre l'indulgence de la croisade promise à ceux qui en auraient pris rang, Urbain devait payer les frais que nécessite toute entreprise de ce genre. Il avait levé une décime sur toutes les églises d'Angleterre, sachant bien, comme le dit naïvement Froissart, que « les gens de guerre, nobles et aultres, ne marcheroient » pas sans argent, que les gens d'armes ne vivent pas seule- » ment de pardon dont ils ne font grand cas qu'à l'article de » la mort. »

Or, vers la fête de la Trinité (17 mai 1383), Spencer, évêque de Norwich, se mit en marche avec son armée et débarqua à Calais. Mais au lieu d'entrer en France et d'y attaquer les Clémentins contre lesquels il se levait, il jugea plus convenable de rester en Flandre et d'y fourrager à son aise, opprimant ainsi les Flamands urbanistes comme les Anglais. « Où » pouvons-nous mieux faire notre plaisir et profit, que d'en- » trer en cette riche frontière de mer de Bourbourg et de » Dunkerke? » disait le bouillant jeune homme... Le comte de Flandre n'étant pas de cet avis, demanda secours au roi de France... et Spencer dut s'en retourner comme il était venu...

Mais c'est assez sur ce sujet, reprenons l'énumération chronologique que nous avons laissée à la fin du onzième siècle.

(1) M. Ratisbonne, *Vie de St-Bernard*, II. P. 195.

## VII.

Jusqu'ici nous avons montré l'église résistant aux plus furieuses attaques de ses ennemis extérieurs.

Le douzième disciple avait livré et trahi le divin maître ; le douzième siècle semble enfanter de ces ennemis domestiques qui ravagent la vigne du père de famille. La division veut s'introduire au foyer même du Christianisme ; l'erreur s'efforce d'y verser ses poisons ; le rationalisme entre ouvertement en lutte avec la théologie positive et donne aux spéculations de l'esprit une tendance éminemment hétérodoxe.

Jamais l'Eglise n'avait éprouvé une attaque plus vive, plus intime, plus violente, plus générale. Si l'esprit de nouveauté s'agitait en France, la Flandre vit chez elle Trauchelin et ses sectateurs surpasser peut-être les autres novateurs par l'extravagance et le danger de leurs théories.

C'était surtout contre Rome que se réunissaient les efforts, les injures et les calomnies. Et en effet, pour ses amis comme pour ses ennemis, Rome c'est la Papauté, c'est l'Eglise, c'est le Dogme chrétien.... Trois choses en une que l'on voulait anéantir.

Pour la rage menteuse de ses détracteurs, Rome était la caverne des larrons, la prostituée de Babylone, etc. Et pourtant, au sentiment même des plus éclairés de ses ennemis, Rome conserva, dans ces orageuses tourmentes, et les traditions de la foi et l'héritage de la littérature. Ce fut elle qui sauva l'Europe d'une entière barbarie.

Il est vrai que la dégénérescence d'une partie du clergé, l'ignorance des peuples, la dépravation générale des mœurs, fournissaient un prétexte aux déclamations des sectaires; mais tous ces nuages passèrent sans ébrécher le dogme transmis par l'Eglise.

Le sacerdoce était également en butte à leurs injures.

« Plutôt que de consentir *à telle chose*, j'aimerais mieux » être capelan (prêtre). » Tel est le dicton qui avait pris cours. On croyait peut-être par là justifier l'oppression dont ils étaient devenus l'objet. Les barons n'épargnaient souvent pas plus les biens des vilains que ceux de l'Eglise elle-même. Ils harcelaient les couvents et tourmentaient par mille exac-

tions les serfs, les hommes de corps; ils s'installaient dans les monastères, s'y faisaient défrayer de force, eux et leurs gens. Les abbayes ne trouvaient plus dans leurs avoués et leurs vassaux nobles que des spoliateurs et des tyrans. Dans le clergé et le peuple, ce n'était partout qu'un cri de détresse (1).

## VIII.

Dans la masse populaire un agent démoralisait puissamment les esprits. Le manichéisme y avait fait des prosélytes. Les mœurs austères de quelques-uns des sectaires semblaient plaider en faveur de la doctrine et faisaient perdre de vue la dépravation du plus grand nombre ainsi que l'absurdité de leurs symboles. — Toutefois les Bulgares qui avaient embrassé ces erreurs et d'autres analogues, furent bientôt flétris par l'opinion générale, et depuis lors leur nom est devenu une grossière injure (2).

(1) Voir H. Martin. *Histoire de France*, III. P. 206.— Toute l'histoire de ce temps abonde en tristes détails, et il suffira d'en rapporter quelques-uns.

Le synode Worchester interdit le pain bénit, l'eau bénite, la paix à baiser aux clercs qui conserveraient des concubines; il leur défend l'usage des armes, l'accès au cabaret, etc. — A l'époque où Alain de Lille écrivait son traité *De Planctu Naturae*, il régnait les désordres les plus honteux. Les parjures, les sacrilèges, les incestes, les trahisons étaient des faits journaliers; il n'y avait ni paix intime, ni lois respectées, ni cours régulier de la justice. Une lettre de Gérard, évêque de Cambrai (1021), avait donné des instructions fort significatives: « On doit porter des armes, faire restituer » ce qui a été pris par force... Il ne faut pas arrêter celui qui poursuit la » vengeance d'un meurtre, ni le contraindre à l'abandonner sans recevoir » satisfaction, mais il faut le réconcilier avec le meurtrier... »

En 1052, Pierre Damiens s'élève contre l'impudicité générale des clercs; les déportements de certains pèlerins les faisaient redouter à l'égal des païens ou des barbares. La Flandre était pleine de meurtres et de querelles armées. Les Flamands étaient si accoutumés au sang qu'ils semblaient honteux de passer un seul jour sans en répandre. Sous le plus frivole prétexte, les proches s'entr'égorgeaient, c'est à peine si les pères et les enfants s'épargnaient entre eux. Erembald, gouverneur de Bruges, fit calculer les meurtres dont l'évêque avait empêché les suites et l'on trouva qu'on n'aurait pu y satisfaire avec dix mille marcs d'argent (alors le meurtre s'expiait par une amende).

(2) Bulgare (prononcez Boul-gare) est devenu Boulgre, puis on a retranché la lettre médiale; dans cet état, ce mot est un terme de mépris relégué dans le vocabulaire des dernières classes de la société. Ce mot ne s'écrit même plus, on se borne à la lettre initiale.

En un mot, l'humanité était dans une phase de fiévreuse ébullition, dans une crise qui semblait devoir décider de la direction de ses destinées futures.

## IX.

Pour essayer de porter remède à ces fureurs qui désolaient la société, un synode, tenu (1027) dans le Roussillon, avait décrété que personne n'attaquerait son ennemi depuis l'heure de none du samedi (3 heures après-midi) jusqu'à lundi à l'heure de prime (6 heures du matin). Quatre ans après (1031), deux conciles provinciaux, à Bourges et à Limoges, ordonnaient l'établissement de *la Paix de Dieu.* Dix ans plus tard (1041), fut enfin proclamée la *Grande-Trève-Dieu.*

L'effet salutaire de ces mesures ne se fit sentir que plus tard dans la Flandre maritime; pays resté à l'écart et peu accessible à ce qui vient du dehors.

## X.

Le mouvement des croisades avait rendu possible une amélioration importante, la réforme des couvents. Mais cette réforme ne se fit pas sans opposition. Les élections épiscopales ou abbatiales offraient de grandes difficultés, dont le cartulaire de St-Bertin peut donner une idée.

Hubert avait été élu évêque à l'unanimité; néanmoins il fut chassé de son siége par les Morins. Il résistait aux prétentions de ses adversaires, lorsqu'il encourut, on ne sait pourquoi, la disgrâce du pape qui, lui laissant le bénéfice, le dépouilla de l'anneau pastoral. Hubert se retira dans un couvent, où une vision surnaturelle lui apprit que Dieu n'avait pas approuvé son élection à l'épiscopat. Il est probable qu'il ne tint pas compte de ce merveilleux avertissement, car ses ennemis vinrent le poursuivre jusque dans sa retraite, où l'un d'eux poussa contre lui son cheval et le perça de sa lance.

Son successeur Albert de Belle (Bailleul?), élu par le crédit de ses amis à la cour de Flandre et violemment intronisé par le comte Robert, fut repoussé de tous avec exécration. A la porte de l'église, on plaça un crucifix portant au cou un écri-

teau en parchemin, dans lequel on interdisait avec d'horribles imprécations à l'évêque élu de prendre possession de son siége. Les fauteurs d'Albert ne tinrent aucun compte de cette opposition. L'un d'eux enleva le parchemin avec tant de violence que l'image du Dieu crucifié tomba la face contre terre. A cette profanation, le clergé se dispersa, abandonnant ses biens au pillage, et l'église resta au pouvoir de l'évêque intrus. Mais au bout de quelque temps, il fut pris à l'improviste par l'avoué Eustache, qui, après lui avoir coupé la langue et les premières articulations des doigts, le chassa honteusement du siége qu'il avait usurpé.

Cependant les Morins avaient opposé un nommé Gérard à l'élu du comte de Flandre; mais les partisans d'Albert répandirent tant de calomnies contre son antagoniste, que Gérard, déposé par Urbain II, fut obligé de se retirer parmi les chanoines du mont St-Eloi.

Alors on se réunit de tous les lieux du diocèse dans la cathédrale de Térouane, pour l'élection d'un nouveau prélat. Le clergé porta ses voix sur un chanoine de St-Omer nommé Erkembold; homme d'une naissance distinguée, d'une instruction et de mœurs irréprochables. Mais celui-ci, effrayé du sort de ceux qu'on avait élus avant lui, refusa la dignité épiscopale. Il fallut essayer un nouveau choix et la discorde se mit parmi les électeurs. Le candidat des abbés fut Jean, archidiacre d'Arras, très-versé dans la langue latine, romane et teutonique, homme recommandable, prudent et religieux. Le choix inférieur se porta sur un certain Obert de Hele, homme de qualités assez médiocres. Les électeurs ne pouvant s'accorder, les deux choix furent déférés à l'approbation du pape. Le souverain pontife, instruit par les recommandations de Clémence, comtesse de Flandre, et d'autres personnages influents, décida pour Jean qui fut enfin admis sans opposition.

Mais à sa mort les troubles recommencèrent. La populace choisit pour évêque le jeune Bauduin, frère puiné de Thierry d'Alsace, tout-à-fait incapable de soutenir cette haute dignité. Il administra pendant quelque temps, et l'archevêque de Reims sacra Milon en 1131.

Ces renseignements permettent de comparer la méthode de l'élection populaire à la méthode aujourd'hui pratiquée dans

l'Eglise, et font apprécier les tentatives faites en 1790 pour remettre en vigueur cette ancienne pratique.

A St-Amand (Nord), l'opposition aux mesures de réforme fut complète et absolue. Etienne, évêque de Tournai, écrivant à ce sujet au métropolitain de Reims, lui disait : « Nous » sommes allé, par votre ordre, à St-Amand, où nous avons » trouvé des moines fort peu aimables. Séditieux ils furent; » séditieux ils demeurent ; séditieux peut-être ils mourront. »

Néanmois, Dieu bénissant les efforts des vrais religieux, le principe de l'ordre reprit du terrain, et les abbayes devinrent ce qu'elles avaient tendu à être dès l'origine.

## XI.

Tandis que ces troubles agitaient l'Eglise en tant de lieux, une heureuse compensation s'établissait en Flandre, et l'œuvre du salut y continuait sinon paisiblement, du moins activement.

Alors même que l'élite des hommes d'action courait les dangers de la croisade, et que les hommes inférieurs, forts de l'absence des autres, se donnaient carrière, une sainte émulation trouvait à s'exercer dans le territoire flamand.

Ainsi, en 1072, le monastère de Watten était fondé par le prêtre Otfride (1) ; en 1084 s'établissait l'abbaye d'Ardres, fondée par Bauduin, comte de Guines, sous le titre de Saint-Sauveur ; en 1091, la prévôté (2) de chanoines réguliers à Eversham (territoire de Furnes) était fondée par Walbert et Elbodon, chanoines de Cassel, sous le patronage de St-Pierre et de St-Waast ; en 1099, elle était confirmée.

En 1097, Clémence, femme de Robert de Jérusalem, faisait don à l'évêché de St-Omer de toutes les salines et garennes jusqu'à la mer (3).

En 1101, Jean, évêque de Térouane, soumet l'abbaye de

(1) *Cameracum Christ.* P. 345.

(2) Prévôté ou Prieuré, ferme dans lesquels l'abbé plaçait quelques religieux pour en diriger l'exploitation.

(3) Ce sont les terrains maritimes dépendant de la commune de Petite-Synthe, à l'ouest de Dunkerque.

St-Bertin à la réforme de Clugny. L'année suivante, cette heureuse mesure s'étend à Ypres. Les Simoniaques sont chassés et punis. Une maison de l'ordre de St-Augustin y est fondée; en 1104, l'autorité ecclésiastique confirme l'abbaye de Bourbourg, ordre de St-Benoît; la même année, une abbaye de filles est fondée à Merckem (près Dixmude). Elle y subsista jusqu'au XVI[e] siècle, époque où elle fut ruinée par les huguenots.

En 1121, Thomas, religieux de St-Bertin, est institué abbé de St-Winoc, à Bergues; il y relève la discipline et la maintient florissante. En 1122, l'évêque Jean érige en abbaye le monastère des Dunes, commencé en 1107 par un pieux hermite nommé Lyger : cette abbaye adopte la règle de St-Benoît.

Cette maison prospéra tellement, qu'au XIII[e] siècle elle comptait 150 religieux, et 248 convers s'occupant de divers métiers que comporte l'exploitation rurale; — administrant des fermes-modèles et cultivant les terres de l'abbaye, etc.

En 1128, le même évêque consacre l'église de Nonnenbussche, couvent de filles de l'ordre de St-Benoît, à Rumectre, près d'Ypres; en 1135, la chronique de St-Nicolas de Furnes nous révèle l'existence déjà ancienne du couvent double, c'est-à-dire comprenant des frères et des sœurs; en 1150, Oudezeele érigeait son église paroissiale.

## XII.

Ce simple aperçu n'embrasse qu'un siècle, mais il suffit pour donner une idée de l'importance qu'avaient enfin prise en Flandre la religion et les maisons religieuses. Il faut voir quel était ce peuple flamand dont l'énergie pouvait suffire à tant de choses diverses: il montre que l'empressement des Flamands à courir à la guerre sainte n'était pas perdu pour leur pays. Ces bénédictions qui retombaient sur leur chère patrie, c'était sans doute l'acquit de la dette de la Providence, toujours généreuse à récompenser ce que l'homme fait pour elle.

Pour clore nos remarques sur le XII[e] siècle, disons aussi que la pratique d'aller *as saints*, c'est-à-dire d'ajourner toute décision dans un procès jusqu'à ce que le demandeur ait juré sur l'évangile ou les saintes reliques qu'il croyait sa demande

juste; cette pratique qui, à l'origine d'une enquête, place Dieu comme un fanal qui doit y projeter sa lumière, et montre que l'homme veut agir sous son œil, cette pratique est une chose belle en soi, noble et généreuse; une pratique qui fait l'éloge du temps où l'on a pu la croire efficace. Sans doute, les passions, l'erreur, le mensonge ont pu la rendre illusoire; mais il n'y a que la corruption du cœur ou de l'esprit qui puisse la déclarer puérile ou ridicule. — Alors, le respect à la parole donnée (aujourd'hui honorable et trop rare exception) était la règle commune; c'était le cachet des temps féodaux dont tant de gens parlent sans en avoir de notions.

## XIII.

Au XIII[e] siècle, le concile de Latran (1215) frappait encore de sa réprobation les combats judiciaires, les épreuves par le feu et par l'eau, et autres pratiques, héritage du Paganisme et que rien n'avait pu déraciner jusque-là (1).

Disons, pour l'honneur de la Flandre, qu'en 1116 Bauduin VII, dit *à la Hache*, avait officiellement aboli ces usages. Toutefois, il est facile de voir, aux termes même de son ordonnance, qu'il éprouvait un peu d'hésitation en heurtant de front un préjugé qu'il savait si enraciné dans les esprits de ses compatriotes.

## XIV.

Le servage, cette forme récente de l'esclavage païen, s'amoindrissait graduellement, et vers le milieu de ce siècle on a de nombreux exemples d'affranchissements des serfs (2).

## XV.

Long-temps les vieux guerriers du Nord avaient conservé le cri de guerre du dieu Thor. Ce cri est remplacé par un vœu

(1) 500 ans avant J.-C. l'épreuve par le feu était pratiquée à Athènes.
(2) Warhkœnig, *Histoire de Flandre*. I. 259.

chrétien *Diex aie* (que Dieu nous aide?) et devient celui des troupes anglo-normandes.

## XVI.

Ce que les mœurs avaient encore à faire pour s'adoucir, une clause d'une charte de la comtesse Jeanne en fera juger: « Celui qui portera son épée à l'église paiera trois livres... » mais s'il s'en sert pour faire mal, il paiera trois autres » livres... » Une autre charte de 1218 établit cette pénalité que: « Quiconque battra une femme, paiera à la femme 20 sous » et au comte de Flandre 3 fr. »

## XVII.

Le luxe et la mollesse de certains couvents étaient pour les fidèles un objet de scandale. Des âmes fortement trempées s'en indignèrent; à l'excès du relâchement elles résolurent d'opposer l'excès de l'abnégation... De là l'institution des ordres mendiants.

Si la pauvreté volontaire est un véritable héroïsme, la mendicité n'a pas les mêmes titres à notre vénération. En se plaçant au dehors des circonstances qui ont amené cette réaction au XIII^e siècle, on peut se demander si cette mendicité n'est pas un mal, plutôt qu'un bien? Si la situation d'un homme mendiant n'est pas un obstacle à plusieurs vertus? Si elle est compatible avec la sévérité, ou même la simple fermeté que demande la conduite de certaines gens dont il faut attendre sa subsistance.

La pauvreté n'est pas la mendicité, pas plus que le travail n'est la misère! En nous conseillant la pauvreté, en exigeant de nous le travail, Dieu nous ordonne-t-il d'être misérables et mendiants? Assurément non.

L'expérience a d'ailleurs résolu la question : à la Révolution française de 1789, les maisons des ordres mendiants à Dunkerque avaient des propriétés et des revenus ; ce qui nous autorise à penser qu'il en était de même ailleurs. Le concile de Latran (1212) semble avoir fixé l'opinion à cet égard, quand il exige que l'on donne aux religieux qui voyagent, de quoi

fournir à leur subsistance pour ne pas les réduire, dit-il, *à mendier à la honte de leur ordre.*

## XVIII.

Si, à l'époque dont nous nous occupons, le calme et l'ordre étaient loin de régner dans les esprits et dans les relations sociales, il est pourtant vrai de dire que le sentiment de l'unité n'existait que pour les choses de la religion et pour les œuvres qu'elle inspire (1).

## XIX.

Le consolant inventaire que nous avons dressé pour le siècle passé, se continuerait pour celui-ci.

Ainsi en 1227, les Trinitaires s'établissent à Hondschoote; en 1228, le pape Grégoire IX approuve l'institution de l'hôpital Ste-Catherine à Ypres (maison fondée par Marguerite Medonis) (2); à la même époque, l'évêque Adam nomme un chapelain pour desservir l'hospice des lépreux, érigé à Gravelines par le magistrat de cette ville.

En 1267, Arnould de Guines fonde à Eringhem un couvent de Guillelmites; le testament d'Adam de Mardyck (3), écrit en 1273, mentionne les maisons religieuses de Ravensberg, de Woestyne, de Bornhem, etc.

## XX.

Et puisque nous rappelons des particularités de ce passé

(1) Au XIII[e] siècle, par suite de circonstances que nous n'avons pas à rappeler ici, Dunkerque fut détachée de la Flandre en faveur de Don Laurens, parent de Fernand de Portugal. Celui-ci étant mort en 1232, notre ville fut vendue à Godefroi de Condé et de Fontaine, évêque de Cambrai; sans s'embarrasser dans les querelles qui agitaient le pays, Godefroi fit travailler à l'embellissement de la ville; il fit creuser le port, ériger la maison commune. Cet évêque est un des bienfaiteurs de notre cité et devrait avoir dans la reconnaissance des habitants une place qu'il ne paraît pas encore avoir obtenue.

(2) *Analectes Yprois.* P. 27.

(3) Publié par M. R. De Bertrand, *Mémoires de la Société Dunkerquoise.* 1854.

si peu connu, qu'il nous soit permis de citer deux choses qui vont paraître bien étranges: C'est qu'au XII[e] et au XIII[e] siècle, du temps des moines et des couvents, *l'assurance mutuelle contre l'incendie* était en usage dans notre Flandre (1241); que *l'assurance contre la mortalité des bestiaux* y était également pratiquée (1292)... Que dans un territoire contigu à celui de Dunkerque, il existait des vignobles assez étendus, descendus en entier aujourd'hui au fond des marais de Sylpe; et nous ajouterons qu'en 1855, non loin de Poperinghe, des religieux ont planté la vigne et en tirent le vin qu'ils emploient à célébrer les saints mystères.

Assurément, à toutes les époques de son histoire, la Flandre présente des titres à l'attention de l'observateur; mais jamais, peut-être, sous le rapport moral, elle n'offre de traits plus marqués et plus originaux qu'au XIV[e] siècle. Jamais la lutte des habitudes barbares avec l'esprit chrétien qui soufflait sur elle, n'y a été plus frappante, soit que plus rapprochée de nous la scène devienne plus distincte, soit que le caractère du peuple flamand s'y dessine d'une manière plus nette.

La surabondance de force qui avait trouvé son cours dans les croisades, n'ayant plus d'emploi ni de direction, entra-t-elle pour quelque chose dans cette série d'actes violents et désordonnés que nous présente l'histoire de cette période?

De là peut-être les révoltes des communes, soit contre le roi de France, soit contre le comte de Flandre et les seigneurs du pays... De là les guerres des communes entre elles; de là ces expéditions pour soutenir envers et contre tous les droits de leurs bourgeois; de là, ces exécutions du droit d'Arsin, du droit d'abattis des maisons (1), etc.

De là enfin les voies de fait entre les corps de métiers des localités voisines, ou entre les particuliers eux-mêmes, qui, sans recourir à aucun arbitre, redressèrent selon leurs vues personnelles les torts dont ils croyaient avoir à se plaindre.

Quand on voulut sortir de cette voie de violence, que l'on sentit bien n'être pas celle de la justice, Dunkerque, Gravelines, Nieuport et autres villes souscrivirent de commun accord

1) Voyez en particulier, *Inventaire des Archives d'Ypres*, par M. Diegerick, T. II. P. 22 à 74. Ad. ann. 1326.

à ce qu'il fût fait une enquête générale sur tous les méfaits, homicides, viols, arsins, destructions perpétrées dans les derniers temps (1)... C'est ainsi que l'on préludait à former la justice publique telle qu'elle existe aujourd'hui.

Et à travers toutes ces incartades, tous ces excès, on aime à voir ces hommes intraitables cédant à une parole soit du Souverain Pontife (2), soit d'un évêque ou d'un abbé (3), ou même réclamer leur intervention pour rentrer en grâce avec leur seigneur qu'ils venaient de battre ou d'emprisonner; souscrire à des restitutions inimaginables (4); se soumettre à des expiations analogues, à celles que l'on infligerait à des écoliers tapageurs (5); ériger des couvents, des hôpitaux, en expiation de leurs écarts; des maisons destinées à recueillir les lépreux, les pèlerins, les vieillards, les enfants, les malades, les infirmes. Les communes, les seigneurs et les particuliers pénitents, croyaient que pour remédier à un passé regrettable mais désormais hors de leur atteinte, il était logique de lui opposer de bonnes œuvres se prolongeant indéfiniment dans l'avenir. De nos jours, on paraît les censurer ou les tourner en ridicule, sans indiquer toutefois ce qu'ils auraient eu de mieux à faire.

C'est dans cet esprit qu'ils érigeaient des hôpitaux à Zudcoote (1340), Bergues, Cassel, Hazebrouck, Estaires, Dunkerque; tantôt sous l'invocation de la Sainte-Croix, tantôt

(1) *Inventaire des Archives d'Ypres.* P. 155.

(2) Une bulle d'Urbain VI (1380) annonce aux Flamands qu'il s'est adressé à leur comte pour le prier de faire la paix avec ses sujets; il les engage à témoigner à leur seigneur toute l'obéissance et les égards qui lui sont dus (Ibid. II, p. 231).

(3) Le prieur des Carmes, à Bruges (1326), fait au comte une requête semblable (Ibid. P. 8).

(4) 1335, 13 Novembre : Pieron dit le Bilvre cède à la dame de Cassel tout ce qui peut lui appartenir ès-forteresses de Petenghem et de Spycker, et ce pour acquitter l'âme de son père, de ce qu'il avait pris de briques, merrains, bois et pierres, et autres choses ès-dites forteresses, sans la permission du seigneur de Cassel.

(Inventaire des archives de la chambre des comptes à Lille).

(5) En 1328, après la bataille de Cassel, Philippe de Valois ordonne aux *gens du commun* en Flandre, de vendre, sans délai, leurs « hauberions, » plates-bacines, gorgières, lances, arbalestres, goedendacz et toutes autres » manières d'armures.... »

sous le patronage de quelque saint. Dans un traité signé à Dunkerque en 1348, entre le comte de Flandre Louis de Male, les Flamands et le roi d'Angleterre, il est stipulé une double obligation : pour le roi, celle d'élever dans l'île de Cadzan un couvent de chartreux ; pour les Flamands, celle de constituer un hôpital à la collation du comte.

Quand les seigneurs concédaient quelque franchise ou privilége, ils avaient soin de déclarer que c'était *pour plaire à Dieu, à St-Nicolas*.... ou tel autre saint....

Quand les communes voyaient jeter l'interdit sur leurs églises ou leurs chapelles, elle supportaient non sans plainte et sans murmure cette privation, et réclamaient la levée de ces excommunications qui épouvantaient leur foi.

Ces choses et mille autres que nous pourrions accumuler ici, font, de ce temps et de ces hommes-là, quelque chose de si vigoureux, de si naïf, si complètement en contraste avec ce que nous voyons de nos jours, que la sympathie, non moins que la curiosité, se reporte sur eux.

## XXI.

Non pas que tout fût louable, tant s'en faut ! et nous en donnerons la preuve en citant des détails concernant Dunkerque.

Dans la petite ville de Dunkerque, les particuliers, imitant le procédé des karls, vidaient leurs débats à coups de couteau ou de poignard. Dans ces luttes, l'un perdait la vie, l'autre y laissait un poing, un morceau de son oreille.... Mais une fois le débat terminé, l'agresseur, le meurtrier, entraient en pourparlers avec les parents de la victime; ils composaient avec le bailli, et s'en tiraient au prix de quelque argent.

Ainsi, un bourgeois croit avoir à se plaindre d'un voisin ; il s'arme du couteau zélandais, et l'attaque en pleine rue. Une lutte affreuse s'engage ; un autre bourgeois vient accabler le blessé et aide à le tuer... Une telle action méritait une... amende de 10 fr.; aussi le meurtrier fut-il obligé de la payer !

Une attaque semblable et un résultat final de même nature auraient reçu un pareil châtiment ; mais il n'y avait d'autres témoins que le bailli et ses gens .. Grâce à cette circonstance, le prévenu en fut quitte pour huit livres.

## XXII.

En 1247, Clais de Coudekerque, au nom de Guillaume de Térouane, recevait d'Arnould, avoué de Térouane, et lui donnait gage de bataille, en raison des différends qui s'étaient élevés entre ces deux derniers. Toutefois, ces différends furent soumis à l'arbitrage de Robert, avoué d'Arras (1).

Quelque peu importante que fût alors Dunkerque, on voit pourtant assez fréquemment des champions s'y donner rendez-vous, pour vider en champ clos leur querelle; pour *y faire mellée*... etc. Les comptes du bailli en 1391 et 1399 nous révèlent qu'un chevalier et ses gens combattirent dans les dunes de l'Est un *écolier d'Almaigne* (d'Allemagne) *et ses vallets*...

Si l'on croyait que les années que nous citons sont des années exceptionnelles, nous ferions remarquer que le compte de 1378 indique 21 affaires semblables. Le compte 1402, un pareil nombre...

## XXIII.

Au XIV[e] siècle, un fait miraculeux, opéré non loin de Dunkerque, et rapporté par plusieurs auteurs contemporains, doit trouver ici sa place.

Ainsi que nous l'avons dit (page 80), les Anglais, sans aucune déclaration de guerre, avaient fait (1383) une subite irruption en Flandre, et s'étaient emparés de Bourbourg. Charles VI, roi de France, était venu au secours de son vassal et avait repoussé les agresseurs. La paix fut faite, et grâce aux bons soins du duc de Bretagne, Jean IV, les Anglais obtinrent une capitulation favorable; ils purent sortir de la ville assiégée, avec armes et bagages.

L'armée française murmurait; on lui donna la ville à piller; on avait toutefois excepté les églises.

Entrés à leur tour dans Bourbourg, les prétendus libérateurs se répandirent dans la ville, y commettant toute sorte d'excès; particulièrement les Bretons, qui surpassèrent tous les autres.

(1) *Annuaire du département du Nord*, 1835, p. 32.

Ils avaient enfoncé les portes de l'église, et l'un d'eux, ayant aperçu une image de la Sainte-Vierge où brillait une pierre précieuse, monte sur l'autel dans le dessein de s'emparer de ce joyau; mais l'image se retournant aussitôt avec violence, le soldat fut renversé et tomba sur le pavé où il se brisa la tête.

Un autre Breton qui vint ensuite, ayant également porté sur la statue une main téméraire, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes, appelant les fidèles au temple, et le sacrilége, pris d'épouvante, n'osa consommer cette spoliation.

Cela se passait le Jeudi 19 Septembre 1383.

La semaine suivante, un autre soldat voyant la même image, crut qu'elle était d'or, et résolut d'emporter un si riche butin. Il ne tarda pas à se convaincre qu'elle n'était que du bois doré. Sa cupidité déçue se changeant en fureur, il menace la sainte image et la frappe d'un poignard. On assure que de la blessure jaillit aussitôt un sang vermeil qui fut pieusement recueilli, et que l'église de Bourbourg conserva longtemps comme une précieuse relique. Quant au profanateur, renversé par une main invisible, il mourut dans d'horribles convulsions.

Froissard rend compte de l'évènement de la manière suivante: « ... Le jeudi au matin, dit-il, entra le roi de France » dedans Bourbourg et aussi firent tous les seigneurs et leurs » gens. Si commencerent les Bretons a piller la ville et rien » n'y laisserent n'en une eglise de Saint-Jehan.

» En laquelle eglise un paillard, entre les aultres, monta » sur un autel et vouloit a force oster une pierre qui estoit » en la couronne d'une image faite à la semblance de No» tre-Dame. Mais l'image se tourna — ce fut chose toute » vraie — et le paillard renversa devant l'autel et mourut » de male mort. Celuy miracle virent moult de gens. De re» chef un autre vint qui voulut faire a ceste image chose » pareille; mais toutes les cloches sonnerent a une fois sans » que nul y meist la main; on ne les y pouvoit mettre, car » les cordes etoient retirees et attachees a mont.

» Pour ces miracles fut l'église fort visitee de tout le peu» ple et donna le roy a l'image de Notre-Dame un grand don; » et aussi firent tous les seigneurs... »

Ces circonstances et quelques autres du même genre sont

rappelées dans une série de tableaux que possède l'église paroissiale (1). Il faut ajouter que l'exécution en est fort médiocre, ce qui, au surplus, n'infirme en rien le fait en lui-même.

Ce fait reçoit d'ailleurs une sanction particulière, d'une circonstance que nous allons exposer (2).

A Folgoët (Finistère), entre Brest et Lesneven, à vingt minutes de cette dernière ville, il existe une jolie chapelle gothique, lieu d'un pèlerinage célèbre dans le pays. Au-dessus de la porte principale de l'église figure un bas-relief en pierre granitique, où la Ste-Vierge est représentée comme elle l'est dans l'église de Bourbourg; c'est-à-dire couchée, ayant près d'elle le divin enfant. Seulement, à Bourbourg, St-Joseph est debout au pied du lit; à Folgoët, il se tient au chevet; double particularité assez rare dans les œuvres de l'iconographie chrétienne.

Ce rapprochement entre deux monuments sans liaison apparente est un fait curieux; mais l'intérêt qu'il inspire prend un autre caractère lorsqu'on s'enquiert plus particulièrement de ce qui l'a produit et qui se rattache au trait dont nous venons de parler tout-à-l'heure.

En effet, en 1364, Jean IV, duc de Bretagne, avait décidé l'érection d'une église à Folgoët; mais les troubles survenus

(1) Les archives de Bourbourg ont tenu acte de ce fait. Abraham Bzovius, le continuateur des annales de Baronius, en a conservé le texte aujourd'hui détruit. Froissard, auteur contemporain, rend compte de l'évènement dans ses *chroniques* dont nous venons de donner un extrait. Le religieux de St-Denis et Jean Juvénal des Ursins, dans leur *Histoire de Charles VI;* Robert Gaguin, dans ses *Rerum gallicarum annales;* Meyer, dans ses *Annales*; Le Marchant, dans sa *Description de la Flandre*; *Sueyrus*, historien espagnol; le P. Antoine de Balinghem, dans ses *Ephémérides de la Sainte-Vierge;* Nicolas Harpsfeldius, dans son *Histoire des Wiclefistes;* d'Arnoult, dans ses *Fleurs et Exemples;* de Rainaldi et Sponde, dans la *Continuation des annales de Baronius;* le P. Mallebrancq, dans son *Histoire de Morinis;* le P. Poiré, dans sa *Triple Couronne*; le P. Courcier, Guillaume Gumppenberg, George Colvenere, Christyn et Foppens, le P. Bethier et bien d'autres en ont fait également mention. Dans son *Histoire des Ducs de Bourgogne*, imprimée en 1824, M. De Barante cite le même fait.

Voir les *Sanctuaires de la Mère de Dieu,* par le P. Possoz, p. 78 et suivantes.

(2) Nous devons au respectable M. Possoz la connaissance du fait curieux, et jusqu'ici inédit, que nous racontons.

au pays en 1370, ayant suspendu les travaux, ils ne furent repris qu'en 1404, par Jean V, à qui son père avait recommandé tout particulièrement son œuvre. L'église fut terminée quelques années plus tard : en 1419, selon quelques-uns; en 1423, d'après l'inscription sculptée à gauche de la grande porte de l'église.

Or, le duc de Bretagne, étant à Bourbourg, avait été témoin de la profanation commise par ses gens, il avait vu le châtiment dont elle avait été punie. Il voulut faire amende honorable d'une manière publique et éclatante. Il ordonna de confectionner une image semblable à celle de Bourbourg et la fit poser en évidence sur la façade. Les Bretons accoururent en foule à la cérémonie; un grand nombre revint chaque année en pèlerinage; plusieurs vinrent de même à Bourbourg, et cette pratique s'est continuée jusqu'à nos jours.

L'affluence fut si grande, que Sanderus et Grammaye assurent qu'en 1385 (ou environ) les ducs firent ériger à Bourbourg un hospice pour y recueillir les pèlerins bretons (1). Et l'on affirme que le village de St-Georges, dans le voisinage de Bourbourg, doit son origine à une réunion de ces pieux bretons qui se seraient fixés en Flandre (2). Une particularité intéressante vient à l'appui de cette opinion : l'église de St-Georges avait un chœur et une tour du XIV[e] siècle, qui reproduisait le chœur si remarquable de Bourbourg, et qu'on disait l'ouvrage du même architecte. Quant aux nefs de cet édifice, elles furent détruites en 1644 et 1652. Et en 1694 un tremblement de terre en fit crouler la tour.

Puisse cette mention de notre livre perpétuer un si intéres-

(1) L'hôpital actuel de Bourbourg est-il l'hospice dont il est question ? N'est-il pas antérieur à l'époque dont il s'agit ? Les ducs de Vendôme ne se seraient-ils pas bornés à y fonder quelques lits pour les pèlerins bretons ?

(2) A l'occasion de cette consécration d'un village à St-Georges, nous ferons remarquer qu'en France il existe maintement 24 localités qui portent ce même nom. Il n'y a pas moins de 1200 localités (villes ou villages) du territoire français, qui ont ainsi adopté pour leur nom celui d'un saint protecteur.

Ainsi on compte 2 Saint-Eloi (l'un dans *la Creuse*, l'autre dans le *Puy-de-Dôme*); quatre Saint-Amand (Charente, Cher, Loire et Cher, Nièvre, indépendamment de Saint-Amand (Nord); trente-deux St- Germain ; Cinquante St-Martin, etc., etc.

sant souvenir, et l'empêcher de disparaître graduellement dans les ombres du passé.

## XXIV.

Avec de telles gens, faudra-t-il s'étonner de voir l'Eglise recourir à une arme spirituelle qui lui appartient incontestablement, et qu'elle savait avoir de la puissance sur eux, à l'interdit?

L'interdit, que nous serions tenté d'appeler l'état de siége religieux, est un moyen disciplinaire parfaitement légitime en soi, et dans le droit des évêques; cette mesure arrêta parfois la cupidité des grands et la brutalité des petits; c'est sa justification. Il n'est pas d'ailleurs illogique de prétendre que ceux qui violent la justice se mettent hors de l'Eglise qui en prèche le maintien.

Il y avait d'ailleurs dans l'interdit plusieurs degrés que mentionne la loi de Westfrise (1289). « S'ils n'observent pas » les lois, dit-elle, l'évêque pourra les excommunier. S'ils » persistent six mois dans l'excommunication, toutes leurs » chapelles seront interdites; si l'interdiction dure six mois, » on pourra leur refuser le Saint-Chrême, jusqu'à ce qu'ils se » réconcilient avec l'Eglise... »

L'histoire de la Flandre rapporte de nombreux exemples d'interdits. En 1197, Etienne, évêque de Tournai, jetait l'interdit sur son diocèse, parce que Bauduin, comte de Flandre, contre son serment, ravageait les terres de France... Plusieurs cas semblables se succédèrent. Le peuple finit par murmurer. « Les laïques, dit Etienne, nous menacent dans » leurs discours en public et en particulier; ils ne parlent pas » moins que de chasser les prêtres et de piller leurs biens... » Ils disent qu'il est injuste de les punir pour les péchés d'un » autre et de les priver des sacrements, puisqu'ils sont catho- » liques et fidèles à l'Eglise... »

Ce moyen avait tellement perdu de son effet moral, qu'en 1214 Fernand de Portugal promettait aux magistrats d'Ypres « de ne leur demander aucune satisfaction s'ils venaient à être » excommuniés pour le fait des fortifications qu'il les enga- » geait à construire... »

En 1263, l'évêque d'Auxerre disait à Louis IX: « On ne » tient plus compte des excommunications... Personne ne » veut faire satisfaction... On aime mieux mourir excom- » munié... Le comte de Bretagne a plaidé sept ans, étant » excommunié, contre les états de Provence et le pape, les a » condamnés envers lui... »

La suspension des interdits devint la conséquence de l'abus qui en avait été fait. Ainsi, en 1326, Enguerrand, évêque de Morinie, suspend l'excommunication dont la Flandre est frappée. En 1328, Guy, abbé de St-Denis, invitait les doyens des églises de Poitiers et de Tours à lever l'excommunication que ceux de Bruges, Ypres et autres villes de Flandre, avaient encouru pour la non-exécution du traité passé entre Philippe-le-Bel et les villes susdites. Enfin, un traité de 1340 renonce pour le roi de France et ses successeurs à toute lettre ou bulle par laquelle la Flandre pourrait être excommuniée.

Un acte de 1354, de Philippe, évêque de Tournai, conforme à la bulle d'Innocent VI (du 16 des calendes de novembre), lève l'interdiction dont seraient frappées les villes de Flandre pour violation de traités avec les rois de France.

Ces détails prouvent deux choses : la résistance de l'opinion publique à une application d'une peine disciplinaire, et en même temps la force que cette même opinion reconnaissait à l'autorité spirituelle, avec laquelle elle entrait en conflit.

## XXV.

Dunkerque avait suivi l'impulsion désordonnée qui agitait la province. On y avait vu (1379) les gens de métier y lever leurs bannières, se rassembler sur les places publiques, forcer la prison et en faire sortir un bourgeois que le jugement populaire déclarait détenu mal à propos ; poursuivre le bailli, menacer de le battre et même de le tuer.

De semblables déportements avaient eu lieu à Furnes, à Ypres et autres villes du voisinage.

## XXVI.

Le XV^e siècle suivit ces traces ; les excès populaires y

prirent même des proportions plus grandes que jamais. C'est assurément un curieux spectacle que de voir les Brugeois retenir prisonnier Maximilien, le fils d'un puissant empereur; de voir à Ypres le peuple exercer, sommairement et à sa manière, la justice; sur la place publique, en plein soleil, y établir son tribunal, y exercer la torture; procédé rapide pour l'instruction des procès; y rester en permanence jusqu'à ce qu'il ait obtenu la satisfaction qu'il avait résolu d'enlever.

Ces scènes, les réflexions qu'elles font naître, les conséquences qui en résultent, rendent plus frappants encore les progrès de la foi chrétienne à travers le conflit d'évènements de nature si diverse!

## XXVII.

En effet, pendant ces calamiteuses années, les populations des villages, laissées un peu plus paisibles, employaient leurs moments de repos à ériger des églises et des chapelles. L'église d'Armboutscappel, celles de Killem, de Quaedypre, de Noordpeene, sont du XIV^e siècle; celles de St-Pierrebrouck, Pitgam, Looberghe, Dunkerque, sont du XV^e. Notre ville vit se constituer dans ses murs la maison des Conceptionistes (1426) et celle des Récollets (1438); l'hôpital St-Julien, etc..

Mais ces progrès locaux nous borneraient trop la vue; portons nos regards au delà de nos frontières.

## XXVIII.

En nous efforçant de remettre en leur vrai jour certains faits de ces temps trop peu connus, nous n'avons jamais dissimulé qu'il s'y trouvât bien des misères, bien des crimes... Mais ce que nous avons dit et ce que nous disons encore, c'est que l'esprit chrétien vint en apporter le remède; qu'il y répandit cette charité qui est son essence, ce désintéressement qui est le premier de ses fruits. Dans ces temps barbares, il a fait naître des institutions qui feraient honneur à des siècles plus polis. Ces éléments, c'est l'Eglise qui les créait ou les apportait tout faits, car la constitution politique ou civile, — si tant est qu'il y eût alors une constitution quelconque, — n'en

offrait nulle trace. Les groupes humains ne comptaient guère plus que deux éléments, sous différents noms : seigneurs et serfs ; vainqueurs ou vaincus ; forts ou faibles ; oppresseurs ou opprimés. Entre ces parties essentiellement hostiles, l'Eglise s'interposa pour en adoucir l'antagonisme. Au nom de Dieu, elle obtint aux prolétaires le repos du dimanche et la Trève-Dieu ; elle leur ouvrit ses temples et les convia aux solennités religieuses, pour procurer à ce pauvre peuple, et dans une enceinte qu'il put regarder comme à lui, un peu de liberté, de joie et d'espérance. Là, cette plèbe méprisée ailleurs, et irritée à trop juste titre, trouvait dans le prêtre un guide, un conseil, un ami... qui s'occupait de son avenir et de son présent. Là, se rédigeaient les contrats, les donations, les testaments et tout ce qui concernait l'épargne du pauvre.

Le riche y vint à son tour, et là se signèrent les actes d'affranchisssement et les fondations d'œuvres pies (1).

C'est là encore que se préparaient les fêtes du peuple, ses festins et même quelquefois ses danses. Le temple catholique était véritablement pour le peuple son forum, son théâtre...

Qui viendra reprocher à quelqu'un cette complaisance excessive peut-être, mais si touchante et si vénérable ?

Le peuple allait donc à l'église pour son pain de la terre aussi bien que pour son pain du ciel. La violence qui renversait les cabanes s'arrêtait souvent devant le tombeau d'un saint ; faut-il s'étonner que le peuple ait propagé, en l'exagérant peut-être, la puissance dont ces reliques bénies l'entouraient ? L'Eglise devint le grenier commun (2), le paysan vint

(1) Par les diverses donations inscrites au testament de Louis VIII, on apprend qu'il y avait dans le royaume : 200 Hôtels-Dieu; 2,000 maisons de Lépreux; 80 couvents de l'ordre de Citeaux, dont 20 de femmes; 60 de la règle de Prémontré; 40 de la règle de St-Victor... On sait combien était alors restreinte l'étendue de ce royaume...

(2) .... (de 1102 à 1106) « ... A Carentan.... le prélat remarqua que le » saint temple était encombré de meubles de paysans et de toute sorte de » hardes et d'ustensiles. A cet aspect... il dit au roi Henri, qui était assis » avec quelques seigneurs, dans un endroit peu convenable, au milieu des » paniers de ces laboureurs : « Les cœurs de tous les fidèles ont bien » raison de s'affliger en voyant l'asservissement de l'Eglise... La maison de » la prière, autrefois appelée la basilique de Dieu, est maintenant remplie » d'un immonde attirail, comme vous pouvez le contempler ; parce que ce » peuple sans défense y entasse tout ce qu'il possède pour le soustraire

y chercher en détail le blé qu'il y avait abrité après la récolte. N'était-il pas juste et touchant de le voir lui en donner librement la dîme? Le malade demandait à Dieu la guérison, au prêtre le remède; faut-il s'étonner que la reconnaissance ait doté l'Eglise de quelques portions d'héritage? Comment donc le peuple n'aurait-il pas aimé l'Eglise? Il y trouvait tout ce que l'on désire le plus : la consolation, la liberté, le plaisir, la santé, la vie...

## XXIX.

L'influence de la religion ne se borna pas là, elle civilisa ces populations rustiques. C'est à l'Eglise que le peuple emprunta ces mélodies qui sont devenues ses chants populaires et nationaux. Ce qu'il avait appris en répétant les Psaumes, en se mêlant à la musique des chœurs, il l'emporta à la chaumière. C'est ce qui explique le cachet spécial de ces chants dont on recherche si curieusement les vestiges. Le *God save the King* a une origine catholique; le chant dit *du Reuse,* à Dunkerque, n'est qu'une altération de l'hymne de l'Eglise: *Lucis creator optime...*

Au IX[e] siècle, le Kyrie Eleyson servait de final à la plupart des chansons flamandes. En rentrant les dernières gerbes de leurs moissons, en faisant paître leurs troupeaux, nos paysans répètent encore ce refrain. A Morbecque ils disent: *Kyri Eleeson...* dans les environs de Bergues: *Kyrioole...* lorsque tinte l'ángelus, les pâtres du Mont-Cassel répètent: *Eley.. Alooy...* restes défigurés du Kyrie Eleyson.

C'est la pensée chrétienne qui a présidé à l'organisation des sociétés dites de *Rhétorique*; ces institutions si remarquables et dont le passé de la Flandre reste illuminé. Déjà en 1165, Nieuport avait sa confrérie de Trouvères, qui rimaient en l'honneur de la Sainte-Vierge. C'est là que se rattachent les représentations des *Mystères*, de ces poésies flamandes si naïves et si touchantes, de ces *Noëls* si pleins de foi et de parfum poétique! Et ici, qu'on nous permette de faire une

» aux scélérats qui désolent la contrée. L'Eglise est devenue l'asile et le
» magasin des pauvres.... »
H. Martin. *Histoire de France.* T. III. P. 197.

courte citation d'une de ces pièces que la traduction ne dépouille pas du charme qui la pénètre.

Dans l'étable de Bethléem, Marie chante:

« Sois bien venue dans cette vallée de larmes, ô fleur de Jessé éclose dans les jardins du Ciel !

» Roi, sois le bien venu dans notre demeure ! Sois le bien venu dans notre lieu d'exil ! Sois le bien venu, ô roi, dans cette étable !

» Sans mère auparavant, sans père aujourd'hui, ô toi la similitude du Dieu qui t'a engendré ! Toi la splendeur de sa gloire issu avant tous les siècles, de son éternelle fécondité, me voici prosternée à genoux, moi, ta mère, et je t'adore ! Ah ! daigne rester parmi nous ! Céleste médecin, viens guérir toutes nos misères !

» ...Venez contempler l'amour divin ! voyez ces joues qui rougissent plus belles que les plus belles roses ! — Cher petit roi, laisse-moi cueillir le lait et le miel de tes lèvres !... Viens mon enfant ! Viens mon doux ami, que je te réchauffe dans mes bras, que je te serre contre mon cœur !

» ...Cruel hiver, adoucis tes rigueurs ! Vent du nord ne souffle plus si rudement ! Cet enfant que tu glaces de froid, ne le connais-tu pas? C'est ton Seigneur et ton Dieu !... Doux printemps, hâte-toi de reparaître, mets en fuite ce cruel hiver !... Reviens, reviens, et avec tes plus beaux jours souhaite à Dieu la bien-venue...

» Ce cher enfant veut obéir à une rigoureuse loi ! Son père lui-même rend le froid plus vif !... Hélas ! il est né pour souffrir bien des maux ! Mais son cœur saura les supporter ! Ecoutez ses soupirs, entendez ses lamentations !!! — O père, ayez pitié de votre fils, ou si vous ne voulez pas adoucir ses souffrances, laissez-moi souffrir avec lui !... Mon doux enfant, cessez, ne pleurez plus ou laissez-moi mêler mes larmes aux vôtres... » (1).

Une nation où les choses populaires ont un tel cachet, a devant elle un avenir illustre, et la Flandre n'y a pas failli.

(1) Voir la notice publiée par M. Carnel : *'t Kribbetje*. Annales du Comité Flamand.

## XXX.

Les croisades ont donné une vive impulsion aux pèlerinages que la piété avait mis en pratique.

Les pèlerinages étaient de deux sortes : punition légale d'un délit ou d'un crime ; exercice volontaire de piété ou de pénitence personnelle ou collective.

Les voyages étaient alors chose sérieuse et pénible, ils étaient accompagnés de périls et de dangers dont nous ne pouvons guère nous faire une juste idée. Comme châtiment légal, le pèlerinage avait été adopté par la coutume, parce que la peine de mort ne figurait pas dans les moyens répressifs adoptés par la plupart des communes, et le bannissement qui la remplaçait trouvait dans le pèlerinage une direction et une garantie. Car le pèlerin devait, à son retour, fournir un certificat de présence au lieu indiqué dans sa sentence. Ce délai laissait au délinquant le moyen du repentir. C'était une sorte de moyen transitoire entre l'arbitraire et la justice régulière.

On imposait un pèlerinage comme aujourd'hui une amende. Les seigneurs et les corporations y étaient soumis aussi bien que les simples particuliers. Ainsi, par exemple, en 1326 les doyens et chefs-hommes des corps de métier d'Ypres avaient à faire accomplir 300 pèlerinages, dont 100 à Notre-Dame de Roc-Amadour ; 100 à St-Jacques en Galice, et 100 à St-Gilles, ou à payer 10,000 livres d'amende. A cette première peine s'ajoutait l'obligation de contribuer pour 4,000 livres à l'établissement d'une chartreuse pour 12 frères.

Les fidèles restés au pays s'y exaltaient à la pensée des succès infaillibles promis aux croisés par leur pieuse imagination. Les Flamands que l'âge, les infirmités ou des liens insurmontables retenaient à la maison, ne voyaient pas d'œuvre si haute ni si méritoire que d'envoyer en Palestine un remplaçant qui les représentât dans la pieuse entreprise. La majorité tournait ses vues de ce côté comme vers un moyen certain d'expiation.

Peu à peu l'enthousiasme vint à se calmer ; on fit des substitutions. Au lieu de Nazareth ou de Bethléem, du Sinaï ou du mont Thabor, on désigna des sanctuaires plus rapprochés. On en vint à tracer dans le pavé de certaines églises des laby-

rinthes que devaient parcourir ceux qui, sans sortir de leur paroisse, voulaient faire un pèlerinage à Jérusalem.

Et vraiment il n'était pas donné à tout le monde de faire une marche de plusieurs mois, même de plusieurs années; de supporter les intempéries des saisons, parfois le besoin, toujours la fatigue! Chacun ne trouvait pas dans sa bourse ou dans l'énergie de sa constitution, de quoi suffire à cette dépense prolongée.

Il est vrai que parfois l'aumône y suppléait. La vue des pèlerins exténués fit naître en bien des localités des maisons hospitalières et autres fondations analogues. Elles se multiplièrent bientôt de manière à former des étapes où les voyageurs s'arrêtaient pour reprendre des forces et continuer leur voyage. Ces maisons, placées ordinairement sous l'invocation de quelque saint, ont donné naissance aux enseignes de nos cabarets.

Par la suite, la coutume s'établit de visiter des sanctuaires plus rapprochés. Le registre des sentences criminelles de Dunkerque nous révèle d'abord des condamnations pour aller à St-Pierre de Rome, à St-Jacques de Compostelle.... puis pour les Trois-Rois à Cologne; à Notre-Dame de Halle, Notre-Dame de Boulogne.... et enfin à Falquenberghe, au Saint-Sang de Bruges, etc.

## XXXI.

Alors probablement se seront établis les nombreux pèlerinages encore en pratique dans notre arrondissement; bonnes et paternelles institutions écloses sous la pensée religieuse.

Nous le sentons là, dans notre conviction, établir ainsi dans mainte localité un céleste protecteur qui nous défend contre quelques-uns des maux qui assiègent l'humanité, préparer ainsi à nos douleurs des relais d'espérance et de consolation. C'est une belle et sainte chose! L'Eglise seule l'a fait! Elle seule pouvait le faire.

Et qu'on n'objecte pas les croyances vaines et les pratiques superstitieuses!... Il y a de la fausse monnaie, ce qui n'empêche pas d'avoir confiance à la bonne. Se tourner vers le Ciel ce n'est pas rejeter l'usage ou la recherche des remèdes que la nature peut nous offrir.

Mais relier de toute part l'homme à la puissance suprême qui gouverne le monde, à cette providence paternelle qui nous surveille ; placer dans le voisinage et pour ainsi dire sous la main de tout être qui souffre — et c'est, hélas ! la grande majorité — un médecin, un ami, un protecteur toujours disposé à nous entendre, c'est acquérir un titre au respect, à l'amour, à la reconnaissance du genre humain, et c'est ce que fait la pratique du culte des saints devenu si populaire dans notre Flandre. Dans cet heureux pays, il est bien peu de villages qui n'aient ainsi un médiateur connu pour obtenir de Dieu en faveur de ses fidèles, la guérison de quelque mal... Ici la peste, le choléra, les épidémies... là, les inquiétudes de l'âme, les frayeurs nocturnes, etc. Ici la fièvre, la cécité, les douleurs qui attaquent les diverses parties du corps; là, ne détourne les tempêtes, la foudre... n'adoucisse l'intempérie des saisons, etc., etc.

Si l'on n'a pas lieu de s'étonner de voir les habitants de la Flandre devenir gourmands en présence de cette table toujours servie que leur présentent ces fertiles campagnes, s'ils ont appris en présence d'une nature calme, féconde, infatigable, à devenir énergiques et persévérants, faut-il trouver étonnant la piété pratique qui règne parmi ces populations où tant de douceur et de consolations spirituelles sont préparées et offertes de toute part (1) !

(1) Nous croyons devoir réunir des renseignements que chacun accueillera avec sympathie, en fournissant ici une double table alphabétique, l'une des saints honorés dans le pays, l'autre des localités où sont honorés certains saints.

On honore particulièrement : à Armboutscappel, St-Martin, patron de l'église paroissiale. — Bambeke, St-Martin, id.; St-Blaise, Ste-Apolline. — Bergues, Ste-Apoline, St-Martin, patron de l'église paroissiale ; St-Winoc. — Bierne, St-Gery, patron de l'église paroissiale. — Bissezeele, St-Adrien, id. — Bollezeele, N. D. de la Visitation, St-Wandrille , patron de l'église paroissiale. — Bourbourg, Ste-Apolline, St-Jean-Baptiste, patron de l'église paroissiale. — Brouckerque, N. D. dans les Tilleuls; St-Omer, patron de l'église paroissiale. — Broxeele, St-Quentin, id. — Cappellebrouck, St-Jacques, id. — Coudekerque, St-Michel, id. ; St-Roch. — Craywick, St-Gilles, patron de l'église paroissiale. — Crochte, St-Georges, id. — Dringham, St-Wandrille, id.; St-Corneille. — Dunkerque, St-Antoine, St-Eloi, patron d'une église paroissiale ; St-Godehart ; St-Jean, patron d'une église paroissiale ; St-Martin, id. ; N. D. de Bon Port, N. D. de Bon Secours, N. D. des Dunes, Ste-Philomène. — Ekelsbeke, St-Folquin, patron de l'église paroissiale.— Eringhem, St-Mathias, id.; Ste-Apolline, St-Laurent. — Ghyvelde,

## XXXII.

Outre les pèlerinages, il y avait les *Ommegangs*, qui font, en quelque sorte, la cérémonie inverse. Le pèlerinage est un voyage vers les reliques de quelque saint; l'ommegang est la

Ste-Justine, St-Vincent, patron de l'église paroissiale. — Grande-Synthe, St-Jacques, id. — Gravelines, St-Willebrod, id. ; N. D. de Foi. — Herzeele, St-Antoine, N. D., patronne de l'église paroissiale. — Holque, St-Hubert, St-Michel, patron de l'église paroissiale. — Hondschoote, St-Waast, id. — Hoymille, St-Martin, id. — Killem, St-Michel, id. ; N. D. Auxiliatrice. — Lederzeele, St-Erasme, N. D., patronne de l'église paroissiale. — Ledringhem, Ste-Catherine, id.; St-Hubert. — Leffrinckhoucke, N. D., patronne de l'église paroissiale ; St-Roch. — Looberghe, St-Blaise, Ste-Anne, St-Martin, patron de l'église paroissiale. — Loon, N. D. (il y a trois chapelles sous ce vocable), St-Martin, patron de l'église paroissiale. — Mardyck, Ste-Anne, St-Nicolas patron de l'église paroissiale. — Merkeghem, St-Pierre, id. — Millam, Ste-Mathilde, St-Omer, patron de l'église paroissiale ; Ste-Philomène. — Oost-Cappel, St-Antoine, St-Nicolas, patron de l'église paroissiale. — Petite-Synthe, St-Nicolas, id. — Pitgam, St-Folquin, id. — Quaedypre, St-Corneille, St-Omer, patron de l'église paroissiale. — Rexpoede, St-Omer, id. — Rosendael, St-Corneille, N. D., patronne de l'église paroisse. — St-Georges, St-Georges, id. ; Ste-Philomène. — St-Momelin, N. D., patronne de l'église paroissiale ; St-Momelin. — St-Pierrebrouck, St-Pierre, patron de l'église paroissiale. — Socx, St-Léger, id. — Spycker, St-Léonard, id. — Steene, St-Antoine, St-Martin, patron de l'église paroissiale. — Teteghem, N. D. des Neiges, St-Pierre, patron de l'église paroissiale. — Uxem, St-Amand. id. — Volkerinckove, St-Folquin, id. — Warhem, N. D.. id. — Watten, St-Gilles, id.; St-Hubert, St-Sylvestre. — West-Cappel, St-Sylvestre, patron de l'église paroissiale. — Wormhout, St-Martin, id. ; St-Roch. — Wulverdinghe, St-Martin, patron de l'église paroissiale. — Wylder, St-Martin, id. ; Ste-Vierge au Scapulaire. — Zegerscappel, St-Bonaventure, St-Omer, patron de l'église paroissiale. — Zuydcoote, St-Nicolas, id.

2e TABLE.

St.-Adrien est honoré à Bissezeele, comme patron de l'église paroissiale. — Ste-Apolline, à Bambèke, Bergues, Bourbourg, Eringhem, Hondschoote, Merkeghem et Spycker, pour la guérison du mal de dents. — St-Amand, à Uxem, pour la guérison du mal de dents. — Ste-Anne, à Looberghe, pour la guérison de la fièvre, de la peur, des inquiétudes ; à Mardyck, pour la préservation des dangers. — St-Antoine, à Dunkerque, Herzeele, Oost-Cappel, Steene, pour retrouver les objets perdus et pour certaines maladies, épizooties, épidémies, etc. — Ste-Barbe, à Dunkerque, pour la bonne mort. — St-Blaise, à Bambèke, pour les maux d'estomac et gastrites ; à Looberghe; pour les langueurs, convulsions et apoplexies. — St-Bonaventure, à Zegerscappel, pour la stérélité, paralysie et rhumatisme. — Ste-Catherine, à Ledringhem. — St-Corneille, à Dringham, pour les convulsions et l'épilepsie; à Quaedypre et au Rosendael. — St-Eloi, à Dunkerque. — St-Erasme, à Lederzeele, pour les coliques et maladies intestinales. — St-Eutrapiste, à Wormhout, pour les maladies de la peau. — St-Folquin, à Ekelsbeke, Pitgam et Volkerinckove, pour la fièvre d'accès. — St-Georges,

translation des reliques à travers le pays. La plus ancienne des cérémonies de ce genre que nous trouvions citée est de l'an 1007. Il faudrait reculer de beaucoup cette date, si l'on range dans la catégorie des ommegangs la translation des restes de St-Ursmar, celle de St-Bertin, de St-Omer, etc. (1).

Les fêtes où les pèlerins se réunissaient autour d'une chapelle ou d'une église, devinrent bientôt les jours de leur propre fête, leur kermesse; de là s'ensuivirent les foires, qui prirent une si grande importance en Flandre et que les comtes favorisèrent par des franchises et des priviléges de toute nature.

Les pèlerinages sont encore en pratique dans l'arrondissement de Dunkerque. Parfois on se rend à la chapelle avec de petites bannières en papier portant l'image du saint qu'on

à Crochte, contre la peur ; St-Gilles. — St-Géry, à Bierne, contre le carreau, le rachitisme, etc. — St-Gilles, à Craywick, contre la fièvre, la céphalalgie ; à St-Momelin, contre les maladies et les maux de tête; à Watten. — St-Gowaerd, à Dunkerque, contre la goutte sciatique, l'érysipèle, etc. —St-Hubert, à Holque, contre l'hydrophobie; Ledringhem et Watten. —St-Jean-Baptiste, à Bourbourg, Dunkerque.— St-Jacques, à Cappellebrouck et Grande-Synthe, contre la quinte-toux. — St-Itesberghe, à Hondschoote, contre les écrouelles, dartres et ulcères.— St-Laurent, à Eringhem, contre les brûlures. — St-Léger, à Socx, contre les ophthalmies. — St-Léonard, à Spycker, contre les paralysies et lombagos.—Ste-Maldrède, à Millam, contre la fièvre. — St-Martin, à Armboutscappel, Bambèke, Bergues, Dunkerque, Hoymille, Looberghe, Loon, Steene, Wormhout, Wulwerdinghe et Wylder.— St-Mathias, à Eringhem. — St-Michel, à Coudekerque, Holque et Killem.—St-Momelin, à St-Momelin, contre la surdité et le mutisme ; Watten.—St-Nicolas, à Mardyck, Oost-Cappel et Petite-Synthe.—Notre-Dame, à Bollezeele, pour la maternité; à Brouckerque, contre la fièvre ; à Dunkerque, pour l'heureuse navigation; à Herzeele, Killem, Lederzeele ; Leffrinckouke, contre la fièvre; à Looberghe, pour le succès de la récolte ; à Loon, Rosendael, St-Momelin; à Teteghem, contre les infirmités et les afflictions; à Warhem et Wylder.—St-Omer, à Millam, Quaedypre, Rexpoede et Wylder. — St-Pierre, à Merkeghem, St-Pierrebrouck et Teteghem. — St-Quentin, à Broxeele. — Ste-Philomène, à Dunkerque, Millam et St-Georges. — St-Roch, à Coudekerque, contre la peste et les maladies contagieuses ; Leffrinckouke, Wormhout et Dunkerque. — St-Sylvestre, à Westcappel, contre le lombago et les infirmités. — St-Wandrille, à Bollezeele et Dringham. — St-Vincent, à Ghyvelde. — St-Waast, à Hondschoote. — St-Willebrod, à Gravelines. — St-Winoc, à Bergues, contre la fièvre et la coqueluche. — St-Wulmar, à Ecke.

Nous empruntons la matière de ces deux tables à l'intéressant travail de M. Raymond De Bertrand, intitulé : *Les Dévotions Populaires.*

(1) En raison des inconvénients qui s'étaient produits précédemment, l'Ommegang fut défendu en 184 par l'archevêque Pierre Giraud.

veut servir. Sur cette bannière figurent des inscriptions flamandes ou latines ; on les fait toucher à la châsse du saint, et, de retour au foyer, on perpétue ce souvenir en exposant ces petits drapeaux dans quelque endroit apparent de la chaumière. On rapporte aussi du pèlerinage quelque objet de dévotion que l'on porte attaché au chapeau, etc.

Lorsqu'on va prier pour quelque enfant chéri, on présente au prêtre de petits pains de sucre qu'il bénit. Pendant neuf jours on en fait manger une parcelle au malade.

Ou bien on présente à la bénédiction de petites couronnes qu'on attache au cou des enfants recommandés.

## XXXIII.

De toutes les pratiques de piété, celle qui se répandit le plus tôt et le plus généralement, c'est le culte de la Ste-Vierge. Il n'est pas une de nos misères qui n'ait cherché à s'abriter sous le manteau de la Mère de Dieu. On l'invoque pour le succès du voyage et pour arriver à bon port; pour bien vivre et pour bien mourir. Vierge et mère à la fois, elle entend les vœux des femmes en travail et ceux des jeunes filles qui la saluent comme leur reine ; on lui consacre les petits enfants et on leur fait porter ses couleurs. Elle protège la mer, les dunes, les champs, la cité, la chaumière, le foyer, la fontaine... Elle assure la concorde et la bonne entente... On lui demande de chasser la douleur de nos corps affaiblis et de repousser les ennemis qui font irruption sur le territoire ; on lui demande le succès de la pêche et celui de la moisson... On l'invoque pour satisfaire au besoin du cœur qui l'aime et qui trouve dans sa louange le plaisir qui le touche le plus... C'est ce besoin nouveau qui a fait naître une prière inconnue auparavant : les litanies ! Prière si douce pour ceux qui aiment et trouvent à y exhaler leur pieuse affection ! Les litanies, résumé substantiel de notre foi religieuse ! Prière du fidèle instruit et lettré aussi bien que du croyant simple et naïf ; langage vrai de l'âme, élancement du repentir, de la douleur, de la joie et de l'espérance (1).

Si la dévotion à la Ste-Vierge se répandit de la façon que

(1) Nous faisons remarquer qu'en Flandre et en 704, aux funérailles de Ste-Austreberte, on récitait déjà les litanies.

nous voyons, c'est qu'elle est dans la nature de notre âme, et aussi parce qu'on y trouve journellement des preuves de la protection spéciale de la Mère de Dieu.

C'est ainsi que l'on a vu Bourbourg et St-Omer prier N.-D. des Miracles; Wormhout, N.-D. des Larmes (1); Loon, ériger trois chapelles; Dunkerque, en élever cinq... Bergues, honorer N.-D. des Miséricordes; Gravelines, N.-D. de Foi; Killem, N.-D. Auxiliatrice; Teteghem, N.-D. des Neiges; Brouckerque, N.-D. des Tilleuls... A Leffrinckhoucke, on l'invoque contre la fièvre; à Bollezeele, pour obtenir les joies de la maternité.

Bien avant que l'Immaculée Conception fut admise comme dogme, elle était en Flandre une opinion favorite admise, surtout au XVIe siècle.

Les évêques favorisèrent toujours ces pieuses tendances. Il faut arriver à 1767 et 1779 pour trouver les pasteurs du diocèse mettant les fidèles en garde contre une confiance excessive en la mère des miséricordes. Ce fruit de prudence, éclos sous le souffle du scepticisme ou peut-être du jansénisme, est un fait intéressant à constater.

## XXXIV.

Tous les faits que nous exposons dans cette étude sont de l'époque; mais pour en déduire un jugement équitable, il faut une longue et consciencieuse méditation. Si de nos jours quelqu'un rassemblait, en un faisceau, les faits honteux et criminels dont le récit quotidien fournit tant de scandale, y trouverait-il une règle pour juger le temps présent? A côté de ces faits, hélas! trop vrais et trop nombreux, il s'en produit d'autres d'une nature contraire, dont il faut sans doute aussi tenir compte! La pratique des vertus chrétiennes donne peu de retentissement dans le siècle; le bien qui se fait au sein des monastères et des familles religieuses, ne laisse au greffe aucun dossier que la postérité puisse consulter, et pourtant, c'est notre conviction, dans notre XIXe siècle, le bien l'emporte de beaucoup sur le mal.

Sans cela, la société serait déjà morte!

(2) En souvenir d'un fait de 1406.

## CHAPITRE IV.

—

# LA RÉFORME.

—

SOMMAIRE : — Considérations générales.
Coup-d'œil rétrospectif ; — Le peuple flamand ; — La législation ; — La pénalité ; — La magistrature ; — L'hérésie ; — La réforme ; — Déportements des partis en présence ; — Le XVIe et le XVIIe siècle.
L'Inquisition ; — Son établissement ; — Son extension ; — La torture ; —Luther ; — Calvin ; — Concile de Trente ; — Instructions données aux inquisiteurs envoyés dans la Basse-Flandre ; — Compte-rendu des commissaires envoyés au West-quartier; Frai Lorenço; — Circonstances politiques à l'avènement de Philippe II.
Charles-Quint à Dunkerque ;— Serment prêté ; — Processions ; — Henri VIII à Dunkerque. — Livres luthériens colportés à Dunkerque en 1527 ; — Placard de 1519 ; — Filet saint ; — Son établissement ; — Ses vicissitudes; — Sa fin.
Etat des couvents à Dunkerque. — Les reliques de l'église St-Eloi à la bataille de Gravelines ; — Progrès du Calvinisme ; — Usage des boissons alcooliques; — Exécutions à Dunkerque; — Daniel Gallant et Pierre Annot; — Michel Marcot; — Philippe Levasseur ; — Gilles Vandewalle; — Jacques Vanhondeghem.
La peste ; — Les rouges-maîtres ; — La lèpre ; — Institutions charitables ; — Prudence de la gouvernante ; — Apostasies ; — Les gueux ; — Les prêches; — Scandales ; — Martyre de J. Mausander ; — Les réformés triomphent ; — Réserve et constance des Dunkerquois ; — Concession de Philippe II ; — Fidélité des catholiques ; — Le Duc d'Albe ; — Ses instructions ; — Les troubles ; — Pardon général annoncé ; — Emigration des Flamands ; — Louis de Réquesens ; — Succès maritimes des Dunkerquois ; — Leur importance ; — Progrès du protestantisme ; — Don Juan en Flandre ; — Nouveaux troubles ; — l'archiduc Matthias ; — Les malcontents ; — Alternatives de revers et de succès ; — Dunkerque aux réformés ; — Avantages des gueux ; — Un Calviniste est élu bourgmestre ; — Menées du prince d'Orange ; — Un ministre protestant remplace le curé à Dunkerque ; — Le duc d'Anjou ; — La tête du prince d'Orange mise à prix ; — Le duc de Parme à Dunkerque ; — La ville revient au roi d'Espagne.

I.

Dans l'histoire des troubles de la Flandre, au XVI[e] siècle, Philippe II et l'inquisition sont cités si fréquemment, que, pour certaines gens, ces deux personnalités semblent n'en faire plus qu'une seule, qui représente toute l'époque. C'est là une erreur et une injustice.

Philippe II était ombrageux et obstiné; il fut ingrat envers ses plus fidèles ministres; il fit de solennelles promesses et crut pouvoir s'en dégager par une protestation à huis-clos... Il mit à prix la tête du prince d'Orange, son sujet rebelle... Au milieu des difficultés sans exemple survenues aux Pays-Bas, il crut qu'après avoir essayé de l'indulgence, il fallait essayer de la sévérité. Voilà ce qui est vrai. N'y ajoutons pas de chimériques accusations; n'allons pas lui attribuer, à lui personnellement, les malheurs dont notre pays fut alors la victime.

L'inquisition est un tribunal odieux et détesté; mais il ne faut pas accepter comme vrai tout ce qu'on en dit. Il faut éviter de considérer cette institution comme une conséquence directe ou nécessaire de la foi catholique, comme une annexe indispensable de l'Eglise. L'inquisition n'est pas le Christianisme; pas plus que, dans un autre ordre de considérations, la terreur de 1793 n'était la révolution de 1789.

Les inquisiteurs en Flandre comptèrent, dans leurs rangs, des hommes bons et instruits.... Mais ils furent placés dans une fausse voie; ce fut leur malheur et celui de leurs contemporains. Avant eux, après eux, on a commis bien d'autres énormités sans encourir tant de haine.

Ce n'est pas que quelques-uns d'entre eux n'aient agi de manière à justifier, en ce qui les concerne, la réprobation qu'on a ensuite injustement étendue à tous les autres. Nous les abandonnons à la vindicte de l'humanité.... Mais enfin, nous, jurés, appelés aux assises de l'histoire, nous sommes tenus à instruire le procès avant de prononcer notre verdict. .

Or, les annales du XVI[e] siècle offrent des faits si nombreux et de nature si différente; ces faits ont été si diversement appréciés ou si outrageusement défigurés, qu'avant d'entamer le récit de l'histoire religieuse de cette époque, nous croyons

devoir rappeler, au moins sommairement, quelles étaient les mœurs et les coutumes, les lois et la pénalité, l'hérésie et l'inquisition. Alors seulement il nous sera permis de faire entrevoir l'histoire religieuse au milieu du tourbillon de ces tristes et mémorables années.

## II.

Au XVIe siècle, la totalité du peuple flamand avait enfin adopté la foi chrétienne. La majorité avait au cœur cette foi qui, de proche en proche, s'était insinuée dans les mœurs, les institutions et les ordonnances qui faisaient alors toute la législation.

L'autre partie de la nation avait dû suivre, et avait aussi, sinon l'esprit, du moins l'extérieur chrétien. Tant bien que mal, elle avait accommodé la doctrine religieuse et les opinions qui y sont contraires; les pratiques extérieures avec les vices qui y sont le plus incompatibles. En un mot, on faisait alors ce que bien des gens font encore aujourd'hui : on y mettait peut-être moins de recherches et de subtilités.

La classe moyenne, la plus nombreuse, était aussi la plus sincère, la plus généreuse; c'était là que se trouvaient la chaleur vitale, l'action....

Au bas, les classes souffrantes présentaient les tristes et perpétuelles conséquences de la misère : l'ignorance, les vices, la convoitise, la haine.

Au haut, les seigneurs et les grands présentaient un contraste plus marqué : vices et vertus y étaient plus formels, plus tranchés. Ici, religion pure, sincère;.... là, corruption profonde, insolente, déhontée. Ce n'étaient plus ces chefs barbares d'autrefois; c'était quelque chose de bien pire : c'était la civilisation devenue pourriture....

Ce qui eut lieu pour l'élection de Charles-Quint peut donner une idée des sommités sociales.

Mais si la conviction religieuse se trouvait plus abondante dans les classes moyennes, dans la partie honnête de la masse populaire, elle n'y était pas seule. A côté d'elle se trouvait aussi l'éternel levain de la nature humaine.

On croyait beaucoup aux sortilèges, aux maléfices, aux sorciers.... On redoutait l'esprit malin, les influences occultes.

Il nous siérait mal d'en rire! On a cru de nos jours aux tables tournantes!... Ceux qui ont vu les effets prodigieux du magnétisme seront indulgents pour les partisans de l'astrologie.... Ceux qui connaissent des milliers de médiums ne s'étonneront pas qu'on ait pu croire aux revenants.

Il y avait alors moins de gens oisifs; de toute manière, les loisirs nous semblent avoir été plus convenablement remplis qu'ils ne le sont de nos jours. Les exercices corporels étaient en faveur: la paume, le mail, l'arc, l'arbalète, etc.

Pour l'intelligence, les sociétés de rhétorique y avaient pourvu. C'est vraiment un curieux spectacle que celui de ces institutions gagnant de proche en proche, s'insinuant dans les moindres villages, et devenant la récréation quotidienne de ces populations que nous traitons de barbares!

Les vices étaient ce qu'ils sont aujourd'hui; moindres sous certains rapports, plus forts sous d'autres.

Ils étaient plus brutaux... c'est un degré de moins dans la honte; ils tenaient plus de la barbarie, moins de la corruption.

Le relâchement et des abus divers s'étaient glissés en trop d'endroits; quelques monastères n'étaient plus ni dans l'esprit ni dans la lettre de leur fondation. Mais ce qu'il y a de réel dans les abus signalés, n'existait qu'au préjudice de la religion, ne s'était introduit qu'au mépris de ses divins préceptes et n'était pas le fruit de leur observation; ce qui est un point capital dans l'espèce, et sur lequel nous ne cesserons de revenir, parce qu'on paraît ne pas vouloir cesser de le méconnaître.

Pour remédier à ces abus, à ces erreurs, il semble qu'il aurait fallu laisser au principe bienfaisant méconnu, sa libre et pure action; il aurait fallu le calme sans lequel il est difficile de *bien* faire *le bien*!

Il aurait fallu le concours des volontés droites... La Providence en a décidé autrement. Adorons ses décrets! mais ne balançons pas à dire: en 1789, il y avait à réformer en France. Qui, néanmoins, appellerait *réforme politique*, les déportements de 1793?... En 1848, il y avait encore à réformer... mais cela conduit-il à approuver les révoltés et leurs mesures subversives s'étayant du prétexte d'une réforme sociale?...

III.

La législation mérite aussi un coup-d'œil. Les peuples de l'Europe, et la nation flamande en particulier, ne s'étaient pas formés complètement tout d'un coup. Les groupes, que les guerres et les invasions avaient laissés disséminés çà et là sur le sol, avaient passé, par degrés successifs, de la servitude à la communauté; de la féodalité au pouvoir unique d'un chef puissant; de la misère à une certaine aisance; de la vie nomade à une vie sédentaire... Cette élaboration multiple avait vu ses éléments se mêler tantôt unis, tantôt discordants; aucun ensemble, aucune vue d'unité n'avait présidé à ce long enfantement qui déposait la société à l'entrée du XVI^e^ siècle; aucune législation homogène n'était établie, n'eût même été regardée comme possible. Des coutumes locales, diverses, hostiles, contradictoires; des chartres de concessions écloses comme au hasard; des lettres de franchises tantôt exigées, tantôt achetées, tantôt octroyées dans des circonstances diverses et des vues particulières; l'ensemble des édits des souverains et du droit écrit des seigneurs et des communes... tout cela formait un réseau qui eût arrêté toute mesure législative générale.

S'il n'y avait pas de code civil, il y avait encore moins de code pénal. Aucune gradation dans les châtiments, aucune proportion dans les délits: tantôt la peine de mort est absente, tantôt elle est prodiguée. Toutefois, les peines corporelles étant les seules que les seigneurs aient pu d'abord exiger des serfs et des vassaux indigents, furent aussi celles qui persistèrent le plus dans les coutumes diverses. Ces codes locaux empruntèrent aux barbares la mutilation qui enlevait la main, l'oreille, l'œil, la langue;... aux Romains, le gibet, la prison, le bannissement, les galères;... à la cupidité, l'amende, la confiscation;... à l'enfer, sans doute, la torture et la géhenne, pour obtenir des prévenus l'aveu des crimes qu'on leur supposait.

Le vol était puni avec sévérité, souvent par la corde. La mort par le feu était la peine des incendiaires, des infanticides, des infâmes qui outrageaient la nature. L'asphyxie par l'eau bouillante punissait les faux monnayeurs. Par contre,

le meurtre trouvait son excuse, une *circonstance atténuante*, dans l'ivresse ou la colère, et s'expiait parfois par une amende.

Au principal de la peine, se joignaient des accessoires à la discrétion du juge. Être *escavoté*, fouetté, avoir une partie des cheveux brûlés sur la tête, la langue fendue ou brûlée, recevoir sur le front, la joue, les épaules, la marque de seigneur ou le dauphin de l'échevinage par l'empreinte d'un fer rougi...

Ou bien, faire amende honorable tête nue, pieds nus, tenant un cierge à la main ; arriver à l'église pendant le service divin, s'y mettre à genoux, y demander pardon à Dieu et à la loi... Faire un pèlerinage à St-Pierre de Rome, à St-Jacques en Galice, au Saint-Sang de Bruges, à Cologne, à Boulogne...

Telles étaient les peines infligées pour des délits dont quelques-uns sont aujourd'hui du ressort de la police correctionnelle.

Mais quelle était la magistrature qui appliquait la loi, si tant qu'il y eût une loi ?

C'était l'échevinage, ou une autre cour analogue, la *Vierschaere*. Les juges de ces tribunaux étaient recrutés parmi les bourgeois, sans exiger d'eux d'autre titre que la bourgeoisie même et leur fidélité présumée à Dieu et au souverain.

L'échevinage cumulait deux fonctions incompatibles, celle de législateur et de juge. Or, un maître de pêche, un marchand, un artisan quelconque, bon bourgeois, pouvait n'avoir aucune idée du droit ni de la justice et être parfaitement impropre aux difficiles fonctions auxquelles l'élection l'appelait inopinément.

L'expérience le démontra surabondamment. Alors des hommes spéciaux, des légistes vinrent, comme *pensionnaires* des villes, éclairer l'échevinage et résoudre les difficultés qui pouvaient l'arrêter. Il en advint un autre abus : les pensionnaires devinrent peu à peu les arbitres réels de tout ce que devait juger l'échevinage, et leur crédit prit des proportions énormes. De là la vénalité de leurs actes, de leurs charges, etc.

A ces tribunaux hybrides, le souverain vint à attribuer le jugement de certains délits particuliers, plus délicats que d'autres. C'est ainsi que Charles-Quint leur renvoya les *bourgeois trouvés luthériens*. Par la suite, les sorciers tombèrent aussi dans leur juridiction.

Les difficultés de ces causes furent trop souvent résolues comme Alexandre *délia* le nœud gordien !...

Quoi qu'il en soit de l'aptitude de ces juges, ils étaient investis du pouvoir, ils l'exerçaient. Dans l'esprit de ces hommes chrétiens, la religion semblait chose aussi sacrée que la propriété; ils appliquaient aux hérétiques des peines analogues à celles qu'ils appliquaient pour d'autres délits.

En vengeant Dieu, base et soutien de la société civile, ils croyaient défendre la société elle-même. Ce sentiment, exprimé par St-Thomas dans sa *somme* théologique, était celui des docteurs protestants eux-mêmes. Dans *l'institution chrétienne*, Calvin pose en principe que : « *les magistrats sont tenus de vaquer à maintenir rigoureusement la loi de Dieu* ». Théodore de Bèze, son disciple, a écrit : « *La liberté de conscience est un dogme diabolique* ». Le synode de Hombourg, où fut représenté tout le protestantisme allemand, promulgua *la peine de mort contre quiconque professerait les doctrines anabaptistes*.

Faudra-t-il s'étonner si, lorsque au délit religieux les partisans des novations joignirent le brigandage, la spoliation, la fureur, les juges ont cru qu'il leur aurait suffi d'élever le châtiment dans la même mesure que le crime et l'audace s'élevaient de leur côté ?

Nous savons bien que cette sévérité fut inefficace et qu'on la signale comme une cause de représailles, de réaction, de cruautés, de vengeances... et de toutes les horreurs qui accompagnèrent alors les *guerres de religion;* mais nous devons protester contre ce terme. Guerres de religion, mot impropre, injuste, etc., calomnieux en l'occasion présente; car cette guerre impie qui se promena si long-temps dans notre Flandre, ce n'est pas la religion qui l'inspira ; ce n'est pas la religion qui en prit l'initiative... C'est au contraire elle qui eut le plus à en gémir. Cette guerre, on la fit contre elle, pour la renverser, pour s'emparer de ses dépouilles. L'ambition politique des chefs des partis exploita, à son profit, l'ardeur qu'ils avaient fait surgir et qu'ils entretenaient pour en tirer produit, mais sans en avoir d'autre souci. Celui-là ignorerait l'histoire de nos provinces qui serait encore à être renseigné sur ce point.

Nous préserve le ciel d'adhérer jamais de près ou de loin à

l'oppression... surtout à celle des consciences, la plus odieuse de toutes ! Mais si nous repoussons pour l'hérésie le supplice par le feu, nous n'acceptons pas, pour la vérité, la falsification par l'histoire, ni le supplice par le mensonge ! Flétrissure plus longue et non moins à redouter que l'autre.

Nous le savons : pour les indifférents, l'hérésie n'est qu'une opinion, un mot, qu'on enregistre, mais qu'on ne discute pas. Pour les hommes hostiles à la religion, c'est un acte d'indépendance, le bris d'une chaîne ; c'est une belle action. Mais pour les fidèles, et c'est à leur point de vue qu'il faut se placer un moment, c'est la négation de la raison divine ; c'est le renversement de la certitude la plus élevée que puisse posséder la raison humaine ; c'est l'ébranlement de toute autorité ; c'est la théorie prochaine de toute révolte ; c'est un fléau qui menace ce que nous avons de plus cher, ce dont nous avons le plus besoin de nous assurer, la possession. C'est un orage qui s'étend et se déroule sur toutes nos espérances.... Si l'homme défend avec énergie sa vie présente, ses foyers, sa liberté, comment resterait-il indifférent lorsqu'on lui conteste la vie future, son bonheur éternel ? Le vol attaque sa bourse, l'hérésie lui ravit le ciel. Il ne faut pas s'étonner qu'il l'ait considérée comme un attentat plus odieux que le brigandage ou l'assassinat.

La réforme des abus (et en particulier celui de la vente des indulgences), tel fut en apparence le prétexte du mouvement. Mais l'opposition à des monstruosités que personne ne tente de justifier, ne saurait donner la raison de tout ce qui s'est passé alors. Et les opposants eux-mêmes ne savaient pas où ils aboutissaient.

Les esprits droits, tout en sympathisant à une tendance qui rapprochait la pratique chrétienne de la théorie chrétienne, voyaient dans la papauté non l'obstacle en progrès, mais l'instrument pour y arriver. C'était par le pape et non contre le pape qu'ils voulaient ramener l'Eglise dans sa voie. Mélanchton lui-même reconnaissait l'autorité universelle du pontife romain et sa suprématie sur toutes les églises (1) ; les partisans de Luther ne niaient pas que le pape ne fût le chef de l'Eglise, au moins de droit humain...

(1) H. Martin, *Histoire de France*. VIII, *Passim*.

Rien donc de plus vague, de plus irrégulier que les premiers actes de la réforme ; rien de plus fortuit que le résultat final ; rien de plus formel pour faire juger la nature de ce soulèvement.

Ce n'était pas une loi religieuse, ni le retour à une loi. C'était au fond la négation de toute loi ; ce n'était pas une doctrine proprement dite, c'était l'attaque de la doctrine. C'était non une rénovation, mais une subversion ; non une protestation, mais une révolte.

Sous prétexte de détruire certains abus, on en fit naître d'incroyables ; Calvin, appelant le bras séculier à son aide, frappant en Servet la simple spéculation, en égorgeant l'idée inoffensive, offrait une monstrueuse inconséquence. L'écriture est infaillible, disait-on; où donc en était l'infaillible interprète? c'était bien la peine de le renverser à Rome, pour le relever à Genève.

Un homme qui ne saurait être suspect d'être favorable au catholicisme, Frédéric-le-Grand, l'a dit : « Si l'on veut réduire les causes du progrès de la réforme à des principes simples, on verra qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt ; en Angleterre, de l'amour; en France, de la nouveauté ».

L'Eglise et son chef sentaient autant et mieux que personne le besoin de remédier à des abus qui s'étaient introduits dans la discipline tantôt par la violence, tantôt par la corruption, et s'y étaient maintenus par l'habitude. Mais Adrien ne voulait ni ne pouvait, pour satisfaire Luther, bouleverser la théologie; il voulait mais il ne pouvait, par un simple décret, changer des abus invétérés. Car ce n'était pas seulement dans la discipline qu'ils existaient ; les lettrés, les artistes, l'Italie entière en vivaient ; et tout ce monde là accueillit avec des murmures d'étonnement, de colère, les premières tentatives de réforme qui semblaient s'attaquer à la fois au bien et au mal inextricablement entremêlés (1).

Il ne faut donc pas s'imaginer que les partisans des nouvelles doctrines fussent tout simplement des philosophes discutant le degré de crédibilité de certaines opinions débattues ; il ne faut pas les prendre pour des éclectiques ou d'inoffensifs doctrinaires.

(1) Voir H. Martin, *Histoire de France*, VIII, p. 31.

Au contraire, ils furent, pour la plupart, dans la Flandre du moins, d'ardents et violents propagateurs; plusieurs semblaient sous l'empire d'un vertige qui aurait perverti leurs facultés morales. Plusieurs adoptaient les opinions les plus extravagantes et tombaient dans les déportements les plus honteux; on voyait en mainte et mainte localité de la Flandre, des sectaires qui voulaient vivre sans loi, à la façon des bêtes, et pis encore; leurs chefs disposaient à leur arbitre de la vie et de la liberté de leurs coréligionnaires. La profanation, le sacrilége étaient les conséquences les plus immédiates de leurs hallucinations. Le pillage, l'incendie des églises, le massacre des religieux et des fidèles venaient à la suite... Cela peut inspirer de l'effroi, de la pitié... Cela peut être l'objet de la miséricorde des honnêtes gens, mais jamais de leur approbation ni de leur sympathie, à quelque opinion qu'ils appartiennent.

Les cruautés auxquelles les entraîna le fanatisme irréligieux sont vraiment inimaginables.

Un ouvrage spécial, qui nous les fait connaître dans leur action en Flandre, nous révèle une prodigieuse diversité de tourments qu'ils faisaient subir à leurs victimes. Ils ne se bornaient pas à détruire les édifices, les statues, les livres, les objets d'art; à déterrer les cendres des morts, à profaner les cadavres;... ils exerçaient envers les vivants une rage vraiment diabolique. Traîner les femmes par les cheveux, les remplir de poudre et les faire éclater, les brûler aux aisselles, cuire leurs intestins ou les leur arracher, les pendre par les pieds, par les mamelles, les scier au moyen d'une corde;... mutiler les hommes d'une manière barbare, leur couper la langue, les lèvres, le nez, les oreilles, les paupières, les ferrer comme les chevaux, les atteler à la charrue, les enterrer vivants ne laissant que la tête hors du sol... Pour ces malheureuses victimes, quel que fût leur âge, leur sexe, leur rang, les précipiter du sommet des tours, les pendre, les décapiter, les crucifier, les dépécer, les asphyxier, les brûler... les torturer par la faim, le feu, l'huile bouillante...

Voilà ce qui fut pratiqué par eux en cent localités et en cent occasions! A ceux qui parleraient de *la liberté de conscience*, nous ferons remarquer que la réforme eut ici la pré-

tention formelle de *s'imposer*; après avoir réclamé la *tolérance*, elle voulut la *domination !*

Il sied mal à ceux qui ont pris cette initiative de se poser ensuite comme victimes des sévices qu'ils ont provoqués.

D'ailleurs nous déclarons que, pour nous, c'est une erreur que de regarder les déportements de la partie adverse comme un argument en faveur de sa propre doctrine. Ce qui nous semble plus convenable, c'est de convenir qu'à cette époque la pauvre humanité semble avoir éprouvé un des transports qui saisissent les individus lorsqu'une congestion cérébrale dérange toute l'économie du système et les entraîne à des actes désordonnés qui compromettent à la fois leur honneur et leur existence. Il semble que, pour revenir aux opérations normales, il soit parfois nécessaire que le fer du médecin ait extrait de la veine de l'humanité la cause de la pléthore qui occasionnait tout le mal ! ! !

Pour l'observateur, cette époque, comparée à la nôtre, offre des traits frappants de ressemblance, en certains points; d'opposition, en certains autres. Nous avons tenté ailleurs cette esquisse. Ici bornons-nous à dire que, dans les deux circonstances, les vices qui infestaient la société étaient des fruits naturels de la dégradation, de la corruption humaine; de même que les vertus qu'on y pratiqua sont le résultat du Christianisme. On trouverait ridicule aujourd'hui quiconque reporterait à la loi de Jésus-Christ les erreurs et les crimes qui abondent de nos jours. Il ne serait pas moins ridicule de lui attribuer les crimes et les erreurs de ce temps-là.

Les deux époques diffèrent en ceci : alors, le premier bien, c'était la foi; on se levait pour la religion; aujourd'hui, le premier bien, et pour un trop grand nombre, le seul bien, c'est la jouissance, la possession. Il y a peu de temps, on poursuivait les socialistes qui veulent l'amoindrir, la généraliser. Les hérétiques au XVI[e] siècle étaient les socialistes de l'époque. Les socialistes sont les hérétiques de la nôtre. Il n'est pas jusqu'au drapeau rouge que les *gueux* et les *socialistes* ont choisi tous deux pour emblème, qui ne témoigne de la similitude de leur nature. Alors les institutions écloses sous l'inspiration de la loi religieuse, tendaient à se relâcher. Aujourd'hui, grâce à Dieu, une cause opposée travaille la ma-

jorité. Les choses religieuses tendent à se reconstituer en raison même du malaise qu'a produit leur absence.

Spectacle mystérieux qui étonne et qui afflige! Spectacle que l'histoire nous dévoile pourtant sans ambiguité. Le mouvement incessant de l'esprit humain ne le conduit pas à un but! Le pendule intellectuel gravite vers le vrai, sans jamais s'y fixer. Il semble n'atteindre le point que pour le dépasser, s'en éloigner, y revenir, s'en écarter encore dans un autre sens... comme s'il avait je ne sais quel instinct qui lui dit: la fixité dans le vrai serait, pour toi, la mort plutôt que le repos!!

## IV.

L'inquisition a joué un grand rôle dans les troubles de la Flandre, il importe aussi de rappeler quelques faits qui la concernent.

On sait que cette juridiction a été érigée en Italie, en Espagne, en Portugal et aux Indes, pour l'extirpation de l'hérésie.

En 1184, le concile de Vérone avait ordonné aux évêques de Lombardie de rechercher les hérétiques et de livrer au magistrat civil les opiniâtres, afin qu'ils fussent punis corporellement.

Vers 1200, Innocent III établit ce tribunal pour procéder contre les Albigeois. Ce fut l'origine d'une guerre cruelle où se commirent les plus lamentables excès.

En 1229, il fut adopté par le comte de Toulouse. En 1233, Grégoire IX le confia aux dominicains. St-Dominique, sur le nom duquel se groupent toutes les opinions relatives à l'inquisition et toutes les haines qui s'y rattachent, était né avec une âme tendre, avec l'amour de Dieu et des hommes.

Innocent IV étendit l'inquisition à l'Italie, Naples excepté. En 1246, le concile de Béziers fit un règlement pour les inquisiteurs; il leur disait: « ... Vous rassemblerez le peuple... » vous ferez un sermon... vous exposerez votre commission, » vous ordonnerez à ceux qui se sentent coupables d'hérésie » ou qui en connaissent d'autres, de comparaître devant vous » pour dire la vérité dans un temps que vous appellerez un » temps de grâce... Ceux qui satisferont, éviteront la peine

» de mort... la prison, l'exil, la confiscation; ceux qui ne se » seront pas présentés, vous les citerez... après leur avoir » exposé les articles sur lesquels ils ont été coupables et ac- » cordé la liberté de se défendre et des délais compétents. Si » leurs défenses ne sont pas valables, s'ils ne confessent pas » leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde ».

En 1255, la France eut l'inquisition établie par Alexandre II et St-Louis IX. En 1448, l'Espagne y fut entièrement soumise. En 1545, Paul III érigea la congrégation du St-Office. En 1557, Jean III, roi de Portugal, l'admit dans ses Etats. Les Espagnols portèrent l'inquisition en Amérique; les Portugais dans les Indes.

A ces jalons historiques ajoutons que l'inquisition ne fut établie nulle part sans le consentement des souverains. Quelquefois elle ne le fut que sur leur demande. A Venise elle était tout-à-fait soumise au Sénat.

Cette juridiction déplut au clergé et aux magistrats de beaucoup de provinces. L'opinion publique ne tarda pas à s'élever contre elle et à lui rappeler l'erreur où elle tombait en méconnaissant la véritable puissance de la religion, je veux dire la *persuasion*, qui avait suffi à fonder son empire. D'ailleurs, le concile de Latran, en organisant ce tribunal (1215), n'avait pas posé l'infâme procédure dont le souvenir est identifié avec celui de l'inquisition. Le concile voulait que le juge, en entamant l'information, fît connaître au prévenu les éléments de l'accusation et lui communiquât les dépositions et même les noms des témoins, etc.

Après la conquête de Grenade sur les Maures, l'inquisition déploya en Espagne une rigueur inaccoutumée. Elle poursuivit également les Juifs et les Musulmans. Le grand inquisiteur Torquemada acquit une déplorable célébrité. On assure qu'en peu d'années il fit le procès à plus de 80,000 personnes et qu'il en fit supplicier 5 à 6,000 ! !

Que ce nombre soit exagéré, c'est possible; mais, ce qui est incontestable, c'est que son nom est marqué d'une tache indélébile. Ce qui est vrai encore, c'est que les procédés de ce tribunal étaient inouis et sa jurisprudence faite pour soulever la conscience publique.

Aussi ne l'a-t-on nulle part suivie à la lettre.

Comme il faut être juste, même envers l'inquisition, nous

ajoutons que tous les prévenus n'allaient pas à la mort, ni tous les condamnés au bûcher ; que cette peine de feu, qui nous révolte si justement, était alors usitée pour plusieurs délits de diverses natures.

Nous dirons la même chose de la torture. Ce moyen odieux, cruel et absurde, était employé dans les plus minces affaires de vol ; et pour ce qui regarde Dunkerque, sauf une exception (affaire Daniel Gallant), nous ne l'y avons vu mis en usage, au XVIe siècle, que pour des causes où l'inquisition n'avait pas à intervenir ; tandis qu'il n'en est pas fait mention pour les procédures qu'elle a dû diriger, c'est-à-dire les affaires pour hérésie.

La France, l'Allemagne, Venise et d'autres États, supprimèrent successivement l'inquisition ; ce qui, à défaut d'autre considération, prouverait que ce n'est pas une institution essentielle au catholicisme.

D'un autre côté, on sait que c'est en Allemagne, et dans le premier quart du XVIe siècle, que le luthéranisme prit naissance.

Vers le temps où Luther s'élevait contre l'autorité de l'Eglise, dès 1521 on publiait des édits ou placards contre les novateurs. C'est à peu près alors que l'inquisition fut installée en Flandre. Elle le fut par Charles-Quint. En 1522, Vanderhulst était nommé inquisiteur général du Brabant.

Le mouvement des esprits continue à s'étendre. La confession d'Augsbourg rejette quatre sacrements (1530). Des édits plus sévères sont publiés pour effrayer les hérésiarques ; l'inquisition envoie les délégués dans nos diverses provinces ; l'Eglise, prévoyant les calamités qui menacent la chrétienté, ordonne des prières et des expiations....

A Genève, Calvin s'élève aussi contre la foi et n'admet que deux sacrements (1536) ; il enseigne que, de toute éternité, Dieu a prédestiné les hommes : quelle que soit leur vie, ils sont donc saints ou damnés.

Les pays chrétiens s'effraient de l'apparition de ces doctrines. La persécution s'organise des deux parts, ainsi que la résistance.

Dans un autre sens, et par manière de réforme, 376 couvents sont supprimés en France. Des exécutions nouvelles attristent le pays.

L'Angleterre supprime les couvents, et leur revenu, évalué à quatre millions, va grossir les trésors du *défenseur de la foi* (1539) (1).

C'est à partir de 1540 que s'établit dans notre pays la distinction qui y existe encore aujourd'hui de *papistes* et de *protestants* (2).

Au milieu de ces solennelles et menaçantes journées se réunit le concile de Trente (1545). L'inquisition continue d'exercer son action, qui, dans notre territoire, fut plus nominale qu'effective.

L'audace des novateurs augmente de jour en jour; l'empereur croit y opposer une barrière en prononçant des châtiments de plus en plus sévères.

Cette prévision ne se réalise pas. Charles-Quint le remarque et signale son désappointement dans une lettre qui est importante pour fixer l'opinion du lecteur en ce qui concerne Philippe II.

Le progrès du mal s'accélère; les prêches se multiplient; les inquisiteurs sont impuissants; ils veulent se retirer; la gouvernante les retient.

Sans grossir davantage ce fascicule de notes, faisons remarquer qu'en 1565 les Etats de diverses provinces de la Flandre signalaient l'inquisition comme une nouveauté toute récente. C'est au moins une erreur de date.

Depuis ce temps là on s'est habitué à en reporter le souvenir à Philippe II; c'est au moins une erreur de nom.

La retraite de Charles-Quint ne date guère que de 1555. Alors seulement le sceptre passa aux mains de son fils, et ce n'est que de ce moment qu'il parut sur la scène où s'étaient accumulées les difficultés que nous avons rapidement énumérées.

(1) Aidé du parlement, Henri VIII fit démolir 90 colléges, 110 hôpitaux, 2374 chapelles ; il supprima 645 monastères. Quant à lui, il se réserva les églises. De l'art catholique, *Revue de l'art chrétien*, Janvier 1857, p. 7.

(2) La diète de 1529, tenue à Spire, avait décidé qu'on interdirait partout la doctrine des sacramentaires qui niaient la présence réelle... et que la profession de la doctrine anabaptiste serait punie de mort (6 avril). Quatorze villes impériales protestèrent solennellement contre ce décret (19 avril). Ce fut là l'origine du nom de *Protestant*. H. Martin, *Histoire de France*, VIII, p. 114.

## V.

Le siége de Dunkerque de 1558 et le sac de cette ville par les Français l'ayant réduite à rien ou à peu près, il s'établit pour notre histoire locale une borne, une division naturelle; nous n'étendrons donc pas plus loin ces considérations préliminaires sur la date de l'inquisition en Flandre.

Mais, après avoir constaté quand et par qui elle fut transplantée en Flandre, voyons dans quel but on l'y appela et quelle action elle y a exercée.

Nous négligerons ici tout ce qui est antérieur à Philippe II, car jusqu'à lui on n'aperçoit pas que l'inquisition ait exercé ici une influence bien décisive sur la marche des affaires. Nous reportant à ces années où le Saint-Office redoubla d'activité et devint l'objet d'une opposition formelle et bien caractérisée, nous donnons une indication claire et complète de sa mission, en transcrivant une pièce authentique contenant les instructions qui furent données; nous transcrivons, afin de ne rien ôter de sa valeur à cette pièce importante:

« 1° Les inquisiteurs et leurs subdélégués devaient visiter la province qui leur était respectivement assignée, accompagnés d'un notaire connu pour son intégrité et son aptitude; ils devaient s'y enquérir des hérétiques, de ceux qui étaient véhémentement ou probablement suspects d'hérésie, de ceux qui avaient ou lisaient des livres condamnés; de ceux enfin qui tenaient des conventicules où l'on disputait sur la religion catholique. Ces informations devaient être rédigées en forme authentique par le notaire, et gardées avec soin pour y avoir recours toutes les fois qu'on le trouverait nécessaire.

» 2° Les témoins entendus prêteraient serment de dire la vérité, sans haine ni faveur. Ils seraient interrogés sur la source des renseignements fournis par eux, et elle serait mentionnée dans la procédure, afin que les honnêtes gens ne fussent pas scandalisés.

» 3° Une dénonciation dont l'auteur demanderait à rester inconnu, ne pourrait servir de base à une procédure.

» 4° Si les inquisiteurs et leurs subdélégués trouvaient que, par envie ou par d'autres motifs, on eût accusé injuste-

ment quelqu'un, ils signaleraient l'accusateur au magistrat du lieu ou au conseil provincial, pour en faire justice.

» 5° Les inquisiteurs et leurs subdélégués pouvaient appeler devant eux et interroger tous sujets de l'Empereur, quelles que fussent leur qualité, leur condition ou leur charge, même les bourgmestres et échevins des villes, et les conseillers et présidents des conseils de justice. Ceux-ci étaient tenus de déposer, sous peine d'être réputés fauteurs des hérétiques et punis comme tels, conformément aux édits, s'ils étaient laïques ; s'ils étaient gens d'Eglise, les inquisiteurs procédaient contre eux selon qu'ils le trouvaient juste et équitable.

» 6° Les inquisiteurs feraient appréhender et détenir sous bonne garde, par le juge du lieu, ou par d'autres qu'ils choisiraient, ceux qui, ensuite des informations prises, et d'après la déposition de deux témoins ou d'autres preuves légitimes, auraient été reconnus hérétiques ou contrevenants aux édits impériaux sur l'extirpation de l'hérésie.

» 7° Si l'accusé était ecclésiastique, ils le feraient transférer dans les prisons du conseil provincial. Là, ils instruiraient sa cause sommairement et sans forme de procès, selon la teneur de leur commission. Ils s'adjoindraient ensuite un ou plusieurs des membres du conseil, ou bien en référeraient au conseil lui-même, pour rendre la sentence de condamnation ou d'absolution.

» En cas de refus de la part du conseil ou de quelqu'un de ses membres, les inquisiteurs en rendraient compte à la reine ou au conseil privé, qui y pourvoiraient.

» 8° Quand les inquisiteurs, de l'avis d'un des membres du conseil provincial, prononceraient la dégradation contre un ecclésiastique et sa remise au bras séculier, le conseil, après qu'il aurait été procédé à la dégradation, conformément à la commission que les inquisiteurs avaient du Saint-Siége, serait tenu de faire immédiatement exécuter leur sentence.

» 9° Si les inquisiteurs trouvaient, par leurs informations, que quelque laïque eût contrevenu aux édits impériaux, ils communiqueraient celles-ci à l'un des membres du conseil de la province, sur le rapport duquel ce conseil ferait arrêter le coupable, et le châtierait.

» 10° S'il résultait des mêmes informations que quelque laïque fût suspect d'hérésie, et qu'on ne pût prouver qu'il eût

contrevenu aux édits, alors les inquisiteurs procèderaient contre lui, selon le droit, jusqu'à la sentence définitive, qu'ils rendraient avec le concours d'un membre du conseil de la province.

» 11° L'empereur défendait à tous ses conseils, sous peine de son indignation, d'entraver, en quelque manière que ce fût, les inquisiteurs dans l'exercice de leur juridiction. Toute difficulté qui s'élevait à cet égard devait être soumise à la reine.

» 12° Il faisait la même défense aux évêques et à leurs officiaux. Ils voulaient toutefois que ceux-ci ne pussent être troublés par les inquisiteurs dans les procédures qu'ils auraient commencées.

» 13° Dans la visite qu'ils feraient de leur district, les inquisiteurs et leurs subdélégués s'informeraient si les curés étaient hommes de bien, purs et catholiques. S'ils trouvaient des cures administrées par des mercenaires ou des vice-curés qui, ayant été religieux, auraient quitté le froc, ils les remplaceraient.

» 14° S'ils rencontraient des curés concubinaires, ou vivant d'une manière scandaleuse, ou ignorants et incapables de remplir leur charge, ils les signaleraient à l'évêque et à ses officiaux, admonestant ceux-ci de les remplacer. Au cas que l'évêque s'y refusât, ils en avertiraient la reine.

» 15° Ils s'enquerraient aussi de la conduite des maîtres d'école et de leur enseignement ; ils provoqueraient la correction et même la destitution de ceux qui leur paraîtraient le mériter.

» 16° Ils prendraient enfin les mêmes informations sur les libraires et les imprimeurs, ainsi que sur les livres débités et imprimés par eux (1). »

Voilà la mission. Comment fut-elle remplie? Pour aider à le faire savoir, transcrivons le compte-rendu des commissaires envoyés dans la Flandre. Laissons à ce document sa forme primitive et publions-le aussi dans son intégrité :

« Besoigné des commissaires envoyés au West-Quartier de Flandre.

» Premiers, par trois sentences ont esté banniz trente et

(1) Voir la *Correspondance de Philippe II,* publiée par M. Gachard.

trois personnes de la paroissche de Kemmele chastellenie de Warneston (1), dont les sentences pour la confiscation des biens ont esté délivrez au procureur général de Flandres.

» Et, pour aultres informations survenues, ont estez adjournez aultres sept personnes, et à leur cherge donné le premier deffault.

» Et eussent les dicts commissaires faict adjurer cinquante deux personnes du dict Kemmele, pour avoir hanté plusieurs conventicules, n'eust esté l'absence de l'inquisiteur et procureur général de Flandre.

» Comme aussy eussent faict exécution de trois personnes au dict Warneston, pour avoir tenu plusieurs conventicules en leurs maisons, et l'autre pour estre relaps, n'eust esté la grace quy disoyent avoir faict solliciter vers Sa Majesté; et n'estant leur solliciteur, avant le partiment des dicts commissaires, de retour de cours.

» En ville de Messines (2) ont esté banniz par deux sentences vingt personnes, dont pareillement le procureur général a le dictum, pour procéder à la vendition de leurs biens confisqués.

» Et aultres unze personnes du dict Messines ont estez adjournez, etc., par leur non-comparition à le procureur général et officier du lieu obtenu le premier deffault, et procédé à l'office, suyvant les informations, au bannissement, le quatriesme deffault donné.

» A esté retenu en l'advis le bannissement de cinq personnes, comme, jusques à leur partement vers Angleterre, avec leurs maris, avoir fréquenté l'église et esté tenu par le curé bonnes catholiques, et que les voisins témoingnent de leurs pleurs et gémissements, et grant regret qu'elles avoyent de debvoir suyvre leurs dictz maris, combien que, par leur absence plus d'un an et jour, et que ne sont revenez, pour du moyens se confesser et recepvoir le sainct sacrement, se samblent, nonobstant, qu'ilz n'ont prins congé et attestation de leur curé de leur département, et faict la protestation requise, estre conforme à la secte et profession de leurs maris : dont, pour la conséquence, Sa Majesté polra ordonner.

(1) Canton de Quesnoy-sur-Deûle.
(2) Entre Ypres et Warneton.

» Pour la ville et chastellenie de Bailleul (1), a esté prinse résolution de bannir cent soixante et treize personnes, dont les sentences seront pronunchiées le premier jour plaidoyable après les Roys.

Et aultres soixante et deux ont esté ajournez, et contre eux esté donné le premier deffault, qui se poursuivra comme dessus.

» Et, comme les dicts soixante deux s'étoient retirez vers Angleterre, durant le besoigné des dicts commissaires, et mesmes depuys trois sepmaines ou quinze jours enchà, les dicts commissaires ont advisé d'escripre et ordonné aus dicts de Bailleul, Warneston et Messines, affinque, ès villaiges de leurs chastellenies, ilz envoyassent le double de la lettre, contenant en effect que les poincters et zetters commis à la collectation des aydes de Sa Majesté; se trouvassent de maison à aultre, et, s'ilz trouvassent aulcuns deslogier, ou enfuys, ou aultres y advenus d'aultres villaiges, qu'ilz en feroient rapport à ceulx de la loy, lesquelz incontinent s'informeroient des voysins du temps de leur département ou arrivée, où ilz seroient retirez, ou pour quelle cause sortiz du lieu de leur résidence et naissance, et, icelle information tenue, mander vers eulx le curé du lieu, pour entre silz ont faict que crestien doibt faire, réquerant d'iceulx l'attestation de leurs dictz pasteurs, en suyvant l'ordonnance de Sa dicte Majesté.

» Et sembleroit expédient (comme cecy est déjà à exécuté ès susdicts lieux) que Sa Majesté ordonneroit par lettres closes, le semblable estre faict par tout Flandres, avecq commination, se en après, par négligence des justiciers et officiers, les dicts commissaires ou aultres deussent retourner, que seroit à leur cherge et despens, avec amende arbitraire.

» Et, n'estant la dicte voye sœulle souffisante, les dicts commissaires ont aussy advisé de remontrer che que dessus à Monseigneur le Révérendissime, l'évesque d'Ypres, adfinque, en correspondance, lui plairoit en charger les curez de son diocèse d'aller visiter touttes et chascunes les maisons de leur villaige, et mectre par escript les noms, tant du père de famille, sa femme, enfans, que serviteurs et servantes, et les

(1) Arrondissement d'Hazebrouck.

examiner et les exhorter au quaresme prochain à venir à confesse, et à Pasques au sainct Sacrement, avecq commination les quinze jours ou trois sepmaines après les Pasques passez, defférer les défaillants au promoteur de la court spirituele du dict Ypres, et ailleurs où il appartiendra, lequel advis mon dict seigneur le révérendissime a trouvé bon, et le désireroit effectuer, moyennant que à celle fin Sa Majesté luy adressa lettres closes.

» Ont les dictz commissaires aussi besoigné avecq les eschevins de la chastellenie d'Ypres, pour le limitrophe villaige de la ville de Messines, nommé Wytscaete, de leur resort, et, entre aultres, faict adjourner cincq personnes, estant la cause démenée jusques au deuxiesme deffault.

» Et, d'aultant que le commis à la recepte des exploix de Flandres se déporte de l'office, et que, le recepveur de l'extraordinaire prètent de fourer ès confiscations adjugées, pour proffiter du grand denier, dont touttes fois n'a apparence, pour aultant que le tout se faict pour les deffectz des officiers et justiciers, et que les sentences se donnent par conseillers de Sa Majesté, il sembleroit très requiz que Sa Majesté ordonnasse au dict procureur général de Flandres de faire la vendition de toutz les biens confisquez, en faisant d'ugne voye adjourner les opposans créditeurs et aultres achepteurs au conseil en Flandre, que se polra faire sans dispence de Sa Majesté, et durant que le dict général sera empesché avecq les aultres commissaires, quy se députeront aller ès autres villes et villaiges du dict West-quartier, trouver par les informations des dicts commissaires.

» Et sembleroit, soubz correction, expédient que Sa Majesté ordonna ausdicts du conseil de Flandres d'envoyer en diligence aultres commissaires, pour non laisser refroider l'affaire estant en bon train, et le quel polra causer que pluiseurs non ayant hantez l'église se retourneront de tout sur icelle.

» Ont les dicts commissaires différé l'exécution de David Cambier, ayant tenu divers conventicles en la maison par luy louée, pour n'avoir eu l'inquisiteur, procureur général et l'exécuteur.

» Comme pareillement ilz n'ont examiné un Colin Plachie,

dict Martine, par leur cherge appréhendé à Dulsemont (1), chargé d'avoir vollu eximer son beau frère, prisonnier calviniste en la ville d'Armentières, et que apparentement il auroit esté à l'exemption de Jehan Hacke, à Messines; et que, pour estre cas priviligé, les dicts commissaires pensent la décision debvoir compéter au conseil de Flandres. »

On voit que ce rapport ne comprend pas ce qui concerne Dunkerque, mais nous y avons suppléé par des recherches spéciales, soit dans les comptes de la ville, soit dans le registre aux sentences criminelles de l'époque, qui a échappé presque seul à l'incendie qui dévora l'hôtel-de-ville, soit dans les archives des localités de l'arrondissement. Nous comptons à Dunkerque six exécutions par le feu dont quatre sont pour le chef d'hérésie. On trouve aussi quelques-uns de ces tristes faits à Hondschoote, à Bergues.

Trente ans après, c'est contre les sorciers que se tourna cette rigueur des magistrats, et, en quelques années, Dunkerque vit vingt-cinq misérables monter au bûcher pour le prétendu crime de sorcellerie. Nous avons réuni tout ce qui concerne cet épisode de l'histoire locale en une notice particulière, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Le zèle excessif de quelques-uns des inquisiteurs leur faisait considérer comme toutes naturelles les mesures les plus violentes. Nous croyons devoir citer ici, de Frai Lorenço, un manifeste qui est bien caractéristique, et résume les opinions sur lesquelles s'appuyaient les mesures prises par les souverains.

« Le Prince d'Oranje et ses complices ( ainsi s'exprime-t-il » dans un de ses mémoires au roi) prétendent que, si les » édits de l'Empereur doivent être exécutés, comme votre » Majesté le veut, il faudra faire mourir un très-grand nom- » bre de gens. Les catholiques répondent à cela que, pour » extirper le mal, il suffira d'en tuer 2,000 dans tous les » Pays-Bas, si ceux qui gouvernent veuillent veiller à ce que » le mal ne se propage pas de nouveau. Car les uns pren- » dront la fuite, et les autres auront recours à quelque moyen » pour sauver leur vie. D'ailleurs, que votre Majesté et ses

(1) Deulemont, arrondissement de Lille.

» ministres de justice laissent augmenter le nombre des
» hérétiques à tel point qu'ils en viennent à prendre les
» armes et qu'alors votre Majesté assemble des troupes
» pour les soumettre, le prince d'Oranje et le comte d'Eg-
» mont conseilleront-ils de ne pas leur livrer bataille, par
» la raison qu'il pourra en résulter la mort de beaucoup
» d'entr'eux? Certainement non, et ils seront d'avis au con-
» traire que tous les ennemis de votre Majesté soient exter-
» minés, s'il le faut, pour que la victoire lui reste. Donc
» puisque selon l'opinion de ces princes qui sont hommes de
» guerre, et de tous les hommes du monde doués de pru-
» dence et versés dans les matières d'état, il serait alors
» licite et juste de tuer tous les hérétiques, pourquoi ne le
» serait-il pas de le faire avant qu'ils ne se rendent redou-
» tables à ce point que la puissance de votre Majesté ne suffise
» pas pour les châtier? C'est une maxime constante des
» théologiens et des juristes, des canonistes et des philoso-
» phes, que les armes sont des instruments de la justice
» pour aplanir les obstacles que les rebelles suscitent à
» leurs princes, quand ceux-ci veulent punir les mauvais; et
» puisque votre Majesté tient le glaive que Dieu lui a donné
» avec la puissance divine sur nos vies, qu'elle le tire du
» fourreau et le couvre du sang des hérétiques, si elle ne
» veut que le sang de Jésus-Christ répandu par ces barbares
» et le sang des innocents catholiques qu'ils oppriment, ne
» crient vengeance au ciel contre la sacrée personne de votre
» Majesté. C'est à eux à modérer leurs hérésies, à chercher
» les moyens de préserver leurs vies des effets de l'indigna-
» tion et des lois de votre Majesté et d'apaiser son royal
» courroux contre ces bêtes féroces qui détruisent la vigne
» aimée de Dieu, c'est-à-dire son Eglise. L'office de votre
» Majesté est de venger les injures de Dieu et les scandales
» commis envers son épouse. Je supplie donc votre Majesté,
» autant que je le puis, de n'avoir aucune commisération des
» hérétiques qui sont les cruels ennemis de Jésus-Christ. Le
» très-saint roi David n'avait nulle pitié des ennemis de Dieu;
» il les tuait tous sans épargner homme ni femme. Moïse,
» en un seul jour, avec ses compagnons, immola 3,000 hom-
» mes du peuple d'Israël. Un ange en une nuit mit à mort
» plus de 60,000 ennemis de Dieu. En cela, ils ne furent

» pas cruels, seulement ils n'eurent pas de pitié de gens » qui n'avaient aucun égard à l'honneur de Dieu. Votre » Majesté est roi comme David; capitaine du peuple de Dieu » comme Moïse, ange de Dieu (car c'est ainsi que l'Ecriture » nomme les rois et les capitaines de son peuple), ce sont les » ennemis du Dieu vivant que ces hérétiques, ces blasphé- » mateurs, ces sacrilèges, ces idolâtres, ces bêtes féroces » qui, sans doute, achèveront de détruire le sanctuaire de » Dieu dans les Pays-Bas si l'on ne remédie à temps à une » calamité si funeste et si lamentable... »

Cette opinion n'était pas un fait isolé. Calvin, de son côté, ne disait-il pas : « *Il faut bien se garder de se séparer de » l'Eglise pour quelques imperfections qui s'y rencon- » trent*... L'Eglise a le pouvoir des clefs et le droit d'excom- » munication... *Les princes comme le peuple doivent être » sujets à la discipline de l'Eglise*... etc. » Il allait plus loin : « *Point de rémission des péchés hors de la commu- » nion des fidèles en Christ*... (1) » La diète de Spire n'avait-elle pas édicté *la peine de mort* contre les anabaptistes?...

D'ailleurs nous n'avons pas complété le tableau des causes qui agitèrent la Flandre. A tout ce qui précède, il faut encore ajouter quelques considérations importantes.

La politique de Charles-Quint avait eu surtout pour but l'affermissement du pouvoir royal. Les privilèges et franchises des communes étaient un obstacle qui le gênait dans son chemin ; aussi toutes les fois que des villes s'étaient soulevées et que la force les avait réduites, le vainqueur les punissait en déchirant leurs chartes. Philippe II adopta cette ligne de conduite. A son avènement au pouvoir, ces privilèges, tout ébréchés qu'ils étaient, ne laissaient pas que d'être encore considérables. Ceux qui les avaient conservés, y attachaient d'autant plus de prix qu'ils étaient ou qu'ils se croyaient plus menacés de les perdre. De là, une disposition d'hostilité gra-

(1) Voilà donc la réforme revenue à la maxime : Hors de l'Eglise, point de salut... Mais alors pourquoi s'être séparés de l'Eglise romaine ? — C'est qu'*elle n'a pas les marques de la véritable Eglise*. La vraie Eglise est celle où *la parole de Dieu est prêchée dans sa pureté, et où l'on ne fait pas de nouveaux articles de foi*. H. Martin, *Hist. de France*, VIII, p. 191.

tuite envers le roi, qu'ils regardaient comme un ennemi tout prêt à les leur ravir......

Les dispositions naturelles et les goûts propres de Philippe II contribuèrent à justifier aux yeux des Flamands l'aversion préconçue qu'ils avaient contre lui.

Charles-Quint aimait les Flamands. Il avait choisi parmi eux ses principaux officiers, ses hommes de confiance. Philippe prit l'Espagne pour résidence, les Espagnols pour agents. Evincés de quelques places, les titulaires anciens propagèrent leur mécontentement. Charles-Quint, prodigieusement actif, voyageait sans cesse ; il voyait tout par lui-même ; sa présence lui permettait de connaître bien des choses qu'on lui eût dissimulées, de dissiper bien des préventions. Philippe resta trop dans son cabinet.

La noblesse et le clergé prirent leur part dans le mouvement qui souleva la Flandre. La création de nouveaux évêchés blessait les intérêts de quelques prélats; ils firent de l'opposition. Cette noblesse, que Charles-Quint avait autrefois conduite sur les champs de bataille, avait trouvé dans l'infatigable activité du chef une occupation perpétuelle et diversifiée.

Rappelée des camps et refoulée vers l'administration des affaires, elle assiégea toutes les issues qui conduisaient aux places. N'y pouvant trouver accès pour tout le monde, elle forma une opposition systématique qui encourageait les révoltes, donnait de la force aux mécontents et prenait l'initiative des désordres.

De son côté, engagé dans d'inextricables difficultés, le prince confondait toutes ces oppositions en un seul grief; il frappait sans scrupule. En domptant la révolte et l'hérésie, il servait son intérêt et sa conscience. De toutes les actions énumérées jusqu'ici, il se forma des nuances principales dans l'attaque et dans la résistance ; de celle-ci une foule de nuances secondaires au milieu desquelles le juste et l'injuste, le légitime et l'illicite ne pouvaient plus se reconnaître. La société où s'obscurcissaient de la sorte les lumières de la saine raison, s'agitait d'autant plus dans son malaise. Des résolutions violentes, désordonnées remplaçaient pour elle les opérations régulières et normales qu'elle eût prises en d'autres occurrences.

Cette partie du peuple qui est toujours prête au désordre,

sortit des profondeurs de sa misère, se rua sur tout ce qui était debout, et son aveugle fureur amena des crimes dont le souvenir épouvante et dont chaque parti décline la responsabilité, parce qu'en effet ils n'étaient dans les prévisions de personne,

Est-ce tout? Mais nous n'avons pas encore parlé des Musulmans, qui débordant sur l'Europe, menaçaient de l'envahir, comme l'avaient fait autrefois les hordes asiatiques !... Nous n'avons pas indiqué la disette de céréales et de bestiaux qui venait incessamment se mettre à la traverse! La faim, cette mauvaise conseillère, venant attiser le foyer déjà trop ardent des passions en présence. La peste, les maladies contagieuses, la suette et cent misères qui venaient s'abattre sur nos populations, détremper le ressort moral et relâcher les liens déjà prêts à se rompre!

Que l'on consente à rassembler en un même coup d'œil toutes ces données... Qu'on en construise une sorte de pyramide et qu'on se place au sommet!...

Jetant au loin les regards sur le vaste panorama de l'histoire, on pourra alors s'y tracer un chemin et, sans crainte de se fourvoyer, descendre dans l'examen des particularités que l'on rencontrera sur son passage.

Quant à nous, quittant ces considérations générales, nous allons nous renfermer plus particulièrement dans les choses de la Flandre maritime, pour en venir finalement aux particularités tout à fait locales, que le lecteur pourra désormais apprécier à leur juste valeur.

## VI.

Trois divisions partagent cette étude historique : la première va jusqu'à 1558, époque du sac de Dunkerque par les Français; la deuxième, qui embrasse l'époque dite des troubles et s'arrête à 1575 ; la troisième enfin comprend les huit années suivantes et va jusqu'en 1583 ; période remarquable pendant laquelle Dunkerque incline vers le protestantisme, se sépare du reste du pays et reste comme gage entre les mains des princes huguenots.

Dans la première de ces divisions nous avons peu de faits

à signaler à l'attention du lecteur. La Flandre était turbulente, riche, commerçante, industrielle. La religion avait continué ses paisibles conquêtes ; elle formait une des assises de l'opinion publique. C'était plus que jamais sur la religion que s'appuyaient les serments réciproques des seigneurs et de leurs féaux , des princes et des communes.

L'arrivée de Charles-Quint dans notre petite ville flamande en offre un mémorable exemple.

Le puissant monarque s'était, dès son entrée, rendu avec toute sa suite dans notre église St-Eloi ; de là il vint à l'hôtel-de-ville, et, de sa bouche impériale, il prononça en français la formule suivante :

« Nous, Charles roi des Romains, futur empereur, roi d'Es-
» pagne, de Jérusalem et des Deux-Siciles... promettons en
» parole de prince de maintenir, garder et défendre notre Mère
» la Sainte-Eglise de toute oppression, maintenir, garder et
» défendre veuves et orphelins... et de faire ce qu'un bon
» droiturier prince et comte doit faire... ainsi nous veuille
» aider Dieu et les Saints... »

Par la bouche du greffier, les habitants lui répondirent en flamand, la contre-partie. Ils invoquèrent le ciel et le prirent à témoin de leur serment.

L'empereur ordonna dans tout son comté de Flandre de solennelles actions de grâces pour remercier Dieu de son élection à l'empire. Des processions générales eurent lieu dans toutes les localités. Il en avait été fait pour obtenir l'heureux succès du voyage de Sa Majesté. On en fit pour la prospérité de son règne. C'était l'usage en pareille occurrence ou lorsqu'on demandait à Dieu le succès d'une bataille, d'une négociation, etc., etc. (1)

Le principe qui rattache à Dieu, l'autorité, avait revêtu le prince d'une puissance véritable dans le cœur de ses sujets.

Henri VIII, roi d'Angleterre, avait été reçu à Dunkerque comme allié du souverain et entouré du même prestige; lorsque le prétendu *défenseur de la foi* eut été excommunié, sa

(1) Le registre des comptes nous révèle les processions générales faites à Dunkerque en 1551, 1559, 1562 *(pour la clôture du concile* [de Trente ?] ; *pour la victoire d'Oréan....* 1566); 1568, à Ypres, pour la victoire contre le prince d'Orange ; 1570 pour la naissance d'un prince.... etc., etc.

sentence fut lue aux Dunkerquois assemblés devant l'hôtel-de-ville. Du haut de la Bretesque, sa condamnation tomba comme celle des coupables les plus vulgaires, et toute sympathie lui fit défaut.

Malgré tout ce qui semblait devoir la préserver de l'atteinte des novateurs, Dunkerque ne fut pas à l'abri de leur propagande. De bonne heure la Flandre maritime fut travaillée par leurs émissaires. En 1527 (cette date est à remarquer), des livres luthériens étaient déjà colportés dans notre ville. Attrait pour ce fait devant le tribunal laïque de l'échevinage, Corbeel fut condamné à payer une amende, à voir brûler ses livres et à être banni trois mois de l'évêché de Thérembourg (Térouane). La sentence portée en cette occasion est remarquable à double titre : elle fixe une date jusqu'ici inconnue et elle montre que l'inquisition n'avait à Dunkerque ni la puissance ni la sévérité qu'on s'est habitué à lui supposer.

Toutefois, les esprits n'étaient rien moins que disposés à entrer dans la voie de ces témérités (1), et, dans nos recherches, nous n'avons trouvé qu'une seule pièce qui, au commencement du XVI[e] siècle, ait rapport à la religion.

C'est un placard de 1519, adressé par le conseil de Flandre au magistrat de Dunkerque, pour lui ordonner de publier que « .... *nul ne se avanchasse de jurer mauvais serment ne* » *blasfame a Dieu ne a sa Sainte Mere.* »

Nous n'avons rien remarqué qui ait rendu cette recommandation utile ou nécessaire dans une ville où la majorité avait, au contraire, cette foi naïve et généreuse qui donna naissance et sut maintenir long-temps un usage dont nous allons parler.

(1) .... Il y eut des conciles provinciaux qui se réunirent coup sur coup afin de combattre l'hérésie et d'apaiser l'opinion par quelques réformes; un à Lyon; un à Paris (3 Février 1528); un à Bourges (20 Mars 1528).

Ils interdirent aux prêtres d'exiger de l'argent pour l'administration des sacrements; aux prédicateurs de faire rire leur auditoire par des fables et des contes burlesques, et de citer les poètes et les auteurs profanes ; ils défendirent de tenir des assemblées profanes dans les églises; d'y célébrer la fête du jour et de jouer des airs profanes et lascifs sur les orgues durant les offices... Ils enjoignirent aux curés d'expliquer l'évangile du jour à leurs paroissiens au prone du dimanche..... La réduction du nombre des fêtes fut remise à la discrétion des évêques....

H. Martin. *Histoire de France* VIII, P. 158 (1526-1528).

## VII.

A une époque assez reculée, mais qui n'est précisée nulle part, les marins Dunkerquois étaient convenus librement entre eux, de réserver, au profit de l'église paroissiale, le produit de leur premier coup de filet. C'est de là que dérive le nom de *filet-saint* donné à cette offrande volontaire (1).

Chaque jour, la Providence envoie dans la nasse des pêcheurs ce butin qui fait leur richesse et donne la nourriture à leur famille. Il leur semblait sans doute que, par un juste retour, ils devaient consacrer au culte de Dieu les prémices de ses dons et lui réserver une sorte de dîme prélevée par la reconnaissance. Cette idée honore ceux qui l'ont eue aussi bien que ceux qui l'ont réalisée et maintenue.

Vers le milieu du XVIe siècle, deux causes vinrent donner au filet-saint une importance inattendue. D'une part, le sac de la ville par les Français et l'incendie qui avait atteint l'église paroissiale, forcèrent les fidèles de s'adresser au filet-saint pour réparer les désastres; et d'un autre côté, les partisans des nouvelles doctrines, exploitant la cupidité des marins, leur représentèrent le filet-saint comme une odieuse exaction à laquelle il était temps de se soustraire. Ainsi attaquée et défendue, l'ancienne coutume devint comme un drapeau, un signe de parti. Le rejet était une marque d'adhésion aux doctrines nouvelles; l'adoption, une proclamation de fidélité à la religion catholique.

Contribution volontaire à l'origine, le filet-saint fut dès-lors perçu d'une manière toute fiscale. Ce qui contribua, plus que tout le reste, au discrédit où il tomba peu à peu.

En 1560, le filet-saint donnait un revenu qui nous semble équivaloir à 5000 francs de nos jours (2); à l'époque des

(1) On a rattaché l'origine du filet-saint à la dîme, dont il est fait mention dans une charte de 1183 par laquelle Philippe d'Alsace donne à l'église de Furnes la dîme des harengs prélevée sur les pêcheurs de Dunkerque.

(2) En 1560, le filet-saint produisait 80 livres de gros; on retenait pour les filets 9 livres; c'était donc un net produit de 525 livres. tournois. En 1562, 126 livres; 1563, 353 livres; 1565, 279 livres; 1566, 126 livres.... Puis vinrent les années de bouleversement où nous le perdons de vue.

*troubles* il y eut une décroissance marquée. En 1623, il ne donnait encore que moitié de cette somme. Il monta jusqu'en 1628, où il produisit le triple. A partir de ce moment, nouvelle décroissance ; c'était le moment de la guerre contre la Hollande, l'Angleterre et la France. Le filet-saint, institution catholique, mourut au bruit du canon. En 1651, il avait cessé de vivre. Depuis lors, c'est à peine si l'on en a fait mention.

## VIII.

Ainsi que nous l'avons dit, une des causes des *troubles* aux Pays-Bas, ce fut la *division des évêchés*, ou, si l'on veut, la création de cinq nouveaux sièges. Cette mesure, commandée par les nécessités des diocèses, dérangeait d'anciennes habitudes et blessait les intérêts de quelques personnes influentes. Elles firent de l'opposition et augmentèrent les embarras du moment. Cette division ou création intéressait particulièrement Dunkerque ; c'est pourquoi nous en faisons la mention.

Depuis l'origine, notre ville ressortissait de l'évêché de Térouane. Ce diocèse était si vaste et était devenu si peuplé que l'administration en était fort pénible. Dès l'année 1530, la régente Marguerite avait chargé Jean Colardi, agent des Pays-Bas, de négocier cette affaire avec le Saint-Siège. Vingt ans après, la reine gouvernante demandait encore à Rome qu'il fût érigé à Ypres un évêché auquel seraient soumises toutes les paroisses de Flandre et d'Artois faisant partie du diocèse de Térouane. Cet évêché fut constitué en 1559.

La guerre qui s'élevait absorba toutes les préoccupations. Le théâtre des hostilités fut porté sur le territoire des Morins. Térouane fut prise et rasée, ce qui aida sans doute à faire conclure les anciennes négociations entamées (1553).

Dunkerque fut dès lors rattachée à l'évêché d'Ypres. Cet état de choses subsista jusqu'à l'époque du concordat (1804).

Soixante ans après, il reparaît : en 1623, 46 livres; 1625, 119 livres; 1627, 216 livres; 1628, 240 livres... A partir de là, nouvelle décroissance : 1631, 45 livres; 1632, 12 livres; 1637, 2 livres 6 sous;..... 1641, 7 sous; 1651, néant. Depuis, il n'en fut plus question.

## IX.

Un autre prétexte des *troubles* (1), c'était l'état des couvents.

En ce qui concerne Dunkerque, nous pouvons affirmer que ce prétexte n'y trouvait aucune justification.

Il y avait trois couvents, dont le plus important était celui des Récollets. Dès 1519, bien long-temps avant que l'esprit de révolte ait pris son cours et ait employé la diffamation ou la calomnie contre ces maisons, un chapitre général avait été tenu à Dunkerque et l'observation de la règle remise en honneur. La bonne harmonie ne cessa jamais de régner entre les religieux et la population.

Le seul acte qui pourrait ressembler à une réforme, c'est le changement subit qui eut lieu en 1558 pour le gardien du couvent des Récollets. Quant aux autres maisons, les Pénitentes et les Sœurs-Blanches, il n'est fait d'elles quelque mention çà et là, dans les registres de la ville, que pour rappeler sans dessein le dévouement des sœurs envers les pauvres, les malades, les pestiférés, etc. Des *troubles*... à peine un mot nous laisse-t-il penser qu'il y en eut quelque vestige dans la bonne ville de Dunkerque.

Si la cité flamande était plus paisible que la plupart de ses voisines, ce n'est pas à dire que la justice criminelle n'ait eu à enregistrer aucun méfait; mais tout ce qui se passait, restait à peu près dans les limites ordinaires (2).

(1) Le mot *troubles* apparaît pour la première fois dans le registre de la ville au compte de 1558 ; on le retrouve ensuite en 1565, 1568, etc.

(2) Deux des exécutions faites mériteraient peut-être une mention à part. Nous en faisons juge le lecteur. L'une concerne un nommé *Caille*, exécuté par le feu en 1548; mais le registre des comptes relatant le fait n'indique pas son crime et ne mentionne pas que l'inquisition soit pour quelque chose dans l'affaire. L'autre concerne une malheureuse accusée de sorcellerie, divination, commerce avec les malins esprits, et exécutée, pour ces motifs, par le feu en 1550. Mais il n'est fait de l'inquisition aucune mention directe ou indirecte. L'échevinage jugea cette cause comme il jugeait d'ordinaire; le curé de la ville et le gardien des cordeliers n'intervinrent que pour offrir à la condamnée les secours de leur ministère spirituel. Nous avons parlé avec plus de détails de cette affaire dans une notice sur la pénalité au XVI[e] siècle.

Ainsi resta la contrée durant la première partie de la domination espagnole. Nous allons la voir sortir de ce long repos qui contrastait avec l'agitation qui s'était produite autour d'elle.

## X.

En 1558, la ville de Dunkerque, prise par les Français, avait été livrée au pillage. C'était alors l'usage, le droit de la guerre. Atteinte par l'incendie, l'église St-Eloi avait été dépouillée de tout ce qu'elle contenait de précieux. Les pillards avaient brisé les cloches elles-mêmes, afin de pouvoir en enlever les fragments. Les bourgades voisines avaient eu un sort semblable. Il faut pourtant en excepter Hondschoote qui, à ce qu'il paraît, resta propriétaire de ses cloches, et put en prêter une à la ville de Dunkerque qui la lui restitua quelques années après.

Nous devons rapporter ici une particularité restée peu connue. Redoutant la cupidité des ennemis, quelques personnes pieuses avaient mis à l'abri les reliques que possédait l'église St-Eloi. Lors de la bataille de Gravelines, le comte d'Egmont fit apporter dans son armée les principales reliques du pays ; celles de St-Eloi n'y manquèrent pas Elles revinrent à Dunkerque en 1560, rattachant à leur existence un souvenir cher au pays: celui de la victoire sur les oppresseurs.

## XI.

Jusqu'ici l'esprit public des Dunkerquois s'était contenu dans des limites à peu près constantes; les agitations du dehors n'arrivaient pas jusqu'à eux; à Tournai, à Messines, à Armentières, on chantait les psaumes de « *l'impie Marot* » qu'on n'en savait encore rien à Dunkerque. Notre ville n'avait qu'un écho affaibli des bruits de l'Allemagne, de la France et de la Flandre elle-même.

La prise de la ville par les Français semble avoir brisé le rempart qui isolait ce coin perdu du pays. L'agitation dont on n'avait pas de traces jusque-là, commence et se continue les années suivantes; les mauvais instincts débordent; la seule

année 1559 présente à Dunkerque plus de vingt sentences criminelles, ce qui était encore sans exemple.

Dans les environs, les malfaiteurs, vagabonds et autres, s'étaient multipliés; isolés d'abord ils s'étaient tenus dans les bois où le gibier leur fournissait leur nourriture. Quand cette ressource vint à manquer, le vol y suppléa. Mais la faim les fit sortir de ces retraites. Ils se groupèrent alors pour organiser le pillage des fermes à l'écart. Ils allèrent ensuite s'adresser aux hameaux, puis enfin aux bourgades. Les villes mêmes eurent à se garantir de leurs visites. Le gouvernement publia contre eux des édits nombreux, mais sans portée, vu l'absence de force régulière pour les faire exécuter. Pour prévenir toute éventualité et avoir au besoin un secours tout prêt et sous la main, l'échevinage de Dunkerque entra en relations avec les capitaines, comme le sire de Noircarmes, le comte d'Egmont et autres, et leur envoya les présents d'usage. Il se gardait bien d'appeler à Dunkerque une garnison proprement dite. Les troupes réputées régulières n'étaient, pour la plupart, qu'un ramas de gens sans aveu, ou du moins fort mal disciplinés. C'est à ce point que l'on redoutait l'arrivée des amis presqu'autant que celle des ennemis; aussi après la défaite des Français à Gravelines, les bourgeois avaient-ils demandé l'éloignement des troupes; et les clefs de la ville ayant été remises au magistrat, la garde des remparts resta de nouveau confiée au zèle et au courage des habitants.

## XII.

A cette époque, l'usage des boissons alcooliques, peu connu auparavant, s'étendit avec rapidité ; au commencement des troubles, le poortmestre de Dunkerque trouvait à peine quelqu'un qui acceptât la ferme du *vin bruslé* (eau-de-vie); en 1572, quand il fallut la renouveler, personne ne se présenta; l'année suivante on en obtint 55 livres 15 sous parisis (33 fr. 45 c.); en 1575, elle produisait 159 livres 15 sous; 1598, 773 livres. Bientôt les Flamands s'adonnèrent avec fureur aux liqueurs fortes. Des ordonnances de 1610 proscrivent « *la vente de brandevin* », vente qui se faisait sur les marchés

et les places publiques. Elles énoncent ee motif que : « *plusieurs s'enivroient en mouroient sans confession.* »

Ce renseignement n'est pas en dehors de notre sujet, et nous tenons à montrer jusqu'à quel point cet agent funeste a pu intervenir dans les bouleversements de la Flandre (1) en général et de Dunkerque en particulier.

## XIII.

On sait qu'en 1561, des commissaires avaient été envoyés dans le West-Quartier pour faire une enquête définitive. Comme il nous a paru possible que cette démonstration ait été l'occasion de quelque mesure exceptionnelle, nous avons recherché dans les registres officiels de l'époque tout ce qui regarde les exécutions capitales, quelqu'en ait été d'ailleurs le motif, et nous croyons être renseigné sur ce point aussi complètement qu'on peut le désirer.

Nous avons extrait de ces documents ceux qui concernent l'histoire religieuse, et nous allons les présenter à part (2).

(1) Le mot *sectez* (mis pour sectaires) figure pour la première fois aux registres des comptes de la ville, à l'année 1560.

(2) Nous transcrivons ici quelques pièces authentiques, pour faire apprécier les sectaires de l'époque.

La première est une lettre de Titelmans à la duchesse de Parme où il lui donne de nombreux et curieux détails sur la secte des anabaptistes :

Ypres, 14 novembre 1561.

J'ay receu de vostre Altesse en date le premier jour de ce moys, de puys lesquelles me suys informé, par aulcuns mes prisonniers et à aultres qui se sont rendeus à merchy, en recoignoissant leurs erreurs et offenses, comment il y a sept églises, ou (comme ilz disent) communautés des anabaptistes, asçavoir : à Ypres, Poperinghe, Menin, Armentières, Hondschoote, Tournay et Anvers. Dont l'église d'Ypres n'a duré que de VIII à X moys, laquelle, avecque icelle de Poperinge, ont esté par moy tourblées, par ampréhension et punition d'aulcuns d'iceulx, et sesont en partye retirés vers Armentières et Hondscote, et en partye vagabundés par le plat pays ; en faisant beaucoup de mal entre les simples gens. L'église d'Armentières est en cy grand nombre, que, pour faire leur cène ou (comme ils appellent) leur fraction du pain, il leur est besoigne de faire trois assemblées, en divers temps et lieus, pour le faire secrètement, dont l'une a esté de IIIIxx à cent personnes. En Anvers, pour faire semblable, ils font de XXV à trente assemblées tant entre comme dehors la ville. Quant à Hondscote, il ne a que dire du nombre, car c'est un abysme. Entre Ypres et Menin, au bois, ont esté tenues plusieurs conventicles de IIIIxx à cent personnes, et mesmes de dens la ville, entre aultres une de 38 à 40 per-

Dans le procès que nous examinons d'abord, deux accusés figurent ensemble, sans que nous puissions dire pourquoi l'accusation, le jugement, la sentence et l'exécution des deux prévenus aient été simultanés.

Daniel Gallant, de Steenwerck, et Pierre Annot, de Bail-

sonnes. Et en toutes les dictes assemblées ont esté rebaptizés aulcuns, tant femmes que hommes, car c'est une règle général que que personne ne peut faire la cène avecque les anabaptistes, ne soit qu'il se laisse rebaptizer ou soit rebaptizé auparavant. Le prince souverain de iceulx est Joachin le sucrier, saulf que un Joos, nagueires par le feu en Anvers exécuté, a rebaptizé et faict la cène en aulcunes assemblées.

Je laysse ancoir de raconter ichy les infections de Rolliers (Roulers?), Wervy (Werwick), Halewyn (Halluin), Cortray (Courtray), et les villaiges, du moyns aulcuns la entour, Gand, et beaucoup des aultres lieux et le plat payz, que, en besoignant deuement, se poulroit découvrir. Aussy ne parle des luthériens et calvinistes, qui sont en très-grand nombre au pays, et vont et viennent journellement en Angleterre, principlement par Nieuport, sans contredict quelcunque, avecque leurs biens, avecque grand regret et murmur de gens de bien, et de la ancienne foy, combien que, par ce moyen, Vostre Altesse poulroit entendre le debvoir que les officiers font en ceste matière, soit qu'ils ayent excuse de ignorance, ou aultre, dont me report à leur conscience. Quant au cas de dénuncier les officiers deffaillans en particulier, ce seroit bien difficile à faire : Messieurs les commissaires font leur debvoir sans faulte ; mais ils ne peullent estre partout, n'y empeschier, quant ils sont en leurs quartiers, que alieurs la peste ne se augmente, principalement les anabaptistes, qui sont les plus fins, secreets et obstinés de touts.

Quant à moy, je propose et commence à wyder touts les procès de mes prisonniers, tant à Ypres que à Courtray, Tournay et Gandt, qui sont en nombre de 26 à 30, en suppliant très-humblement à Vostre Altesse que, cela faict et expédié, de vouloir prendre en grey le petit service que ay sceu faire, l'espace de XVI ans, avecque la grâce de Dieu, tant à l'Empereur, de bonne mémoire, comme au roy, notre sire ; en ceste matière tant odieuse, moleste et périculeuse, avec bien peu d'assistence, en moy supportant d'oires en avant, et ce pour plusieurs razons movans et constraingnans de ce demander et supplier.

Au surplus, il me samble plusque tamps de y mettre remède par bons moyens ordinaires et statuts convenables et continuelle dilligence, affin que sédition ne aviègne, à quoy tant de calvinistres, comme les anabaptistes de diverses sortes, et aultres sont assés inclins.

J'escrye ces nouvelles bien à mon grand regret ; mais le doleur et affliction de mon cuer, et apparent dangier que poulroit sortir, me constraingent à ce faire. Il plaira à Vostre Altesse me pardonner l'audace dont je en use en ceste en droit.

A monseigneur l'évesque d'Ypres assisteray volontiers en tout ce que mesera possible, estant requis ; j'ay espoir que sa présence fera grand fruict, tant par sa bonne doctrine que par la vertueuse vie et exemplaire.

Atant je prie a Jésu-Christ, nostre saulveur, qu'il garde Vostre Altesse long-temps en bonne santé, pour la défense de son espeuse, nostre Mère

leul, avaient pris le parti de ce qu'on appelait la réforme. L'inquisiteur de la foi les avait signalés au bailli de Dunkerque.

Ce fonctionnaire fit, en cette qualité, la calenge suivant les

la Sainte Eglise, en donnant continuellement sa grace. De Ypres, le XIIII[e] jour de novembre 1561.

Par l'humble orateur de Vostre Altesse,

Pierre TITELMANS, inquisiteur.

(Correspondance de Philippe II, tome II, page 484).

Même tome, page XXXII, on lit ce qui suit :

Le 6 janvier, les deux prisonniers de Bruges ont été de nouveau mis à la même torture (privation de sommeil) pour les forcer à faire connaître la maison où on les recevait à Bruges, et le lieu où se tenaient leurs principaux capitaines : deux choses qu'aucun de ceux qui avaient été exécutés dans les autres villes, n'avait voulu découvrir, quoiqu'on leur eût fait souffrir les tourments les plus cruels.

Il continue ainsi :

« Ces hommes ont déclaré qu'il y a vingt et quelques années que leur compagnie est instituée. Le ministre qu'ils ont, ils l'élisent de la manière suivante: Tous se réunissent dans une maison à la campagne. Pendant trois jours, ils jeûnent et prient : leurs jambes et leurs pieds sont nus, aucune espèce de linge ne couvre leur corps. Ensuite les votes sont recueillis, et celui qui réunit le plus de suffrages est nommé ministre. Le nom qu'ils lui donnent est celui d'assembleur (congregador) ou marieur. Ce ministre a autorité de marier et de démarier ; il donne à chacun les femmes que celui-ci peut nourrir. Jusqu'à présent, celui qui en a eu le plus, en a eu six : d'autres en ont quatre, la plupart en ont deux. Ces femmes ne peuvent appeler leur mari autrement que seigneur ; ils se fondent en cela sur ce qu'Abraham était nommé ainsi par sa femme Sara. Après le souper, le mari désigne la femme qui dormira avec le seigneur : aucune ne peut se recommander ni s'offrir d'elle-même. Elles récitent certains vers, et celle qui dit le dernier va dormir avec le seigneur. Quand quelqu'une des femmes montre du dégoût de ce genre de vie, ou donne à son mari un sujet de mécontentement, il s'en plaint au ministre : alors on l'emmène dans un bois, et le ministre la tue. Il y a eu tel ministre qui en a mis à mort six ou sept. Ils baptisent leurs enfants, non pour la rémission de leurs pêchés et l'infusion de la grâce, mais pour éviter le scandale, et pouvoir vivre parmi les autres citoyens. Ils ont des nourrices à eux qui élèvent leurs enfants. La raison pour laquelle ils permettent plusieurs femmes, est le désir de voir s'augmenter cette sainte compagnie : ils s'étayent de l'autorité du vieux testament, en vertu duquel la polygamie existait chez les patriarches.

» Aucun d'eux ne peut se marier avant l'âge de vingt-trois ans. Quand quelqu'un ne peut plus nourrir sa femme, il la laisse, avec l'autorisation du ministre. Ils sont soumis à une épreuve de quatre ou cinq années : si, pendant ce temps, ils ont montré leur aptitude au massacre et au vol, le ministre les admet dans la compagnie et reçoit d'eux le serment de fidélité à leurs frères.

« Personne n'a la permission de s'enivrer, de crainte qu'il ne découvre

formes ordinaires, et appela les prévenus devant le tribunal nommé *Vierschare* (1), dont les membres étaient ceux de l'échevinage, mais assemblés en cour de justice, et appelés par ordonnance de Charles-Quint à *connoître des bourgeois trouvés luthériens.*

les mystères de la compagnie: il n'y a d'exception à cette règle que pour trois ou quatre des plus parfaits, dont la constance a été approuvée par les tourments du feu. Un d'entre eux se fatigua : il dit qu'il savait un métier, et qu'il ne voulait plus vivre ainsi. On dissimula avec lui. Deux mois s'étant écoulés, on l'engagea à se promener dans un bois: on lui donna à porter une barre de fer que tous portaient à leur tour. Quand on fut au milieu du bois on l'assomma avec cette barre, en disant qu'Isaac porta le bois dont son père Abraham se servit pour le brûler. Nous, les catholiques, ils nous tiennent pour athées et ennemis de Dieu : aussi regardent-ils comme licite de nous tuer et de nous dépouiller de nos biens ; ils prétendent même en cela faire un grand service à Dieu. Les objets de la loterie d'Anvers ont été enterrés dans les champs, en certain endroit que par quatre d'entre-eux seulement — le ministre et trois capitaines — connaissent; ils ont coupés les grandes pièces et les vases en petits morceaux, et en ont empli un tonneau qui a été enfoui dans un fossé. Quand ils ont besoin d'argent, ils vont là, et en tirent quelques pièces qu'ils vendent où ils peuvent : à Maestricht, ils se sont procuré ainsi plus de trois cents écus. Si Dieu n'avait pas fait découvrir ces malfaiteurs, ils auraient troublé, et plus que troublé, le pays : alors même qu'ils n'eussent pas prévalu, ils auraient fait bien du mal. Les premiers renseignements qu'on a obtenus sur eux, on en fut redevable à une vieille qui fut brûlée à Breda, et qui était la sixième femme de l'un de la bande. Les autres sont dus à ces deux prisonniers de Bruges, qui ne sont mariés ni l'un ni l'autre, étant âgés de moins de vingt-trois ans.

Même tome, à la page XXVIII, on lit:

Nul n'était reçu parmi les plus parfaits de cette religion, qu'après qu'on s'était assuré, par les tourments qu'on lui faisait subir, qu'il saurait, étant pris, souffrir avec courage les tortures auxquelles la justice les condamnerait. Aussi les prisonniers de Bruges, et surtout le principal d'entre eux, n'ont-ils pu être vaincus par aucun tourment que la privation du sommeil : la veille forcée lui a fait avouer des choses étranges. Les lettres qu'ils s'adressaient, quand ils avaient à faire quelque mauvais coup, étaient ainsi conçues. S'il s'agissait de piller un monastère de religieuses, le capitaine de Bruges écrivait à celui d'Anvers en ces termes :

« Tel jour de tel mois, à telle heure, je marie ma fille en tel endroit. Je » voudrais que vous vous y trouvassiez; venez-y en si bon ordre que ma « fête en soit honorée. » La lettre était de la même teneur pour un fils.

« Quand ils volèrent la loterie d'Anvers, il y a un an, ils sortirent de Berckem, près de cette ville, à onze de la nuit, au nombre de seize, plus ou moins. Ils vinrent par la muraille jusqu'à une petite porte de la ville neuve. L'un d'eux dit en chemin : « Nous somme bien peu pour l'entreprise que nous avons formée. » Le capitaine lui répondit d'être tranquille; que, dans la ville, ils avaient des amis. Ils ouvrirent la porte, qu'ils trou-

(1) Vierschare : *quatre membres, quatre divisions ?*

C'était la première fois ou à peu près que le tribunal bourgeois était en présence des difficiles et graves fonctions que lui décernait le souverain. Il était en perplexité non moins par la *manière* que pour la *matière*. Il manda, pour s'éclai-

vèrent sans clef ni serrure aucune: à leur entrée, ils furent reçus par le bourreau, accompagné de douze ou quinze individus, et cette porte demeura fermée, au moyen d'une corde trois ou quatre jours. Malgré tout cela, le bourreau trouve tant de faveur, qu'on ne fait pas justice de lieu, au grand scandale du peuple. »

Le placard du 25 Septembre 1550, décernait la peine de mort, par le fer, la fosse et le feu, contre ceux qui vendaient, achetaient, copiaient ou recevaient des livres hérétiques; qui peignaient ou vendaient des figures opprobrieuses de la vierge Marie, des saints ou de l'ordre ecclésiastique; qui brisaient ou effaçaient des images faites en leur honneur; qui tenaient ou permettaient chez eux des conventicules; qui disputaient sur la Sainte Ecriture en public, ou en secret; qui prêchaient ou soutenaient les doctrines des autres réprouvés. Il défendait de loger, recevoir ou favoriser les hérétiques. Il prononçait l'exclusion de toute charge ou état honorable contre ceux qui avaient été convaincus ou suspectés d'hérésie, même après qu'ils auraient été reçus à pénitence.

Il provoquait à la délation, en adjugeant aux délateurs la moitié des biens de celui qu'ils auraient fait condamner. Il prescrivait aux cours souveraines et provinciales d'adjoindre aux juges ecclésiastiques, lorsqu'elles en seraient requises par eux, un membre de leur corps, afin d'être présent aux informations qu'ils auraient à prendre, et aux procédures qui en seraient la suite. Il imposait à tous officiers et vassaux de l'Empereur, l'obligation de prêter aide et assistance aux juges ecclésiastiques, pour l'appréhension et détention des personnes infectées d'hérésie. Il interdisait expressément aux juges de modérer les peines sous prétexte qu'elles seraient « grandes et dures, et apposées seulement à terreur des délinquants. »

Il prononçait la nullité de toutes aliénations, donations, cessions, transports, testaments, faits par des hérétiques, depuis la première contravention aux ordonnances commise par eux. Il menaçait du châtiment réservé aux coupables les personnes qui auraient écrit ou présenté des requêtes en grâce pour des coutumaces. Enfin il déclarait passibles de la hart les libraires qui vendraient des livres renfermant des erreurs contre la foi. (Correspondance de Philippe II, tome I, page CVI).

Charles-Quint se plaint dans une lettre, « de ce que le mal non-seulement continuait, mais plutôt s'augmentait en aucuns quartiers, par les contraires vigilances et deligences d'aucuns mauvais esprits qui ne cessaient de, par tous les moyens et en tous lieux, jeter leur venin; qui pis est, faisaient le nom et office des dits inquisiteurs odieux, et mettaient leurs personnes en mépris, irrévérence et haine du commun peuple: dont procédait que non-seulement ils étaient contempnés, mais à la foi eux et leurs subdélégués en danger de leurs personnes (Lettre circulaire, datée de Bruxelles, le 27 Janvier 1554 (1555 n. St.) Registre intitulé: Sur le faict des héresies et inquisition. fol 344-345). Correspondance de Philippe II, tome I, page CXXII.

Les auteurs de la ligue, dit quelque part Fray Lorenço, voyant que les

rer, l'inquisiteur lui-même. Ce fonctionnaire et son assesseur arrivèrent à Dunkerque le 2 Décembre 1560. Suivant l'usage, le bourgmestre leur présenta les vins d'honneur.

Sur la demande de l'échevinage, l'inquisiteur avait convoqué les personnes qui, dans le canton, passaient pour les plus instruites dans les matières mises en question. On résolut de faire une séance de controverse, où les points litigieux seraient débattus avec les accusés.

Cette condescendance est certes très-louable, mais il ne pouvait en ressortir aucun résultat avantageux. Convaincus, les prisonniers auraient paru, à leurs co-sectaires, être opprimés ou cédant à la peur; persévérants, ils devenaient des héros, des martyrs. Eux-mêmes trouvaient dans leur amour-propre un étai à leurs convictions. La résistance aux sollicitations, aux menaces des puissances, les élevait à leurs propres yeux, et leur donnait une valeur imprévue.

L'évènement justifia cette appréciation. Les prisonniers conservèrent leurs opinions; les controversistes leurs arguments. Dans des entretiens particuliers, le gardien des Dominicains de Bergues tenta d'éclairer les prévenus. Mais ces efforts ne furent pas plus fructueux que les précédents. Pendant les cinq mois que se prolongea la détention des deux inculpés, il renouvela sans plus de succès les mêmes tentatives.

Six semaines s'étaient passées depuis la dernière entrevue.

choses ne leur succédaient pas comme ils s'en étaient flattés, résolurent de prendre une autre voie. Ils choisirent trente personnes de la confédération, qui allèrent à Anvers, à Malines, à Gand et dans les autres villes les plus fréquentées.

Ceux-ci, avec leurs amis et leurs domestiques, s'asseyaient, au dîner et au souper, aux tables d'hôte: là ils mettaient sur le tapis l'inquisition d'Espagne que le roi voulait introduire aux Pays-Bas; ils disaient que l'intention de Votre Majesté était de confisquer les biens, de brûler les personnes, ou de leur mettre des san benitos: ils inventaient toute sorte de cruautés des inquisiteurs d'Espagne, et mille autres choses horribles, pour soulever le peuple contre Votre Majesté.

Ces moyens ne restèrent pas sans succès: les voyageurs à leur retour chez eux, contaient à leurs concitoyens les choses qu'on leur avait dites; et les catholiques, aussi bien que les hérétiques, étaient furieux: ils disaient qu'ils verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang, plutôt que de souffrir l'inquisition. Malgré tout cela, les chefs de la confédération ne purent amener le peuple à prendre les armes contre Votre Majesté, comme ils le désiraient et y poussaient de toutes leurs forces.

Suivant les déplorables errements de la procédure d'instruction alors en vigueur, Gallant fut mis à la *gehenne*. On voulait obtenir la révélation du nom de ses complices. On n'obtint rien. Quant à Annot, il ne subit pas cette épreuve; peut-être avait-il satisfait par des aveux suffisants.

Après la torture endurée par Daniel Gallant, le doyen de Bergues et le frère Henri essayèrent de nouveau de le persuader; mais rien ne put ébranler la constance du patient.

Entrés dans cette voie, où ils ne pouvaient reculer, les échevins consultèrent quatre avocats renommés, leur demandant leur avis sur le cas présent; cet avis écrit et signé « *sur l'affaire pendante entre le bailli et les prisonniers* », approuva ce qui avait été fait et qui se trouvait d'ailleurs sanctionné par la coutume alors en vigueur.

Le 20 Janvier, le doyen de Bergues et son collègue reprenaient leurs charitables mais infructueuses exhortations, et le magistrat de Dunkerque envoyait à Ypres une seconde députation pour demander à trois légistes *licenciez-es-droit* ce qu'il avait à faire dans la triste occurrence où il se trouvait. La réponse écrite et signée fut tout-à-fait dans le sens de la consultation de Gand, et poussait à aller en avant.

Appuyé sur ces autorités, l'échevinage ne pouvait se décider encore à donner à cette affaire la seule issue qui apparut possible. Il temporisa. Au milieu de ces pourparlers, les mois s'écoulèrent; le 11 Avril il députa vers le prieur des frères prêcheurs d'Ypres et le provincial des Augustins de Bruges, les invitant à venir auprès des détenus et dans l'espoir que ces nouveaux auxiliaires seraient plus habiles ou plus heureux que leurs collègues. Les délégués du magistrat ramenèrent à Dunkerque les religieux, et le curé les hébergea au presbytère.

Un tel voyage serait aujourd'hui une bagatelle, alors c'était une *affaire;* le trajet avait ses difficultés et ses dangers vu la nature des véhicules, l'état des routes et celui de la contrée parcouru en tous sens par des partisans gueux, tout-nuds, bocqueteaux... Il témoigne de la disposition d'esprit des juges et de leur penchant à la miséricorde.

La réponse des prévenus ne laissant plus d'espoir, le 18 Avril 1561, l'échevinage prononça la sentence capitale qu'il avait essayé de décliner.

Aux yeux des protestants, les considérants de cette sentence n'avaient pas plus de valeur que les considérants analogues de nos tribunaux contre les socialistes n'en ont aux yeux de leurs co-religionnaires.

Sujets du roi, Annot et Gallant avaient contrevenu aux placards sur les sectes; ils avaient en leur possession des livres *sans privilège* désignés spécialement dans les ordonnances, des livres hérétiques..... Ils s'étaient montrés les adhérents de ceux qui se déclaraient les ennemis du roi et de l'Eglise, les fauteurs des troubles qui menaçaient le pays...

Annot était détenteur d'un « *nouveau testament translaté de grec en fransois*, avec *épitre et annotation de Jan Calvin, notoire hérétique;* de plus un certain catéchisme et un autre libelle ou feuille volante *(Guoyerkins)* plein de fausses et détestables doctrines; *Briefve confession de foi pour montrer l'accord et lunite que les églises dispersees par le royaulme de France ont en la doctrine*... »

De son côté, Gallant avait « un nouveau testament imprimé en 1545 par Etienne Normand, et un autre livre, *le petit catéchisme du peuple flamand* par Martin Muiron... »

Il avait adopté les erreurs qu'il y avait lues; n'admettait que deux sacrements, niait la doctrine de la sainte-église, brisait le fil des traditions si religieusement conservées des apôtres jusqu'à nous.........................................

..................................................

La sentence portait que les condamnés seraient « attachés » à un poteau dans le parc, en face de l'hôtel-de-ville, et que » là ils seraient, par le moyen du feu, menés de vie à mort; » de là traînés à la justice de la ville, près de la porte de » Nieuport à *Pierkcpaps* (aujourd'hui le Roosendal), et que » là ils resteraient pendus pour servir d'exemple... »

Suivant la clause ordinaire aux sentences criminelles, les biens étaient confisqués au profit du seigneur... non pas du roi d'Espagne, mais bien du seigneur foncier de Dunkerque, alors Jeanne d'Albret, mère du prince qui fut ensuite Henri IV; princesse qui était aussi du parti de la réforme. Circonstance que n'ont pas remarquée certains écrivains qui ont plaisanté au sujet de ces confiscations.

Les détails dans lesquels nous venons d'entrer sont d'une scrupuleuse exactitude et extraits ou déduits du registre des

comptes de la ville. S'ils nous prouvent combien le fait principal dont il s'agit est regrettable, ils montrent aussi qu'une fois la jurisprudence du temps posée, les juges n'avaient pas deux chemins à suivre et qu'ils ont d'ailleurs, par des tentatives bienveillantes, essayé autant qu'il était en eux, de diminuer tout ce que l'humanité leur signalait de douloureux dans leur mission.

L'exécution se fit le 18 Avril 1561; vingt arbalestriers, trente arquebusiers et trente-cinq archers des compagnies bourgeoises vinrent prêter main-forte à la justice.

Le procès de Michel Marcot montre les mêmes errements, et des détails à peu près identiques.

Au mois de Novembre 1561, l'inquisiteur avait renvoyé à l'échevinage ce meunier Dunkerquois qui, en sa qualité de bourgeois, ne pouvait être appelé devant d'autre tribunal.

Le magistrat répugnait à accepter cette mission ; aussi le 21 Novembre il délégua le pensionnaire pour s'entendre à ce sujet avec l'inquisiteur. Cette négociation n'ayant pas abouti, le magistrat envoya à Furnes pour savoir comment on y avait procédé contre un hérétique renvoyé par l'inquisiteur ; il députa à Bruxelles deux échevins, afin d'obtenir de la cour que le conseil général de Flandre fût exclusivement chargé de l'affaire, et que le prisonnier fût envoyé avec ceux dont le dit conseil devait s'occuper, et qui se trouvaient à Ypres. Cette démarche échoua encore et Marcot fut renvoyé devant ses juges naturels.

Sans attendre la réponse, les échevins avaient envoyé le prisonnier à Ypres. Le mois de Mars suivant (cinq mois après), il revenait à Dunkerque.

Le 16 de ce mois on procéda à l'examen du prévenu. Le frère prêcheur de Bergues y avait été appelé. Cette démonstration étant demeurée sans résultat, les choses restèrent, pendant trois semaines environ, dans le *statu quo*. Le gardien des cordeliers de Dunkerque essaya à son tour, mais inutilement.

Sur le peu de succès de ses efforts, le corps municipal s'adressa à Gilles Decorte, Charles Vandaele et Jacques Degrave, « *licenciez en droit* », afin d'avoir leur avis écrit et motivé sur le procès criminel intenté à Marcot. L'avis des gens de

loi déclara aux échevins qu'il fallait avancer dans la voie d'où ils voulaient sortir.

Six semaines s'écoulèrent encore, et croyant trouver une issue pacifique à la difficulté, le magistrat ajourna pour le 15 Mai Marcot, qu'il somma de répondre clairement et catégoriquement aux questions qui lui seraient posées par une réunion d'hommes doctes et habitués à la controverse.

Au jour dit, la conférence se réunit dans une salle au-dessus de la porte du Nord, contre le château de la dame de Vendôme; c'était à peu près la pièce aujourd'hui réservée à la chambre de commerce, au-dessus du bureau du pilotage.

Marcot y comparut. Il persista dans ses erreurs.

Douze jours après, mandé par les juges, le *pater prior* d'Ypres venait à Dunkerque avec son religieux pour essayer une dernière tentative.

Elle fut ce qu'avaient été les précédentes.

Enfin le 2 Juin, voyant qu'elle avait affaire à « *un hérétique* « *incorrigible, obstiné*... » qui voulait « *interpréter l'E-* « *criture à son point de vue*... » la vierschaere le déclara séparé du giron de l'Eglise; et puisque les efforts tentés pendant sa longue détention n'avaient obtenu aucun amendement, faisant droit à la requête du bailly, elle condamna Marcot à être « *réduit en cendres*... »

Cette sentence reçut son exécution, comme la précédente, au même lieu, avec les mêmes gardes; le supérieur des cordeliers assista le patient dans ses derniers moments, sans le ramener à récipiscence.

Ces cruelles manifestations, contraires à l'esprit de mansuétude de notre divin maître, ne conduisaient pas où l'on voulait arriver. L'erreur a ses martyrs ; la violence ne change pas les consciences; elle appelle d'énergiques et aveugles représailles... Elle pose une auréole au front du persécuté ; elle l'entoure d'un éclat qui séduit la foule, y jette de fausses lueurs et fait naître parfois une sympathie aveugle que n'eût jamais acquise celui qui en devient ainsi inopinément l'objet; c'est ce qui arriva peu de temps après pour un misérable apostat, Philippe Levasseur.

Pris du vertige qui gagnait tant de têtes, ce malheureux prêtre avait oublié son titre et sa mission. Il suivit les nova-

teurs aux presches, hanta les conventicules, se lia avec les plus chauds partisans de la nouveauté; il ne tarda pas à nier les sacrements et à interpréter à sa manière les Ecritures.

Il nous semble qu'en sa qualité de prêtre, Levasseur aurait dû être appelé devant une cour ecclésiastique. Il n'en fut pas ainsi: le bailli le traduisit à la barre de l'échevinage, qui, pour cette affaire, tint séance en robe *avec les bandes de velours*, et ce tribunal laïque entendit la cause.

Levasseur fut mis en rapport avec les hommes les plus habiles du moment, mais rien n'y fit.

Déclaré *apostat incorrigible, hérétique obstiné*, il fut condamné par l'échevinage laïque à être *dépouillé de la robe sacerdotale, séparé du sein de l'Eglise et envoyé au bûcher...*

Le 17 Septembre 1562, à quatre heures du matin, afin d'éviter toute émotion parmi le peuple, sept hommes de chacune des trois ghildes ou confréries assermentées, allèrent le prendre à la prison du château près la Noortpoorte et le conduisirent à la *gayolle dessoubz la maison de la ville.*

Le frère Henri, des prêcheurs de Bergues, le doyen de cette même ville, le gardien des Cordeliers de Dunkerque, le père Decampo de Dixmude firent d'inutiles exhortations pour le déterminer à mourir dans la foi de ses pères.

De la *gayolle* il fut conduit sur *le parc* en face de l'hôtel-de-ville, et là il fut exécuté par le feu. Douze arbalestriers, vingt-quatre archers et vingt-quatre arquebusiers bourgeois maintinrent la foule accourue à ce lamentable spectacle.

Après cette exécution, le bailli eut encore à exercer son ministère contre Gilles Vandewalle, boulanger.

Le récit journalier des affaires du temps, peut-être l'impression même des supplices dont il avait été le témoin, exaltèrent son imagination, et un jour, sans motif apparent, il sortit comme un furieux de sa boutique et courut sur la voie publique, proférant des blasphêmes et des propos hérétiques. On l'arrêta comme insensé et le bailli articula sa plainte contre les parents et les amis du délinquant pour défaut de surveillance. Cette action donnait à une mauvaise affaire la tournure d'une simple cause de curatelle à établir. Le prisonnier fut renvoyé à Gand.

Le magistrat, pour mettre sa responsabilité à couvert, con-

sulta à deux reprises deux avocats licenciés en droit. L'affaire traîna en longueur; nous avons lieu de croire qu'il n'y fut pas donné suite.

## XIV.

Quelques années se passèrent sans que rien d'analogue se reproduisît. Lorsqu'en 1566, après les déportements des iconoclastes, un nommé Jacques Vanhondeghem, chef d'une de ces bandes, eut été arrêté, le *maistre rompeur d'imaiges* ne fut plus envoyé au bûcher; exposé au pilori, il fut seulement fouetté et banni.

## XV.

Les pillards de ce quartier reçurent nom tout-à-fait local, celui de *Waterlotiers;* Jean Denys, leur capitaine, ayant été « *prins par les souldarts de la garnison* », ainsi qu'un nommé Thomas de Barkère, de leur bande, ils furent pendus tous deux. Mais ici la cause devenait purement civile et ne sortait pas des cas de répression de la justice ordinaire.

Nous ne pensons pas que *l'époque des troubles* ait eu à Dunkerque d'autres causes capitales pour fait de religion.

## XVI.

Le sentiment naturel de miséricorde et de prudence qui inspirait les échevins et les détournait de ces jugements sévères, amena un adoucissement dans les peines et une certaine mollesse dans la surveillance des prisonniers. Il y a beaucoup d'exemples d'évasions des détenus, et ce cas se présente si fréquemment qu'on est amené à supposer qu'il y avait quelque connivence de la part du geolier ou de la part du magistrat, qui ne sévissait pas contre ce gardien négligent ou infidèle.

Pour sauver au moins les apparences, les échevins profitèrent de la nouvelle évasion de quatre prévenus pour demander au seigneur de Dunkerque la restauration de la prison (1565). La réponse du seigneur se faisait attendre; les travaux furent commandés pour son compte.

Le délai du prince de Navarre, inspiré par un motif que chacun peut apprécier, obtenait le même résultat que désirait l'échevinage, mû par une tout autre pensée.

Quelles qu'aient été les préoccupations des esprits sous le rapport religieux, à Dunkerque, un danger menaçant aidait à les en tirer. Nous voulons parler de la peste.

Qu'était-ce que la peste? D'où était-elle venue? Quand a-t-elle disparu?... Ces intéressantes questions ne sauraient être traitées ici. Nous dirons seulement que ce fléau, quelque fût sa nature, reparaissait à des intervalles irréguliers, que rien ne semble déterminer; qu'il régnait avec une intensité variable, disparaissait sans qu'on sût pourquoi, et revenait sans qu'on en soupçonnât la cause. A en juger par certains traits, le *choléra* serait l'héritier présomptif de la peste, s'il n'est pas la peste elle-même revêtue d'un autre nom.

Les registres de la localité désignent cette épidémie sous le nom de peste ou *soudaine malladie*. Elle était éminemment contagieuse, ou du moins elle était réputée l'être; aussi la terreur qu'elle inspirait, était-elle excessive. Elle est devenue proverbiale.

Autant que possible on isolait les pestiférés. L'échevinage avait fait construire hors la ville, en un lieu nommé *Cleyputz* ou *Cleypitz*, des cellules *pour les infectez*. C'est à peu près l'endroit où, par la suite, fut érigé le couvent des Capucins. On sait que ces religieux s'étaient imposé le soin des malheureuses victimes de la contagion.

Cependant, le nombre des pestiférés était trop considérable et les quelques cellulles ainsi préparées étaient insuffisantes. Les maisons *infectées* étaient signalées aux passants par une barre de bois ou une croix de paille.

Des hommes dévoués, des *cyrugiens* étaient payés spécialement par la ville pour le service des *pestiférés;* pour les *flébotenir* (saigner) *et les assister*. Ils succombaient rapidement dans leur dangereux ministère. Du moins les registres de la ville rappellent les noms d'un trop grand nombre d'entre eux.

Ces fonctionnaires avaient une robe de drap rouge que leur fournissait la commune et qui les faisait reconnaître au loin. A la vue d'un *rouge-maistre*, les passants rebroussaient

chemin et fuyaient la contagion qu'il était censé porter avec lui.

Les pestiférés ne mouraient pas tous; plusieurs portaient long-temps leur mal et finissaient par s'en délivrer. Pour le service des malheureuses *infectées*, l'échevinage payait une sage-femme spéciale. Les individus atteints ne pouvaient circuler dans les rues, sans porter à la main une longue baguette blanche, indication de leur état sanitaire.

Ces sorties par la ville semblent admettre une indisposition peu grave; l'institution des sages-femmes spéciales suppose un délai ordinaire et assez prolongé... celà montre combien les effets étaient variables. Car mainte fois la peste frappait inopinément ses victimes, qui tombaient comme foudroyées dans la rue. Les dix premiers jours du mois de Décembre 1561, les religieuses de l'hôpital St-Julien donnèrent la sépulture chrétienne à soixante malheureux, dont elles seules avaient le courage de relever les cadavres par les *rues et celliers* de la ville; dans le mois de Janvier suivant, elles eurent encore à exercer 12 fois ce ministère de dévouement et d'abnégation; spectacle touchant qui nous dévoile la force de la foi et que renouvellent partout les admirables filles de St-Vincent, les sœurs de charité (1).

La lèpre était un fléau contemporain de la peste, mais son règne s'étendait d'une manière plus continue et sans les soubresauts de sa redoutable consœur. Cette autre misère de l'humanité avait aussi trouvé dans les hommes religieux les soins que l'égoïsme naturel lui refusait, repoussé qu'il était par l'instinct de la conservation personnelle. C'était un des fonctionnaires de l'église paroissiale qui était le *gouverneur des lépreux* ou *ladres*. Comme aussi *la maisonnette des lépreux* était dans une rue contiguë à l'église. C'était un marguillier qui était gouverneur de la *table des pauvres*. Il n'est point de misère qui ne vienne s'abriter sous la miséricorde de la religion.

La lèpre, maladie endémique, hideuse et dégoûtante, conduisait à la mort ses victimes, mais par des chemins plus ou moins pénibles, plus ou moins prolongés. La cause en est

(1) La peste se trouve mentionnée aux registres des comptes aux années 1519.... 1558, 1561, 1562, 1564, 1579,.... 1596, 1597....

encore inconnue. Toutefois la contagion, la malpropreté, l'alimentation, l'eau, l'air... y avaient une influence encore insuffisamment appréciée. Nous avons transcrit dans un mémoire sur le sujet, les affreux caractères de la lèpre, nous y avons rappelé l'origine de mots *ladre, ladrerie, mal-ladre, cagot, mésiel*, et autres analogues ; nous y renvoyons le lecteur et nous bornons à cette mention qui nous intéresse seule dans ce chapitre, que les lépreux n'avaient de consolation et de secours personnel que des cœurs inspirés par la charité.

Au XVI^e^ siècle, lorsqu'un habitant de Dunkerque paraissait atteint de la lèpre, il était tenu de faire constater son état. A cet effet, il se rendait à Ypres, où siégeaient l'évêque et le jury institué dans ce but. C'est ce qu'on appelait aller *à la preuve... à la preuve de la ladrye... à la preuve de la maladery de lèpre...* Hommes, femmes, enfants étaient également astreints à cette formalité. L'échevinage contribuait aux frais de route et les registres des comptes portent chaque année un certain nombre d'articles de « 32 *sous parisis* » payés pour cette cause.

Cette particularité est une des mille preuves que nous pourrions apporter pour montrer que la *communauté* n'était pas un vain mot et que chacun des bourgeois trouvait dans son titre un avantage réel.

Une sollicitude vraiment paternelle était au cœur de l'échevinage. On le voit entretenir un asyle pour les pauvres passants, fournir des aumônes à des pauvres pèlerins, faire à de malheureuses veuves des avances qu'elles auraient remboursées à leur premier moyen; agir de même pour un bourgeois qui, revenant d'un voyage, trouvait sa maison dépeuplée par la peste.

Les enfants trouvés figurent chaque année aux comptes de la ville, non seulement on les mettait en nourrice, puis en apprentissage, mais on aidait à leur établissement (1).

La caisse de la commune fournissait une subvention à des fils de bourgeois étudiant à Louvain, pour les aider à payer leurs livres de droit et les dépenses qu'entraînait leur séjour à l'université.

Les ouvriers blessés aux travaux de la ville étaient pansés

(1) Voir les comptes de 1537, 1548, 1549, 1550....

et soignés par la commune ; les pauvres indigents et d'autres personnes recevaient des marques de la charité échevinale. Les étrangers eux-mêmes n'en étaient pas exclus, soit qu'ils fussent naufragés (1) ou victimes de quelque sinistre (2). En faveur des malheureux, la bourse de la bourgeoisie s'ouvrait sans qu'on s'arrêtât à cette considération, qu'ils étaient de Calais (1551), de Guines, de St-Pol (1556) ou d'autres lieux.

Par suite de ces procédés, qui faisaient administrer une ville comme un père de famille conduit sa maison, le magistrat députait quelqu'un de ses membres vers l'évêque, pour demander la nomination d'un curé en remplacement du curé défunt ; il envoyait à Bergues, à Bruges, à Ypres, afin d'obtenir un prédicateur pour l'Avent ou le Carême. C'était aux frais de l'échevinage que ces négociations se faisaient ; les prédicateurs étaient logés, traités, rémunérés par la caisse de la ville ; les vins de la commune leur étaient réservés. C'était aussi le bourgmestre qui réclamait, au besoin, les exemptions concernant le jeûne ou l'abstinence.

C'était sur l'invitation de l'échevinage que l'inquisiteur venait à Dunkerque pour délibérer sur les cas d'hérésie et autres analogues.

## XVII.

Telle était la physionomie de notre ville, lorsqu'en 1565 la Flandre fut bouleversée par une explosion effrayante et dont le passé ne donnait pas d'idée. Les *gueux* s'organisent et prennent définitivement rang parmi les puissances du jour.

On sait que c'est en adoptant un mot échappé à l'humeur d'un ministre de la gouvernante que les partisans adoptèrent cette épithète de *gueux*. Les amis du mouvement avaient ainsi trouvé une qualification dont ils n'avaient pas à justifier, et cela leur fut vraiment utile, car ils n'auraient pu en trouver un convenable. L'épithète leur est restée ; elle est historique. Nous devons la leur conserver.

Les gueux prirent pour signe de ralliement une écuelle à la

(1) En 1550, quatorze bretons étaient ainsi secourus.

(2) En 1551, neuf individus blessés par une explosion dans leur navire, furent soignés par la ville.

ceinture et deux mains jointes pendues à un ruban porté en sautoir. Amis du roi, ils poussaient le désintéressement si loin, qu'ils voulaient, disaient-ils, le servir jusqu'à la besace. C'était là le masque !.... La réalité n'y ressemblait guère. La licence, la déprédation, le relâchement de tous les liens, la profanation, le sacrilége, voilà ce que voulait le gros de l'armée, voilà ce que fit la majorité de ces réformateurs. Tous les vagabonds, les partisans, honteux jusque là de leur existence, s'affublèrent du titre nouveau ; et en cent lieux on vit subitement des bandes de gueux armés parcourir la Flandre, rançonner des campagnes. Nous avons raconté leurs exploits dans la Flandre wallonne ; la Flandre maritime fut traitée d'une manière semblable.

Dans la lutte qui se prolongea si long-temps entre les novateurs et les fidèles, les chances furent diverses. Dès l'abord, l'avantage était aux premiers ; lorsqu'en 1566 les catholiques reprirent le dessus. En 1568 les autres regagnèrent le terrain perdu et montrèrent une férocité plus grande que jamais. En 1570 la chance tourna encore, mais en 1578 elle leur revint. Enfin, en 1583, leur règne avait cessé dans la Basse-Flandre.

## XVIII.

Un placard de 1535 édictait contre les anabaptistes les peines les plus cruelles : la mort par le feu ; et s'ils abjuraient, ils étaient seulement décapités. Quant aux femmes, on menaçait de les enterrer vives.

Cette sévérité outrée eut pour conséquence un grand nombre d'actes cruels dont les victimes des gueux eurent à souffrir. Ces sévices attirèrent des représailles ; celles-ci en amenèrent d'autres ; chacun trouvait à justifier ses excès par des excès commis par le parti contraire.

La gouvernante montra dans ces orageuses circonstances, une énergie virile, et une prudence devenue bien difficile. En 1561, elle écrivait à l'évêque d'Ypres pour concerter avec lui les mesures propres à conserver la foi dans son diocèse, et arrêter s'il était possible le progrès des doctrines nouvelles.

Sur les bords de la Lys, à Armentières et aux environs, l'hérésie s'étendait rapidement. Les fabricants n'admettaient

plus d'ouvriers à moins qu'ils ne fussent calvinistes. Les partisans se rassemblaient dans les bois d'Hondschoote, de Poperinghe et de la Basse-Flandre.

L'évêque vint à Dunkerque, dont il connaissait le bon esprit (1561) et qu'il savait être le point de mire des meneurs.

Le fanatisme est contagieux ; un tisserand de Boescheppe, nommé Guislain Van Damme, s'était fait prédicant et attirait (1562) la foule avide de l'entendre (1). Pendant qu'elle se pressait autour de lui, le curé s'efforçait de réunir à l'église ses ouailles pour les garantir de la fascination qu'exerçait l'orateur improvisé; dans la Flandre wallonne, un artisan, Matthieu Delannoy (1563), obtenait un succès semblable à Quesnoy et à Pérenchies ; il allait jusqu'à exorciser de prétendus possédés qu'il délivrait au grand ébahissement de l'assistance. Sébastien Masse, tisserand d'Hondschoote, marchait sur leurs traces (1566).

L'inquisiteur (1564) et l'évêque (1565) se rendirent de nouveau à Dunkerque pour raffermir les esprits.

Les libelles y étaient répandus avec profusion. Les récompenses offertes à ceux qui en feraient connaître les auteurs n'amenaient pas de révélations. En même temps que l'on battait en brêche la foi religieuse, on cherchait à semer la défiance contre les évêques, particulièrement contre les meilleurs. Ces calomnies eurent un grand succès alors ; elles ne

(1) Voici en substance ce qu'en dit *l'histoire des Gueux des bois* écrite par Charles Wynckius, prieur des dominicains à Ypres et publiée par l'abbé F. Van de Putte... Bruges 1841 (passim). « Gislenus Van Damme dogmatiseur des nouvelles damnables et séditieuses sectes » se trouvait à Boescheppe le dimanche 12 Juin 1562, à l'issue de l'office il annonça au peuple qu'il allait prècher dans la paroisse. En effet, il s'y livra pendant quelque temps à « la presche, publique et de jour sur la chimentiere ; à laquelle « presche, assistaient bien jusques à deux cens personnes les aulcuns armez « et embattonez y arrivans d'aultres lieux et places circonvoisines ». Le prédicateur fut signalé à la gouvernante, et le 7 Septembre Philippe II délivra à Bruxelles une ordonnnance par laquelle il nomma deux de ses conseillers, un procureur général et le souverain bailli de Flandre « pour « prendre avec diligence, information cognoissance et judicature, des faits « et gestes du dogmatiseur de ceux qui suivoient ses predications, et de « tous ceux qui se trouvoient atteints et entachés d'hérésie ». On arrêta un certain nombre d'individus, et de Novembre 1562 à Février 1563, des sentences nombreuses furent prononcées contre les sectaires (Guesen Dienars) hommes et femmes, et en particulier un certain Castelain, un des principaux adeptes de Van Damme.

sont pas encore sans effet auprès de ceux qui ne s'enquièrent pas de la valeur des assertions de tant d'écrivains prévenus, échos irréfléchis des passions d'alors.

Ce qui jetait une grande confusion dans les consciences, c'était l'opposition qui s'élevait chez les catholiques et les nombreuses apostasies dont on était chaque jour informé.

Que de religieux, prédicateurs orthodoxes auparavant (1) et connus des populations, vinrent y ébranler les convictions en venant tout d'un coup prêcher ce qu'ils appelaient le *pur évangile !* Les succès qu'ils obtinrent sont tels, qu'on regarderait comme des exagérations le récit de témoins oculaires. Ce n'était pas quelques particuliers qui venaient aux prêches, c'était des centaines, des milliers. A Ypres, on évalue l'assistance à 15 ou 16,000. Antoine Algoet entraînait à sa suite jusqu'à 25,000 auditeurs, dont 5,000 étaient armés de bâtons, d'épées, de fusils, de pistolets, etc.

A Armentières, Neuve-Eglise, Wallon-Cappel, Rousbrugghe, Nieppe, Steenvoorde, Cassel, Hondschoote, Bergues... les novateurs virent se grossir leurs rangs. Dans ces localités, il n'était pas rare de voir 7,000 individus, hommes et femmes, assistant aux prêches. Ces réunions ne se faisaient plus à huis-clos ou dans des églises, mais en plein air; à Hondschoote, à Rousbrugghe, c'était au lieu dit *Vyfveghen;* à Steenwerck, au lieu dit *Bollaert-Boome ;* à Steenvoorde, au lieu dit *Groenendriessche ;* à Killem, on nomme encore aujourd'hui *Prekhouck* le lieu où se faisait la prêche ; à Bergues, le *Geusput* doit son nom à un souvenir de l'époque.

Effrayés de cet orage étourdissant, les magistrats des diverses villes crurent le dissiper en promulgant des peines plus sévères. A Ypres, Jean Bothaer fut brûlé ; deux autres partisans eurent le même sort. En plusieurs lieux des exécutions semblables eurent lieu.

Dans une autre voie et pour arriver aussi à modérer ce transport furieux, la gouvernante engageait les Etats de Brabant *à suspendre l'inquisition*. Les évêques d'Ypres, de Namur, de St-Omer, auxquels s'étaient joints Tiletanus et Cornille

(1) Parmi eux on cite François Goetyt ; Antoine Algoet dit Zwarte ; Hector Leblanc ; frère Jacques des Augustins; Robert Vlamynck d'Ypres, Christophe Fabricius d'Anvers, qui se maria; un autre apostat de Rupelmonde... etc.

Jansenius, tenaient conseil à Bruxelles, et concertaient les moyens d'éclairer le peuple par de bons prédicateurs, d'établir de bonnes écoles, d'avancer la réforme des griefs auxquels les ecclésiastiques pouvaient encore donner lieu; de nombreux placards furent adressés dans les diverses localités pour faire connaître les mesures successivement adoptées.

Encore indécis, le comte d'Egmond avait montré beaucoup d'indulgence pour les novateurs. Les Dunkerquois avaient député vers lui quelques échevins afin de s'entendre sur les adoucissements qu'il convenait d'apporter aux placards de l'Empereur. En même temps, ils avaient envoyé à Bergues, Furnes, Hondschoote, etc., pour être informés de ce qui s'y passait.

Apprenant les excès qui avaient cours, le magistrat de Dunkerque se décide à convoquer les *ghildes* ou confréries. On convient de fermer les portes de la ville, d'y faire bonne garde de jour et de nuit; l'échevinage se déclare en permanence, afin de pourvoir à toutes les éventualités et garantir Dunkerque *contre les desseings, forces et voleries des geuz* (gueux) *sectaires ennemis à Dieu, au roi et à leur magistrat.* Il mande l'artilleur de la ville, et lui ordonne de se tenir prêt. Il envoie secrètement s'informer.

Pendant six mois, cet état violent put se maintenir; mais comme on n'en prévoyait pas la fin, on fit venir pour tenir garnison une compagnie commandée par le sire de Dixmude; elle fut logée aux frais de la bourgeoisie depuis le mois de Décembre 1565 jusqu'au mois d'Août suivant, *pour meilleure garde contre les guez sectaires ennemis du repos de République chrétienne.*

Néanmoins le mal croissait; l'impiété triomphait en bien des lieux de la Flandre. Les réformés, trouvant dans la sévérité des édits impériaux un puissant auxiliaire qui leur faisait des adhérents, menaçaient les chefs qui parlaient *d'adoucir les placards.* Sous cette impulsion, les révoltés pillent le chapitre St-Laurent à Cassel; ils agissent de même à Wallon-Cappel et à Ypres. Dans cette dernière ville, le jour de Noël, on n'osa pas célébrer la messe de minuit; on la reporta à l'aurore, et l'on crut devoir mettre aux portes de l'église une garde bien armée.

A Dunkerque il régnait une grande union entre le clergé et

le magistrat, entre les chefs et la population, tandis qu'au dehors c'était une ébullition dont on n'entrevoyait pas le terme. Les scandales des seigneurs, leur impiété, les excitations à prendre les armes, à réclamer la liberté; les harangues furibondes en français ou en flamand, selon l'occurrence; les troupes indisciplinées, mal payées, mal nourries; les vivres chers, le trésor épuisé, telles étaient les incitations intimes qui travaillaient les populations. Deux mille ribauds tentèrent de s'emparer de Furnes; dans l'impossibilité de les dissiper, on s'en prit à quatre d'entre eux que l'on était parvenu à arrêter; ils furent pendus et mis en quartiers... Les partisans se montrèrent à Oudezeele, à Herzeele, à Rexpoede, à Wormhout, à Bambeke, à Zermezeele; Hondschoote eut particulièrement à en souffrir (1). Jacques Mausander, curé de cette dernière ville, très-respectable vieillard, accablé d'infirmités, dut prendre la fuite après avoir subi les plus mauvais traitements. Quelques fidèles lui avaient assuré une retraite; Pierre Lacens, son vicaire, lui prodigua ses soins et redoubla de zèle, pour faire face aux difficultés des circonstances. Surpris enfin dans l'exercice de ses saintes et périlleuses fonctions, il fut traîné par la ville et massacré (mars 1566). Les annales des chapitres d'Ypres font mention des souffrances et du martyre de ce courageux soldat de Jésus-Christ, ainsi que du lieu de sa sépulture. Bourbourg se leva contre les révoltés et les chassa; le chemin qu'ils prirent en fuyant est encore aujourd'hui désigné sous le nom de *Geusweg* (chemin des Gueux).

Le 25 Juillet 1566, cet artisan nommé Masse, dont nous avons déjà cité le nom, prêcha à Bergues; Jehan Camerlynck, d'Hondschoote, était un des plus ardents promoteurs de ces assemblées. C'est dans les conciliabules formés en ces occasions que se fabriquaient et se répandaient les nouvelles favorables à la cause. C'est de là qu'elles débordaient dans le pays.

On y commentait les évènements: le changement de religion du prince d'Orange; les impiétés de Culembourg, mangeant publiquement des chapons le Vendredi-Saint, buvant dans son écuelle de bois, donnant le Saint-Sacrement à son

(1) Selon quelques annotateurs, c'est le 10 Juillet 1566 que la prêche se fit pour la première fois près d'Hondschoote.

perroquet... ; celle d'un rénégat faisant rôtir les saintes espèces pour voir quel miracle il en résulterait... ; on racontait que des groupes insolents étaient entrés dans l'église au moment de la consécration et avaient crié au célébrant : « Pourquoi dépécer votre Dieu ? prenez garde de le blesser ! » A la communion, ils avaient crié : *roi boit !*... etc., etc...

A Steenwerck (au commencement de Juillet 1566), à Meteren (le 21 Juillet) on essaie les prêches ; un dominicain apostat en fait autant à Nieppe, à St-Jean-Cappel, à Boescheppe, près du Mont-Noir. Les gueux se réunissent à Caestre, pour y concerter leur plan de campagne et assurer la délivrance de leurs co-sectaires détenus. Le 10 Août, un nommé *Sébastien*, chapelier de profession, se fait orateur dans la chapelle du St-Sacrement, au couvent de St-Laurent près de Steenvoorde. Ces prédications portent leur fruit : la chapelle de Steenvoorde est dévastée ; l'église St-Pierre à Cassel est incendiée ; cinq cents gueux profanent l'église de Bailleul ; les frères et amis se portent à Ypres (le 15) ; même mouvement dans les environs de Lillers, et à l'abbaye de Beaupré ; à Estaires, ils exhument l'aumônier et exercent sur son cadavre les plus révoltantes cruautés. Le 16, c'est le tour d'Eecke, d'Hondschoote ; ce frisson s'étend et gagne rapidement Nieppe, Houtkerque, Winnezeele, Oudezeele, Ypres, Gand, toute la Flandre. En quelques jours, 300 églises sont profanées, spoliées, incendiées (1) ; la populace suit les troupes de pillards et emporte sa part de butin.

Les populations paisibles ainsi prise à l'improviste, laissent s'opérer toutes ces énormités. Si parfois les gueux trouvent de la résistance, ils se débandent, se réfugient dans les bois du mont des Kattes ; là ils se rallient et se remettent à l'œuvre.

L'audace croît avec le succès ; on ne parlait rien moins que de massacrer les catholiques. Pour rassurer les populations effrayées, le gouverneur obtint (20 Septembre 1566) une con-

(1) La peinture et les beaux-arts ayant été convaincus d'idolâtrie, les artistes pour ne pas rester oisifs, mirent alors leur savoir faire au service des passions anti-catholiques. Ils représentèrent des moines avec une tête de veau ; le pape avec une tête d'âne, des pieds de bœuf ou de griffon et des bras en écailles de poisson. Ces ignobles caricatures excitaient en Allemagne autant d'enthousiasme qu'en produisaient à Rome les chefs-d'œuvre de Raphaël... *(Revue de l'art chrétien,* page 8).

vention portant que *ceux de la nouvelle religion ne pourront empêcher le culte catholique.*

En même temps qu'ils exerçaient leur fureur sur les églises, les sectaires la tournaient contre les prêtres et les religieux. Les chroniques locales nous les montrent coupant les oreilles, fendant les pieds et les mains au curé d'Houtkerque; lui perforant le crâne, le perçant de vingt et une blessures; à un autre curé, ils donnèrent quatre-vingt-huit coups de sabre ou de poignard; on les voit se porter à Locres, Dranouttre, Kemmele, Neuve-Eglise, Nieppe, Oost-Cappel, Hondschoote, Rexpoëde, Rubrouck (1), Herzeele, Killem, Estaires, Winnezeele, Oudezeele.... en un mot par toute la Flandre; en abordant leurs victimes, ils disaient: *Hola! ghy pape, ghy moet hyer blyven!* Hola curé! tu dois rester ici!

Pendant les mois de Septembre, Octobre et Novembre, l'incendie ne fit que s'étendre de toute part; mais les Dunkerquois, à la fois fidèles et prudents, ne se départirent pas des mesures prises, ils parvinrent ainsi à empêcher les prêches à Dunkerque, à préserver la ville des insolences des gueux et à repousser les mauvais livres dont le pays était inondé.

Comprenant bien que leur action était trop circonscrite pour être fort efficace, ils envoyèrent un député à Bergues (11 Novembre), afin de vérifier le bruit qui disait que les calvinistes prêchaient librement dans cette ville, etc.

Le surlendemain et sur le rapport qui leur fut fait, ils envoyèrent de nouveau Jacques de Vulder et Pierre de Hunectre, *pour requérir des justiciers et officiers de la dite ville, et chastelenie que leur plaisir fust d'empêcher la vente et distribution des livres deffendus et hérétiques*...

C'est par des mesures de ce genre qu'ils purent maintenir la tranquillité à Dunkerque, et sauf deux mouvements qui s'y produisirent (1568), mais qui furent promptement réprimés, tout se passa avec une tranquillité parfaite. C'est à juste titre

(1) En Septembre 1568, ils mirent le feu à l'église de Rubrouck; saisi par ces malfaiteurs, que les chroniqueurs appellent *Jeudsche landloopers*, le curé fut emmené par eux; et comme ses paroissiens, informés de son enlèvement, se mirent à sa poursuite, les meurtriers le jetèrent dans un puits, où il fut trouvé noyé et couvert de blessures. Ce puits, auparavant nommé *Haffelput*, fut, depuis lors, nommé *Pape-put* et *Heyleghe-put* (puits saint).

que, dans une lettre au roi (1570), les Dunkerquois affirment que leur ville n'avait jamais été du parti des révoltés.

Les gueux eurent le dessous (1568) en plusieurs occasions; douze des leurs qui coupaient les oreilles des prêtres furent saisis et exécutés (14 Septembre) à Bailleul, par l'épée, par le feu et la roue; on les avait bâillonnés avec un bâton pour empêcher leurs blasphêmes. On épuisa toutes les tortures sur l'un d'eux, on lui arracha les mamelles avec des tenailles ardentes, on fit distiller sur son corps de la poix enflammée! Huit jours après un homme et une femme périssaient d'une manière analogue. Cruelles et inutiles représailles!

A Poperinghe le temple des gueux fut abattu. Des exécutions eurent lieu à Rousbrugghe; Guillaume de Hollande y était pendu. A Godwaersvelde, un des prédicants éprouvait le même sort.

Dans les jours ordinaires, le gouvernement est chose difficile et épineuse; dans ces mauvais jours, il devient quasi impossible. Tout manque: la sagesse pour diriger; la force pour exécuter; le concours pour consolider. La princesse Marguerite, alors à la tête des Pays-Bas, était une femme habile, bonne et prudente. Mais au milieu du tourbillon qui s'était inopinément formé, elle perdit un moment son sang-froid. Dans les instructions publiées alors, elle veut que l'on ne s'astreigne plus aux formes ordinaires de la justice; elle demande qu'on désigne publiquement en chaire les amateurs de la nouveauté... etc...

Et il faut en convenir, s'opposer à l'introduction des mauvais livres; surveiller les étrangers et particulièrement les Français qui étaient les plus ardents à la propagande; poursuivre les partisans; dissiper les rassemblements armés; disperser les prêches; sévir contre les religieux rénégats; saisir les pasquilles et libelles imprimés ou manuscrits et que l'on multipliait avec une infernale activité;... les bons livres auxquels on ajoutait une préface hérétique;... appeler les hommes doctes à éclairer les populations égarées ou les hérétiques détenus; achever les réformes commencées; mettre la main à celles qu'on avait ajournées ou que l'on n'avait encore osé entreprendre; empêcher les scandales et les impiétés qui se commettaient de toute part; faire respecter les lois de l'Eglise sur l'abstinence et le carême; désarmer l'opposition

qui s'élevait parmi les catholiques eux-mêmes : faire justice des déportements des anabaptistes et autres zélateurs ; fonder des écoles assorties aux besoins du temps; contenir les seigneurs mécontents, serviteurs douteux ou hypocrites de la cause royale; surveiller les *mauvaises villes*; faire appel au zèle des *bonnes villes;* ne pas laisser lever de contributions par les sectaires ; faire rentrer dans les coffres du roi les fonds sans lesquels nulle administration ne peut fonctionner... assurément la besogne n'était pas facile et le travail eût fatigué un bras plus fort que le sien.

Nous avons indiqué la date où les excès commencèrent dans la contrée. Ils avaient d'autant moins de motifs que dès le mois d'avril, le comte d'Egmont, pour apaiser les murmures, avait donné à entendre que les placards de l'empereur auraient reçu quelque adoucissement, et l'échevinage dunkerquois avait envoyé à Gand deux députés pour s'en entendre avec le gouverneur. On laissait entrevoir que, conformément au vœu général, l'inquisition actuelle serait *otée* et que nulle autre n'aurait été introduite pour la remplacer; que l'on ne procèderait contre personne sans les informations préalables ; que nulle visite domiciliaire ne serait faite sans l'intervention des magistrats du lieu. Que l'examen des livres serait confié, non plus aux seuls théologiens, mais aussi aux docteurs des autres facultés, etc. ; dix fêtes furent supprimées (1571); les séminaires organisés, etc.

Cette concession était immense de la part du roi, qui avait déclaré ne vouloir innover en rien, mais qui avait énoncé la volonté de maintenir rigoureusement les anciennes ordonnances.

D'ailleurs la gouvernante, sans dire qu'elle les aurait modifiées, y apportait cependant une sage réserve. Elle s'entourait des hommes réputés les plus habiles, et ses efforts n'étaient pas sans succès.

Elle avait d'ailleurs une autre tâche non moins difficile que celle dont nous venons de parcourir les principaux chapitres. La religion n'était plus qu'une couleur. Ce que voulaient les huguenots, c'était le pouvoir bien plus encore que *la liberté de conscience*. Ce que les seigneurs faisaient, c'était d'exciter les troubles bien plus que de les apaiser. Ils étaient véritablement les perturbateurs en chef.

Au lieu d'aider la gouvernante ils lui étaient des obstacles. Le duc d'Arschot se plaignait de ce qu'on méconnaissait ses services; le comte de Hornes appelait les prédicants dans son château; le prince d'Orange favorisait les colporteurs de livres hérétiques; le comte de Culembourg avait fait supprimer la messe dans toutes les terres de sa seigneurie; Bréderode entretenait avec ses sœurs un commerce scandaleux et notoire...

Heureusement qu'il y avait un contre-poids, et de fidèles catholiques comprenaient encore la voix de Marguerite quand elle les engageait à faire des prières, des jeûnes, des aumônes, des processions, pour obtenir de Dieu la fin de ces troubles affreux. Plusieurs des seigneurs catholiques portaient au cou des images de la Sainte-Vierge. Les fidèles avaient adopté avec empressement l'habitude de porter des médailles de Jésus-Christ et de Notre-Dame. (1) Le graveur qui s'était chargé de ce travail ne pouvait suffire aux demandes qui lui étaient faites. Le duc d'Arschot et ses sœurs, le comte d'Egmont, le duc de Mansfeld et son fils... s'étaient montrés en public portant de ces médailles, soit à leur cou, soit à leur bonnet. Au milieu des excès de licence, d'hypocrisie publique, au milieu des aberrations de doctrines, on en était venu à symboliser ainsi la fidélité, ou l'hostilité à l'Eglise et au gouvernement; à Dieu et au roi.

Eclairé enfin sur les dangereuses conséquences des prêches et des conciliabules, le comte d'Egmont revint sur ses pas. D'ailleurs des lettres de la gouvernante lui ordonnèrent de désarmer les bandes du pays de Lalœu, de Cassel, de Gravelines, de la Basse-Flandre et d'y prévenir tout nouveau tumulte ou sédition, par des mesures à la fois fermes, prudentes.

Lorsque le roi, qui était en Espagne, apprit le soulèvement des Pays-Bas et le sac des églises, il s'écria plein d'indignation : Il leur en coûtera cher!... j'en jure par l'âme de mon père!

Quelque temps après il envoya en Flandre, pour remplacer la régente, le duc d'Albe, en qualité de gouverneur général.

## XIX.

La nouvelle de ce choix ralluma toutes les craintes qui ten-

(1) Nous avons fait don à la Société Dunkerquoise d'un de ces médaillons.

daient à se calmer, toutes les fureurs qui semblaient prêtes à s'adoucir; ce fut comme une commotion électrique dans tous les Pays-Bas; on y connaissait l'inflexible rigidité de cet officier. Les catholiques n'avaient pas en lui une confiance absolue; les protestants l'avaient en aversion; les partis intermédiaires ne voulaient pas admettre la pensée de sa domination.

Dès qu'il fut parvenu à son poste, et pendant le temps qu'il administra, le duc donna aux magistrats des diverses villes et provinces, des ordres que l'on pourrait résumer comme suit :

« Arrêtez ceux qui ont abjuré le catholicisme !... ceux qui se sont armés pour accompagner les prédicants !... ceux qui ont spolié les églises, brisé les images... Faites leur procès rapidement; assistez en personne aux interrogatoires et même à la torture quand elle sera appliquée ; exécutez dans les vingt-quatre heures tous les condamnés ! Brûlez la langue aux hérétiques qui blasphèmeraient en allant au supplice...

» Allez sans hésitation ! Le conseil des troubles que j'ai institué, pourvoira à la solution des difficultés qui se présenteraient...

» Que les baillis laissent en leur état les procédures commencées ; qu'ils remettent à mes délégués le soin d'examiner leurs prisonniers...

» Exigez sans tergiversation l'impôt du 10e denier, du 100e denier !... Ne vous arrêtez pas devant l'opposition que vous rencontrerez. On connaît les prétextes; n'y ayez aucun égard ! Ce n'est ni l'intérêt des manufactures, ni celui de la pêche qui les fait parler; c'est la crainte de voir le pouvoir royal affermi !

» Pour empêcher la propagation de leurs plaintes, visitez souvent les boutiques des libraires ; saisissez et brûlez tous les livres suspects, toutes pasquilles, remontrances, etc. Si l'on vous adresse des mémoires, des réclamations, envoyez-les moi et n'en tenez aucun compte.

» Des individus se sont enfuis en Angleterre ou ailleurs... qu'ils y restent ! D'autres veulent les imiter, arrêtez-les ! confisquez leurs biens. Si les femmes veulent aller visiter leurs maris exilés, ne permettez pas qu'elle reviennent... Vous avez arrêté des individus qui allaient au prince d'Orange, c'est bien ! de ces gens là, faites pendre ceux qui sont sujets

du roi. Quant aux autres, chassez-les tout nuds, après leur avoir coupé le pouce de la main droite..................... ..............................................»

De tels ordres, que nous abrégeons, auraient sans doute trouvé plus d'opposition, si les excès d'une certaine partie de la population n'eût rendu préférables encore les excès du lieutenant royal; il se fit donc en Flandre une lutte affreuse, une mêlée horrible; la mort du comte d'Egmont et d'une multitude de gens, que le duc désigna à son conseil, la guerre acharnée et sanglante qui régna en mille lieux de nos malheureuses provinces, ont laissé dans l'histoire des souvenirs ineffaçables, et ont fait de cette époque quelque chose qui n'a d'analogue que la révolution française de 1793.

## XX.

Dans une ville calme comme l'était Dunkerque, la conduite du gouverneur général laissait l'extérieur des choses ce qu'il était; mais la discussion de ses actes faite dans l'intimité, lui aliénait les esprits et les inclinait vers l'opposition. La réforme trouvait à ceci une sorte d'argument en sa faveur, et nous remarquons que jamais notre ville ne fut plus dirigée vers le protestantisme que sous cette main de fer qui voulait l'en écarter par la violence.

Cette disposition de l'esprit public se manifeste d'abord par la diminution successive des marques accoutumées de la libéralité de l'échevinage envers les couvents et l'église paroissiale. Les prélats et les abbés qui venaient fréquemment visiter la ville et y faire la prédication, soit spontanément, soit sur la demande du magistrat, y paraissent de moins en moins. Quelques-uns des conseillers municipaux se font en quelque sorte l'organe des réformés dans le conclave; dans des affaires d'intérêt personnel, ils y soutiennent les bourgeois du parti; peu à peu, ils parlent de leurs *droits,* de la *liberté des opinions,* etc.

Lorsque le duc d'Albe proposa d'envoyer à Dunkerque une garnison de cinquante hommes de son armée, il y eut unanimité pour les repousser, et une députation partit immédiate-

ment afin d'obtenir que la ville en fût garantie; mais il fallut céder à la nécessité qui l'emporta sur toutes les répugnances.

De son côté, le seigneur foncier de Dunkerque, roi de Navarre et duc de Vendôme, représenté par Jeanne d'Albret sa mère, était protestant. Les officiers qu'il envoyait à Dunkerque chaque année pour entendre les comptes de la ville et renouveler le magistrat, s'y montraient favorables à la réforme, en insinuaient la doctrine et, quoiqu'ils connussent l'esprit catholique de la population, ils admettaient volontiers dans l'échevinage des conseillers moins exclusifs que certains autres.

La cour fut informée de ce qui se passait : une députation vint lui remontrer de la part des bourgeois de Dunkerque que l'opinion de la majorité des échevins n'était plus ce qu'elle devait être dans une ville catholique et qu'il fallait y pourvoir.

Lors du *renouvellement de la loi*, la cour dépêcha deux commissaires spéciaux, Josse Husman et Pierre Decoq, pour assister à l'audition des comptes et à l'élection des nouveaux échevins. Les envoyés du roi de Navarre ne voulaient pas admettre Antoine Van Ryck et Guillaume Bogaerts, connus tous deux de la population par leur attachement au *filet-saint* et à la doctrine catholique; l'échevinage avait pu apprécier leur habileté et leur savoir-faire non moins que leur zèle et leur activité dans les diverses circonstances où ils avaient été employés par le magistrat. Les délégués du seigneur foncier ayant déclaré qu'ils n'admettraient pas ces candidats à prêter le serment ordinaire, les envoyés de la gouvernante opposèrent une grande fermeté et dirent : Si vous refusez d'entendre le serment de ces candidats, sachez que nous sommes venus ici pour le recevoir. Cet avis, qui était celui de la majorité à Dunkerque, finit par prévaloir et les candidats furent admis.

Un semblable conflit montre néanmoins que l'esprit public de notre ville n'était plus homogène. En effet, pendant plusieurs années la lutte se continua à huis-clos; mais se sentant sans appui au dehors, les adversaires du filet-saint finirent par se retirer ou s'abstenir.

## XXI.

Ce moment de repit laissa reparaître quelques-unes des

anciennes coutumes qui tombaient en désuétude. Le bourgmestre demanda à Ypres un prédicateur pour le carême. Le prélat de St-Pierre, près Bailleul, et plusieurs abbés de la contrée vinrent faire entendre leur voix pastorale. La procession de la St-Jean se fit avec la pompe accoutumée; le *Lundi Flore* réunit encore à l'Hôtel-de-ville les prêtres et les religieux de la ville au banquet que leur présenta l'échevinage. Les sociétés de Rhétorique, malgré la proscription dont elles étaient frappées par les ordonnances, se montrèrent en public lors des réjouissances faites à l'occasion de la naissance d'un fils du roi, etc.

## XXII.

Tandis que Dunkerque s'était ainsi remise en un état de calme relatif, les troubles continuaient dans les environs. Les exécutions pour le fait d'hérésie y avaient cours; un sectaire avait la tête tranchée à Hondschoote (15 Avril 1568); Gilles de Queker et Martin Salomé y étaient pendus; trois autres individus y périssaient par le feu; deux misérables étaient exécutés par l'épée (1569). Mespelbole-Vanhende, Mathieu Blaere, Stalpart, qui avaient pris part au pillage des églises, y étaient également exécutés. Cornille Halover, dont l'enfant à l'âge de sept mois était *mort sans baptême,* était battu de verges.

Des faits analogues se passaient à Bergues et autres localités.

Les partisans donnaient l'exemple ou la représaille de ces procédés, et ce n'est qu'avec un sentiment de pitié et d'effroi qu'on relit le récit détaillé de tout ce qui se passa dans ces malheureuses journées.

## XXIII.

Au milieu de ces perturbations dont il n'était plus possible de prévoir la fin, le roi fit annoncer un *pardon général.* La clémence était le conseil qu'avaient souvent donné les évêques, entre autres Granvelle, que bien des historiens se sont plus à représenter comme un esprit d'une inflexible et implacable

rigueur. Disons-le de nouveau : les hommes et les choses de ce temps ont presque tous été représentés sous de fausses couleurs par les passions en émoi. Heureusement les titres historiques récemment mis au jour, permettent aujourd'hui de réduire à leur juste valeur les accusations que tant d'écrivains ont répétées sans les vérifier, et nous pouvons maintenant nous faire une juste idée des faits importants, travestis par l'ignorance, la haine, l'esprit de parti ou de prosélytisme.

Le messager porteur de ce *pardon général* arriva à Dunkerque le 22 Juillet (1570). Cette nouvelle y fut reçue avec acclamation par les uns, avec un certain dépit par les autres.

L'échevinage en profita pour députer Guillaume Bogaerts en cour, afin d'y obtenir certaines faveurs financières, pour la ville. « Veu que ceste ville et les bourgois d'icelle, n'avoient » commis chose préjudiciable à la religion et au service de » Sa Majesté, mais s'étoient toujours, même au temps des » troubles, portés bons et loyaux sujets... il ne falloit pas » que le dit pardon vînt à les grêver et leur porter préjudice... » L'évêque d'Ypres adressa au duc d'Albe de secrètes remontrances sur les lamentations que faisaient naître les impôts, surtout celui du *dixième denier ;* sur la souffrance des pauvres ouvriers, la plupart sans ouvrage à l'entrée de l'hiver... Il lui donnait à entendre que la misère générale et des souffrances si prolongées aliénaient au roi le cœur de ses sujets, etc., etc.

Aussi long-temps que l'on avait eu à redouter les coups de main des bandes de partisans arrivant à l'improviste, il avait bien fallu souffrir une garnison à Dunkerque, et même solliciter l'envoi de quelques compagnies. Les livres des comptes nous apprennent avec une naïveté fort crue jusqu'où allaient les exigences de ces défenseurs de la ville, et tout ce que l'échevinage était tenu de leur fournir.

Il n'y avait pas alors de casernes; les *soldarts* étaient logés chez les taverniers aux frais de la ville. On leur avait aussi abandonné l'ancienne maison des Etuves, où étaient confinées les *femmes de légère vie...* Le reste était chez le bourgeois, où ils vivaient comme en pays conquis, et l'on vit paraître plus d'un placart sur les *foules des soldarts...*

Aussi la pensée du *pardon général* qui semblait avoir pour conséquence immédiate la fin des troubles, fit-elle procéder

immédiatement au licenciement de la garnison. Le magistrat donna au capitaine Beaumont, qui allait à Anvers, un banquet d'adieu; son lieutenant Jacques Ryswic, reçut à son départ les vins d'honneur.

Et vraiment il était temps d'aviser, car l'émigration des flamands était devenue générale. Un député dunkerquois en avait rencontré plus de quatre cents à Paris ; on disait la même chose à Bruxelles, à Arras, à Douai, à Lille. Le duc s'en inquiétait du reste fort peu; le succès de ses armes lui semblait une garantie préférable à toutes les autres. La victoire de Lépante vint d'ailleurs augmenter sa confiance.

La St-Barthélémi (1572) avait lieu en France, alors que les gueux, en Flandre, massacraient les religieux et, par une invention nouvelle, les enterraient vivants en laissant hors du sol leur tête dont ils faisaient un but pour leur jeu de boules.

Sur ces entrefaites, le comte de Rœulx, chef de Flandre et d'Artois, vint à Dunkerque avec sa femme (9 Août 1571). La compagnie des arquebusiers alla lui donner *la saluade et wellecome;* avec lui étaient le sire de Ravinghem, Monsieur de Durghem, gouverneur de Gheldre, M. de Coorenheuse, grand bailli d'Ypres, l'abbé des Dunes, madame de Hersy et autres personnages. Il y avait long-temps que la ville n'avait été visitée par si nombreuse et si noble assemblée.

L'excessive irritation qu'avait produite le duc d'Albe rendait toute tentative infructueuse aussi long-temps qu'il était là pour exciter les colères et justifier la défiance. Philippe II le remplaça par le grand commandeur Louis de Requesens (Mars 1573).

## XXIV.

A l'époque où nous voici parvenus, le seigneur foncier de Dunkerque était Henri de Bourbon, roi de Navarre. Sa mère, Jeanne d'Albret, était morte (10 Juin 1572) empoisonnée, à ce qu'on dit, par des gants de senteur.

Le seigneur suzerain était Philippe II, le roi d'Espagne s'étant substitué au roi de France, à qui ce titre appartenait. Philippe était d'ailleurs comte de Flandre, en sa qualité d'héritier de Charles-Quint. C'est en cette double qualité qu'il

nous avait envoyé, pour remplacer le duc d'Albe, le nouveau gouverneur Louis de Requesens.

Quand cet officier vint prendre la conduite des affaires, tout était dans un tel état de trouble, de confusion et d'anarchie, qu'il semblait que nulle puissance humaine n'eût pu y apporter de remède.

Nous n'entrerons pas dans l'exposé des circonstances générales, nous l'avons fait ailleurs. Mais nous devons dire que notre province, malgré son isolement, était aussi dans un état d'effervescence inaccoutumé. La plupart des villes de la Zélande et de notre littoral avaient refusé les garnisons espagnoles et s'étaient déclarées pour le prince d'Orange... Nieuport, Gravelines et Dunkerque inclinaient visiblement pour le parti de la réforme. Les gueux recrutaient des adeptes qui sonnaient le tocsin à Ypres (1573), 20 Mars. Enfin ce qui ne relevait pas les affaires royales et catholiques, c'est que trois fois les troupes espagnoles avaient été défaites et qu'une flotte envoyée contre la Hollande y avait été fort maltraitée. Le vaisseau l'*Inquisition*, pris par les rebelles, avait été livré aux flammes.

Aussi un parti de gueux en armes crut pouvoir marcher sur Bailleul (1574); il y ruina la chapelle et le monastère de St-Antoine que les religieux durent abandonner. La communauté d'hommes et de femmes (Gildebroeders en de Gildesutters) qui y était érigée fut dispersée (1).

## XXV.

La pêche, alors la seule industrie des Dunkerquois, était réduite à rien ; les maîtres de pêche avaient dû vendre leurs navires désormais sans emploi. Le mécontentement et une juste inquiétude préoccupaient tous les esprits.

Les Hollandais *rebelles* le savaient et exploitaient avec soin ce moyen d'action pour détacher notre ville du parti et du roi et l'attirer dans le leur. Un complot découvert (1573), fit connaître leur dessein à cet égard.

(1) Van de Mirakelen Geschiet door de Verdeensten Van H. Anthonius, 1628.

Nous devons cette communication à l'extrême obligeance de M. Raymond De Bertrand.

Ils s'étaient trop hâtés ; l'esprit public n'était pas encore suffisamment disposé à cette mutation.

Les deux partis en présence, sentant leur influence personnelle, cherchaient un point d'appui au dehors ; c'était ce qui se passait aussi ailleurs. L'Angleterre était courtisée par ceux qui comptaient sur son influence. On voit de fréquentes traces du passage à Dunkerque des ambassadeurs qui traversaient le détroit pour aller s'aboucher avec le gouvernement anglais.

Cela n'empêchait pas encore que le provincial des cordeliers, lorsqu'il visitait le couvent de notre ville, ne reçût les vins d'honneur. Il en était de même des frères prêcheurs de Bergues, de l'abbé de St-Jean près Bailleul, lorsqu'ils venaient y exercer le ministère de la parole ; mais il y avait un changement sensible dans les allures du magistrat.

Pour défendre leurs pêcheurs des attaques des Hollandais, les Dunkerquois avaient d'abord équipé des navires de guerre; par suite des circonstances, la pêche étant devenue tout à fait nulle, les frais absorbant et au-delà tous bénéfices, ils armèrent leurs hommes inoccupés et prirent l'offensive qui était devenue leur unique ressource. C'est de là que date l'importance maritime de Dunkerque ; importance qui prit des proportions vraiment imprévues. C'est de cette époque que la ville eut une marine à elle ; marine achetée et entretenue aux frais de la bourgeoisie, qui supportait personnellement les mises de fonds et partageait les produits comme une association de commerçants le ferait de nos jours.

Non seulement la bourgeoisie avait la responsabilité personnelle de ces armements, mais encore les charges de la garnison que cet état de guerre rendait indispensable. Il fallait solder, loger, nourrir, fournir, habiller ces compagnies appelées en ville ; entretenir avec leurs chefs de bons rapports, et cela n'était pas toujours facile. C'était du moins toujours fort coûteux.

Tous les hommes autrefois employés à la pêche n'avaient pu trouver leur place sur les navires de guerre ; ils avaient pris du service dans la marine royale et ailleurs ; de sorte que, dans les circonstances difficiles, la bourgeoisie se trouvait fort réduite.

L'influence de l'Empereur Maximilien ayant obtenu l'éta-

blissement d'une conférence à Breda, on espéra un moment que les partis auraient pu s'y accorder et s'y faire de mutuelles concessions. Cet espoir ne fut pas de longue durée. Le roi d'une part, les flamands de l'autre, ne voulurent démordre en rien de ce qu'ils appelaient leurs droits, et la guerre recommença de plus belle.

Les armateurs dunkerquois prirent part à la mêlée; c'est ce qui explique une mention fort singulière et si fréquemment répétée dans les pièces du temps; celle de *corsaires*, de *pirates* ennemis pris par les *pêcheurs* dunkerquois... Il faut se rappeler quel changement s'était opéré dans la tâche de ces prétendus pêcheurs qui avaient pris l'offensive.

## XXVI.

Les haines religieuses et politiques amenèrent de fort regrettables exécutions. Les partis en vinrent à faire pendre les prisonniers qu'ils se faisaient réciproquement; le premier exemple que nous trouvons de ces tristes errements concerne le navire *Granvelle*. Ce bateau ayant été pris, cinq hommes de l'équipage furent pendus; deux navires hollandais ayant été pris à leur tour par les *pêcheurs*, des faits analogues s'en suivirent dans les dunes de l'Est.

Le roi voyant le succès de ces entreprises individuelles, se hâta de les encourager en abandonnant à l'avance les deux tiers des captures au profit des preneurs. L'émulation devint générale et la ville arma jusqu'à vingt navires de divers tonnage. Les prises devinrent naturellement plus nombreuses et plus importantes, et la guerre, qui avait d'abord ruiné les Dunkerquois, devint pour eux la source d'une fortune inattendue. L'habitude s'en perpétua long-temps et donna au caractère de notre population une nuance qui n'est pas encore effacée.

C'est ainsi que la révolte de la Hollande devint inopinément l'occasion du développement de Dunkerque au XVI[e] siècle. Mais ajoutons qu'au XVIII[e] siècle (et à Utrecht), la ruine de notre ville fut décrétée dans le fameux traité qui exigea de Louis XIV la destruction du port et des fortifications.

Outre les navires dunkerquois, le port recevait les flottes

royales, soit pour leur offrir un abri contre l'ennemi, contre la tempête; soit pour les réunir lors des expéditions que le roi fit partir contre la Hollande, entre autres pour le siège de Zericsée (1576).

Ces préoccupations constantes où l'intérêt faisait taire toute autre pensée, expliquent pourquoi les troubles religieux proprement dits trouvaient peu d'occasions dans notre ville.

## XXVII.

Néanmoins l'opinion protestante y faisait peu à peu des prosélytes, et il ne s'agissait rien moins que de rattacher Dunkerque à cette Hollande qui trouvait en elle un si fâcheux adversaire. Les amis de la nouvelle doctrine avaient ici comme à Lille et dans les chatellenies voisines, fait des progrès clandestins.

Au sein même de l'échevinage on voit des indices formels de cette disposition d'esprit. Les protestants de la ville trouvent des voix pour y faire triompher les affaires qui les concernent. Les registres prouvent que le prince d'Orange a des intelligences avec la bourgeoisie; de même que l'amiral Boisot, représentant du prince. Le magistrat, informé de quelque trahison, dépêche quelques-uns de ses membres au comte de Rœulx, du parti mitoyen; il en envoie à Bailleul, à Calais et ailleurs. De son côté, le prince d'Orange se fait le protecteur des religieuses et prie le magistrat d'Ypres de les protéger. « C'est l'amour désintéressé qu'il a pour la Flandre, » qui le pousse à faire la guerre au roi d'Espagne, etc. »

## XXVIII.

Les choses en étaient là lorsque la nouvelle de la mort inopinée du grand commandeur (5 Mars 1576) vint jeter un nouvel incident au milieu des affaires. La nomination de Don Juan au poste difficile augmenta le trouble au lieu de le calmer.

En effet, le conseil général de Flandre gère en attendant l'arrivée du lieutenant royal; mais obéissant aux convictions de ses membres, il se montre ouvertement opposé aux trou-

pes espagnoles, il les proscrit et les met hors la loi. Celles-ci, acculées de la sorte, usent de représailles, se livrent au pillage, au massacre et répandent partout l'incendie et la ruine.

Don Juan arrive bien tardivement. Il promet beaucoup, mais on découvre sa mauvaise foi. Les Etats de Flandre se séparent de lui et appellent le prince d'Orange, le seul homme assez populaire pour rallier les opinions.

C'était le moment de porter le grand coup préparé depuis long-temps, de secouer le joug du roi d'Espagne, et de passer à la réforme. Les amis du prince disaient aux flamands : « Pensez-vous qu'après tant d'efforts infructueux, après avoir vidé ses coffres pour arriver à recouvrer sa domination, Philippe va se montrer fort débonnaire et disposé à vous concéder ce qu'il vous a refusé jusqu'ici ? Désarmerait-il son pouvoir que nous pourrons briser demain, et que nous sommes au moment d'anéantir... Le désarmera-t-il quand nous aurons laissé fuir l'occasion et dédaigné la facilité que nous avons de le faire?... Fidèles ou douteux seront confondus avec les rebelles, parce qu'il serait difficile, si pas impossible, de faire un choix et de régler là dessus une mesure générale, la seule qui convienne en ces circonstances. Toutes les provinces seront donc traitées de la même manière; nous connaissons les troupes espagnoles, ne les tolérons pas davantage ! »

Flandre et Artois, Hainaut et Brabant s'unirent dans cette vue ; une conférence fut ouverte à Gand, afin de prendre un moyen terme qui satisfît, momentanément du moins, les catholiques et les protestants. Ce moyen c'était de proclamer une *union*, une paix religieuse sous la direction du prince d'Orange. Dans les projets qui y furent débattus, Gravelines, Nieuport et Dunkerque devaient être remis en gage au chef de la coalition. Position nouvelle pour notre ville ; position qui devait déterminer et qui en effet détermina presque définitivement son adhésion à la réforme.

## XXIX.

Mais de leur côté, les catholiques, redoutant l'influence d'un prince dont l'opinion était trop connue, voulurent se séparer des alliés et ils appelèrent le prince Mathias, archiduc d'Au-

triche. Pour seconder la mission de ce chef, le Saint-Père promet des indulgences à ceux qui combattront pour la cause qu'il vient défendre. C'est sous ces auspices que l'archiduc arrive aux Pays-Bas.

Néanmoins Philippe, mécontent, ne confirme pas les pouvoirs du prince. Ce qui n'empêche pas ses amis de se grouper autour de lui.

Ainsi le prince d'Orange et les Etats généraux pour la réforme; Dan Juan et l'archiduc Mathias pour le roi; voilà les chefs en antagonisme jusque dans leur union qui vont être aux prises. Et comme si ce n'était pas encore assez, les Etats invoquent l'intervention d'Elisabeth d'Angleterre qui se fait représenter par le prince Casimir. Ils offrent au frère du roi de France, au duc d'Alençon, le protectorat de la Flandre. Le prince accepte; la négociation, conduite par le sire de Marnix, aboutit à un traité qui fut signé à Plessis-lez-Tours, le 20 Septembre 1580.

Une telle confusion devait relever l'espérance de tous les partis; aussi, en 1577, l'église d'Estaires était incendiée par les huguenots promptement réunis; l'année suivante (Avril et Septembre 1578), le reste des cloîtres et de l'église St-Antoine près Bailleul, étaient de nouveau attaqués et démolis par eux. C'est à peine si de l'antique chapelle il resta debout quelques pans de murs calcinés par l'incendie.

## XXX.

Alors une certaine partie des Flamands ne pouvant plus prévoir ce que tout cela allait amener et voulant rester fidèles à Dieu et au roi, se détachent de tous les partis et forment une nouvelle nuance qu'on désigne sous le nom de *parti des malcontents;* une guerre civile, d'une inextricable confusion, commence et se poursuit dans la Flandre. Dunkerque, dans le voisinage de laquelle les malcontents se tinrent d'abord, resta quelque temps aux partisans de la réforme.

Le prince d'Orange ne se déclarait pas encore ouvertement; il donnait la main à tous les partis; il avait réussi à se faire nommer lieutenant de Mathias. C'était un moyen d'avoir l'œil et le pied dans les deux camps. Et en vérité il eût pu croire

au prochain triomphe de sa cause, car des dix-sept provinces des Pays-Bas, il n'en restait que trois qui reconnussent encore l'autorité royale.

Appelé par les catholiques, Mathias crut pouvoir *emprunter* aux églises, chapelles et couvents, leur argenterie pour la convertir en monnaie; ce fut un grief contre lui. L'abbé de St-Winoc à Bergues voulut se soustraire à cette contribution forcée, et se sauva à St-Omer avec les principaux joyaux de son abbaye... Le bailli de Bergues, qui n'avait pas su s'opposer à cette fuite, fut destitué.

De son coté, le prince d'Orange pressé par la même nécessité de battre monnaie, s'adressa à la reine d'Angleterre. Dunkerque intervint comme caution.

## XXXI.

Dans de telles circonstances, les gueux ne pouvaient manquer de reparaître. Ils se répandent de nouveau dans nos campagnes, y commettant de nouvelle déprédations. Ils dominent à Gand et à Ypres; ils en chassent les prêtres et religieux, brisent les images et recommencent leurs hauts-faits; ils s'emparent de Bergues et y bouleversent tout.

A ces nouvelles, les Dunkerquois renforcent leur garnison. Le capitaine Eggermont y vient avec sa compagnie, et sur les difficultés que firent les bourgeois de les loger, ils s'installent dans l'unique église de St-Eloi qui lui sert de caserne.

Ce que les malfaiteurs faisaient au dehors, les défenseurs de la ville le firent au dedans. L'église fut dépouillée, les verrières brisées, les cloches descendues. Les religieux opprimés durent s'exiler et fuir de la ville, abandonnant leurs maisons; les religieuses conceptionistes se sauvèrent à Calais où elles résidèrent cinq ans. Il n'en resta que deux qui eurent la témérité de se dévouer à la garde de leur couvent de Dunkerque. L'antique chapelle St-Eloi *extrà-muros* fut démolie ; les pierres en furent vendues et employées aux divers travaux de la ville : comme si ce témoin de la conquête de notre pays à la foi catholique eût été un souvenir importun qui dût disparaître devant les novateurs...

## XXXII.

Gravelines était aussi bien que Dunkerque au pouvoir des confédérés. Delamotte, le gouverneur, ayant éprouvé quelques mécomptes, s'aboucha avec les chefs des malcontents et embrassa leur parti. A un jour convenu, la ville de Gravelines fut enlevée par surprise aux Etats-généraux; à ce succès des malcontents, il faut ajouter l'adhésion que leur apporta le gouverneur de St-Omer et l'adjonction des milices wallonnes qui quittèrent les confédérés. Le gouverneur de l'Artois, le sire de Capres, évinça des fonctions publiques la plupart des hommes suspectés de penchant à l'hérésie; il les remplaça par des hommes sûrs. Ces mesures furent prises en plusieurs localités de la Flandre wallonne, et le parti catholique acquit une position plus solide.

Après ces avantages, les chefs concertèrent une attaque contre Bergues, dont la population donnait dans le calvinisme, appuyait le prince d'Orange et avait à expier une offense; voici laquelle :

Floyec, l'un des capitaines des malcontents, avait quitté Delamotte à Gravelines pour aller vers Montigny et l'entretenir de leurs communs projets. Il avait avec lui deux ou trois cents cavaliers. Les paysans de la châtellenie de Bergues, voyant cette petite troupe isolée, sonnèrent le tocsin, la cernèrent et en firent un massacre général. Sept seulement échappèrent à la mort.

Il s'agissait d'obtenir réparation. La ville eût été fort sévèrement traitée, ainsi que le reste de la châtellenie. Elle envoya prudemment une députation aux malcontents, leur offrant des excuses sur une méprise qui avait causé tout le mal. On avait cru que c'était un parti français qui venait piller le pays; d'ailleurs on offrait de livrer les coupables qui avaient excité la population ; on assurait à la veuve de Floyec une pension convenable à son rang, et de plus l'adhésion de la châtellenie au parti des malcontents.

Ces offres furent acceptées, et ce territoire soustrait aux confédérés vint grossir l'actif de leurs adversaires.

Pour compenser cette perte, les Orangistes tentèrent de pratiquer des intelligences dans la place de Gravelines, espé-

rant récupérer la ville par un procédé analogue à celui qui la leur avait enlevée.

Delamotte en fut informé à temps. Il alla au devant de Delanoue qui venait faire le coup de main, et lui opposa 2000 fantassins et 600 chevaux, forces assez considérables dans l'état de division indéfinie où se trouvaient les partis aux prises : il l'attaqua vivement, lui tua 250 hommes et le força de se retirer avec un grand nombre de blessés.

De son côté, Delamotte n'avait eu que 8 morts et 30 blessés. *Les soldats de la patrenôtre* (ainsi qu'on les nommait dérisoirement) se vengèrent de cette façon des quolibets dont ils étaient l'objet, et firent voir une fois de plus que le chapelet porté au cou n'empêche pas la valeur du soldat.

Rentré à Gravelines, Delamotte châtia les coupables, chassa les douteux et s'aboucha avec le duc de Parme, lieutenant du roi. Soudant ainsi la cause des malcontents à la cause royale, dont elle avait été isolée jusque-là.

## XXXIII.

Ces revers successifs avertissaient le prince d'Orange des soins tout particuliers qu'il devait prendre de Dunkerque. Ce chef y envoya en qualité de gouverneur Guillaume Blois, dit Trelon, homme dévoué à la cause de la réforme. Ce fonctionnaire fit serment de fidélité devant les Etats de Gand.

Arrivé à Dunkerque, il mit à profit ce qu'il savait de son passé maritime et fit immédiatement équiper trois vaisseaux de guerre et un yacht qui, cette fois, au lieu d'attaquer les confédérés, leur auraient prêté main forte. Un conseil d'amirauté fut institué dans ce sens dans notre ville (20 Décembre 1579). Il nomma un receveur des gabelles et des collecteurs pour ramasser ce que Delanoue et ses troupes levaient de contributions forcées dans les villages voisins.

Ces troupes achevèrent l'œuvre des gueux : elles pressurèrent les paysans, pillèrent les églises, en enlevèrent les cloches et jusqu'au plomb des toitures.

Pour ébranler les convictions catholiques, on disait ici que les Gantois, après avoir pillé leurs églises, avaient embrassé le calvinisme ; que Bruges était sur le point de les imiter ;

qu'à Ypres on s'en occupait, etc. (1576). A Hondschoote, les gueux envahirent l'église, profanèrent tout ce qu'ils purent atteindre, et massacrèrent un grand nombre de fidèles. On porte à mille le chiffre de leurs victimes (1).

## XXXIV.

Ceux des Dunkerquois qui avaient adopté le protestantisme, voyant la circonstance favorable, sortent enfin de leur réserve et se montrent au grand jour. Pour la première fois, un calviniste est choisi pour bourgmestre. Les principaux bourgeois du parti choisissent pour les représenter Guillaume de Buch, Jean Aureweghe, Christophe Christophessen et Pierre Baert. Ils les envoient aux conférences de Gand. La caisse de la commune leur fournit les frais de voyage d'une manière assez large, mais ils ne s'en contentèrent pas et réclamèrent par la suite une indemnité. Ils demandèrent aussi au magistrat un édifice pour *l'exercice de leur culte*.

L'échevinage était donc enfin à la dévotion du nouveau parti. Au commencement de 1578, il fit les démarches les plus actives pour avancer les affaires du prince d'Orange. Quelques ecclésiastiques, entre autres l'abbé de Maroilles, étaient des admirateurs du prince et aidaient à la chose. Dans le mois de Janvier, deux députations furent envoyées à cet effet; il en fut de même pendant les mois de Février et de Mars. Le magistrat de Dunkerque cherche à s'entendre avec Bruges, Bergues et Bourbourg; il correspond presque journellement avec Delanoue, et lui envoie son messager aux divers lieux où cet officier porte son camp. Il en est de même pour l'amiral Boisot.

Les capitaines calvinistes qui arrivent à Dunkerque, reçoivent à leur tour le vin d'honneur (2). L'échevinage présente

(1) Les ossements de plusieurs de ces martyrs furent recueillis et religieusement conservés. L'église St-Waast, à Hondschoote, possédait encore, en 1845, une grande châsse en bois peint qui portait l'inscription suivante: *mil mort.* Cette châsse a été vue, examinée et même ouverte par M. Cortyl, alors vicaire à Hondschoote, aujourd'hui curé à Wylder, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements.

(2) Parmi les compagnies reçues à Dunkerque, nous citons en particulier, à cause du nom, la compagnie *Utrecht*, qui y entra le 12 Octobre 1580.

au capitaine Mansart, *une rondache d'honneur*. Il prête à l'amiral l'artillerie de la ville ; il lui fournit des vivres ; il l'accueille avec grande pompe lorsqu'il se présente avec sa femme et le capitaine Delanoue pour y visiter officiellement Dunkerque, qui semblait être fixée pour toujours à leur parti.

En effet, un ministre protestant était devenu le fonctionnaire religieux officiel; les registres du temps mentionnent plusieurs fois le *ministre de cette ville*. Il est bien entendu qu'ils ne parlent plus du curé qui avait dû s'exiler.

Ils nous apprennent que pour s'informer des desseins *de l'ennemi* (ils désignaient ainsi ce parti royal, les *malcontents)*, l'échevinage envoya sous main à Bergues, qui était en la puissance du parti catholique; mais l'entrée de la ville fut refusée aux émissaires Dunkerquois. Le magistrat crut devoir demander la cause de ces procédés...

En toute occurrence et pour se garder des attaques qu'ils prévoyaient, les occupeurs de Dunkerque donnèrent entrée aux eaux de la mer dans les canaux du pays; ils en firent connaître les motifs aux bourgmestres du voisinage; ils avaient engagé aussi les magistrats de Bergues à ne plus faire bâtir à Pierkepaps (Rosendael) aucun édifice *à portée de canon;* particularité curieuse qui montre que cette portion de territoire contigüe aux fortifications de Dunkerque était sous la juridiction immédiate de la ville de Bergues.

Une conférence dans un but de pacification s'étant de nouveau nouée à Cologne, les réformés de Dunkerque envoyèrent (21 Septembre) à Gand une députation pour s'informer des résultats probables. Ouverte le 1[er] Mai (1580) et rompue le 17 Novembre suivant, elle ne produisit rien ; fiers des succès obtenus, les révoltés étaient moins disposés que jamais à se livrer au roi ou à lui faire des concessions. Au contraire, une réunion qui se fit à Anvers prononça la déchéance du roi violateur de ses serments, et donna ou plutôt offrit au duc d'Alençon le protectorat de la Flandre. Dans tout ceci, la religion n'était plus qu'une affaire secondaire, car le prince d'Orange disait au prince français : « Quant à la religion, on les rangera bien à celle que Votre Altesse trouvera pour son service convenir. »

Il faut le répéter : loin d'être *opprimés*, les réformés étaient alors *dominateurs* (1578) en beaucoup de lieux ; à leur gré,

ils pillaient les églises, s'emparaient des temples pour y célébrer leur culte. Ils étaient *oppresseurs* dans la véritable acception du terme. Ils s'emparaient des trésors des maisons religieuses, levaient des contributions, logeaient leurs troupes dans les églises. A Sandwich, ils avaient délibéré sur le projet de « *massacrer tous les papistes* (1) ».

## XXXV.

Si, en Flandre, le clergé catholique était moins exposé, du moins il était également attaqué; il n'était plus représenté aux Etats-généraux et l'influence calviniste régnait là dans toute sa force; il faut encore attendre 25 ou 30 ans avant que les prélats y aient repris leurs droits.

Les populations restées fidèles, regardaient avec effroi ce désastre qui semblait définitif et qu'elles jugeaient devoir terminer cette longue lutte. Aussi le lieutenant du roi pour les rassurer leur fit savoir de nouveau (1579) que « *la religion réformée ne serait pas imposée par force aux fidèles catholiques* ».

## XXXVI.

C'est au milieu de ces circonstances suprêmes que le duc d'Alençon vint en Flandre avec une armée de quatorze mille hommes, dont quatre mille cavaliers. Il délivra Cambrai, assiégé par Farnèse, et de là se rendit en Angleterre pour presser le mariage projeté avec la reine Elisabeth.

Renforcés des troupes que le duc d'Anjou avait licenciées pour son voyage d'Angleterre, les Etats et le prince d'Orange voulurent en profiter pour une nouvelle tentative contre Gravelines. Le gouverneur de Dunkerque fit armer des barques et disposer des troupes à cette fin; mais cette entreprise avorta; on voit même que par la suite la ville réclama des Etats-généraux les frais avancés par elle en cette circonstance.

En attendant l'époque sans cesse ajournée de son mariage, le duc d'Anjou revint en Flandre. Soupçonnant que les Espa-

(1) Geusiasnismus.... p. 149.

gnols avaient concerté quelque chose contre Dunkerque, sur qui il avait lui-même des vues, il n'osa y aborder et envoya son secrétaire. De son côté, Trélon recevait (2 Février) du prince d'Orange l'ordre d'armer convenablement la place et de recevoir dignement le prince français à son arrivée. Celui-ci s'étant dirigé sur Anvers, y fut reçu avec des démonstrations extraordinaires et une somptuosité incroyable; on jugeait sans doute ces petits moyens nécessaires pour relever les espérances du parti, car l'édifice nouveau manquant de solidité, il fallait aviser sans délai. La lutte politique qui avait détourné un moment la préoccupation religieuse avait usé les convictions, et l'antagonisme était tout prêt à se raviver et à reparaître; en 1581, les partisans réformés incendièrent l'église de Merville ainsi que le couvent des Brigittins. De nouvelles exécutions se firent encore en 1582 à Hondschoote et dans les environs, où des hérétiques furent de nouveau envoyés au bûcher (1). Ce qui n'empêchait pas qu'en 1583 (14 Juin) ils ne missent en cendre l'église de Cassel.

A Dunkerque même, Vandewalle, membre du conseil, était tué par son beau-frère pour différence d'opinion; tous les capitaines calvinistes et des co-sectaires assistèrent à ses funérailles et à l'exécution du meurtrier. Des pourparlers nouveaux eurent lieu entre l'échevinage et le *ministre* pour le bien de l'église de cette ville; une députation était envoyée en Zeelande au prince d'Orange. Le sire de Ste-Aldegonde, député des Etats-généraux vers Son Altesse, venait à Dunkerque; une nouvelle garnison y était appelée; le comte d'Espinoy, venu en ville, y était festoyé par le magistrat, Il y avait en un mot du malaise et une inquiétude formelle, les choses inclinaient du côté des catholiques.

Il semble en effet que l'échevinage, prévoyant un changement possible, cherchait dès lors à préparer les voies. On paie enfin aux religieuses les rentes qu'elles avaient sur la

(1) Puisque l'occasion s'en présente, citons ici les noms de quelques-uns de nos compatriotes qui combattirent pour la foi et signèrent de leur sang leurs convictions. La vie des Saints (de M. Destombes) nous rappelle Famelart, curé de Tourcoing, tué par les gueux, et dont le corps, exhumé longtemps après, n'avait pas ressenti les atteintes de la corruption ordinaire; Pierre Prus, né à Lille et martyrisé à Gand (1572); Jean Cuvillon; Timmerman, né à Dunkerque, qui partagea cette glorieuse fin.

ville; sur le revenu de l'église paroissiale, on prélève 400 livres pour fournir au traitement d'un « *maistre d'escole pour endoctriner les enfans ès-langues et science grecque et latine, etc.* »

## XXXVII.

C'est alors que le roi d'Espagne, pour se débarrasser d'un compétiteur dangereux, crut pouvoir recourir à un moyen odieux et justement proscrit: il mit à prix la tête du prince d'Orange.

Un banquier ruiné, Gaspard Anastro, se fit l'adjudicataire de cet infâme marché: 80 mille ducats et une commanderie de St-Jacques... C'était se contenter de bien peu!

Trélon, notre gouverneur, était à Anvers. Anastro qui s'y trouvait aussi, prétexta une nécessité de se rendre à Calais, sollicita un sauf-conduit et une lettre pour *Swevezele*, qui commandait à Dunkerque en l'absence de Trélon. Muni de cette pièce, l'assassin vint en notre ville, descendit à l'auberge de la Clef, au coin du Marché au poisson. Il y manda Jean Rombout, un des quatre secrétaires de Trélon, et se fit présenter à Swevezele. Celui-ci l'accueillit; fit demander à Gravelines un sauf-conduit; l'ayant reçu, Anastro donna trente pistoles au soldat qui le lui avait apporté. Cette prodigalité éveilla les soupçons, mais on n'alla pas au-delà. A peine Anastro était-il sorti de Dunkerque, qu'un courrier vint apporter la nouvelle de la tentative d'assassinat perpétrée par le valet d'Anastro et à l'instigation de ce dernier. On se mit à sa poursuite, il était trop tard. Il avait une avance de quatre heures; c'était assez. Il sortit de Calais et se dirigea vers Tournai où était le prince de Parme, lui annonçant comme positive l'exécution du traité.

Le bruit de la mort du prince d'Orange ne tarda pas à se répandre, Farnèse y ajouta foi. Il envoya aux villes séparées des lettres pour les engager à revenir au roi; celle qu'il écrivit à Dunkerque disait en substance: (1)

« ...Le prince d'Orange, seule cause de tant de calamités...

(1) Voir Faulconnier, p. 81.

vous a fait travailler pour vous soumettre à ce joug insupportable qui vous a été si funeste. Sa mort est une occasion que Dieu vous ménage; elle vous aplanit la voie qui vous ramènerait à ce repos et à cette splendeur dont jouissaient autrefois vos provinces. Profitez-en! Personne n'aura plus de zèle et d'empressement que moi pour vous y aider. Fiez-vous à la bonté du roi; attendez-vous au pardon, à la bienveillance que je vous promets en son nom.... N'attendez pas qu'il ait recours à d'autres moyens.... »

On sut bientôt que cette mort n'était pas réelle; et loin de se rendre à cette invitation, le parti de la réforme rassembla toute son énergie pour un dernier effort.

Une circonstance mérite d'être rapportée: l'assassin avait été condamné à mort; un prêtre avait reçu sa suprême confidence. Les Etats-généraux, par un double motif facile à deviner, voulurent que le prêtre divulgât le secret de cette confession. Il refusa; les menaces ne purent l'y décider; la torture même ne lui fit pas rompre le silence. Il mourût victime de son devoir, laissant aux amis et aux ennemis un souvenir qu'il est bon de perpétuer.

## XXXVIII.

Par suite de ce nouvel et suprême effort des réformés, les malcontents virent la chance tourner; ils perdirent Bergues et durent abandonner plusieurs autres points importants. Dans cette situation, ils crurent devoir enfin user des secours qu'ils avaient refusés jusque là, et réclamer l'intervention des troupes espagnoles repoussées au prix de tant de sacrifices. En réalité et malgré les apparences contraires, c'était un second succès pour la cause du roi dans ce quartier. Les novateurs ne le voyaient pas ainsi et leur audace y trouvait aliment.

A Hondschoote, les catholiques privés de leur temple avaient du moins un pasteur; Paul Leryns, prêtre aussi savant que pieux, avait pu se soustraire à la persécution de 1578, pendant plusieurs années et à l'aide de déguisements qu'il variait suivant l'occurrence, il sut pourvoir aux besoins spirituels des catholiques, qui seuls connaissaient le lieu de sa retraite. En Juillet 1582, il allait administrer à un moribond les

consolations suprêmes, lorsque, reconnu malgré son costume d'emprunt, il fût saisi et accablé d'injures et de mauvais traitements; la foule hostile se rassemble autour du prêtre, le traîne à Ypres, où il souffrit le martyre. Les annales de la cathédrale font mention de toutes les circonstances, des tourments et de la glorieuse mort de Paul Leryns (1).

## XXXIX.

Revenons à l'exposé des circonstances politiques qui se mêlent de plus en plus aux choses religieuses.

Le comte de Mansfeld, avec 1500 chevaux et quelques compagnies de pied, ayant filé le long de la côte, parvient jusqu'à Dunkerque, où vient bientôt le rejoindre le comte de Rochepot, qui s'était retranché sous Gand. Ces chefs, qui travaillaient pour le duc d'Anjou, attaquèrent le duc de Parme, et, quoique inférieurs en nombre, eurent sur lui l'avantage (2 Août). Tandis qu'il achevait ailleurs quelque opération, ils se rapprochèrent de Dunkerque, où le prince français voulait mettre son dernier enjeu.

A cet effet, il manda le maréchal de Biron et le duc de Montpensier, qui arrivèrent (1er Novembre 1582) avec 7000 fantassins et 1200 cavaliers.

Ce renfort n'empêchait pas que la situation du prétendant ne fût de plus en plus critique. Des plaintes s'élevaient de toute part; les troupes protestantes murmuraient. Tant de sacrifices, d'efforts prolongés, n'amenaient rien de décisif. Depuis tantôt vingt ans on souffrait au milieu de luttes sanglantes et ruineuses, et l'on ne pouvait encore dire quel chef régnait, quelle religion l'emportait.

Le roi de France ne pouvait et ne voulait donner à son parent un secours suffisant pour décider tout d'un coup la question. Le duc d'Anjou, mal conseillé et mal inspiré, ne sachant auquel entendre, tenta de s'emparer par surprise des principales villes de Flandre. Ce coup hardi manqua, et ses affaires furent plus compromises que jamais.

(1) Nous devons ces renseignements à l'honorable M. Cortyl, curé de Wylder.

Dunkerque se ressentait de ces évènements extérieurs; la lutte des opinions y prenait une aigreur nouvelle; on en venait à des voies de fait journalières. Chamon, le nouveau gouverneur, ayant un jour voulu confisquer en entier à son profit les prises faites par les navires de guerre dunkerquois, la bourgeoisie s'y opposa, réclamant la part que l'usage et l'équité lui réservaient. Il s'en suivit une émeute; les bourgeois se précipitèrent sur Chamon et faillirent l'étrangler; une collision sanglante s'engagea, et plusieurs morts restèrent sur le carreau. L'effervescence qui en résulta ne se calma que sur les concessions et les démarches d'un fonctionnaire envoyé à cet effet par le duc d'Anjou.

Comprenant que le moment décisif approchait, le magistrat envoya aux localités de son ressort l'ordre *d'abjurer le roi d'Espagne* (22 Juin 1582), et, de son côté, le conseil-général de Flandre convoqua, à Gand, les députés de tous les corps de loi pour prêter serment de fidélité au prince français.

## XL.

Dans ces luttes sans cesse renaissantes, une nouvelle victime tomba encore. Bithovis I était au siège d'Ypres; la première nomination qu'il signa fut celle de Martin Nerlovius, à la cure d'Hondschoote. Ce prêtre, remarquable par sa piété et son savoir, qui le faisait considérer comme le premier du diocèse, arriva à son poste en Août 1582. Au mois de Janvier suivant, les hérétiques le surprirent, l'accablèrent de coups et le laissèrent pour mort sur la place; malgré le nombre et la gravité de ses blessures, il vécut encore trois jours et put recevoir les derniers sacrements (1).

## XLI.

Voulant rester maître absolu de Dunkerque, Chamon, le gouverneur, eut recours à une ruse: il renvoya les trois compagnies de confédérés et désarma la bourgeoisie; cela fait, il s'empara de la maison de Trelon, en emporta les meubles, etc.

(1) Extrait d'un manuscrit conservé dans la famille Verbroucke, à Hondschoote (texte flamand). — Communication de M. Cortyl.

Ne trouvant à se fixer nulle part, le duc fit pourtant avec les Etats un traité qui fut signé à Dendermonde (le 26 Mars 1583) et vint s'enfermer dans Dunkerque ; il promit aux bourgeois de respecter leurs privilèges, et particulièrement la religion catholique, qui était restée dominante malgré les succès apparents des calvinistes.

Le duc de Parme ayant appris où était le prince français, résolut de le cerner. Montigny, Lamotte, Moudragon vinrent faire le blocus de la ville, tandis que le marquis de Roubaix inquiétait Biron, campé à Pierkepaps (Rosendael), avec les débris de toutes les garnisons des villes perdues. Néanmoins rien ne se décida encore.

Mais enfin Farnèse et les malcontents s'étant de nouveau rapprochés de Dunkerque, la ville se rendit le 16 Juillet 1583, et revint au roi d'Espagne et à la religion catholique.

---

## CHAPITRE V.

---

# DE LA RÉFORME A LA RÉVOLUTION.

---

**Sommaire: Clémence de Philippe II envers Dunkerque. — Les sociétés de rhétorique supprimées. — Le clergé reprend son crédit. — Les anciens usages reprennent leur tour. — Eglises érigées dans l'arrondissement. — Tristes vestiges des excès antérieurs. — Crimes et délits réformés dans le clergé. — Supplice des suicides. — Exécution des prisonniers. — Honorable initiative des Dunkerquois. — Les procès de sorcellerie. — Trève avec la Hollande. — La religion refleurit. — Plaintes contre l'esprit industriel. — Les corporations religieuses. — Les exilés pour cause de religion demandent à revenir à Dunkerque. — Le culte de la Sainte-Vierge. — Usages.**
**La peste. — La lèpre. — Les institutions de bienfaisance.**
**La domination anglaise. — L'observation du Dimanche. — La mauvaise bible.**
**La domination française. — Hostilité de la population flamande.**

### I.

Au point de vue de Philippe II, Dunkerque s'était donnée aux ennemis du roi ; elle avait adopté le protestantisme, chassé les religieux ; l'église paroissiale avait été profanée.... A la sollicitation du duc de Vendôme ou de ses officiers, la ville avait pris parti pour le duc d'Alençon ; elle l'avait protégé et défendu. Elle avait donné la main aux Etats-généraux, soulevés contre le souverain légitime.

Suivant le droit en vigueur, elle avait donc déchiré elle-même ses privilèges, anéanti ses franchises. Elle eût pu être frappée de contributions extraordinaires ; elle eût pu même, on en avait bien des exemples, être détruite et rasée.

Bourbourg, qui n'avait pas à sa charge les griefs qu'on pouvait articuler contre Dunkerque, Bourbourg perdit ses remparts et sa bourgeoisie....

Néanmoins, fidèle à sa promesse de pardon, le roi ne fit rien de tout cela. Il laissa à la ville tous les avantages dont elle jouissait auparavant.... Il confirma ses privilèges et libertés; il exigea seulement que les bourgeois se fissent *absoudre par les supérieurs ecclésiastiques des crimes qu'ils pouvaient avoir commis contre Dieu, et des censures et excommunications encourues par ce fait.* De l'amnistie générale il excepta 1° le bailli qui avait administré pendant les années de l'interrègne; 2° Daniel de Burg, pensionnaire; 3° Adolphe de Briarde, bourgmestre, et quelques échevins et conseillers qui s'étaient prononcés pour l'hérésie; de plus, les *ministres* qui avaient prêché la réforme. Il étendait cette exclusion aux chefs ou capitaines des partisans, aux briseurs d'images, à ceux qui avaient outragé les religieuses; mais il laissait entrevoir que le pardon serait arrivé à tous ceux-là s'ils témoignaient un repentir sincère et donnaient raison de croire à leur amendement.

*Les plus partisans des extravagances passées* furent frappés d'une imposition particulière, dont le produit devait être employé à réparer les maux qu'elles avaient produits, particulièrement pour rétablir l'église paroissiale. Le duc de Vendôme, seigneur foncier de Dunkerque, fut déclaré déchu de ses droits; le roi nomma lui-même les commissaires au renouvellement de la loi. Il exempta la ville du *droit du seigneur*, c'est-à-dire d'une somme de 750 livres que la ville payait annuellement au seigneur foncier; il attribua au magistrat la perception à son profit du revenu de certains biens dudit seigneur foncier. C'est en 1598 seulement, après le traité de paix avec la France, qu'il fut donné main-levée de cette saisie, et que Henri IV recouvra ses droits comme seigneur de Dunkerque.

Les sociétés de rhétorique furent proscrites et dépouillées de leurs biens, qui demeuraient confisqués au profit du roi. Elles avaient cessé d'être utiles; *elles n'étaient plus*, dit leur sentence de mort, *qu'un amusement pour les oisifs*; les amis des doctrines nouvelles les avaient fait servir à leurs

projets; elles étaient devenues un moyen de propagande, une cause de scandale (1)....

C'est au moyen de ces ressources diverses que le duc de Parme fournit aux frais de la restauration de l'église St-Eloi et à l'érection du magnifique autel qui y resta jusqu'en 1783; c'est-à-dire pendant deux siècles. Cette pièce remarquable était l'œuvre d'un maître tailleur d'images dont le nom était resté jusqu'ici dans l'oubli et que nous devons faire connaître: c'est Mathieu Vanderhaghe.

## II.

Pendant les années de la domination protestante à Dunkerque, il n'est plus fait mention aux comptes de la ville des libéralités de l'échevinages envers les religieux, les prêtres; on n'y voit plus citer les processions générales, les cérémonies où le corps du magistrat figurait, par exemple à la Chandeleur, au Jeudi Saint, etc.... Il n'est plus question de vin fourni aux communiants, ni des dons de même nature aux trois couvents.

Ces usages restèrent abolis, du moins nous n'avons plus trouvé de traces avant le XVII[e] siècle.

Mais avec l'ascendant du roi reparut celui du clergé. Une oscillation contraire le porta plus haut qu'il n'avait jamais été. L'ancienne libéralité du magistrat fut dépassée par celle dont la nouvelle administration usa envers la religion et les religieux (2).

Le légat du pape vint visiter notre ville rendue à la catholicité; l'évêque d'Ypres y séjourna sept jours, qu'il employa à consacrer de nouveau l'église profanée. C'est à cette époque

(1) Cela n'empêcha pas les sociétés de rhétorique de vivre encore; mais elles restèrent dans l'ombre, et nous n'en trouvons plus de traces à Dunkerque avant 1615. Au compte de 1621, on trouve cette mention: « A la confrérie Saint-Michel, *Alias rhetorica*, pour le loyer de la maison qu'elle occupe.... 96 livres. »

(2) Il serait trop long d'en citer ici les preuves nombreuses que nous en fournirait le livre des comptes. Qu'il suffise de mentionner le vin d'honneur donné à un chantre de la paroisse le jour de ses noces, honneur réservé jusque là aux échevins, les secours pécuniaires accordés aux Jésuites d'Ypres, de St-Omer, quoique étrangers à la ville, etc., etc.

que remontent les croix rouges que le débadigeonnage récemment opéré a remises au jour sur les piliers de l'abside de l'église St-Eloi. Une procession générale, à laquelle assista la garnison, fut faite à cette occasion et terminée par le chant d'actions de grâces *Te Deum*.... Le grand autel, fondé le 1er Octobre 1587, fut sacré le 15 Juillet 1588.

La procession annuelle de la St-Jean, qui avait été supprimée, celle de la fête du St-Sacrement, en un mot toutes les anciennes pratiques, reprirent leur cours, et se perpétuèrent sous la domination française. Les registres des comptes nous apprennent qu'en 1585 l'évêque d'Ypres faisait sa visite pastorale à Uxem et Leffrinckhoucke; qu'en 1596 deux cloches nouvelles étaient consacrées, etc.

Partout, dans la châtellenie, on releva les édifices religieux, on acheva ceux qui étaient commencés, on répara ceux qui avaient été endommagés (1). Pour subvenir à tous les pressants besoins du culte, l'évêque autorisa la vente de plusieurs titres de rentes ou de biens appartenant aux églises. Pour aider aux nécessités des malheureux, il autorisa l'aliénation de quelques biens de la *table des pauvres*. En un mot, le vieil ouvrage des siècles précédents, que d'imprudents et présomptueux novateurs avaient ébranlé, ce majestueux et respectable ensemble qu'ils voulaient démolir, il fallut le reconstituer à grande peine pour jouir encore des bienfaits qu'on avait follement compromis.

## III.

Si cette restauration matérielle offrait des difficultés, la restauration intellectuelle en présentait de bien plus grandes encore. Dans ces ardentes et sanglantes controverses, la vérité avait reçu de cruelles blessures ; l'audace avait séduit et le sophisme trompé bien des esprits; la calomnie et le mensonge égaré bien des cœurs. Où étaient le bon droit, la jus-

(1) Parmi les églises du XVIe siècle, il faut noter celles de Bollezeele, Broxeele, Bambecque, Herzeele, Nieurlet, Ledringhem, Rexpoede, Spycker, Warhem, Wormhout, West-Cappel, Uxem, Leffrinckhoucke. Parmi celles du XVIIe siècle, Watten, Drincham, Coudekerque, Notre-Dame-des-Neiges, les Moëres (1727).

tice, au milieu de ce mirage perpétuel? A quelle prétention fallait-il prêter son appui? La milice était pour celui qui la payait ; elle n'avait plus d'autre poids ni d'autre mesure. Quand la paie régulière manquait, elle la prélevait n'importe sur qui, et sur quoi.... La force armée était donc un fléau redouté de tout le monde. Les circonstances avaient nécessité à Dunkerque la présence d'une garnison. C'étaient des compagnies tantôt Italiennes, tantôt Allemandes, tantôt Françaises, tantôt Espagnoles. Celles-ci étaient les plus fâcheuses ; leur nationalité leur donnait une sorte de suprématie : elles en abusaient à tout propos ; c'était une plainte perpétuelle. Les chefs de ces garnisons étaient logés chez les habitants aux frais de la ville. — La maison des Etuves, d'abord abandonnée aux filles de l'armée, fut ensuite arrangée pour y recevoir le plus grand nombre possible de soldats, il n'y avait point alors de caserne. Le reste était distribué chez les particuliers; les insolences de ces misérables devinrent si intolérables, qu'en 1585, deux ans après la réduction de la ville, le magistrat présenta au prince de Parme une requête pour obtenir la paie de gens de guerre et leur châtiment, ou bien la permission, pour les bourgeois, de s'en aller ailleurs et *d'émigrer en masse*. Cette demande extraordinaire prouve à quel point était portée l'exaspération (1).

Six ans après, les gens de mer donnaient lieu à des plaintes analogues. Vers le même temps, le bailli demandait à la Vierschaere la condamnation à la peine par le feu de plusieurs jeunes gens coupables de crimes contre nature. Quant aux exécutions de la justice ordinaire contre les malfaiteurs, elles sont dans ces tristes années beaucoup plus nombreuses qu'auparavant. L'arbre avait porté ses fruits!!...

## IV.

Parmi ces exécutions nous devons faire mention particulière de celles des suicides.

Lorsqu'un malheureux avait terminé sa vie par ce crime

(1). Renouvellement du magistrat de 1584 à 1633. F° 3, recto; texte français. 1585.

qui anticipe l'ordre de la Providence et brave celui de la société. La coutume était de mettre son cadavre au gibet, suspendu soit par les pieds, soit la tête prise dans une fourche patibulaire. En 1583, un suicide, du nom de Rombout, fut ainsi traité à Dunkerque; en 1588, Josse Boubreel en offre un deuxième exemple.

On peut contester l'opportunité de ces manifestations, mais on doit y voir la preuve de l'opinion régnante. — La vie de chacun de nous ne nous appartient pas; nous en avons l'usufruit et non la propriété. Dieu et la société y ont un droit incontestable. Celui qui veut s'y soustraire est traité comme un voleur qui a encouru l'opprobre de ce supplice nominal.

## V.

Nous ne saurions omettre un autre fait de l'espèce, considérable par sa fréquence et le prétexte dont on le couvrait. Nous voulons parler de l'exécution des prisonniers fait par les pêcheurs dunkerquois et pendus comme pirates, ou jetés à l'eau comme rebelles.

Que l'esprit de parti pervertisse le sens moral; que l'exaspération mutuelle, produite dans ces jours de lamentables luttes, ait faussé les notions du vrai, du juste, cela est incontestable et trouve sa preuve dans ce qui se passait si souvent alors; spectacle dont on ne trouve peut-être d'autre exemple que dans certains souvenirs de la révolution de 1793.

L'ordre de ces exécutions est officiel; il fut donné par le prince de Parme et les chefs des confédérés protestants. Toutefois, il nous semble qu'elles devancèrent, à Dunkerque, le commandement supérieur. Peut-être, à l'origine, voulait-on en faire une application de la peine du talion.. . Une fois la représaille produite, cela put paraître moins exorbitant. Quoiqu'il en soit, ce procédé devint habituel; la mort des prisonniers fut commandée de sang-froid. Faulconnier cite un exemple où les chefs maritimes avaient donné un ordre de ce genre dans des lettres closes qui ne devaient être ouvertes qu'au large. Soixante-douze prisonniers furent ainsi jetés à la mer! Les registres des comptes nous révèlent, comme en

passant, une foule de faits analogues qui se pratiquaient à Dunkerque dans les dunes, tantôt à l'Est, tantôt à l'Ouest.

Il serait difficile d'évaluer avec quelque précision le nombre de ces attentats.

La réalité est bien triste; mais on l'a encore exagérée considérablement; on a omis — peut-être a-t-on ignoré — qu'il y eut de très-nombreuses exceptions à cette loi de massacre. Au moyen de rançons plus ou moins fortes, bien des Hollandais et autres ont recouvré leur liberté; bien des Dunkerquois sont sortis des prisons des confédérés aux mêmes conditions, et nous ajoutons, comme renseignement plein d'intérêt, que ce fut souvent aux frais de la caisse échevinale, qui soldait ou contribuait à solder la rançon exigée de nos bourgeois. De plus, il se fit fréquemment des échanges de prisonniers. Mainte fois les échevins de Dunkerque demandaient l'incorporation de leurs prisonniers dans la marine ou sur les galères du roi. Ils prirent même une honorable initiative que nous aimons à constater, en rappelant leur supplique à l'archiduc Albert (1).

Si cette démarche n'eut pas tout l'effet que désiraient les pétitionnaires, l'honneur qui leur en revient ne saurait être contesté.

## VI.

Un autre fait caractéristique de l'époque, ce sont les condamnations pour sorcellerie. En peu d'années on exécuta par le feu plus de vingt de ces misérables. Il semblerait qu'à défaut d'hérétiques on dût fournir au bourreau des sorciers. On en voyait de toute part. Mais plus on en condamnait, plus il s'en présentait; les prévenus ne déclinaient pas cette qualité. La torture facilitait d'ailleurs les aveux qui tardaient à se produire. L'imagination populaire, celle des magistrats s'exaltant au milieu de ces débats sans cesse renouvelés, le nombre des sorciers devint illimité, et pour mettre fin à des démonstrations sans issue, sans résultat, il fallut fermer les yeux. Il ne cessa d'exister des sorciers que du moment où l'on ne voulut plus en trouver; une fois la sorcellerie oubliée ou méprisée, elle mourut.

(1) Voir Histoire de Dunkerque, p. 191.

Nous aimons à le déclarer, pour nous catholiques, il ne saurait être question de mettre en doute l'existence des esprits, des anges pervers... ni rien de ce que nous enseigne l'infaillible autorité de l'Eglise. Nos remarques ne franchiront jamais ce cercle révéré. Mais, en nous maintenant au dehors, nous avons devant nous une vaste région où la peur, l'ignorance, les préjugés exercent un empire incontestable, donnent naissance à des monstres imaginaires, à des merveilles fantastiques qui s'évanouissent au moindre examen (1); et, dans notre conviction, les prétendus sorciers et sorcières de Dunkerque, condamnés à la fin du XVI[e] siècle, sont de misérables victimes de ces erreurs populaires.

Nous avons examiné les sentences (qu'il ne serait d'ailleurs pas possible de reproduire ici) et nous en avons donné l'analyse fidèle dans l'*Histoire de Dunkerque* (p. 216 à 220); nous y empruntons le résumé suivant :

Les accusés sont âgés de 50 à 72 ans ; leur état ou profession n'est pas indiqué, mais on peut déduire, des détails répandus dans le procès, que ce sont des malheureux, sans moyen régulier d'existence.

Ce sont des êtres grossiers, vivant dans une licence habituelle. Il ne serait pas possible d'en rapporter ici les preuves, que le texte flamand expose avec une crudité d'expressions que le français ne tolère pas : ce sont des empoisonneurs tuant les poulets, les vaches, les chevaux, les enfants, les femmes, les hommes, soit par des substances vénéneuses, soit par des maléfices; ce sont des profanateurs des mystères de la religion, des renégats qui se livrent au diable, le consultent, lui obéissent ; qui maudissent les hommes, leur nuisent dans leur propriété, leur santé, etc.

Assurément voilà des crimes abominables; mais il faut remarquer que c'est la torture qui en amène la confession, qu'ils sont souvent antérieurs d'un grand nombre d'années et sans preuve solide ; ces prétendus faits sont souvent impossibles, et plusieurs, en les supposant vrais, ne sont pas justiciables des tribunaux humains.

(1) La mère du grand Képler fut arrêtée sous prévention de sortilège ; son fils, pour la sauver du bûcher préparé pour elle à Tubingue, dut démontrer qu'elle manquait des conditions d'une véritable sorcière. En 1598, le curé de St-Maurice à Lille étant mort, on prétendit que c'était l'effet d'un sortilège. Parmi les individus exécutés à Dunkerque, nous voyons cités Jacquemine Naerbout, Jehan Neudt, Jérémie Maes, Marie Bogart, Jehan de Cherfoin, Noël Maes, Jérome Coppens, et vingt autres.

Et le prix de ces énormités, le tarif de ces attentats, n'est pas moins curieux : c'est un escalin pour tuer une vache, 8 sous pour ensorceler un cheval, 15 sous pour étouffer un nouveau-né. Parfois même la malédiction jetée ne rapporte que 3 sous au maléficteur !

Le sabbat, où se réunissent les sorciers et les sorcières, était un rendez-vous d'orgie et de débauche ; il se tenait dans les dunes, à l'Est de Dunkerque, non pas le samedi seulement, le samedi jour traditionnel, mais le lundi, le jeudi, le vendredi indistinctement.

Aujourd'hui, le diable a transféré son domicile intrà-muros, rue des Bons-Enfants et ailleurs.

De malheureuses femmes, obéissant à des appétits grossiers, se livraient à des individus qui, tout matériels qu'ils étaient, se faisaient passer pour des esprits, et s'affublaient de noms bizarres (1).

Ces diables se manifestaient à leurs commensales sous la forme humaine, prenant l'apparence tantôt d'un jeune homme agréable, blond comme les indigènes, n'ayant pas de barbe ; tantôt sous la figure d'un homme d'une trentaine d'années, court, trapu, d'un teint hâlé, vêtu de noir ou de bleu, avec manches rouges, gipe de laine, chemises de canevas comme s'il eût voulu se faire passer pour un simple matelot ou un pêcheur de harengs. Il avait une voix sombre, caverneuse, que les accusés comparent à celle d'un homme enrhumé, *qui parlerait dans un chaudron* ou en général qui dissimulerait le son naturel de sa voix.

Généralement, ils ont les pieds bots, ronds comme ceux du cheval, parfois ils sont fourchus comme le veut la tradition populaire.

Au sabbat, le *mauvais* marquait ses gens à la main, au bras, à l'épaule, à la tête, sur le dos, au nombril ou ailleurs. Cette marque était comme la signature du contrat diabolique. Elle était généralement blanche et dénonçait les coupables en apparaissant aux regards investigateurs du bourreau, chargé de vérifier les soupçons et d'appliquer la question ordinaire et extraordinaire.

Le pacte avec le diable se faisait par un simple consentement, ou bien en arrachant une herbe nommée *Lancea Christi* ; en écrivant certains mots sur du parchemin vierge, en faisant offrande de certains objets — que l'on jetait derrière soi, par-dessus l'épaule gauche....

(1) Par exemple : *Lyckenpoel*, *Iral*, *Busbal*, *Hanixtenpied*, *Amaymon*, *Melfas*, *Baldac*, *Vesarius*, *Hennic*, *Visken* (petit poisson), *Rondvoet* (pied rond), *Lichvoet* (pied léger), *Zeventee* (sept orteils), *Neghentee* (neuf orteils), etc. D'après leurs déclarations, il y avait parmi les diables cinq chefs ou capitaines.

Ces dons consistaient en un coq rouge, un poulet de première couvée, une sole, une *playie*, un brochet, un rouget, une anguille... quelques cheveux...

Le sabbat était présidé par un diable enveloppé dans son manteau. Il s'y trouvait ordinairement dix à quinze couples attablés: — Le menu variait: tantôt ce n'était que du pain *fromagé;* tantôt du poisson frit... mais d'autre fois la viande abondait, il y avait des côtelettes de moutons ou de veau, des quartiers d'agneau... ces mets étaient rôtis ou bouillis. Parfois même la viande était salée, ce qui nous paraît inouï dans les fastes de la sorcellerie, le diable ayant une horreur naturelle pour le sel, emblème de la sagesse.

On y buvait de fort bonne bière, du vin rouge ou blanc, tantôt dans un gobelet d'étain, tantôt dans une écuelle, tantôt dans un verre, tantôt dans une coupe d'argent.

Ces différences indiquaient sans doute si l'assistance comptait des matelots ou des capitaines.

Après le repas, la danse. Parfois, le chant servait seul à marquer la mesure. D'autres fois c'était un instrument tel que: « un fifre qui jouait l'air de *la Brande d'Angleterre* ou du *Coq de Nieuport* », un sifflet, un tambour, un violon, un luth.

Une fois, le ménétrier infernal tenait une petite boule de verre sur laquelle il frappait d'une main avec un petit bâton, tandis que, de l'autre main, il jouait de la flûte *(sic)*. Au souvenir de cette plaisante musique, le torturé (qui n'avait sans doute plus sa raison) ne pouvait s'empêcher de rire et d'interrompre, par un éclat de gaîté, l'interrogatoire qui le menait au bûcher.

On nous dispensera de décrire les suites de la danse. Exposons plutôt les croyances relatives aux sorts ou sortilèges. Ce sont des extraits de procès criminels, qui indiquent d'une manière authentique l'état des esprits. Nous y verrons d'ailleurs des rapports frappants avec quelques-uns des préjugés que Saint-Eloi stigmatisait neuf siècles auparavant, et nous étonnerons moins de voir qu'aujourd'hui il en reste encore des vestiges dans les derniers rangs du peuple.

Battre un cheval en disant: *Que le diable t'emporte*, ou une vache en disant: *Courez au diable!* — moyen infaillible de les faire mourir dans les deux jours.

Mêler au lait d'une vache, une certaine poudre grise, — moyen certain de l'empêcher d'en donner encore.

Jeter une anguille vivante dans la cuve d'un brasseur, — procédé pour faire *aigrir* toute sa bière.

Mettre au cou d'une poule, un billet contenant une certaine formule, — moyen de découvrir les trésors cachés. En effet, la poule ne manque pas d'aller gratter au-dessus du trésor demandé.

Évoquer la lune le second jour de sa croissance, écrire quatre à cinq paroles d'une certaine langue inconnue, et surtout employer à cet effet le sang d'un pigeon blanc et sa plus longue plume de l'aile gauche, jeter en l'air le billet et le voir disparaître... — méthode pour obtenir, du malin, des renseignements sur le sort des absents.

Il faut dire ici que, malgré l'infaillibilité du procédé, il arrivait parfois que, interrogé de la sorte, le diable se bornait à faire entendre « *pendant un quart d'heure, des cris comme une souris* ». Ce qui n'était pas de nature à le compromettre.

Lire cinq fois une évocation à jeûn, la tête nue, la veille de certaines fêtes...— moyen d'*envoûter*.

Mettre un billet dans une bague d'argent, prendre alors le soulier d'une petite fille, l'enterrer neuf jours, prendre une pièce de monnaie sans croix, la jeter en l'air en disant : *Je fais présent de cela au roy Amaymon*, la voir disparaître, tenir alors la bague près de l'oreille...— moyen un peu long mais infaillible d'avoir une réponse à toutes les questions qu'on voudra lui adresser.

Faire bouillir des anguilles et un peloton de fil dans le lait d'une vache ensorcelée...—seul moyen de faire arriver aussitôt celui qui lui a jeté le maléfice.

Maintenant, au choix :

Cracher sur le dos de quelqu'un ; lui mettre sur la tête de *l'huile humaine ;* frapper de la main gauche sur son côté gauche ; toucher son manteau ; souffler sur une blessure; offrir du pain, des fruits, etc... en pensant une imprécation telle que : *Mourez!... Crevez !* etc., — pratiques certaines pour faire mourir dans un délai qui varie de trois jours à dix ans.

Se lier à un arbre et se dégager ensuite en laissant le lien attaché à l'arbre... — moyen de se débarrasser de la fièvre, qui reste désormais à l'inoffensif végétal.

Cueillir un trèfle à quatre feuilles... — garantie certaine qu'on gagnera au jeu.

Il est à remarquer que la perpétration des maléfices occasionne parfois aux sorciers de grands troubles de conscience et des douleurs intolérables dont ils ne peuvent se délivrer, qu'en allant sur le lieu même où le sort a été donné, et en y disant : *Dieu vous bénisse !... Dieu vous guérisse !...*

Une fois convaincus de crimes de ce genre, crimes que les échevins, juges de ces procès, trouvaient suffisamment prouvés par les aveux obtenus au moyen de la *géhenne*, les prévenus étaient condamnés à périr par le feu, à l'aide duquel on les asphyxiait, après quoi le cadavre était traîné au lieu de la justice, au hameau Pierkepaps (aujourd'hui le Rosendael). Là, il était

pendu aux fourches patibulaires, où il restait indéfiniment, jusqu'à ce que l'action de l'air ayant rongé la corde, le poids des ossements fît rompre ce support et précipitât sur le sol ces restes informes. Les oiseaux de proie s'y disputaient les lambeaux de chair putrifiées. Les animaux carnivores s'y donnaient rendez-vous, et la *Justice* était un charnier infect, d'où l'on s'éloignait avec horreur.

Sept misérables furent ainsi traités (1597). Douze exécutions semblables eurent lieu l'année suivante. Les localités voisines suivaient les mêmes errements. Nos notes nous fournissent les noms des sorciers exécutés à Hondschoote (1), Bergues (2), Bourbourg (3), et autres lieux. En 1614, on voit encore le magistrat de Dunkerque obtenir la confirmation du privilége abusif de juger « *les cas de sortilège sans l'avis d'avocats ni graduez en droit* (4). » En 1627, quelques bourgeois étaient cités à comparaître à Ypres, pour cause d'hérésie (5). Ces deux accusations *hérésie et sortilège*, étaient souvent confondues. On conçoit, en effet, que les commensaux du diable soient fort peu orthodoxes.

En lisant les pièces des nombreux procès de sorcellerie, nous y avons rencontré, avec intérêt, des noms qui se trouvent plus honorablement ailleurs. Ainsi, la veuve de Pierre Elias est citée pour avoir figuré au sabbat; l'épouse de Michel Jacobsen, parce que ses deux enfants étaient morts victimes d'un sortilège.

Si le lecteur s'étonnait de voir le magistrat de Dunkerque suivre cette voie, nous devrions nous hâter d'ajouter que cette ardeur anti-diabolique nous semble lui avoir été suggérée par Don Juan Martinez de Mellado, récemment envoyé en ville, par le roi de France, pour y remplir les fonctions de bailli. René Gordien avait été en fonctions jusqu'en 1596, et nous ne trouvons pas jusque-là de poursuite pour sorcellerie. Mais aussitôt après l'installation de Martinez, elles commencent et se continuent.

Après avoir, pendant quelque temps, suivi cette impulsion, le magistrat semble en avoir un remords ; il s'arrête et demande l'éloignement du malencontreux fonctionnaire; il s'adresse à l'archiduc, au conseil de Flandre, au roi d'Espagne, au roi de France; il accuse publiquement d'incapacité et d'ignorance le bailli, qui dut céder à cette persistance. Ce n'est qu'en 1620, que Jean de Héricourt, régulièrement commissionné, vint reprendre la charge du bailli.

(1) Jean Neuthier.
(1) Georges Dubeire.
(1) Allard Janssen.
(1) Privilèges, Édits, Arrêts, registres I, folio 229, recto, et registre Ve, folio 199, recto.
(1) Paulconnier, t. I p. 130.

## VII.

Tandis que cela se passait dans la région morale, la région politique voyait l'*invincible Armada* paraître et disparaître ; les entreprises secrètes des Hollandais contre Dunkerque s'en aller en fumée ; la cause du roi reprendre peu à peu le dessus.... le duc de Parme descendre au tombeau (1592).

L'archiduc Ernest, appelé à remplacer cet habile général, a été l'objet de beaucoup de censures.... C'est un point en dehors de nos investigations; mais si tout ce mal là est vrai, l'archiduc était bien de son temps!!.. (1)

Car dans notre petite ville et malgré tout ce qu'on avait pu faire, la garnison continuait ses déportements. Les mêmes troubles renaissaient sans cesse. Cette fois, la paie de la garnison était au compte du roi. Mais le trésor royal était à sec et les anciennes conséquences renaissaient. Les gens d'armes s'en prenaient aux bourgeois, exigeaient des bourgs de la châ-

(1) *Hist. Episcop. Ip.* 1609, p. 150. Dans une allocution de 1609, l'évêque dit... « Nimis inveniuntur frequenter et prœ reliquis dignitate ecclesiœ officiunt, ejusque splendorem obscurant nimis eorum ignavia, torpor animæ, ac deses otium unde turpes compotationes et ebrietates ac deinde lasciviæ, incontinentia ac fœdœ libidines consequi solent. Et primum quidem scire omnes debemus quotquot Dei et ecclesiæ nos dedimus ministerio, non ad otium sed ad salutare negotium et ad opus ac labores vocatos nos esse, nunquam autem deesse occasionem bene agendi neminemque ita esse Dei ac naturæ dotibus destitutum quin si modo velit ad Dei gloriam ac proximorum salutem bono aliquo opere semper exerceri, valeat quo simul otium omnium vitiorum fomenta evitare...

Illinc enim instituuntur otiosœ deambulationes, inutiles sermones, garritus et vaniloquia, ne quid deterius dicam : ad fallendum tempus luditur chartis tascillis et tabeis et quod indignum plane est cum ipsis sœcularibus et subditis in propatulo locisque publicis, globis et pilis, toto spectante mundo subinde luditur. Ut ita fiat populus sic et sacerdos. Inde proceditur ad compotationes, gulæ intemperantiam commessationes et ebrietates. (P. 155). Venter mero œstuans facile despumat in libidinem... Si enim (sacerdotes) a connubio ejusque actibus abstinere voverint..... quanto magis ab omni damnato concubitu, fornicatione, adulteris, aliâque quâvis immunditiâ obstinere obligantur... o quam turpe est clericum a meretrice duce captivum qui enim adheret meretrice suum corpus efficitur et ideo scire debemus quantum malum sit fornicari nam si conjugium sacerdotibus prohibitur quanto magis crimen fornicationis in nobis œstimabitur... vœ tibi sacerdos, qui eadem ore oscularis filiam veneris quo paulo ante sumpsisti filium virginis. »

tellerie de l'argent, des provisions, etc., etc. Les pièces du temps révèlent les perpétuelles démarches faites par l'échevinage contre ce fléau domestique; elles énumèrent les députations envoyées à Bergues, à Ekelsbecke, auprès de Delamotte à Furnes, à Cambrai, à Bruxelles auprès du gouverneur ou des chefs de l'administration. Une lettre de l'archiduc (1593) enjoignit bien aux compagnies de la garnison de se contenter à Dunkerque comme on se contentait à Nieuport, à Dixmude, etc.... Mais il fallait mieux qu'un simple avis pour apaiser ces gens-là. L'archiduc Albert ayant été nommé gouverneur-général (1595), les circonstances locales changèrent, à cause des succès obtenus par les armements des particuliers; les préoccupations, suite nécessaire de ces efforts, et les bénéfices qu'ils procuraient permirent de contenter la garnison et de se trouver encore riche. Le récit de ces expéditions occupe une place importante dans l'histoire de la ville, mais nous ne pouvons leur donner ici qu'une simple mention et noter en passant que nos armateurs donnèrent à l'un de leurs vaisseaux de guerre le nom de St-Eloi, le patron et le défenseur de la ville.

Les résultats de cette guerre les enrichit rapidement; la caisse échevinale, qui percevait aussi sa part des prises, se montrait fort libérale, et parmi ses *gracieusetés* nous croyons devoir rappeler les splendides festins qu'elle offrait à l'évêque; des avances généreuses à des bourgeois malades ou prisonniers; les mesures contre la peste, ce fléau trop fréquent dans le pays, etc.

## VIII.

Pendant tant d'années la Flandre avait été bouleversée, mais enfin le spectacle change.

La paix de Vervins permet à l'ordre de se consolider. Henri IV recouvre la seigneurie de Dunkerque (1598), l'archiduc Albert épouse l'infante Isabelle, et leur règne est une époque de renaissance pour la Flandre. La mort d'Elisabeth, reine d'Angleterre (1601), la paix de l'Espagne avec l'Angleterre (1604), la trève avec la Hollande, laissent enfin respirer les peuples qui luttaient sans merci depuis tant d'années.

Le clergé continue ses bonnes relations avec les Dunker-

quois. L'évêque de Tournai, de Middelbourg, les abbés de St-Bavon, de St-André... sont reçus avec pompe; les prédicateurs reçoivent les honneurs du banquet échevinal réservé autrefois aux grands seigneurs. En 1603, l'évêque d'Ypres annonce un jubilé; on a conservé les lettres qu'il écrivit en cette occasion au magistrat (1). On peut augurer que le succès s'ensuivit, car en 1607 les prêtres de l'église paroissiale étaient insuffisants pour le service que les fidèles réclamaient d'eux.

Depuis long-temps le sacrement de Confirmation n'avait pas été donné à Dunkerque. L'évêque vint en 1614 apporter aux habitants ce secours qui était si opportun. Les jésuites fondent leur collége qui ne tarde pas à prospérer. Les capucins viennent au secours des pestiférés et s'établissent à demeure (1620).

L'état des finances permit de songer à élever des casernes (1612) pour le logement des garnisons futures, et préserver ainsi la bourgeoisie des cruels déboires dont elle avait si long-temps souffert. Aujourd'hui la construction d'une caserne est une mesure d'administration dont personne ne se soucie ; alors c'était pour la population une affaire très-importante, un bienfait pour les mœurs ; aussi fut-elle accueillie par la satisfaction de chacun. Tout est relatif.

Dans la première moitié du XVII[e] siècle, la religion continua à prospérer et à s'étendre dans la contrée et particulièrement à Dunkerque. Mais il est curieux de voir déjà dans les actes de ce temps des mesures prises contre les empiètements de l'esprit industriel (2).

Quelques-uns des procédés habituellement suivis alors diffèrent assez de ceux qui ont cours aujourd'hui pour que nous fassions mention de quelques particularités.

Le *magistrat* faisait encore personnellement la recherche du prédicateur pour l'Avent et le Carême. A l'arrivée de cet ecclésiastique, il lui présentait les vins d'honneur, il lui fournissait un logement et, pour clore les exercices de chacune de ces

(1) Registre v. 125-126.

(2) *Hist. Epis. Ipr.* page 135. Episcop. Iprensis in martio edidit quædam statuta et bonos usus *contra libidines mechanicorum hominum et agricolarum.....*

époques, il lui offrait un banquet à l'Hôtel-de-Ville, ou du moins aux frais de la caisse bourgeoise.

A son arrivée en 1626, l'évêque d'Ypres fut reçu avec ce cérémonial. Lors de la consécration de son successeur (1628), l'échevinage nomma des députés pour offrir au nouveau titulaire *les présents accoutumés*, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs de soutenir contre le prélat un procès de juridiction.

Les corporations religieuses furent l'objet de ses attentions. Le provincial des jésuites recevait les vins d'honneur (1627); l'établissement fondé par les pères en cette ville était gratifié d'allocations nombreuses et importantes pour leur maison, leur église, leur collége, les livres et images à distribuer aux enfants pour les prix annuels, etc.; de leur côté, en 1650, les religieux invitaient la bourgeoisie à une messe solennelle pour la *prospérité de la ville*.

Les récollets n'étaient pas moins bien traités qu'autrefois; l'arrivée, le départ des gardiens de leur couvent, la visite du provincial, du général de leur ordre (1645), les fêtes natales, les grands jours fêtés par eux étaient l'occasion d'une libéralité qui ne leur faisait jamais défaut.

Les capucins, admis en 1620, recevaient les mêmes témoignages de faveur, ainsi que leur général (arrivé en 1643). Les pauvres clarisses (1625), les minimes (1647), trouvèrent toute facilité à s'établir dans la ville.

La présence d'un fonctionnaire éminent de l'Eglise était un évènement pour la population. Lors de l'arrivée du prince cardinal (1624), plusieurs particuliers prirent pour attirer les chalands l'enseigne du *Cardinal*.

## IX.

En voyant la prospérité et l'abondance revenir au sein de leur patrie, plusieurs des Dunkerquois partisans de la réforme, qui s'étaient transportés en Hollande vers la fin du XVIe siècle, demandèrent à rentrer (1623 à 1632). L'autorisation leur en fut donnée à condition d'abjurer leurs erreurs entre les mains du curé, de faire serment de fidélité au souverain légitime, et

de payer une légère somme (1). Plusieurs Hollandais suivirent leur exemple; la ville reçut ainsi l'adjonction d'une centaine de familles, ce qui est, relativement, d'une certaine importance.

La restauration du culte fut surtout remarquable par la grande extension que prit la dévotion envers la Ste-Vierge; ce sentiment était général dans le peuple et dans les chefs et les souverains.

Ainsi l'on vit la princesse Isabelle venir honorer Notre-Dame de Bollezeele; elle laissa, dans l'église de ce village, des preuves de sa munificence et de riches ornements dont on possède encore aujourd'hui quelques restes (2). Le magistrat de Dun-

(1) Nous croyons donner un document intéressant en rassemblant en une liste alphabétique les principaux noms consignés au registre *ad hoc* qui repose aux archives de la ville.

Adriaensen, Jacques.
Allart, Nicolas.
Albertsen, Jean.
Baert, Jean (1623) (*).
Bastrucq, Jean.
Bauwens, Jean.
Blaes, Henri.
Brant, Nicolas.
Brauwens, Ange.
 Jean.
Claessen, Pierre.
 Frédéricq.
 Jacob.
 Simon.
 Jemaert.
Cornelissen, Antoine.
 Joachim.
 Michel.
Cluyt, Jean.
 Adriaens.
Danielsen, Lievin.
Diericksen, Maillard.
Ebbersen, Enne.
Ebbersen, Simon.
Engelschen, Eghbert.
 Henri.
Gontandt, Cornille.
Geertsen, Pierre F.
 Simon.
Hedduncq, Simon.
Heindricx, Nelis.
Jacobsen, Jean.
Janssen, Adriaen.
...........
 Egb'ert.
 Fréderic.
 Géraert.
 Henri.
 Jean.
 Jacob.
 Jacques.
 Laurent.
 Matthys.
 Michel.
 Nicolas.
 Sybrandt.
Janssen, Willems.
Joossen, Engelbert.
Israel, Henri.
 Laurentsen.
 Lucassen.
 Lucas.
Israel, Matthieu.
Meyner, Sen-Albert.
Pietersen, Geeraert.
 Georges.
 Jacques.
Raes, Pauwels.
Renier, Albert.
Symoens, Jacques.
Théars, Ocke.
Tobias, Frédérick.
Willemsen, Jacob.
 Nicolas.
 Wylesand.
Wybrandt, Elie.

(2) Sur la foi de nos devanciers nous avons répété (*Hist. de Dunkerque*, p. 173) que la princesse allait y demander les joies de la maternité. M. Carlier, de Paris, nous a fait remarquer que l'archiduc Albert était mort depuis plusieurs années et que, d'ailleurs, indépendamment de cette difficulté, l'âge de la princesse lui aurait laissé peu d'espoir de devenir mère.

(*) C'est probablement cette particularité qui a fait dire — à certains écrivains — que le chef d'escadre de Louis XIV était Hollandais; mais il faut remarquer que le personnage dont il s'agit ici n'est ni le célèbre Jean Bart, ni son père.

kerque donnait (1633) un cierge à N.-D. de Bon-Secours, dans l'église des jésuites, où était son image miraculeuse; il établissait des stations depuis cette ville jusqu'à Petite-Synthe, à la chapelle de la Mère de Dieu. Douze ans après (5 Janvier 1646), il faisait porter processionnellement à Mardyck une statue de la Ste-Vierge. En 1642, des pêcheurs ramenèrent dans leurs filets une statue de la Vierge qui y avait peut-être été précipitée par les iconoclastes. Il la portèrent aux capucins qui la reçurent en grande pompe. En 1653, ledit magistrat lui donnait officiellement un riche ornement. Il avait fait poser de ces images vénérées *une sur le cay* (quai) *et une autre à la Copinghe;* sur le rempart existait une *représentation du St-Sacrement* (1).

Un fait qu'il ne faut pas omettre, et qui appartient à cette période, c'est la mort de Camille Bauden, née à Gravelines et martyrisée dans la nouvelle Bisaye en 1650 (2).

Les processions religieuses, cérémonies chères aux fidèles, avaient reparu comme autrefois. Le clergé de tous les couvents y figurait avec les *suppots* de chaque métier, le magistrat en corps avec des flambeaux.

Les particuliers ornaient à l'envi les rues où devait passer le cortége ; les soldats de la garnison sont cités pour les ornements qu'ils savaient improviser en cette circonstance. L'usage les autorisait à y exécuter certaines danses; les élèves des écoles étaient exercés à cette même fin. Les petits anges y portaient des perruques dont l'existence nous est révélée par le compte-rendu du trésorier de la ville. Sept *doyens* des corps de métiers avaient spécialement la charge de faire préparer et enrichir les reposoirs ou, comme on disait alors, *les maisonnettes du St-Sacrement* (3).

(1) On lit aux comptes de 1653-1654 : « A Antoine Cordier, pour un or-» nement par lui livré et lequel ceulx de la ville ont présenté pour décorer » l'image de Notre-Dame au fort Mardique en recognoissance de la glorieuse » réduction de cette ville... par ordonnance du 20 de Juin 1653. XLVI". Au » Cte de 1653-1654 : à Charles Rommeule pour avoir deux Notre-Dames une « au Copincq, l'autre sur la Caye. Au Cte de 1644-1645: à Jean Havel, peintre, « pour avoir fait une image sur les rempars en l'honneur du vénérable Sacre-« ment.... »

(2) Destombes, *Vie des Saints*, IV, 302.

(3) On portait à la procession un *ciel* (dais) que nous trouvons mentionné

Le caractère qui donnait à la communauté civile une apparence de famille était la suite de sentiment naturel réchauffé par le sentiment religieux. Il se manifeste à cette époque par certains traits qui peuvent trouver ici leur place.

Pour occuper les loisirs du dimanche, une ordonnance de 1630 exigeait que chaque bourgeois se fît inscrire dans une des trois ghildes ou confréries de la ville. Le goût de la littérature avait fait revivre les sociétés de rhétorique sous un autre nom : celui de St-Michel.

Lorsqu'un bourgeois, admis dans les ordres, célébrait sa première messe, l'échevinage lui donnait une feuillette de vin; même don à une bourgeoise lorsqu'elle prenait le voile.

Maintefois le magistrat avait la coutume d'être le parrain des enfants de certains bourgeois; c'était aux frais de la ville que se faisait la fête du baptême. Les commissaires à la vérification des comptes condamnèrent ces errements qui, sous le rapport financier, ne sont pas à l'abri de tout reproche.

La naissance du septième fils valait, à son père, le don d'une pièce d'argenterie de la part de l'échevinage.

C'était encore l'échevinage qui rémunérait le chirurgien qui, en 1633 et 1643, pratiquait avec succès l'opération de la pierre.

Lors de l'apparition de la peste en 1638, 1639, 1646, 1648, 1652, il payait des deniers de la ville les *rouges-maîtres*, médecins, qui se dévouaient au soin des victimes du fléau; parmi eux figure maître Hans-Cicero Smit, dont les prénoms méritent sans doute la citation que nous nous permettons d'en faire. Il payait de même les *luyseaux* (cercueils) pour les pauvres (1), les allocations aux religieux qui prenaient soin des pestiférés.

A cette époque (1650), la ville avait encore son *receveur des lépreux*... elle avait le directeur de la *table des pauvres;* institutions analogues au bureau de bienfaisance;

de la manière suivante au compte de 1653-1654 : « A Louis de May, pour la livraison du bois et avoir fait le ciel servant à la procession générale par ordonnance du V Décembre 1654. LXXV.

(1) En 1645, 75 morts furent relevés sur la voie publique, et le magistrat fournit des *luyseaux* (cercueils).

moins régulière peut-être, mais plus paternelle et se rapprochant des sociétés de St-Vincent-de-Paul.

En rassemblant ces divers traits, le lecteur peut maintenant se faire une idée de l'état du peuple dunkerquois sous le rapport moral et religieux. L'époque espagnole est, en effet, pour l'histoire de la Flandre, une période doublement intéressante pour le moraliste et l'homme politique. Dunkerque a pris dans les circonstances une importance que nul n'aurait pu prévoir. Privés de la pêche, les Dunkerquois devinrent de redoutables marins. De là leur richesse, de là l'attention qui se tourna vers eux; sans ces préliminaires, Louis XIV aurait probablement perdu de vue cette petite ville ; la gloire et les revers fameux qui illustrèrent la patrie de Jean Bart à la fin du grand règne seraient restés dans l'abîme des possibilités non advenues. C'est sous le règne des princes d'Espagne que la religion s'y développa, y supporta de rudes controverses, de puissantes secousses qui la fixèrent enfin pour toujours dans l'esprit public. C'est là plus qu'il n'en faut sans doute pour justifier les développements où nous sommes entrés à cette occasion.

## X.

Conquise par le roi catholique au profit d'une nation protestante (1658), Dunkerque aurait dû craindre pour le maintien de la foi : il n'en fut rien; la religion du peuple fut respectée. Elle avait d'ailleurs été garantie par des clauses spécialement insérées dans les traités. Un serment fut exigé; il fallait que tout fonctionnaire fît sur l'Evangile serment de fidélité à Olivier Cromwell; mais ce serment était tout politique et laissait toute liberté à la foi religieuse ; cependant le curé de St-Eloi n'ayant pas cru pouvoir y souscrire, dut se démettre de sa charge et s'exiler de la ville.

Les corps religieux continuèrent à résider à Dunkerque et à y exercer leur ministère accoutumé; rien ne fut changé aux pratiques ordinaires, la procession de la St-Jean put se faire avec la pompe d'autrefois; le Reuse y figura comme auparavant.

Les chefs anglais donnèrent sur l'observation du Dimanche

des instructions qui prouvent le grand respect qu'ils ont pour ce devoir.

L'observation du Dimanche chez les protestants, est suivie avec une édifiante fidélité; nous avons souvent exprimé le vœu que la masse des Français donnât, sous ce rapport, au monde, l'édification que donne l'Angleterre protestante.

Quoi donc! catholiques, nous avons reçu de Dieu l'ordre de sanctifier son jour, est-ce que nous respecterions ce commandement moins que nos frères séparés? — Dieu a parlé! A la souveraine autorité de la parole divine, l'Eglise a joint la plus formelle recommandation; une seule de ces autorités suffirait pour motiver la plus complète obéissance; leur réunion aurait-elle moins d'efficacité? Non! cela ne saurait exister! cela n'est pas; il n'est pas un catholique qui croie qu'il lui est loisible de ne pas observer le Dimanche. Si les protestants ont un motif, nous en avons deux; la cause n'est donc pas là.

Ne consisterait-elle pas un peu dans la différence du caractère national? Nos voisins ne maintiennent-ils pas une foule de choses qui n'ont guère, pour être aujourd'hui, d'autre raison que celle d'avoir été autrefois? La seule coutume qui subsiste en France, n'est-ce pas celle de n'en maintenir aucune!

En outre, les exigences du culte protestant ne se réduisent-elles pas à peu-près à cette unique condition: l'observation du Dimanche?...

Cette condition remplaçant toutes les autres, n'est-ce pas un motif pour qu'on l'adopte plus rigoureusement, afin d'obtenir du moins un simulacre de culte, peu difficile du reste? Au contraire, le culte catholique exigeant beaucoup et en beaucoup de circonstances, obtient, en définitive, une somme d'observances bien plus considérable.

Comme on le voit, cette considération s'applique au *gros* du public français, car les vrais catholiques sont de prime abord hors de question et placés au sommet. Ils sanctifient le Dimanche non seulement par la cessation de toute œuvre servile comme nos voisins, ils le sanctifient par la prière comme eux; mieux qu'eux sans doute, par les sacrements que nos voisins méconnaissent et dont ils se privent; par la pratique des bonnes œuvres, St-Vincent, St-François-Regis, St-François-Xavier, St-Joseph, etc., peu suivies au-delà du

détroit, ils savent y ajouter les relations de famille que le Dimanche rend possible et qui sont si éminemment utiles et chrétiennes; en un mot ils sont dans l'esprit et dans la lettre de la loi (1), tandis que nos voisins se contentent peut-être un peu trop de cette dernière partie seulement.

## XI.

Il est facile de s'expliquer pourquoi, sous la domination française, les traits caractéristiques de l'histoire religieuse en Flandre s'éteignent et se fondent de manière à ne plus permettre à l'écrivain de consigner rien qui ait de l'analogie avec ce qui s'était passé, soit sous le paganisme, soit sous l'influence du christianisme naissant, soit pendant les luttes qui prenaient la religion pour prétexte.

Une fois que la loi catholique est admise et pratiquée en un pays, on y retrouve tout ce qui constitue cette loi elle-même et ses conséquences; la contrée ou l'époque importe peu. La puissance, l'éclat de la nation ou toute autre circonstance extérieure qu'on voudra supposer, devient secondaire et ne modifie que bien peu le tableau; c'est si l'on veut la teinte du papier, la richesse de l'encadrement qui varient, mais l'esquisse imprimée est la même sur les divers exemplaires; sans doute on peut encore y faire un choix, mais une description spéciale cesse d'être nécessaire.

Or, au XVII[e] siècle, au moment où Dunkerque et la Flandre maritime vinrent au pouvoir de Louis XIV, la religion était honorée dans la contrée, une longue paix lui avait permis d'enfoncer dans la population de vigoureuses racines. La domination anglaise avait trouvé cette foi vivace et l'avait respectée. La domination française n'avait qu'à suivre.

Seulement le roi de France était catholique, et c'était avec joie que les fidèles sentaient s'éloigner d'eux les inquiétudes que leur inspirait invinciblement un pouvoir hétérodoxe.

(1) En parlant de la loi, nous ne pouvons nous dispenser de citer la *mauvaise Bible*, éditée en Angleterre sous Charles I. Parmi une foule d'incorrections, une des plus remarquables est celle qui enlève la négation au VI[e] commandement, ce qui lui fait dire : le bien d'autrui tu prendras et retiendras.

Jansénius (mort en 1638) avait bien recruté quelques sectateurs; mais cette fois l'hérésie n'avait plus le haubert et la cuirasse; le sophisme et l'argutie étaient ses armes et c'était silencieusement que se faisaient ces conquêtes. Dieu seul sait ce qu'elle opéra dans le bercail de l'église (1).

Les religieux qui étaient à Dunkerque dirigèrent avec plus d'effet l'éducation de la jeunesse. Le roi lui-même donnait, à l'occasion, l'exemple du respect pour le culte, et cela lui valut une plus franche adhésion de la part de notre population, qui le vit, avec édification, descendre de sa voiture, suivre à pied et tête nue, malgré la pluie, le Saint-Sacrement qu'il avait rencontré sur son passage, dans une des rues de la ville.

Mais les fonctionnaires de tous degrés, que la conquête amena à Dunkerque, n'avaient pas le même titre aux sympathies du peuple; un trop grand nombre, par la légèreté de ses mœurs, par la jactance de ses paroles, offrait un contraste complet avec la gravité des Flamands et la régularité de leurs manières; une antipathie formelle s'éleva donc contre eux. Cette opposition était d'autant plus prononcée que l'on descendait davantage l'échelle sociale. Dans les derniers rangs du peuple, où l'on sait peu feindre, c'était une hostilité complète, sauvage même, qui dégénérait en voies de fait continuelles, en collisions sanglantes, et telles qu'il fallut y opposer une mesure à peine croyable: *la peine de mort, applicable immédiatement,* contre tous ceux qui attaqueraient les Français (1669). Un moment calmée, cette antipathie se réveilla et nécessita de nouvelles menaces (1689).

Cette disposition n'empêchait pas l'influence des vices importés par les nouveaux maîtres. Un grand nombre d'ordonnances nous font connaître quels désordres nouveaux avaient pris cours dans notre ville (1673).

Peu à peu et après quelques oscillations inévitables, les choses prirent enfin une allure régulière, et rien de saillant ne nous parut devoir être signalé dans les trois quarts du XVIIIe siècle.

(1) On sait qu'en 1732 les convulsionnaires de St-Médart tentèrent de prouver l'orthodoxie des Jansénistes, comme les trembleurs des Cévennes celle du protestantisme, mais nous n'avons pas trouvé de traces de leur action dans notre Flandre.

Ce n'est pas que la régence n'ait apporté une nuance de relâchement et une effluve de son cynisme; ce n'est pas que les mœurs de la cour de Louis XV n'aient eu ici quelque reflet, ni les principes de la prétendue philosophie, un écho; mais tout cela était affaibli et sans force, tout cela n'attaquait pas le gros de la population dunkerquoise, les gens de bon ton étaient les seuls à en ressentir l'influence.

La population flamande en était revenue à ses ghildes; la société de Rhétorique avait reparu; seulement la littérature française avait obtenu une prééminence méritée et d'ailleurs favorisée par la mode. Les rhétoriciens se bornaient presque à représenter des productions dramatiques ; il n'était plus question de les produire, de les écrire en l'idiôme national tombé en défaveur.

La danse avait fait irruption à la suite des armées françaises; d'abord tolérée par une indulgence inaccoutumée, la danse devint presque la seule récréation de la jeunesse.

L'histoire religieuse de la ville n'a plus désormais à enregistrer que des circonstances peu importantes qui ne peuvent figurer dans une esquisse sérieuse, mais que nous avons placées comme des détails dans la mosaïque qui accompagne notre description de l'église St-Eloi de la ville.

Une seule circonstance peut-être doit faire exception à cette mesure : c'est l'arrivée à Dunkerque des Nantukois qui, formant une colonie assez considérable, suivaient la secte des quakers. La révolution française empêcha que les laborieux colons ne se fixassent à Dunkerque; ils s'étaient expatriés croyant trouver en France un lieu de repos; ils durent la quitter, et leur influence religieuse y fut complètement nulle.

---

## CHAPITRE VI.

# LA RÉVOLUTION.

**Sommaire : Tactique révolutionnaire. — Opposition. — Constitution civile du clergé. — Personnel ecclésiastique. — Troubles. — Progrès révolutionnaire. — Conséquences sur les mœurs et l'esprit public. — Dépouilles des églises. — Le Décadi et les fêtes républicaines. — Les journées de Thermidor. — Le Concordat.**

### I.

Epoque à jamais mémorable, la Révolution Française est un évènement dont les causes et les conséquences sont multiples et du plus haut intérêt. Elle est, pour tous, une source de leçons, un sujet inépuisable de méditations. Au point de vue de ces études, elle nous apparaît principalement comme une vaste conspiration contre toute autorité; opposition appuyée d'abord sur la raison, exaltée ensuite par l'orgueil, puis exagérée par la corruption et la misère; elle devint enfin un soulèvement gigantesque qui renversa tout ce qui était debout...

Emportés dans un même tourbillon désordonné, sanglant, furieux... le bien et le mal luttèrent quelque temps ; puis à mesure que le calme se rétablit et que les eaux du déluge moderne vinrent à se retirer, les vérités éternelles de la religion et de la morale, ces hautes montagnes de l'humanité, réapparurent aux yeux des survivants qui flottaient sur l'abîme ;

elles devinrent des centres d'attraction autour desquels se groupa aussitôt tout ce qui tenait encore à la vie.

Un enseignement capital se déduit de la révolution: partie de son schisme avec Rome et le catholicisme, pour entrer dans une série de prodigieuses convulsions, la France révolutionnaire, après dix années qui valent dix siècles, revint à Rome par ce chemin que l'on nomme concordat, et qui la conduisit à un point tout voisin de celui d'où elle était partie. Oui: constitution civile du clergé et concordat, voilà les deux points extrêmes de cette longue série d'erreurs, de violences, de crimes, de blasphêmes, de calamités inouïes jusque là.

La catastrophe qui suivit de près la tentative de 1789, n'était pas chose fortuite; personne néanmoins ne l'avait absolument prévue. C'était pourtant bien le terme (long-temps invisible et caché) où avaient tendu les efforts du XVIII[e] siècle; c'était bien la floraison de cet arbre funeste que tant de mains coupables ou imprudentes avaient cultivé avec une si déplorable complaisance.

En Europe, en France surtout, une immense coalition contre l'autorité s'était formée et avait recruté une foule d'adeptes. A l'aide du sophisme, les passions et l'ignorance (dont elles s'accommodent très-volontiers) avaient fait miroiter mille arguments qui ne soutiennent pas un examen sérieux, et qui, aujourd'hui, sont sinon oubliés, du moins tombés dans un juste mépris. A cette école, le sarcasme tenait lieu de raison; la mode de motif.... La réserve devint un ridicule, et les Français redoutent fort le ridicule. Le dévergondage des idées, des mœurs, du langage .. dépassa donc toute borne, dérouta toute prévision, et jamais peut-être, depuis l'ère chrétienne, on n'avait vu se former au-dessus d'une nation tant d'écume. Jamais l'humanité ne montra de la même façon ce qu'elle renferme de folie et de crimes!

Jamais non plus orage aussi redoutable ne s'était élevé contre l'Eglise; la puissance, la richesse et la science (ou du moins ce que l'on appelait ainsi), se donnaient la main pour sceller une alliance hostile à la religion. Ce que douze pêcheurs avaient établi, disait un écrivain fameux, lui seul allait le renverser. Il le croyait peut-être: ses adeptes l'espéraient.

Mais cette fois encore on put se convaincre que l'homme s'agite et que Dieu le mène. Ces prodigieux bouleversements,

cette levée en masse qui, suivant l'expression d'une rage insensée, devait *écraser l'infame,* n'aboutit qu'à un nouveau triomphe des vérités méconnues. Dans cette lutte contre Dieu, la France qui, la première, avait levé l'étendart, s'arrêta aussi la première; blessée à mort, sanglante, épuisée, pleine de confusion, elle reconnaît son erreur. Aujourd'hui que la réflexion lui est venue, notre patrie se souvient qu'elle est la fille aînée de l'Eglise, elle s'indigne d'un passé qui lui déniait ce titre; elle foule aux pieds le drapeau de l'impiété qu'une philosophie menteuse avait voulu élever si haut!

Sans entrer dans le récit général de cette vaste scène, nous devrons lui emprunter quelques traits pour coordonner les faits de notre histoire locale, et les rattacher aux circonstances connues de chacun. C'est ainsi, d'ailleurs, qu'il sera possible d'apprécier la tactique suivie contre la religion, ainsi que les faits qui furent la conséquence immédiate de ce plan de campagne anti-religieuse.

Dans cette attaque générale, il y a deux époques et deux systèmes.

Au commencement du XVIIIe siècle, un esprit de frivolité, de dénigrement, ouvre la voie à la licence, et se développe à mesure qu'il avance; des mœurs assorties, des modes relatives, prennent cours et gagnent du terrain.

Sous le ministre Choiseul, des gens habiles mais trop empressés, croyaient l'affaire mûre. Les jésuites ayant été chassés, on tenta de continuer l'œuvre sur les autres maisons religieuses. On s'était trop hâté. Des résistances, des réclamations vinrent détromper les meneurs. Il fallut continuer la *préparation.*

A mesure que les années s'écoulaient, les attaques devenaient plus formelles, plus audacieuses, plus violentes; le corps attaqué se défendait peu ou mal.

La révolution venue, on ne se borna pas à persécuter, on employa la corruption; pour ébranler ces convictions mal affermies, on promit des pensions à ceux qui quitteraient le cloître; on en établit le tarif; puis on paya fidèlement les premiers quartiers. Ce moyen ayant obtenu l'effet dont il était susceptible, les pensions furent ajournées, contestées, réduites... On imposa aux pensionnaires mille formalités, des serments de toute couleur et qui se modifiaient chaque décade;

cela ne suffisant pas, on vint à interpréter le contrat ; finalement, on refusa nettement de l'exécuter.

Pendant ce temps-là, des instructions ministérielles très-pressantes étaient des arguments tout prêts pour démontrer la loyauté et le bon vouloir de l'administration. On était d'ailleurs à même de comprendre que la bonne volonté ne suffisait pas pour sortir des embarras immenses où la révolution se trouvait fourvoyée. Çà et là, le mauvais vouloir ne prenait plus la peine de se dissimuler, mais on n'avait guère à s'en préoccuper, vu la marche rapide des choses en général.

Pour les riches abbayes et les couvents prospères, qui, à ce que l'on disait, étaient cause de la pénurie des caisses publiques, on les poursuivit plus directement. La fable de la poule aux œufs d'or tuée par un stupide métayer désireux de jouir de son trésor, se réalisa complètement ; d'abord on exigea de tous les chapîtres la déclaration de leurs biens, sans indiquer l'usage que l'on se réservait de faire de cette pièce ; on laissait entrevoir qu'on aurait assuré aux religieux, sur la fortune nationale, un avoir, un revenu égal à celui qu'on leur enlevait; il ne s'agissait vraiment que d'une simple mutation, suite de la centralisation des pouvoirs. On comptait sur l'effet de la tentation. Amoindrir l'inventaire, c'était se causer volontairement un préjudice !... Exagérer, c'était constituer un redoutable titre de créance !

Pour jeter dans l'inquiétude des hommes paisibles, étrangers aux affaires, que fallait-il ? Tout ce qui a été fait contre eux. Par des visites domiciliaires faites de jour et de nuit, on troublait le calme séculaire de ces paisibles retraites ; on les inquiétait à tout propos. Le conseil du district a-t-il conçu quelque mesure ? Des commissaires arrivent ; il est minuit ; le chapître est convoqué pour cause d'urgence ; il s'assemble. De quoi est-il question ?... On va procéder... à relever les prénoms ;... une autre fois l'âge des religieuses ; une autre fois leur nom de famille, etc. Les bruits du jour se fraient passage ; les doctrines du moment pénètrent dans ces retraites qui leur avaient été fermées. D'après les réformateurs philosophes, l'homme est destiné par Dieu à la reproduction. Tout ce qui s'oppose à cette fin est absurde, monstrueux, tyrannique, c'est du fanatisme, etc. Se délivrer de ses entraves, qu'il est d'ailleurs en ce moment-là si facile de rompre,

c'est suivre la nature, honorer l'Etre Suprême, être utile à l'Etat, revendiquer ses droits, montrer une âme forte, etc...

Ceci n'était à l'adresse que d'un certain nombre d'adeptes; pour d'autres esprits on avait d'autres ressources; on vint dire aux maisons religieuses: vous allez faire une nouvelle règle, élire d'autres supérieurs. Dans la prévision de ces gens-là, une nouvelle règle serait nécessairement l'antipode de l'ancienne, elle en ferait ressortir les vices les plus saillants; les nouvelles élections mettraient aux prises des ambitions contenues jusque-là; donneraient de l'élan aux mécontentements refoulés. De là on attendait un antagonisme et une division intimes qui feraient des ruines, fourniraient des armes au profit des agresseurs.

En outre, on ne dédaignait pas ici plus qu'ailleurs les moyens accessoires, surtout celui de dominer les résolutions par la peur. Contre une maison que l'on voulait *travailler*, on articulait une accusation quelconque, on n'était difficile ni sur le fond ni sur la forme; cela fait, on répandait des rumeurs de massacres, d'incendie, etc. qui auraient eu lieu dans des circonstances analogues; on faisait intervenir quelque démonstration bien brutale... L'effervescence du moment, la disposition de l'esprit, donnaient de merveilleuses forces à tout cela.

Pour éviter l'orage prêt à fondre sur eux, bien des religieux se retiraient spontanément. D'ailleurs, afin de rendre la résignation plus facile, on autorisait la translation d'une maison dans une autre; une fois plusieurs maisons concentrées en une seule, une ordonnance mettait tout le monde à la porte.

Ou bien, aux individus qui demandaient à se rendre dans quelque maison éloignée, on offrait d'allouer des frais de voyage; une fois isolés, dispersés et hors de leurs couvents, se présentaient-ils chez un payeur, ils y étaient maltraités, bafoués; s'ils ne se présentaient plus, leur créance était ainsi liquidée; on ne devait rien aux absents, aux émigrés.... c'était autant de gagné; c'était une case de l'échiquier occupée ! et de proche en proche on fit ce que nous savons tous; en fin de compte, pour opérer la liquidation générale, on déporta tous les prêtres.

Lorsque l'on eut dépouillé le clergé de ses biens, on divisa

en lots minimes les biens nationaux. Plus il y avait d'acquéreurs, plus il y aurait par la suite de gens intéressés à appuyer ce méfait.... Mais au dire des vendeurs, c'était tout simplement pour favoriser l'agriculture. Faisons remarquer en passant que si, d'un côté, l'agriculture a toujours été florissante dans la Flandre, d'un autre côté aucun pays ne posséda plus d'abbayes et de monastères.

Les prêtres et les religieux, que la peur ou d'autres motifs portèrent à renier leurs engagements, firent un bien mauvais calcul. Leur illusion ne fut pas longue : réduits à la dernière misère, devenus de fâcheux commensaux, ils ne tardèrent pas à être à leur tour expulsés, déportés... traités en un mot comme les prêtres fidèles. Dans leurs épreuves, ceux-ci avaient du moins une précieuse consolation qui faisait défaut à ceux-là. D'ailleurs les catholiques se cotisaient volontairement, au grand déplaisir des agents nationaux, pour fournir aux besoins des pasteurs fidèles.

Pendant les jours de la cruelle disette qui régna si longtemps à Dunkerque(1), jours pénibles où les citoyens n'avaient que peu de pain et de mauvaise qualité, où les pauvres des hospices en avaient à peine, où plus d'une fois la nuit les trouva à jeûn, un certain nombre de prêtres, qui avaient persisté à ne pas se retirer et qui attendaient leur subsistance du gouvernement, étaient dans une position pire encore ; on les avait recueillis dans quelques pièces des maisons religieuses abandonnées ; ils y restaient sans aucune nourriture, à peine vêtus, sans aucune des choses nécessaires à la vie. L'hiver, dans des pièces sans cheminée, après avoir rassemblé, on ne sait comment, quelque peu de combustible, ils établissaient le foyer au milieu des appartements.... Dans le moment même où cela se passait, des municipalités envoyaient à la Convention des adresses de félicitations pour avoir décrété la liberté des nègres !

Ce n'est pas seulement envers les prêtres que la révolution se trouve prise en délit flagrant et journellement renouvelé de tromperie et de mensonge : au nom de la liberté elle pratiqua la tyrannie la plus formelle ; au nom de l'égalité elle foula

(1) Voir *Histoire de Dunkerque*, page 400 et suivantes.

aux pieds les plus simples lois de la justice ; la fraternité dut s'accommoder de cent actes inhumains, qui ne tenaient aucun compte des pauvres, des malades, des infirmes, des enfants, de ceux, en un mot, que la religion avait jusque-là abrités sous son aile.

La Raison, divinité du jour, ne fut jamais plus méconnue ni injuriée que par ses idolâtres sectateurs ; l'ignorance, la sottise, n'imposèrent jamais à la violence des stigmates plus durables et plus profondes, ne la couvrirent de plus de ridicule et de plus de confusion. Dans la capitale, quelques scélérats eurent, dit-on, du génie. Dans nos contrées, il n'en fut pas de même, et jamais contraste ne fut plus frappant que celui dont nos meneurs secondaires présentèrent le spectacle ; entre leur orgueil et leur incapacité, leur nullité et leurs prétentions, une qualité remplaça chez eux toutes les autres : l'audace et l'énergie.

Quand on considère en détail les faits que nous présentons en sommaire, on se demande avec étonnement : comment tant d'énormités se sont-elles passées sans résistance, sans opposition ?

Nous répondons que l'opposition a été formelle, multiple, prolongée ; nous en fournirons d'honorables exemples ; mais c'étaient des actes isolés, et par suite sans importance immédiate. Toutefois, malgré leur inanité apparente, ils faisaient un contre-poids qui finit par l'emporter, car dix années s'étaient à peine écoulées, que l'on dut se rapprocher des anciens errements, restaurer le culte et relever, non sans difficulté, une partie de ce qu'on avait si stupidement renversé.

Lorsque, séduite par le bruit et la faconde des hableurs, la nation se laissait endoctriner et se décidait à les suivre, ni l'auditoire, ni les orateurs eux-mêmes ne s'attendaient à tout ce qui allait advenir ; mécontent du présent, on allait vers l'inconnu avec une fébrile et téméraire curiosité.

Nous savons aujourd'hui à quoi nous en tenir.

La partie honnête du public qui se prêta d'abord aux premières démarches des démolisseurs, n'avait accepté que des motifs avouables : la suppression des abus, la centralisation du pouvoir, le progrès de la raison, l'amélioration de l'homme, que sais-je ?... Tout cela ne saurait être rejeté ; on l'acceptait donc, mais on le plaçait encore sous l'égide des vieilles

croyances sans trop regarder peut-être jusqu'à quel point elles étaient respectées dans le choix des voies et moyens.

A Dunkerque, le premier acte un peu marquant de l'esprit nouveau fut la rédaction du cahier des *doléances du tiers-état.* Nous bornant à y voir ce qui concerne notre objet, nous signalons deux assertions principales : l'une, que les ecclésiastiques de la Flandre *sont soumis au droit commun ;* ce qui montre que la réforme demandée était sans objet sous ce rapport ; l'autre, les plaintes sur les faveurs dont ils sont l'objet et les scandales qu'ils ont donnés... Ailleurs, on jette des projectiles contre Rome, en s'abritant sous les *libertés gallicanes.*

Il y avait là contradiction, conflit, et tout ce qui se passait en ville était d'une nature analogue. Ainsi, le magistrat se rend-il à l'église des Récollets *pour remercier le Ciel de l'heureuse révolution qui s'opère...* Ce jour-là même, et à cette occasion, on méconnaît la sainteté du lieu. L'église devient la salle d'un club politique, dont les orateurs escaladent la tribune réservée jusque-là à la sainte parole. Ce fut d'ailleurs une des pratiques du moment que d'enlever à tout ce qui était révéré le prestige qui l'avait entouré auparavant.

Toutefois, c'était sous les auspices de cette religion, dont on voulait la ruine, que l'on plaçait les serments aux nouvelles doctrines. On en vit un exemple (le 14 Juillet 1790) lorsque le corps municipal et les notables, réunis à l'église, y célébraient l'établissement de la liberté. Ils y arrivèrent processionnellement, escortés d'une compagnie de volontaires tirés de la garde nationale et du régiment de colonelle-générale, la tête nue, s'inclinant devant le Saint-Sacrement ; ils prirent Dieu à témoin de leurs promesses (1).

C'est par suite du système que nous citons plus haut que l'on admettait volontiers les prêtres dans toutes les manifestations nouvelles où ils consentaient à paraître. Absents, ils s'isolaient ; présents, ils consentaient ou semblaient consentir... Situation difficile !... Dans les pièces concernant l'organisation de la garde nationale, on voit avec une certaine surprise la signature des vicaires de la paroisse de St-Eloi.

Lorsqu'on parla d'abord de restreindre ce qui concernait

(1) Voir *Histoire de Dunkerque*, 383.

les couvents et es chapelles particulières, on prévenait l'opposition par toutes sortes de prétextes. C'était, disait-on, pour restituer à l'église paroissiale tout ce qui lui revenait de droit; c'était pour le bien de la religion et le maintien des droits du pasteur. Quand il fut question de l'inventaire des biens, meubles et immeubles, c'était pour apprécier les ressources des établissements religieux, en assurer la régulière administration. Quand vint la spoliation de ces maisons, on fit remarquer que les églises paroissiales étaient respectées; quand celles-ci furent dépouillées, c'était la nation qui reprenait aussi son bien là où elle le trouvait. Quant aux employés subalternes de l'église paroissiale, on montra pour eux toute la sollicitude possible; on augmenta d'abord leurs traitements, et quand on annonça une suppression prochaine, on promit l'acquit des traitements pour toute l'année... Puis on ne les paya plus (1).

Les circonstances étaient dures, il fallait faire de l'économie! On supprima donc (30 Janvier 1790) les cierges que l'on donnait chaque année aux échevins à la fête de la Purification.... On avait besoin de vastes salles pour les réunions de citoyens délibérants, l'église des Carmes fut désignée pour cet usage (30 Janvier), puis celle des Récollets (30 Juillet). Les capucins ne tardèrent pas à avoir leur tour (15 Juin 1791)... Quant aux autres, on leur signifia la défense de célébrer la messe dans leur propre église.... Puis on procéda à l'inventaire des maisons religieuses.

Faisons la remarque en passant que les renseignements fournis par les pièces dressées à cette occasion, sont de précieux témoignages et des documents importants du procès intenté aux monastères; ils prouvent mieux que toute allégation la valeur de ces couvents, que l'on se plaisait à représenter comme des asiles de paresse, d'ignorance, de sensua-

(1) Le 14 Mai 1790, Beylard, maître de musique de la paroisse, recevait une augmentation de 300 francs par an; le chasse-chien, supprimé par la paroisse, fut repris à la charge de la municipalité. La chaisière fut libérée de son bail *qui lui était devenu onéreux*.... Le 22 Octobre 1791, la municipalité nommait encore à une place de premier violon pour la musique de l'église. Elle portait à 50# par mois le traitement des chantres qui, jusque-là, n'avait été que de 40#. Elle accordait à *la confrérie de Ste-Barbe* une tonne de vin au droit bourgeois, et ce, pour chaque année....

lité, etc... Ils font voir, au contraire, que la science, l'étude, les arts y avaient des sanctuaires, non moins que la religion, la prière, la vertu. Nous reviendrons plus tard, et dans un article spécial, sur ce qui concerne les couvents de Dunkerque (1).

II.

C'est ici le lieu de parler de la fameuse constitution civile du clergé, que l'assemblée constituante promulga le 24 Août 1790.

Dès le 12 Juillet, elle avait décrété qu'elle ne reconnaissait plus une religion de l'Etat. Alors, comme aujourd'hui, on comptait sur le chiffre de la population de la France environ 1/60e de dissidents de divers cultes. Dunkerque, en particulier, avait environ 500 quakers, hommes simples et paisibles, venus de Nantukett pour la pêche à la baleine, et qui avaient d'ailleurs toute liberté pour leur culte; quelques protestants et des israélites, dont la synagogue exista quelque temps dans *la ruelette sans fin*, rue des Pierres.

En réglant ce qui concernait la religion, l'assemblée nationale avait décidé qu'il y aurait un évêché par département. Ainsi le *Nord* aurait formé un diocèse, dont Cambrai aurait été le siège. La métropole du Nord aurait été Rheims et aurait compris la Marne, la Meuse, la Meurthe, la Moselle, les Ardennes, l'Aisne et le Nord. Il y aurait eu en France dix arrondissements métropolitains. Dans les villes de 6,000 âmes il n'aurait été formé qu'une paroisse, etc.

C'est par l'élection qu'il aurait été pourvu aux évêchés et

(1) Parmi une foule de cas particuliers de l'espèce, nous prenons ce qui concerne les Capucins de Bourbourg. Dans le catalogue de leur bibliothèque (15 Novembre 1790), qui ne comprenait pas moins de 13 à 1400 volumes, la plupart in-folio, nous voyons une édition de Nuremberg en 1492; une de St-Omer, 1507; une de Louvain, 1510; une de Gand, 1537; une d'Anvers, 1550; une de Douai, 1717, etc..... Nous y comptons 205 ouvrages du XVIe siècle, 257 du XVIIe, 68 du XVIIIe, etc.

Dans cette maison se trouvaient dix-sept religieux : un seul demanda à quitter le cloître ; quatre se réservèrent de déclarer ultérieurement leur intention ; douze annoncèrent la volonté de rester dans leur ordre. Les vingt-une religieuses du chapitre de la Reine à Bourbourg réservèrent aussi de déclarer ultérieurement leur volonté..... C'était une manière de la faire connaître dès lors....

aux cures. Pour être éligible à l'évêché, il fallait avoir rempli pendant quinze années les fonctions du ministère. Pour la cure, il fallait avoir servi de cinq à dix ans. Etaient éligibles, les missionnaires, vicaires-généraux, chanoines... L'élection devait se faire à l'église, après la messe; l'élu devait demander à l'évêque métropolitain l'institution canonique. Ayant examiné les mœurs et les doctrines de l'élu, le métropolitain accordait ou refusait sur des motifs qu'il devait faire connaître par écrit. En cas d'acceptation, l'élu prêtait serment qu'il faisait profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Il ne pouvait s'adresser au Pape pour en obtenir confirmation, mais il devait lui écrire pour témoigner unité de foi et de communion; l'élu devait être sacré dans la cathédrale, y faire serment d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, à la constitution. Il pouvait nommer au canonicat des prêtres comptant quinze ans d'exercice; mais il ne pouvait destituer que sur l'avis de son conseil, etc.

Suivant la tactique que nous avons signalée, le décret ajoute: « Les ministres des autels exerçant les plus importantes fonctions de la société seront défrayés par la nation, recevront un logement, un traitement ». L'évêque de Paris devait avoir 50,000 fr., les autres évêques 20,000, au minimum 12,000; les curés à Paris 6,000, ailleurs 4,000, minimum 2,400; les vicaires à Paris 6,000, minimum 2,000. Le tout payable en espèces monnayées et par trimestre... Tout cela n'était-il pas beau, large, généreux? Et l'on s'y serait opposé?

Lorsqu'on s'en était pris à ses biens, le clergé avait cédé, à ce point que, deux mois après le décret, avait lieu, à Lille, (26 Septembre) la première vente des biens nationaux, par celle du refuge de l'abbaye de Marquette. Un an après, à la fin de 1791, les chapîtres de Notre-Dame de Cassel et de St-Pierre, à Lille, étaient les seuls pour lesquels on n'eût pas procédé à une liquidation définitive.

Mais, dès qu'on s'attaqua à la doctrine, il y eut résistance; oui, dès que la doctrine parut menacée, on vit ceux qui avaient cédé sans murmure à la sécularisation des biens du clergé, se préparer à endurer la persécution. D'Alberg, évêque d'Ypres, publia une lettre à ce sujet. L'archevêque de Cambrai s'adressa aux prêtres de la partie française de son dio-

cèse; son instruction est datée de St-Ghislain (15 Avril 1791). Elle fait comprendre aux ecclésiastiques la nécessité d'une conduite à la fois sage et courageuse; l'obligation de résider afin d'exercer le saint ministère; elle autorise à célébrer les messes dans des maisons particulières; à employer des ciboires communs; elle transmet aux curés le pouvoir des dispenses ordinairement réservées aux évêques; l'autorisation de baptiser, de marier en tous lieux, à toute heure, de bénir les sépulcres, d'avancer ou de retarder le devoir pascal... Certes, c'était un beau spectacle que de voir ces hommes qui, en attendant la mort ou l'exil dont on les menaçait, préparaient ainsi les moyens autour d'eux: la bénédiction et la prière (1).

Le premier évêque constitutionnel du Nord fut Claude-François Primat, vicaire de St-Jacques à Douai, ex-oratorien. Elu le 20 Mars, il fut proclamé le 16 Avril 1791. Le même jour, le Pape publiait à Rome un bref qui annulait toutes les élections faites en France. Le même jour aussi, l'effigie du pontife était brûlée par la populace de Paris. C'est sous ces tristes auspices que fut installé le culte constitutionnel dans notre département.

Quelques jours après sa promotion, le nouvel évêque crut devoir proroger la durée du temps pascal. Mais, n'osant faire imprimer sa lettre pastorale sans l'avoir soumise au directoire du département, il la lui adressa, demandant son visa. — Le directoire se déclara incompétent.

L'année suivante, *évêque par la volonté divine et par le choix du peuple*, Primat publia un mandement par lequel il autorisait l'usage de la viande, tous les jours, sauf le Mercredi des Cendres, le Vendredi et le Samedi de la Semaine Sainte.

De mœurs honnêtes, mais janséniste et ambitieux, Primat fut promptement désillusionné. Il ne voulut d'autre habitation que le séminaire qui avait été déserté spontanément par tous les élèves (2). Il fit des ordinations; la plupart furent

(1) Les curés et les vicaires de Cambrai publièrent une profession de foi pour expliquer leur conduite. Cet écrit était dans les limites de la légalité et fondé sur des motifs respectables. La municipalité de Cambrai condamna à 600 francs d'amende les auteurs de cette *publication incendiaire*.

(2) *Cameracum Christianum* de M. le Dr Le Glay, p. 61.

suivies d'apostasies. Dès lors il éprouva quelques scrupules et commença à sentir que sa mission n'était pas canonique.

Ajoutons ici qu'en 1793 (14 Novembre) il résigna les fonctions sacerdotales et que le département resta sans évêque jusqu'à l'époque du concordat.

Un souvenir tout spécial à Dunkerque se rattache au siège épiscopal du Nord; puisque ce fut Schelle, curé de Dunkerque, qui y fut appelé lors des premières élections qui suivirent le rétablissement de l'ordre.

En principe, le culte constitutionnel est un schisme, une erreur; en fait, ce fut une comédie; séparé de l'arbre catholique en ne s'y rattachant que d'une manière factice, ce rameau n'avait plus de sève; il devait mourir: il est mort.

L'indulgence envers ceux qui se laissèrent aller à l'erreur, ne s'oppose pas à ce que nous laissions à la vérité son inflexible rigueur. Elle ne nous défend pas de rappeler que la Convention nationale vit un nouvel évêque lui présenter sa femme, que plusieurs curés constitutionnels se marièrent et que quelques-uns tombèrent dans des excès qui ne sont excusables pour personne. Le mépris, dont le petit nombre de ceux-ci se couvrirent, s'étendit sur ceux qui ne l'avaient pas personnellement encouru. Repoussés des prêtres fidèles, conspués par les partis politiques, auxquels ils avaient tant sacrifié, ils reçurent une leçon qui ne fut pas perdue. La plupart de ceux qui survécurent aux jours de la terreur, abjurèrent avant d'arriver au lit de mort.

Il ne saurait s'élever un doute sur l'opinion que nous avons à embrasser à l'égard de ce prétendu culte. Rome a parlé. Pie VI exclut de l'Église les prêtres assermentés. Dans cet acte, il dit: « Nous apprenons que l'Assemblée a publié » un décret qui, sous prétexte d'établir une constitution » civile du clergé, renverse les dogmes les plus sacrés et la » discipline la plus solennelle, détruit les droits de ce pre- » mier siège, ceux des évêques, des prêtres, des ordres reli- » gieux et de toute communauté catholique; abolit les » cérémonies les plus saintes, s'empare des domaines et des » revenus ecclésiastiques, et amène de telles calamités qu'on » aurait peine à les croire, si on ne les éprouvait... »

Il faut d'ailleurs constater un chiffre consolant; c'est que, des évêques de France, 137 restèrent fidèles au Saint-Siège;

4 seulement méconnurent la voix du pontife. Cette proportion est à peu près la même que nous avons constatée pour les ecclésiastiques de notre arrondissement.

III.

A cette occasion, on nous pardonnera quelques détails.

Dewavre, curé de Ledringhem, se présente à la tribune populaire et y dépose ses lettres de prêtrise (1er Pluviose an II). Le procès-verbal rapporte qu'il y fit « un discours contenant » qu'il abdiquait les erreurs dans lesquelles il avait été élevé.... Il reconnaissait la Raison, et voulait vivre en bon » républicain... » Il obtint une mention, et il la méritait bien!

Le citoyen Judas (quel nom pour un rénégat !) déclara de même qu'il voulait quitter la maison des Bénédictins de la congrégation de St-Maur et reprendre son rang dans la vie civile... Il obtint la même récompense!

Par la suite, nous avons retrouvé ces pauvres gens mendiant leur pain, et la République refusant de leur en donner!

Le 12 Décembre 1792, Baudart, curé de Gravelines, et Noé, son vicaire, réclamaient leur pension. « Que j'aie de » quoi vivre! citoyens, s'écriait le premier, et surtout de quoi » donner. Ce n'est pas avoir que n'avoir que pour soi. » Je paie un soldat volontaire à la frontière... Voici l'hiver, » j'ai des pauvres... Pour que mon vœu soit rempli, je ne » demande que l'exécution de la loi..... » La loi que Baudart invoquait ne reçut pas son accomplissement; mais une autre loi, qu'il perdait de vue, trouva à se vérifier.

Nous fatiguerions le lecteur si nous voulions rapporter ici tous les exemples analogues que nous avons là sous la main; les réclamations des religieux qui avaient consenti à sortir de leur couvent *pourvu que* on leur assurât une pension; celles de certaines religieuses qui avaient mis pour condition de leur sortie le remboursement de leur dot. Nous ne le ferons pas, car c'est triste; nous le mentionnons pourtant, pour montrer que les calculs d'une prudence trop timide n'assurent pas toujours ce qu'ils semblent garantir (1).

(1) Deux pièces que nous transcrivons ne sont pas sans intérêt; l'une est du 5 Vendémiaire an III: « Le soussigné, ex-curé de Wylder, vous

La population catholique de notre ville ne se portait pas du côté des prêtres constitutionnels; à défaut d'une vue claire, un instinct secret l'avertissait de se tenir en garde contre ces démonstrations sans antécédents. Ce qui d'ailleurs aliénait bien des convictions à la foi nouvelle, c'était de voir quelles gens s'en montraient les plus chauds amis. Sans pouvoir décider théologiquement ce qu'il en était du serment civique (21 Mai 1791), elle s'en défiait en voyant les pasteurs et ministres réformés s'offrir spontanément à le faire (1). Elle sentait grandir sa répugnance pour le nouvel évêque en voyant les clubs s'empresser de lui envoyer leurs députations. Ce qui l'éclairait surtout sur les tendances de tout cela, c'était de voir mettre sérieusement en question les choses les plus déplacées et les plus saugrenues. Par exemple, celle de savoir si l'on pouvait, de l'église, faire une salle de bal pour une fête. On proposait, on écrivait même à ce propos un raisonnement dont voici la substance : « L'Etre Suprême est partout, » hors de l'église comme dans l'église ; on ne doit commettre

» expose.... citoyens, que le premier Frimaire, il a renoncé à son traite-» ment qu'il recevait en qualité de curé de Wylder... qu'il a toujours pensé » que tout privilège dans une république pour un culte quelconque était » contraire à l'égalité, et qu'en conséquence il ne devait plus être salarié » par la nation en qualité de curé.... Qu'il n'a pas entendu par cet acte de » dévouement à sa patrie, ni pu entendre renoncer à une bienfaisance ali-» mentaire et viagère.... »

La seconde est du 7 Vendémiaire même année. Un religieux (Vandendorp) disait : « .... Ayant juré depuis la fondation de la république de » maintenir la liberté, l'égalité ou de mourir en les défendant, je me suis » fait un devoir de renoncer au titre de vicaire d'une ci-devant église aus-» sitôt que l'esprit public le réprouvait comme inconstitutionnel ; et étant » convaincu que cette action serait incomplète et illusoire si je ne renon-» çais au traitement y annexé, j'ai fait un abandon du traitement qui m'était » accordé sous ce titre.... me persuadant même que la pension reçue sous » un titre qui retrace, dans lui-même, les anciens privilèges, quoique le » seul privilège de mon ancien état était d'être sans privilège, pauvre et » soumis à tous les autres privilégiés, j'ai renoncé le 30 brumaire dans la » société populaire de cette commune à la pension que je pouvais rece-» voir en qualité de ci-devant capucin, espérant comme je m'expliquais, » que la nation ne me laisserait pas sans pain. Je ne peux donc me per-» suader, citoyens, que j'ai mérité d'être privé de ma pension alimentaire » pour m'avoir conformé à l'esprit public, pour avoir provoqué en quelque » sorte le décret qui fixe ces pensions et abandonné ma destinée à la » bienfaisance de la convention nationale. »

(1) 21 mars 1791.

» le mal nulle part. *Donc*, la danse peut se *célébrer* à l'église » comme ailleurs, *aussi bien* en principe; *mieux*, si les con- » venances s'y trouvent (1)». Voilà ce qui se pratiquait dans les temples de la Raison.

Aussi, dans un grand nombre de paroisses, des troubles éclatèrent lorsqu'on procéda à l'installation des curés constitutionnels. A Dunkerque, où tout s'était passé pacifiquement, par conviction ou par calcul, la municipalité se montrait elle-même fort indulgente pour les réfractaires. Un décret (du 27 Novembre 1790) avait déclaré que tout prêtre qui refuserait le serment serait suspendu de ses fonctions et remplacé. Néanmoins le conseil décidait (5 Février 1791) que le curé et les vicaires de cette ville « continueraient leur saint ministère » et leurs autres fonctions, qu'ils aient prêté ou non le ser- » ment prescrit.... Jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés » comme il convient, ajoutait-il, il faut leur porter tout l'hon- » neur et le respect qui sont dus à leur caractère (2).

Le 13 Avril suivant, Schelle fut installé en qualité de curé constitutionnel. Une ordonnance municipale datée de ce même jour est une pièce honorable pour ce temps, et que nous croyons devoir transcrire :

« ..... A la honte du Christianisme, depuis la révolution » mémorable qui a changé la face de la France... des parti- » culiers travaillent le dimanche à différents chantiers; on » voit les boutiques ouvertes, les cabarets fréquentés pendant » le service divin..... On ne rencontre plus la moindre trace » de ce jour de prière et de sanctification..... Qu'il ne soit » pas dit que sous le règne d'un monarque proclamé par son » peuple, le restaurateur de la liberté française, d'un monar- » que chéri qui s'est librement déclaré le premier citoyen du » peuple français, les habitants de cette ville manquent au » précepte de la religion qu'il fait gloire de professer et de » défendre.... »

La législation nouvelle paraissait déjà ne plus tendre à ce même but; aussi lorsque (29 Septembre) l'évêque ordonna de chanter un *Te Deum* en actions de grâces *de l'acceptation*

(1) Cette excentricité eut lieu à Bourbourg le 15 Prairial an II, où l'on délibéra *si l'église servirait pour le bale* (sic).

(2) *Histoire de Dunkerque*, page 368.

*par le roi de la constitution*... le doute et la défiance étaient plus formels que le zèle et la ferveur.

## IV.

Du reste, suivant la tactique adoptée et afin de multiplier le nombre des prêtres constitutionnels, véritables auxiliaires des novateurs, on songea à faire à Dunkerque trois paroisses (11 Octobre 1791) au lieu d'une seule; on faisait remarquer que St-Eloi ne pouvait plus suffire pour les secours spirituels et la commodité des habitants. La nombreuse population de Dunkerque exigeait évidemment deux nouvelles paroisses, dont une serait à l'église des ci-devant Capucins, et l'autre aux ci-devant Jésuites (1). La première se serait nommée St-Louis et la seconde Notre-Dame.

On insista plus fortement sur ce projet lorsque (19 Décembre 1791) parut l'ordre de fermer toutes les églises des couvents, les chapelles, succursales, etc.... puis (Janvier 1792) la clôture des écoles tenues par les religieux... Mais la réaction se faisait sentir lorsque (5 Avril 1792) tout culte fut enfin prohibé par la Convention.

Ce jour là même la municipalité se plaignait (6 Avril) de ce que « entraîné par des prêtres insermentés, le peuple ne » fréquentait que les églises Notre-Dame (des Jésuites) et des » Récollets, tandis que la paroisse légale est déserte. » Les meneurs du corps municipal rédigèrent cette plainte: « Les » prêtres réfractaires, disaient-ils, détournent les personnes » qu'ils confessent de communier à la paroisse.... Les Car» mes, dont l'église est fermée, ne laissent pas que d'y donner » accès et officient comme si leur église était ouverte.... » Et comme cet avis ne changeait en rien les allures signalées,

(1) L'érection d'une paroisse en Basse-ville vient tout récemment de réaliser cet ancien projet de diviser la ville en trois paroisses. Seulement les circonstances diffèrent. D'après les plans de l'époque, la paroisse St-Eloi aurait été séparée de la paroisse Notre-Dame par une ligne passant par le milieu des rues St-Julien, du Moulin et du Bastion-Dauphin ; de la paroisse St-Louis, par une ligne passant par le milieu des rues de Berry, St-Eloi, Beaumont, jusqu'aux remparts. La Citadelle aurait fait partie de St-Eloi, et le Parc de la marine ainsi que la Basse-ville, de la paroisse St-Louis. — Le 24 Mars 1792, un mois avant la clôture des églises, il était question d'en écrire à l'évêque Primat.

on menaça (19 Avril) d'en référer au directoire du département ; puis (le 26) on ne laissa aux Carmes qu'une seule porte ouverte ; comme dernière marque de condescendance, on accorda aux Récollets le délai qu'ils avaient demandé pour consommer les hosties consacrées et profaner les vases.

Avec de tels antécédents, c'était bien en pure perte que l'on invitait les fidèles au *Te Deum* qu'on chantait pour *remercier Dieu des victoires de la République*..... Le spectacle de cette religion vaincue, chantant en l'honneur des vainqueurs, offrait aux ennemis du culte un piquant attrait. Aussi étaient-ils les seuls qui assistassent à ces cérémonies dérisoires.....

V.

L'opposition religieuse ne se borna pas à fuir les intrus ; elle leur donna souvent de sévères leçons ; on en trouve des exemples dans un grand nombre de localités de notre arrondissement (1). Le peuple qui avait vu avilir et méconnaître l'ancienne foi, ne concevait pas pourquoi il aurait respecté davantage la nouvelle.

A Ekelsbeke, il y eut des troubles très-sérieux (2), ainsi

(1) Entr'autres à Ledringhem, il paraît que le 29 Avril 1792, le curé constitutionnel, revêtu des ornements sacerdotaux pour célébrer la messe, sortit de la sacristie et se mit à lire à l'assemblée sa commission et la formule du serment. Le maire de la commune et plusieurs des officiers municipaux qui étaient présents firent des remontrances et demandèrent que cette lecture ne fut pas continuée ; ils interposèrent leurs mains entre le papier et l'œil du curé ; des explications s'en suivirent ; mais on lui fit peu de concessions ; en effet, on lui laissa la faculté de dire sa messe à un autel latéral, mais on exigea qu'il ne commençât qu'après l'Evangile d'une messe qu'un prêtre inconstitutionnel, qu'ils avaient mandé de Cassel, célébrait au maître-autel.

(2) Le mardi 31 Janvier 1762, les officiers municipaux de ce village avaient exigé d'un sieur Monstrelet, prêtre insermenté, un certificat de résidence. De là une collision dont une pièce du temps rend compte en ces termes : « ..... Ses partisans, désignés sous le nom d'aristocrates, s'étaient permis » des propos indécents contre la municipalité et même menaçant de voies » de fait. La partie de ceux connus sous le nom de patriotes témoigna son » mécontentement. On sonna le tocsin sans pouvoir reconnaître les auteurs » de cette action. Entre les neuf et dix heures du soir, les fenêtres et » volets des deux maisons, dont l'une est habitée par ledit Monstrelet, ont » été brisés, tant par le moyen de divers instruments que par un grand » nombre de coups de fusil chargés à balle qui ont été tirés. Le mercredi

que dans un grand nombre de villages jusque là fort paisibles. La ville de Bergues se distingua par la constance de ses efforts en faveur des religieux opprimés. Elle demanda au district du département que les Récollets restassent libres de se

» 1er Février, Monstrelet dinait chez le sieur Deswarte père, sur la place ; » Pierre Stevens, J -B. Deswarte, fils de Charles Bon, ont insulté les mu- » nicipaux, leur disant qu'ils étaient des vilains, des ignorants, des ânes... » un grand nombre dudit complot sont entrés et ont fait boire les uns et » autres tant qu'ils ont pu, c'est ce qui a augmenté les troubles. Sur ce » point il s'est aussi entré un grand nombre de bons patriotes pour em- » pêcher les malheurs et sauver les municipaux, ce qui a effectivement » apparu pour un instant. Peu à peu, le plus grand nombre des patriotes » s'en sont retournés chez eux, et le parti du sieur Monstrelet, voyant » qu'ils étaient six contre un, ont forcé la porte du devant du cabaret et » ont mis 5 à 6 sacqs de fèves contre la porte pour empêcher de secourir » les municipaux et autres patriotes, entr'autres Folquin Naeght ; un de la » cabale a crié de toutes ses forces, que le premier qui entrerait il l'aurait » brûlé la cervelle, et en même temps il a menacé Jacquin Charles, capi- » taine de la garde nationale de lui brûler le cœur à cause qu'il se pré- » sentait pour y entrer. Le maire, qui était au commencement de la cui- » sine pour veiller et observer tout ce qui se passait, voyant que la chose » venait la plus dangereuse, a ôté sa capotte pour retenir le monde d'une » main et ôter les sacqs de l'autre pour pouvoir ouvrir la porte. Pendant » ce temps toute la place était en alarmes et pleurs et ont crié de tous » côtés au meurtre et à l'assassin, dont une partie sont courus chez le » coutre pour prendre les clefs de l'église et ont sonné le tocsin. Le maire » s'apercevant qu'on sonnait le tocsin, est allé jusqu'à l'église ; ne pouvant » y entrer à cause qu'on avait fermé la porte en dedans, est allé chez le » curé pour avoir les clefs, et en entrant dans l'église les gens qui son- » naient le tocsin sont partis par l'autre porte. Pendant cet intervalle, plu- » sieurs de la campagne étant arrivés sur la place ont couru chez le maire » et ont pris tous les fusils qui étaient en dépôt chez lui. Le maire étant » averti de cela, est allé trouver ces gens pour les engager à ne rien faire » et de les engager qu'ils eussent retournés chez eux. Il donna en même » temps l'ordre de ne donner à boire à personne, et s'est retiré entre dix » et onze heures de la nuit. Quelque temps après son départ, on a recom- » mencé, et sur le bruit, le maire s'est retourné sur la place, et voyant » un attroupement vis-à-vis la maison du sieur Charles, est allé voir, et » ayant vu entrer cinq à six personnes dans la maison, les a suivis pour les » engager à se tenir tranquilles et faire aller chacun chez eux. Après cela » il est parti pour bon. Le landemain, sur les informations faites par le » maire, il lui a été dit que pendant son absence cet attroupement a été » chez le sieur Deswarte pour faire ouvrir et faire visite, après le sieur » Monstrelet (autheur de tous les troubles), en même temps pour faire » visite après des armes qu'on prétend en dépôt chez lui. Ensuite ils ont » été chez Pierre Kind, lequel a refusé d'ouvrir sa porte, où ils ont forcé la » porte et brisé les fenêtres de la maison. De là ils sont allé chez François » Vanmaeckeghem, chez le sieur Verborgh et chez le sieur De Bevre fils, » lesquels ont ouvert leur porte et ont fait la même visite, ils ont aussi été » chez Pierre Boudens, tourneur, lequel n'a pas ouvert sa porte, et où la

régir comme il leur convenait (1). Elle réclama des secours pour les communautés dépouillées (2).

» porte ainsi que les fenêtres ont été brisées par des pierres qu'on avait
» jetées en quantité.
» Signé : J.-A. Demol, maire. — J.-J. Lammens, officier municipal. —
» J. Legrenten, L. Février, Jos. Bosquet & Constantin Van Uxem. — Deux
» gendarmes nationaux informés qu'il y avait plusieurs enfants devant la
» porte du sieur Deswaerte père, où logeait le sieur Monstrelet, prêtre ré-
» fractaire, qui ne cherche qu'à introduire le schisme et suggère le carnage
» dans cette commune. Aussitôt le maire s'y est transporté et a défendu
» aux enfants de faire le moindre bruit. Deswaerte fils et le maire se sont
» transportés au logement ordinaire du sieur Monstrelet pour l'engager à se
» passer de célébrer la messe dans l'église de cette paroisse, en lui mettant
» devant les yeux le grand danger qui se présentait; malgré toutes les solli-
» citations, le sieur Monstrelet n'a pas voulu souscrire à cette demande et
» a persisté qu'il voulait dire la messe et qu'il était incliné à cela. Après
» cette réponse faite, le maire s'est retourné à la maison-de-ville, et voyant
» augmenter le monde il a donné ordre aux gendarmes nationaux de se
» mettre à cheval et le suivre sur la place où les troubles étaient, pour les
» empêcher s'il aurait été possible et ont expliqué la loi; sur quoi le publicq
» a répondu qu'il voulait soutenir la loi et le roy jusqu'à la dernière goutte
» de leur sang, mais qu'ils ne pouvaient souffrir le sieur Monstrelet sur la
» paroisse, et le monde s'étant toujours attroupé de plus en plus, tellement
» qu'ils ont saisi ledit Monstrelet hors la maison et des mains du maire
» et des gendarmes qui soutenaient ledit Monstrelet, et l'ont conduit hors
» des limites de cette juridiction en lui jetant de tous côtés des pierres et
» de la boue. Malgré tout le maire et les gendarmes ne l'ont jamais aban-
» donné et l'ont toujours conservé de la mort jusqu'aux limites de cette
» juridiction, où étant arrivé, il a avoué son tort disant que les messes et
» l'administration d'un curé constitutionnel était égallement bon et qu'il en
» demande excuse au public. — Signé, Demol, maire; Van Uxem; Lam-
» mens, Bosquet, Serpieter? »

Malgré sa longueur, cette pièce naïve et originale nous a paru mériter d'être conservée.

(1) Le 26 Février 1791, le procureur-syndic de Bergues déclarait qu'il y avait lieu d'admettre la requête des R. P. Récollets d'Hondschoote, tendant à ce que leur maison fût désignée aux religieux qui désiraient la vie commune. Le 7 Mars, le consul de Gravelines demandait que l'on conservât dans cette ville le couvent des Récollets, et qu'on augmentât le nombre des religieux. Cette pièce, qui est sous nos yeux, est signée Catrice.

(2) Le 11 Avril 1792, le district de Bergues demandait pour les religieuses des secours à répartir comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A Bergues. | 18 | Sœurs noires . . . . . | 2650# » |
| | 16 | Pénitentes et 4 Converses. | 3055# » |
| | 25 | Annonciades et 2 Converses | 4460# » |
| A Dunkerque. | 12 | Sœurs noires et 1 Converse | 1495# » |
| | 18 | Pénitentes et 8 Converses | 2671# » |
| A Hondschoote | 12 | id. 2 id. | 890# » |
| | 17 | Sœurs grises . . . . . | 2847# » |

Il fait remarquer que ces maisons religieuses sont privées des quêtes et

Elle proteste contre certaines mesures prises à l'égard des prêtres insermentés (1). Le directoire du département ayant appris que de semblables démonstrations s'y préparaient de nouveau, tança vivement ces administrations arriériées (2). En Novembre 1792, après la proclamation de la République, on y priait pour le roi, on y chantait le *Domine salvum fac regem,* et lors de l'envoi des dépouilles des églises, le mauvais vouloir des autorités leur valut des reproches réitérés.

A Bourbourg il en était de même (3); à Hondschoote on

bienfaits qui formaient la majeure partie de leurs ressources; que lorsqu'elles avaient l'administration de leurs biens elles jouissaient égalment de beaucoup d'autres, telles que de recueillir des denrées, des fruits, leur bois de chauffage..... Il ajoute: « Ces maisons, qui n'étaient rien moins » qu'opulentes, sont maintenant dans l'indigence...... Les denrées de pre» mière nécessité sont d'ailleurs à un prix excessif.... »

(1) Le 1er Juin 1792, le conseil municipal de Bergues avait arrêté la rédaction d'une *adresse au Roi* pour demander la révocation de l'arrêté du directoire du département du 30 Avril précédent, concernant les curés et vicaires insermentés.

(2) Nous avons trouvé à diverses dates des reproches de la lenteur volontaire des agents. Par exemple: 1791, 29 Mai, on les autorise à échanger les vases sacrés contre d'autres pièces d'argenterie ou du numéraire; pas de réponse. Le 26 Juillet, on leur demande des nouvelles à cet égard; le 8 Septembre, on leur ordonne de fournir à l'église de Bierne un dais de l'abbaye de St-Winoc; pas de réponse.

Le 19 Janvier 1792, on leur demande des inventaires; le 10 Février, on réitère; le 24 Février nouvelles instances; le 20 Avril suivant on se plaint. Enfin, le 15 Mars, le directoire leur écrit: « Par notre lettre du 24 Février, » nous vous avons mandé que le ministre des contributions publiques avait » remarqué par les états qu'il a entre les mains que vous n'avez fait encore » aucun envoi aux hôtels des monnayes. Il demandait que vous fissiez con» naître par un arrêté s'il n'y a en votre arrondissement aucune église ou » communauté supprimée qui fût pourvue d'argenterie..... Le silence que » vous continuez à garder sur un objet si important est bien fait pour nous » étonner..... Si vous ne vous êtes pas mis en règle dans la huitaine, nous » ne pourrons nous dispenser d'envoyer à Bergues un commissaire à vos » dépens.... »

(3) Une pièce, datée du 3 Octobre 1792, fera connaître qu'elle y était la disposition réciproque des esprits:

« Les citoyens actifs de la ville de Bourbourg soussignés, indignés de » voir que le nommé Beyart, ex-capucin, et Fromont, ex-récollet, prêtres » insermentés, ne cessent de violer ouvertement et journellement depuis » long-temps les lois aux yeux de nos officiers m unicipaux, pusillanimes » tant à se loger dans les maisons nationales de cette ville et non autorisées » qu'à dire la messe publiquement et la porte ouverte dans l'église des » ci-devant religieuses Sœurs noires, qu'à y confesser des âmes faibles et » égarées, insouciantes du bon ordre et à les inspirer des erreurs par une

laissait le curé constitutionnel dans la solitude de son église, et l'on allait au-delà de la frontière entendre la messe des prêtres insermentés. Chose curieuse ! ces républicains, qui avaient un prêtre de leur façon, n'assistaient pas aux cérémonies religieuses, et ils voulaient que ceux dont la conscience y répugnaient y assistassent (1). La populace envahissant la salle municipale demandait qu'on y prît des mesures extra-légales. Personne ne voulait donner la main à la descente des cloches (2). A Bollezeele, on déclinait la responsabilité de l'enlèvement des croix et signes extérieurs du culte (3) ; a

» prétendue seconde religion catholique, apostolique et romaine, et qu'il » n'y a que celle qu'il professent qui soit la vraie et bonne. Les dits » soussignés, forts de la loi, demandent qu'il soit ordonné aux dits.... de » sortir du *royaume*... — Signé : Durchon fils, Varin, Dutoit, Deligny fils, » L. Donnin, Eug. Vankokelaere. »

(1) Une ordonnance du 3 Novembre 1792 nous dit que « plusieurs per- » sonnes, tant *hommes que femmes* de la commune passent continuellement » et notamment les jours de Dimanches et fêtes sur le territoire étranger... » Considérant que la loi défend ces sorties et qu'il peut en résulter des » abus et trafics,.... Défense est faite aux citoyens et citoyennes de cette » commune de passer ainsi à l'étranger et de faire des allées et venues in- » tolérables.... sous peine d'être appréhendé et conduit à la détention..... »

(2) Un sieur Verbrugghe avait des ouvriers..... « Ses ouvriers sont telle- » ment corrompus par le fanatisme qu'ils ont refusé de coopérer à la des- » cente des cloches des ci-devant communautés religieuses..... Nous vous » prions donc, citoyens (disaient les pétitionnaires non corrompus par le » fanatisme), de mettre une fin aux menées injustes dudit Verbrugghe, en » renouvelant l'ordre de nous subsistuer à ees êtres qui ne doivent pas » profiter de la République, puisqu'ils ne brûlent pas pour la défendre.... » Signé : citoyen N. Dequeker ; citoyen A.-S. Kesteman ; Jacques Folcke- » Vansteene-Velye ; N. Bogaert ; Jacques Bourey ; Antoine Croison. »

Puisqu'il est question des cloches d'Hondschoote, nous citerons encore un document qui s'y rapporte. A la fin de 1793, un sieur Jean Pollyn fut chargé de l'entreprise de l'enlèvement des cloches ; il demandait 72# pour chaque cloche ; on lui offrit 12# qu'il accepta. Il opéra ainsi pour les villages de la Belgique Ghivernikove, Hoogstraete, Leysel, etc., lors de l'invasion des armées françaises.

Un rapport du 8 Germinal an II (1794), concernant le vicaire du premier de ces villages, nous apprend que « les curés des villages occupés par les » sans-culottes fanatisent leurs paroissiens et les excitent à prendre les ar- » mes.... J'ai fait arrêter le sieur Sellier de Ghivernikove, qui m'a paru » d'autant plus suspect qu'il parait et disparait de son village toutes les fois » qu'il a des rapports à faire.... »

(3) L'agent désigné à cet effet fit une lettre.... « Le gouvernement a le » droit d'ôter les signes de la croix de son bâtiment et point moi.... puis- » qu'elle m'appartient pas.... » Et après quelques autres excuses de cette force, il ajoute : « Ce pourquoy, citoyens, je m'empresse pas de la faire ôter, » qu'elle m'appartient pas. »

Loon, non contents de leur église paroissiale, les habitants demandaient une succursale pour la partie sud-est de la commune; et lorsqu'en l'an III les églises furent rouvertes, on en réclama la jouissance avec une unanimité telle, que le parti des jacobins, furieux de leur déconvenue, ne vit d'autre moyen d'en empêcher l'usage qu'en y mettant le feu.

Des scènes analogues avaient lieu jusque dans les plus minces bourgades: à Broxeele, en l'an III, au fort de la terreur, l'église restait ouverte, et l'agent national se plaignait de ce que son zèle y était infructueux (1); à St-Pierrebroucq, le vicaire n'avait pas craint de désavouer publiquement le serment civique (2), et ce n'était là que la moindre des infortunes des fonctionnaires de la Convention; à *Marais libre* (c'est ainsi qu'on avait travesti St-Pierrebrouck), où il annonçait qu'il n'existait plus aucun signe de royauté et de féodalité, la foi religieuse persistait (3) avec une admirable tenacité, ainsi

(1) Sa lettre est du 9 Germinal an II : « Citoyens, dit-il, nous croyons » qu'il est de notre devoir de te prévenir que la majorité des membres qui » composent notre comité de surveillence sont les partisans du citoyen » Lefebvre ancien curé de cette paroisse. Ils entretiennent une correspon- » dance plus que douteuse ensemble, des pétitions parcourent la commune » la nuit une grande partie des paisibles citoyens au moyen des insinua- » tions du chef de leur bande nommé Pierre Kerkove et au nom de la reli- » gion veut faire reculer le progrès de la raison. Tout notre zèle est inutile, » si nous n'avons d'autre appui que nos propre force... — Signé F....... »
Le dit sieur F....... fut à son tour signalé par les habitants. A une réquisition au nom de la loi, il fit une déclaration mensongère que l'on dénonça en ces termes : « An II Florial, citoyens nous avons crus qu'il était » de notre devoir de vous informer du renseignement de cochons qu'il a » été fait.... » Or l'agent national n'avait déclaré que le quart du nombre réel des individus de race porcine en sa possession.

(2) Voici le procès-verbal tenu à cette occasion : « A l'issue de la messe » paroissiale, nous maire et officiers municipaux de St-Pierrebrouck avons » entendu M. Booman curé et Joseph Vanderhaeghen vicaire se préparer » par l'organe du sieur Vicaire à rétracter le serment qu'ils avaient prêté » conformément aux décrets de l'assemblée nationale sanctionnés ou ac- » ceptés par le roi et comme nous reconnaissons n'être point compétents » pour recevoir ce parjure, nous nous sommes retiré et les avons laissé » s'escrimer à leur gré selon leurs erreurs... — Signé L.-E. D......., » maire, J.-B. P..... procureur de la commune, J.-P. V........... mu- » nicipal. »

(3) L'agent national écrivait sous la date du 20 Messidor an II : — « Mon » devoir m'oblige de te prévenir que dans l'intervalle que j'ai été rem- » placé, les fanatiques qui l'avaient provoqué avaient nommé un de leur » créature qui n'est seulement pas capable de concevoir une ligne d'écri-

qu'à Ledringhem, à Volckerinckhove. Il en était de même (1) à Warhem (2), à Watten (3), à Wylder (4), à Grande-Synthe (5);

» ture...... Je crois que ce serait une chose bien accessoire de mettre tous » les restants des prêtres encore en fonctions de menteurs des mettre en » état d'arrestation. Ils sont tous réfractaires aux loix ne fusce que par le » resemblement qu'il font au son de la cloche les dimanches et fêtes pour » messe et vèpres et parce que celà empeche le décadi. Je sais bien que la » commune a le droit de fermer l'église et de chasser le curé, mais la ma- » jorité est encore pour l'ouverture..., je l'ai fait fermer avec le maire au » moment qu'on le fermait partout, j'ai du la rouvrier pour éviter des mal- » heur. Mon zèle ne peut pas suffire, pour faire tout ce qu'il convient d'être » fait, si le curé reste plus longtemps, mais si tu peux le faire enlever je » crois allors que la terreur s'emparera des malvelien ou fanatique et que » tout se mettra alors facilement au pas. Salut et fraternité. F...... »

(1) Il y eut un conflit sérieux entre l'ancien curé et le nouveau.

(2) Voici un extrait d'une pièce de l'époque : « ......Motifs de l'arresta- » tion du nommé Pierre Merseman, journalier à Warhem prévenu d'avoir » porté le deuil du ci-devant roi et pour avoir dit en flamand : *pervloeckte* » *nation*, et que les paysans étaient mieux capables de choisir des co- » chons que de choisir des curés, et pour avoir dit le même jour qu'il » était relaché du prison sur la place de Warhem : *Où êtes-vous avec votre* » *sacré nation?* et pour avoir dit que l'assemblée nationale n'était qu'un » état de *j'en f.....s*, et s'est permis de prendre un de nos membres par » la poitrine.... Citoyens, vous pouvez juger par ces motifs sont suffisants » pour déclarer quelqu'un suspect à la loi et le mettre en arrestation..... » Signé par six membres du comité de Warhem ».

(3) Quoique la pièce suivante n'ait pas trait directement à l'histoire reli- gieuse, nous croyons qu'on nous saura gré de l'avoir transcrite: « Liberté, » égalité, fraternité ou la mort Républiquain comme la marche que le » nomme férét Dominique est absolument contraire, au mintien de l'ordre » et de la tranquillittée je viens t'en donner encore une preuve. Hier 30 » mézidor, le comité de surveillance ayant reçu le paquet que tu leurs a » envoyé avec la dénonciation faite contre plusieurs individue de notre » commune, ledit Feret s'est permis de s'emparer de ladite dénonciation » et fut courire les cabaret avec et les maisons des dénoncé, cherchant » par ce moyen à en enflammée les citoyen, se prorogea le droit que je » servait les ci-devant. Nous avons le petie peuple avec nous et nous ne » craignons rien, comme un homme d'une cette trempe est à craindre dans » une commune où la désunion est à son comble, je t'invitte donc daporter » de prompt remède au maux qui pourrait en résulté. J'attend de toi cette » prompte exécution et je te prie de me croire pour la vie, vrais républi- » cain. — Signé, G...... dit Bel-Amour, commandant la garde nationale » de Watten.

» Watten, 1er Fructidor an II de la République ».

(4) Le 25 Ventôse an III, le maire de Wylder réclamait des secours. Un grand nombre de citoyens (200 environ) réunis dans la salle de la commune réclamaient le libre exercice de leur culte. Ils étaient sans armes, mentionne le maire. — Le lendemain le feu fut mis à l'église. On ignore pour quelle cause.

(5) Le 8 Vendémiaire an III, le département ordonna la fermeture de

A Dunkerque, la répulsion n'était pas moins formelle, et nous n'en voudrions pour seule preuve que cette déclaration de la municipalité (23 Mars 1793), faisant connaître qu'elle *assisterait en corps à la grand'messe des quatre grandes fêtes de l'année.* C'était sans doute tromper l'opinion religieuse, mais c'était lui obéir et lui faire une immense concession.

## VI.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'esprit opposé n'ait pas eu çà et là, en apparence du moins, une supériorité momentanée, et nous ferons à ce sujet quelques citations où la forme prête au fond un nouvel intérêt.

Et d'abord nous ne pouvons omettre l'introduction de certaines appellations modernes, créées pour remplacer les anciennes. Il n'y avait plus de saints : la rue *St-Pierre* devint donc la rue *Pierre ;* la rue *Ste-Barbe*, la rue *Barbe ;* le village *St-Georges* devint *George libre*, etc. La finale *kerque* rappelant le mot *église* fut aussi remplacée par *libre ;* au lieu de *Dunkerque* on disait *Dune libre ; St-Pierrebrouck* devint *Marais libre ; Coudekerque* aurait dû devenir *Coude libre*, mais nous ne pensons pas qu'on ait consenti.... Un extrait de naissance d'un individu porte cette synonymie : « est né en 1746 (style esclave). »

La locution *ci-devant* était employée pour désigner les personnes autrefois riches ou dans une position élevée ; on la

l'église de Grande-Synthe, ajoutant qu'il fallait sans plus de délai envoyer les cloches à la fonderie de Douai, et les matières d'or et d'argent à la monnaie. L'instruction directoriale faisait remarquer que « les nouveaux » décrets ne portent aucune atteinte à la liberté des cultes, mais en élague » les abus en détruisant le privilège du culte catholique qui possédait, à » l'exclusion des autres, des ministres salariés, des matières précieuses. »

Néanmoins, le maire trouva des prétextes pour éluder la loi. Il fut mandé à la barre du district ainsi que plusieurs de ses collègues. Les mandés firent au district une remontrance pleine de force et de convenance où ils exposent les circonstances. « Si dans leur commune, où la généralité des habi» tants (sauf 2 ou 3) n'a pas renoncé au culte des ancêtres, on ne sera pas » libre de l'exercer?... »

Cette pièce remarquable est signée : J.-B. Clément, maire ; J.-B. Genelman, agent national ; J.-Ed. Spyckere, J.-J. Everaert, municipaux ; P.-J. Foutreyn, secrétaire ; L.-J. Chavon, P.-J. Logwick et J. Heurtrel, notables.

joignit à certains mots pour en former des substantifs très-amusants. Dans une foule de procès-verbaux on voit que sur certaines pièces d'argenterie étaient gravées des *ci-devant armes* (armoiries); que l'église de ..... avait un *ci-devant vénérable* (ostensoir); que dans la *ci-devant sacristie* de la *ci-devant église* on avait trouvé des *ci-devant missels* et des images des *ci-devant saints et saintes* (1), etc.

Plusieurs églises furent converties en *Temples de la Raison;* Teteghem consacra la sienne à l'*Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme ;* ce qui explique probablement pourquoi on y lisait les décrets de l'assemblée nationale et les arrêtés du district. A Bourbourg, le Temple de la Raison fut inauguré le 15 Vendémiaire an II. Mademoiselle Aimée, un des plus beaux types de la commune, y revêtit le costume grec pour représenter la Déesse du moment.

La société populaire de Bergues se distingua par une délibération qu'il importe de reproduire :

« Séance du 18 Frimaire an II de la République Française,
» une et indivisible.

» Présidence du président C.......

» Sur la proposition d'un membre, la société arrête : 1°
» qu'il sera élevé un temple à la Raison parmi les débris de
» ceux que l'ignorance et la superstition nous avaient battis;
» 2° chaque décadi, tous les corps constitués se rendront dans
» le Temple de la Raison; ils y liront la déclaration des droits
» du citoyen et l'acte constitutionnel républicain. Ils feront
» l'analyse des nouvelles des armées et la lecture des lois
» rendues dans la décade; 3° un magistrat ou membre de la
» société fera un discours sur la morale; il célèbrera les actes
» de la vertu républicaine; il tiendra registre des belles ac-
» tions qui auront lieu pendant la décade; 4° le Temple de
» la Raison sera élevé dans le lieu actuel des séances de la
» société, et dans ce temple sera établi une *bouche de vérité*
» ou un tronc propre à recevoir les avis, reproches ou conseils
» nécessaires au bien public et aux magistrats; ces lettres,
» avis et conseils ou reproches, seront levés par les membres

(1) Un agent national écrivait : « Avec t'alettre j'ai reçu toute l'argenterie » consistant en douze croix d'or. »

» du comité de surveillance de la société, qui en conséquence
» prendront toutes les mesures de salut public et en rendront
» compte à la société, qui statuera définitivement, etc., etc.,
» etc. *(sic)*.

» Pour extrait conforme, le président et membres du con-
» seil de correspondance de la société populaire et révolu-
» tionnaire de Bergues.

» Signé : C......., L........ père, M...... et
» J. C.......... »

Ainsi la délation, la subversion de la hiérarchie adminis-
trative, sont deux des pierres fondamentables de cet édifice
nouveau ! Que pouvait-on imaginer qui, pour flétrir et con-
damner cette époque, pût valoir ses propres actes ?

Un agent national, qui se distingua par sa violence plus
que par sa logique, produisit un grand nombre de pièces ana-
logues à celle que voici :

« La loi du deuxième jour des sans-cullottides décréta que
» la représentation nationale ne paierait plus les frais ni les
» salaires d'aucun culte et met à la disposition des communes
» les presbytères. C'est insulter publiquement à la nation en-
» tière et c'est manquer à l'article 7 de la déclaration des
» droits de l'homme et du citoyen, qui déclare que le libre
» exercice des cultes ne peut être interdit.... que de souf-
» frir que dans beaucoup de communes on affecte de célébrer
» un culte dominant, soit en y officiant publiquement et en
» appelant même le peuple au son d'une cloche qui, aux ter-
» mes de la loi du.... ne peut servir que pour convoquer
» publiquement les citoyens, soit en laissant après ces mêmes
» offices ces mêmes bâtiments ouverts aux fanatiques ou fai-
» bles pour les encourager sans doute et les soutenir dans
» leurs erreurs. Considérant que dans beaucoup de communes
» ces mêmes soi-disant ministres du culte y ont fait des quê-
» tes, se sont fait accorder des pensions et rétributions
» annuelles, ont presque violenté les cultivateurs pour les
» obtenir qu'ils tiennent des offrandes ou des ignorants vont
» porter une partie de leur revenu ou gain, et se priver sou-
» vent avec leur famille de leur nécessaire ; considérant en-
» core que par ces institutions les fanatiques, en entretenant
» le bon peuple des campagnes dans sa superstition et l'er-

» reur, les laisse en même temps dans l'ignorance des lois, » tant sur l'établissement de l'année républicaine que des fêtes » décadaires, qui presque nulle part dans cet arrondissement » ne sont observées ni connues ; que les prétendus ministres » sont par là directement la cause de la perte de bras que fait » l'agriculture, l'industrie, puisque non-seulement les anciens » jours de dimanche sont perdus, mais que les fêtes nom- » breuses de l'Eglise dite romaine sont observées et que le » crédule cultivateur les célèbre en habits des dimanches au » lieu de battre ses bleds ou de semer ses champs....

» Réquiert.... Signé, C....... »

De telles manifestations ont-elles besoin de commentaires? Jamais ami maladroit lança-t-il de plus lourds pavés?

Mais comment nous étonner de voir de pauvres gens de notre Flandre tomber dans ces pitoyables travers lorsqu'un homme habile entre tous, le ministre Roland, envoyait à nos paroisses l'incroyable circulaire que voici :

« Six Novembre an Ier de l'égalité et de la République (1792)

» ....... Cessez, pasteurs, de trahir innocemment, sans » doute, et nos serments et les vôtres. Nous avons tous adopté » la République ; si nous avons répudié les grands, aboli la » royauté, cessez donc par de vaines oraisons d'invoquer » l'Éternel en faveur du roi. Retranchez surtout de votre psal- » modie cette antienne impatriotique, cette invocation pres- » qu'impie et criminelle aujourd'hui, *Domine salvum fac* » *regem*, que le bon peuple chante encore, mais qu'il eût lui- » même arraché de ses Heures si, par la plus choquante des » contradictions et la plus perfide des combinaisons, on ne » l'eût contraint à chanter machinalement en latin des mots » qu'il n'entend pas, tandis qu'il ne devrait s'entretenir avec » l'Etre Suprême que par les épanchements de son cœur et » les exprimer dans sa langue naturelle et la plus usuelle. » Notre Révolution amènera probablement ce changement » salutaire.... »

## VII.

Cet esprit de vertige s'empara de toutes les classes, de tous les âges, de tous les états ; ici encore nous croyons devoir

produire quelques citations, car rien ne peut donner de ces choses là une plus juste idée que ces choses elles-mêmes.

Quelques lignes d'un réquisitoire du procureur-syndic de Dunkerque nous parlent des adolescents de l'époque.... « La » plupart des cafés, particulièrement ceux qui avoisinent la » comédie, sont continuellement fréquentés par de jeunes en» fants qui y puisent tout à la fois le goût du jeu, celui du » vin et celui de la débauche; soit parce que dans quelques» uns tout ce qui y conduit règne avec une impudence révol« tante, soit parce que le quartier est habité par ce que la ville » contient de femmes prostituées; ceux qui tiennent ces sortes » de lieux attirent les jeunes enfants, leur font crédit et leur » facilitent les moyens de les acquitter.... »

En conséquence, il était défendu de recevoir dans ces maisons des enfants au-dessous de seize ans....

Voilà ce que le nouvel ordre faisait pour l'enfance. Quant à la vieillesse, on lui réserva une place au cortège des fêtes publiques.... La mort, on décida que *c'était un sommeil éternel.* Sur la porte *de ce champ consacré par un respect religieux aux mânes des morts* (lisez : *du cimetière),* la municipalité décida que cette sentence consolante serait gravée. Sur le poële et le corbillard des inhumations, une figure fut peinte : celle du Sommeil....

La licence à l'entrée de la vie; le sommeil à la fin. Quelle heureuse conception! Quelle sanction pour la morale!!

## VIII.

Le culte proclame et reconnaît la suprême puissance de Dieu; il constate l'inégalité la plus radicale qui puisse exister; le culte est donc la négation de cette égalité absolue alors à la mode. C'était un contradicteur qu'il fallait faire disparaître. C'est ce à quoi le peuple de Dunkerque fut convié, ce à quoi il fut solennellement délibéré à la face du soleil, au champ de mars, le 26 Novembre 1793. A la demande de la société populaire, la municipalité convoqua à cet effet la commune; la seule cloche laissée à la tour fut mise en branle (1).

(1) Les autres cloches avaient été enlevées le 2 Octobre 1793.

A onze heures, le conseil était sur l'esplanade ; une tribune avait été dressée, mais personne ne s'y trouvait : on n'avait pas compris.

A deux heures, la cloche convoqua de nouveau l'assemblée, qui cette fois fut plus docile. Alors se célébrèrent les agapes révolutionnaires. Malgré la rigueur de la saison, on s'assied sur l'herbe ; chacun y dépose et y étale sa portion. Le président prononce une harangue où nous remarquons les passages suivants :

« L'amour des hommes et la vérité nous ont réunis. C'est » à la raison et à la philosophie que nous devons consacrer » notre premier hommage... La raison et la philosophie ont » déjà fait tomber l'arbre antique de la féodalité avec tous ses » hochets..... Déchirons d'une main hardie le bandeau de » l'ignorance ; perçons le bandage épais de la superstition, » de la sotte crédulité, et nous resterons frères en dépit de » tout.... Bientôt nous n'aurons plus d'autre culte que celui » fondé sur la vertu et dans l'accomplissement de nos devoirs » envers la société, qui est le seul qui puisse devenir univer- » sel, le seul digne d'un Dieu juste et bon, le seul qui soit » marqué de son sceau et de celui de la raison. Tout autre » culte porte l'empreinte de la fourberie et du mensonge..... » La volonté de l'Eternel c'est que les fils de la terre soient » heureux et qu'ils jouissent de tous les plaisirs compatibles » avec le bien public... La religion d'un républicain doit » être fondée sur des principes éternels et invariables puisés » dans la nature de l'homme et des choses... Le plus beau » de tous les cultes est l'amour de la patrie et l'exercice de » la vertu... »

A son tour, le procureur de la commune prit la parole et dit : « ... Secouons le joug honteux d'une religion menson- » gère. Rappelez-vous, citoyens, que cette religion que l'on » a tant vantée, cette religion cimentée du sang des humains, » était méprisée même par les tyrans ; ces scélérats ne la » protégeaient dans leurs Etats que pour mieux asservir les » peuples. Rendons-les avec prudence à la société ces hom- » mes ou pour mieux dire ces charlatans qui ont retardé les » progrès de la raison humaine, qui l'ont avilie ; détruisons » les instruments qui servent à leurs supercheries et que des

» temples où ils prêchaient l'erreur et la superstition soient » dorénavant consacrés à la félicité publique. »

Jalouse de pratiquer en si grande et si belle occasion la doctrine de l'égalité absolue, l'assemblée exige que les municipaux dépouillent leurs insignes, et veut que pour diriger la cérémonie on procède à la nomination d'un nouveau président. V......... est choisie pour ce rôle éminent. L...... et B..... lui sont adjoints en qualité de secrétaires.

« Citoyens, s'écrie le président, voulez-vous encore d'une » religion absurde? d'un culte qui n'est qu'un vil trafic?

» — Non, non! répond l'assistance; plus de prêtres, plus » d'autels! La liberté ou la mort! »

A l'unanimité des membres présents, le peuple dunkerquois décida qu'*il ne peut y avoir de culte reconnu.*

Enivrée de ce triomphe imaginaire, cette foule insensée se livre à une joie forcenée. Au milieu des danses, des imprécations, des blasphêmes, les accolades fraternelles se répètent sans fin. Le cortège se répand dans la ville en continuant les chants dits patriotiques.

En passant dans la rue des Vieux-Quartiers, on entre dans l'hospice civil. Là, on improvise une seconde séance. Le président « parle aux enfants le langage de la liberté, et mille » cris d'amour pour elle y répondent. Ces jeunes républicains » dénoncent leur bigot de précepteur et leur idiote de maî- » tresse d'école. Ils promettent, ils jurent haine aux tyrans, » aux prêtres et la destruction des trônes et des autels. »

## IX.

Troublés par la frayeur, fascinés par le danger, entraînés par l'exemple, que de gens furent pris de ce même mouvement. Des rénégats vinrent déposer leurs lettres de prêtrise (1) et abjurer leur foi. Il est vrai de dire que le nombre en fut très-restreint. Un homme, qui occupait un poste éminent et

(1) Voyez *Histoire de Dunkerque*, p. 392 et suivantes.
Au folio 148 du registre de la municipalité on lit: « Le citoyen Lallemand » déclare ne plus exercer aucune fonction de prêtre; il ne veut plus que » celle de citoyen et de soldat.... » Ph. Muquet, de l'ordre de Cigny, dépose ses lettres de prêtrise....

qui a laissé ici de plus honorables souvenirs, s'empressa de payer son tribut à cet esprit nouveau. Il envoya à la municipalité un calice et sa patène avec la lettre que voici :

« Chaque jour la nation s'éclaire, la raison reprend son » empire, le fanatisme est expirant, et avec lui tous les sots » préjugés qui l'ont fait naître. Ma religion, je le déclare, a » toujours été la religion naturelle. La morale seule fut mon » guide ; jamais le charlatanisme de l'Eglise ne m'a séduit. » Si le faste et le luxe religieux furent utiles, c'est au moment » que ses richesses vont, en passant au creuset national, » augmenter le trésor public. Jaloux d'y concourir, j'envoie » à la commune les dépouilles d'une chapelle qui tenait à un » bien de mes pères. Vous recevrez, citoyens, un grand calice » et sa patène d'argent, ainsi que les ornements sacerdotaux » que je dépose comme un nouveau don qu'offre à sa patrie un » vrai républicain. Signé, E..... ».

## X.

L'église Saint-Eloi porta l'empreinte de cette monstrueuse folie. Dédiée à la Raison, elle fut dépouillée de ses ornements chrétiens. Une montagne en planches y fut élevée en contournant le chœur. Les colonnes, peintes à la détrempe, représentèrent des troncs d'arbre ; les voûtes, des berceaux de feuillage, des champs élyséens... Les bustes de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Marat.... y furent apportés. Les statues de la Liberté, de l'Egalité y prirent place (1). La chaire seule resta en son lieu ; elle servit de tribune aux orateurs de clubs. Les municipaux vinrent y lire les lois, prêcher la morale civique, proclamer les mariages et les divorces.

Car le divorce ou la promiscuité légale est aussi un fruit de cette mémorable époque. Nous ajouterons que ce moyen de corruption n'eut pas tout le succès qu'on en attendait. La loi autorisait le divorce : c'est à peine si quelques misérables daignèrent en user (2).

(1) Elles figurent aujourd'hui dans la salle du conseil municipal.

(2) Voici l'état des divorces qui eurent lieu légalement à Dunkerque :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| En 1792, | 2. | En 1796, | 16. | En 1800, | 15. | En 1804, | 2. |
| 1793, | 14. | 1797, | 17. | 1801, | 8. | 1805, | 5. |
| 1794, | 31. | 1798, | 13. | 1802, | 7. | 1806, | 4. |
| 1795, | 26. | 1799, | 13, | 1803, | 4. | | |

## XI.

La limite qui sépare les sentiments moraux des sentiments religieux est fragile et peu déterminée ; une fois celle-ci rompue, il n'y a guère de moralité qui reste debout. La délation contre les hommes suspects d'aristocratie ou d'incivisme était devenue une vertu des patriotes du jour. Le curé constitutionnel de Rexpoede pratiqua cette nouvelle vertu ; nous avons sous les yeux la pièce que nous transcrivons : « Le soussigné » dénonce au directoire du district de Bergues, et comme » dangereux au salut de la République, le nommé Jordaens, » prêtre domicilié à Bambeke, caché dans la maison de sa » mère. Signé, Vandewede, curé de Rexpoede ».

Le conseil municipal de Bambèque aurait pu, en se conformant à des précédents trop nombreux, s'emparer du dénoncé et le livrer aux tribunaux révolutionnaires ou à la mort, ce qui était tout un ; il se borna à lui signifier de « *se conformer aux décrets ou de sortir du territoire....* »

Le conseil municipal de Bergues, que nous avons déjà honorablement cité, mérite de l'être de nouveau en cette occasion ; on lui avait demandé une liste de suspects ; une délibération du 17 Juin 1793 se termine ainsi :

« En conséquence, l'appel nominal a été fait, et il en est » résulté que tous les membres ont déclaré unanimement » qu'ils ne connaissaient dans toute l'étendue de cette com- » mune aucune personne assez notoirement suspecte d'aris- » tocratie ou d'incivisme pour mériter d'être enfermée.... »

On sait d'ailleurs que pour être suspect il suffisait d'être riche, influent, religieux, monarchique, modéré.... Mais on alla plus loin : être absent de chez soi, vendre trop, ne pas vendre assez, être peu satisfait du maximum ou des mesures gouvernementales..... et mille choses de cette force, c'était de quoi encourir la suspicion.... Il suffisait même de ne pas pouvoir fournir aux réquisitions arbitraires auxquelles chacun était exposé (1).

(1) Plusieurs personnes des environs de Dunkerque ayant été requises de fournir des fonds, des fourrages, etc., n'ayant pu y satisfaire, furent incarcérées. Sur leurs réclamations, le citoyen Rosingara, le réquisiteur, leur

Aussi, pour se garantir des étreintes meurtrières de ce nouveau système, de fort honnêtes citoyens s'empressaient d'adopter, en apparence du moins, les démonstrations qui leur étaient le plus antipathiques; jamais le club ou société populaire ne fut plus nombreux. On n'y comptait d'abord qu'une dizaine de membres; aux jours de la terreur, il y en avait 332, parmi lesquels des négociants très-recommandables, des fonctionnaires de tout degré. On peut se faire une idée de la contrainte qui les y poussait, en sachant quelles déclamations ils étaient parfois obligés d'y entendre. Un des forcénés, le sieur Martin, disait à la tribune : « Il faut que » dans le département du Nord il tombe soixante mille têtes. » La révolution ne sera jamais affermie, à moins qu'on ne » marche dans le sang jusqu'à mi-jambe..... La sainte » guillotine, disait-il encore, va venir à Dunkerque où elle » fonctionnera bel et bien. Qu'importe que vingt innocents » périssent pourvu qu'un coupable soit atteint. » Si, à ce fond qu'il exploitait sous toutes les formes, nous ajoutons les harangues de Cordange, de Pereyra et autres de même farine, on pourra apprécier le menu de ces assemblées.

L'âge, le rang, la fortune, tout passait sous l'inflexible et mortel niveau de la Convention. La dame de Choiseul, retenue chez elle par la maladie, était déportée comme coupable d'émigration. On punissait de la même peine les domestiques qui lui restaient fidèles; on traitait de même les plus infimes artisans.

Les enseignes ne tardèrent pas à reproduire des bonnets rouges, des montagnes, des niveaux, des guillotines !.. Après les journées de Thermidor, il fallut rechercher et proscrire ces abominables témoignages de peur ou de férocité. Il n'y a pas de milieu : il faut flétrir et repousser de pareils faits, ou renoncer à parler désormais contre l'inquisition.

## XII.

Par une conséquence qui marchait parallèlement, les signes

répondit : « (30 Pluviose an II) Citoyens, il ne suffit pas de dire que les » versements se font, il faut dire : ils sont faits..... Dans notre nouveau » gouvernement, chacun a sa responsabilité. La responsabilité du repré- » sentant est terrible. Vous ne devez donc espérer votre liberté que lorsque » vos contingents seront entièrement remplis..... »

vénérés des chrétiens étaient proscrits, abattus; le bris d'un calvaire était une sorte de fête, on y conviait les femmes et les filles, croyant leur bien démontrer ainsi que leur foi était vaine. La tradition rapporte que plusieurs de ces actes impies ne s'accomplirent pas impunément. Les profanateurs furent presque tous frappés, soit au moment où ils accomplissaient ces exploits, soit par la suite, et lorsqu'ils se croyaient à l'abri de la vindicte publique. Le Christ du Calvaire de notre église St-Eloi resta en place pendant toute la durée de la tourmente terroriste, et cette exception au sort commun des saintes images, repose sur un fait qui nous a été attesté par des témoins oculaires. Le misérable qui s'était chargé de briser ce crucifix s'étant mis à l'œuvre, le marteau dont il le frappait fut repoussé avec force, l'atteignit au front et lui fit perdre connaissance. Personne n'osa reprendre cette œuvre réprouvée.

Cette fureur brutale et impie s'empara des églises et les profana (1). Les œuvres d'art, tableaux, statues, vases sacrés mille objets vénérables par leur usage, leur origine, leur antiquité, précieux par leur matière et leur façon, furent arrachés, brûlés, brisés; des statues en bois, divisées par le coin et sciées puis livrées aux hôpitaux comme combustible (2); les objets d'or ou d'argent furent mis au creuset.

Nous avons vu en détail une foule de procès-verbaux de ces actes sacrilèges, et notre cœur s'est serré d'un douloureux émoi. Notre église St-Eloi perdit tout ce qu'elle avait reçu de la piété des fidèles et de leurs charitables largesses, et qui avait échappé jusque là aux convoitises des pouvoirs. On croirait à peine tout ce que cette seule église renfermait encore d'or, de vermeil, d'argent, de pierres précieuses... Les églises de l'arrondissement ne furent pas plus favorablement traitées (3).

(1) Sur 600 églises que l'on comptait dans le département du Nord, 256 furent aliénées, et de celles-ci 98 démolies. Dans les arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, les aliénations d'églises furent à peu près nulles.

(2) Histoire de Dunkerque, pages 374, 390, 391 et suivantes.

(3) Ces modestes oratoires élevés à l'angle de certains champs ne furent pas même épargnés; dans une pièce du 5 Germinal an II on lit : « Les citoyens (et il s'agit d'une compagnie de grenadiers) ont dit qu'il leur avait paru

Après avoir rassemblé ce qu'on appelait : *les débris du despotisme*, on en dirigea une partie vers Paris, une autre partie devint la proie de quelques audacieux voleurs (1).

Nous avons pensé qu'on accueillerait favorablement quelques notes relatives à ces spoliations déplorables, et nous en avons fait l'objet d'un travail particulier.

## XIII.

Plus d'une fois déjà les gouvernements, même réguliers, avaient donné à la révolution le mauvais exemple qu'elle suivit en dépouillant les églises. Nous ne parlons pas des pillages qui s'abritaient sous le droit de conquête ni des immunités et autres privilèges que s'arroge le plus fort en temps de guerre. Nous nous souvenons de l'archiduc Mathias et de Louis XV, qui *empruntèrent* aux chapelles et aux communautés leur argenterie;... prêts qui ne furent jamais restitués. Nous n'entendons pas d'ailleurs que ces attentats au droit commun puissent se justifier l'un par l'autre.

La révolution procède à cette spoliation avec un ordre apparent et une parfaite régularité d'écritures ; un premier acte ou procès-verbal constata les existences ; un second acte exercé par d'autres individus vint prendre possession des richesses inventoriées ; ces deux pièces se servaient mutuellement de contrôle.

Cette spoliation ne suivit pas de bien loin l'emprunt qui avait été fait sous Louis XV; elle rassembla néanmoins des richesses considérables. La pieuse générosité des fidèles s'était empressée de combler le vide fait sur les autels ; or, argent,

» étonnant et antirépublicain d'avoir rencontré entre les communes de
» Bierne et de Bergues, une petite chapelle ornée de signes du fanatisme
» et d'un tronc. Qu'ayant frappé sur ce tronc, ils ont reconnu qu'il conte-
» nait du numéraire de billon, qu'aussitôt avec cet élan de vrais sans cu-
» lottes et ces signes étant à leurs yeux aussi dangereux que les enne-
» mis du dehors, ils se sont empressés de les détruire, et ayant recueilli
» le numéraire que contenait le tronc, ils s'empressèrent de nous l'apporter
» 3 £. 12 s. p. plus un assignat de 10 f. et deux autres pièces étrangères. »

(1) Les dépouilles des églises de Dunkerque, formaient cinq caisses dont trois expédiées en Brumaire an III; à l'époque de la rédaction des comptes-rendus, on n'avait pas encore l'accusé de réception, deux caisses déposées au district furent réclamées plusieurs fois.

pierreries, ornements précieux, tout était revenu au sanctuaire..... La révolution vola plus complètement et plus intimement que ses prédécesseurs. Elle ne laissa pas aux vêtements sacerdotaux un morceau de galon d'or ou d'argent; elle en arracha les broderies; elle passa tout au creuset, depuis les cloches jusqu'à l'ostensoir.

## XIV.

La terreur ne pouvait être de longue durée. Il est des crises qui tuent promptement le malade. Ce délire, cette fureur ayant pris fin, la prostration devait suivre. Il y eut en effet un moment de calme; de ce calme qui n'est pas encore la guérison, mais qui la rend du moins possible.

Délivrée des préoccupations de l'échafaud en permanence sur les places publiques, la France n'avait pas pour cela abjuré les erreurs qui l'avaient si tristement égarée; tous ceux que le nouvel ordre de choses avait placés à la tête de bien des administrations s'y trouvaient encore. Leur réaction contre les terroristes avait double puissance: la crainte du fatal couteau et l'ardeur de reprendre un effort dévoyé et qui allait manquer le but. Aussi cette réaction fut-elle vive et pressante; de persécuteurs, les terroristes devinrent persécutés; ce fut l'affaire d'un moment. Ceux qu'on redoutait la veille, on les traquait le lendemain comme des bêtes fauves. Ceux mêmes qui n'avaient pas la conscience très-nette, se mirent à faire grand bruit afin de détourner les soupçons qui auraient pu les atteindre. *Robespierristes, Dantonistes,* traîtres, terroristes, furent voués à l'exécration publique; désarmés, chassés, bannis, Cordange et les siens durent sortir de Dunkerque.

Les sociétés populaires procédèrent à une épuration de leurs membres; tel qui dominait le club fut éconduit par des votes de ceux qu'il faisait trembler la veille. Les bonnes gens des campagnes crurent que la liberté religieuse leur était rendue et ils essayèrent d'agir en conséquence. Ils furent promptement détrompés. La compression recommença pour eux.

Comme ce mouvement occasionné par les journées de Thermidor était général, on crut devoir le traiter avec quelque ménagement. Au mois d'Avril 1795, les églises de l'arrondis-

sement furent rendues au culte, mais il était sévèrement défendu de pratiquer aucune cérémonie extérieure, de faire aucune restauration, même la plus minime.

D'ailleurs on commença dès lors une opération qui se continua par la suite. Le comité de santé ordonna de traiter les terres des ci-devant églises pour en extraire le salpêtre. C'était un moyen de ne pas laisser ces édifices à leur destination et d'interrompre ce qu'on aurait tenté d'y réédifier.

## XV.

Le seul soupçon que les opinions religieuses auraient eu quelque liberté était une pensée insupportable aux partisans du nouveau système ; le protestantisme de son côté tentait de se substituer à l'ancien culte. Le titre de *ministre* remplaça en plusieurs paroisses celui de *curé*. D'ailleurs les seuls prêtres tolérés étaient les assermentés, et les meneurs auraient dû être fort tranquilles sur la catholicité de ceux-là. Néanmoins la crainte que des prêtres fidèles ne rentrassent clandestinement de l'émigration et ne vinssent à s'insinuer dans le nouveau bercail, porta les autorités à éditer une foule de mesures contre eux. En plus d'une localité ce fut une source de troubles (1). La force armée dut être appelée au sein de plus d'un conseil municipal En rattachant la France au Saint-Siège par le concordat, Napoléon I[er] a fait un acte d'une immense portée ; il a préservé le pays d'incalculables malheurs, et ce bienfait, fût-il l'unique souvenir qui se rattachât à sa mémoire, suffirait pour lui mériter une éternelle reconnaissance.

Ces craintes, suggérées par la haine de l'Eglise, étaient

(1) Une lettre datée de Wylder en donne une curieuse notion : « Je vous » prévient, écrivait l'agent républicain, d'une difficulté qui sa manifesté en » ma commune. Le secrétaire N...... & N.... le premier municipaux vient » de me donner leurs demission verballement de leurs fonctions de cette » commune soit disant qui ne le veulent pas servire une commune que ne » font que de murmure et des ingure. Quelque foi au mère une autre foi » aux municipaux et à l'agent. En fain tout le foi que le corps municipaux » est rassembler on entant que des ingure de l'un ou l'autre. Depuis six » mois il y en a une complisse dans la municipalité que personne ne peut » connaître. En fain vous le devait connaître...... »

portées si loin, que les administrateurs prenaient ombrage d'une réunion de quatre personnes qui s'étaient entretenues de religion (1). Les prêtres furent assujétis à faire des serments de *haine* à la royauté et à l'anarchie.... de fidélité à la constitution, etc....

XVI.

Une autre circonstance montre aussi quelle était la disposition des chefs et leur parfaite inintelligence de la matière.

Les anciens usages étaient abolis ; le carnaval tout comme les autres. L'excessive misère de ces tristes années avait eu sa bonne part dans cette proscription, et la force majeure avait seule empêché les démonstrations de la joie grotesque des antiques saturnales. Quand le calme eut reparu, le peuple redemanda ses amusements traditionnels. Le directoire s'y refusa d'abord. Il ne s'opposait pas à ce que cet usage reparût, mais il craignait qu'il ne fût entaché de religion. La municipalité lui fit remarquer avec une grande candeur que le carnaval n'a aucun rapport avec le fanatisme religieux.

Ces efforts anti-religieux ont leur côté plaisant et risible, mais tout ce qui a rapport à ces jours exceptionnels ne saurait être traité que sérieusement.

Çà et là cette rigueur semblait vouloir s'assoupir ; bientôt après elle se manifestait par une recrudescence de mesures pénales, mais tous ces mouvements désordonnés ne faisaient que battre l'air. L'antique doctrine reprenait peu à peu ses droits ; les convictions un moment égarées lui revenaient plus ferventes, et dans le for intérieur tout se préparait pour une restauration positive des grands principes du catholicisme.

(1) Le directeur du jury de l'arrondissement de Dunkerque écrivait à l'agent municipal de la commune de Watten (7 Pluviose an VI): « ... Quatre individus de votre commune sont désignés comme ayant tenu chez eux un rassemblement contraire aux lois et donné azile (sic) aux prêtres émigrés et réfractaires. Cette liste ne suffit pas pour acquérir à la justice la conviction des crimes.... Je vous engage en conséquence à m'envoyer, etc.... »

Un ordre du général Dolaunoy envoya à Watten quatre cavaliers, puis neuf autres, pour prêter main-forte à la justice....

## XVII.

Un des pivots de la religion, c'est l'observation du Dimanche. L'homme a besoin de repos ; son âme demande la nourriture qui lui est propre; de cette double nécessité résulte la double puissance qui a sanctifié ce jour.

Les novateurs sentaient à la fois le besoin d'extirper cette profonde racine et d'y substituer quelque chose d'analogue ; c'était une double difficulté. Ils échouèrent deux fois dans cette entreprise.

Quoiqu'il en soit, ils avaient proposé le décadi pour être le remplaçant de l'antique et universel Dimanche. Promulgué officiellement le 22 Septembre 1792, décadi fut déclaré défunt dix ans après. Le mot Dimanche, proscrit dix ans, reparaît officiellement sur les registres de Dunkerque le 9 Mars 1803.

Indépendamment de toute autre considération, l'habitude de plusieurs siècles ne saurait disparaître en un jour, de sorte que la raison, la justice, le temps firent à la fois défaut aux novateurs pour l'installation sérieuse du décadi. Ce jour sacramentel était devenu comme le drapeau de la doctrine nouvelle, comme autrefois le filet saint. C'était le champion qui défiait le Dimanche et entrait en lutte avec lui ; comme les chefs qui, dans l'antiquité, adressaient un défi personnel aux chefs des armées ennemies.

Tout a été dit là-dessus et nous n'y reviendrons pas ; au tribunal de l'histoire aussi bien qu'aux yeux de la foi, décadi n'était pas né viable... Il est mort... Inspection faite du champ de bataille, il a été tué!...

Les prêtres constitutionnels eux-mêmes ne cédaient pas sur ce point ; il leur paraissait le dernier stade de l'apostasie, et plusieurs refusèrent de le franchir. Nous aimons à citer une pièce qui nous paraît digne d'attention.

Une circulaire du district de Bergues avait exigé que les prêtres transférassent la célébration du Dimanche au décadi. Voici une réclamation qui fut adressée à cette administration :

« .... Nous donnons des preuves non équivoques de notre » attachement à la patrie.... Nous avons contribué à la for-

» mation de la République... Nous nous servons de l'as-
» cendant que nous avons sur le peuple pour le bien de
» l'humanité, dans un esprit de concorde et d'union.... La
» justice, la soumission aux lois.... Dieu et la patrie, voilà
» notre devise.....

» ...Vous dites : la raison doit triompher de l'ignorance ;
» mais le parjure auquel nous sommes provoqués vous pour-
» rait-il servir de témoignage d'attachement à la chose publi-
» que? Ne devriez-vous pas avoir défiance de nous si nous
» étions assez lâches pour y consentir? Vous diriez : ils ont
» trahi leur religion, ils peuvent trahir la République.....
» Sommes-nous dans un Etat libre?... Nous déclarons que
» nous ne pouvons ni devons souscrire à votre circulaire....
» Ministres du culte catholique, nous réclamons auprès de
» l'administration le libre exercice que garantit la constitu-
» tion de l'an III.... (1).

Si tous ceux à qui la circulaire était adressée eussent exprimé une semblable opinion, ils auraient commencé une belle réhabilitation de leur première erreur.

Quel qu'il fût, le décadi était le jour férié officiel de la République, et il était célébré comme tel. Chaque décadi, une réunion devait avoir lieu au temple de la Raison. La cloche, quand il en restait une, en avertissait les citoyens et les appelait à l'assemblée. La chaire (quand il en restait une) était changée en tribune; on y lisait les décrets de la Convention, les nouvelles des armées; on y prêchait la morale civique. Souvent les réunions se terminaient par un concert ou un bal. Quoi de plus édifiant que de prendre l'Etre Suprême à témoin de ces joies innocentes !

Tout simplifié qu'il paraisse, ce culte recevait parfois des simplifications plus considérables encore. Ainsi, à Dunkerque, le temple ayant été changé en ambulance (2), les séances furent suspendues. L'ambulance étant devenue un atelier, la suspension fut prolongée ; l'ambulance devint un magasin...

Dans la ci-devant église St-Eloi, les jacobins firent ériger une *montagne*. L'édifice était vide et dépouillé ; rien n'y fai-

(1) Cette pièce est signée : C.-B. Jeanty, J.-L. Couvreur, L. Laforce.

(2) Après le 24 Août 1793, pour les blessés dans les sorties.

sait obstacle. Pour suppléer un peu à l'absence complète d'ornements, on peignait à la détrempe des arbres; les colonnes en formaient les futs; les branches s'épanouissaient dans les voûtes. C'était les Champs-Elysées, une forêt, temple primitif auquel revenaient les amis du progrès. Sur un mur étaient représentés des peupliers. Le buste de J.-J. Rousseau, celui de Voltaire, celui de Marat et de plusieurs autres sans doute y reçurent les honneurs de l'apothéose.

—

## CHAPITRE VII.

—

# LES COUVENTS.

—

### I.

Depuis son origine jusques à la révolution de 1789, Dunkerque avait vu s'élever dans ses murs dix maisons religieuses, savoir :

| | |
|---|---|
| Les Pénitentes, qui datent de | 1346 au moins. |
| Les Conceptionistes, | 1426. |
| Les Récollets, | 1438. |
| Les Jésuites, | 1589. |
| Les Pauvres Claires, | 1623. |
| Les Capucins, | 1626. |
| Les Carmes, | 1633. |
| Les Minimes, | 1646. |
| Les Bénédictines anglaises, | 1662. |
| Les Sœurs Noires, | 1682. |

(Nous traiterons à part ce qui concerne ces institutions, postérieurement à la Révolution).

Ainsi, la plus ancienne de ces maisons est celle des Pénitentes ; la plus récente celle des Sœurs Noires.

La première a vécu 350 ans environ ; la dernière, 110 ans au plus.

De ces dix maisons, quatre furent érigées sous la domination française ; quatre sous la domination espagnole, et deux sous la domination anglaise.

## II.

L'admission d'une maison nouvelle était une affaire grave et soumise à bien des formalités.

Souvent on s'adressait au Souverain Pontife, chef de l'Eglise universelle, pour avoir d'abord son agrément et son appui.

De là on portait la requête au conseil-d'état; puis à l'évêché et au curé de la ville.

Chaque maison religieuse déjà établie émettait son avis motivé, et le magistrat donnait en dernier lieu son approbation ou son *veto*.

## III.

Chaque maison religieuse conservait avec soin son cartulaire, sa chronique et ses archives.

A la révolution, la plupart des diplômes, titres, registres, etc., appartenant aux communautés, furent détruits. Les renseignements que nous réunissons dans ce chapitre sont extraits des mémoires écrits en 1789 par les supérieurs de ces maisons, pour répondre aux questions faites par l'assemblée nationale ou les bureaux des districts.

## IV.

A Dunkerque, comme ailleurs, la mission des religieux était d'ouvrir des maisons de prière et de pénitence; d'exercer le ministère de la chaire et du confessionnal; d'instruire les fidèles et particulièrement les enfants dans les catéchismes; de diriger l'éducation de la jeunesse; de soigner les malades, les pestiférés, les lépreux; de protéger les orphelins, de recueillir les abandonnés.

Leurs ressources, c'étaient les dots de chacun des membres, les dons libres des bienfaiteurs, le travail, la quête.

## V.

La sympathie populaire leur fut de tout temps acquise en cette ville; les registres des bienfaiteurs en font foi. Quelques

pratiques le témoignaient assez; et depuis les marins, qui en passant déposaient leur offrande en nature dans le panier que les religieux mendiants suspendaient au Mynck, jusqu'aux mémoires et requêtes que la municipalité de 1790 ne balançait pas à signer, en demandant le *maintien sans exception de toutes les maisons religieuses établies à Dunkerque,* tout prouve que les couvents y étaient réputés bons et utiles.

## VI.

Dans la Flandre maritime, un grand nombre de ces maisons furent successivement érigées, ainsi que nous l'avons indiqué à diverses reprises.

De ces maisons, quelques-unes se fermèrent spontanément à cause de difficultés locales et particulières; un grand nombre fut renversé par les guerres, surtout celles du XVI$^e$ siècle. La révolution française supprima toutes celles qui avaient survécu.

Aujourd'hui elles renaissent peu à peu.

D'après les notes que nous avons recueillies, voici la liste de la plupart des maisons religieuses existant en 1791 dans le voisinage de Dunkerque.

A Bergues — Abbaye St-Winoc, ordre de St-Benoît: 25 personnes; 29,000 fr. de revenus (1).

— Dominicains: 19 pères, 6 frères lais; revenus 6,952 fr.

Vivaient en communauté, faisaient la quête en ville et à la campagne.

(1) Voici les noms des religieux présents le 17 Juin 1791 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Martin Rouserez, | 72 ans | Columban Vandaele, | 52 ans |
| Benoît Vandeweeghe, | 66 | Walbert Waamandeele, | 47 |
| Romain Hule, | 62 | Benoît Verlinde, | 39 |
| Folquin Taquet, | 60 | Ildefonse Dufour, | 34 |
| Oswald Ravel, | 60 | Amand Vital, | 36 |
| Maur Quartereel, | 59 | Bertin De Ram, | 28 |
| Placide Pierin, | 58 | Benoît Vandenbussche, | 28 |
| Odilon Franchois, | 57 | Anselme Coudevylle, | 25 |
| Josse Camerlynck, | 56 | | |

Rupert Flandrin, 53 ans; Robert Legier, 45 ans; Winoc Olyve, 39 ans; et Emilien Février, 26 ans, renoncèrent à leurs vœux et demandèrent à quitter le couvent.

La convention leur ordonna d'envoyer à la monnaie de Lille 77 marcs d'argenterie de leur église et 3,526 fr. en numéraire, ce qui les laissait sans aucune ressource.

— Capucins, ordre de St-François : 14 pères, 5 frères lais ; sans revenus.

Mendiants, vivaient en communauté ; quêtaient en ville et à la campagne.

— Abbaye St-Victor : 19 religieuses ; revenus 15,000 fr.

Vivaient en communauté.

— Sœurs noires ou grises, dites de Rosendael, ordre de St-François : 10 religieuses ; revenus 1,900 fr.

Vivaient en communauté ; soignaient les malades ; faisaient la quête en ville.

— Capucines, ordre de St-François : 19 religieuses, 4 converses ; revenus 6,000 fr.

Vivaient en communauté.

— Annonciades, ordre de Ste-Jeanne de Valois, reine de France : 25 religieuses, 17 sœurs converses ; revenus, 4,286 fr.

Vivaient en communauté.

Bourbourg — Abbaye de Notre-Dame (1), érigée en chapitre

(1) Dans les archives de cette maison, des diplômes, bulles, etc., se rapportent aux années suivantes :

1099 — Fondation de l'abbaye de Notre-Dame de l'ordre de St-Benoît, érigée en chapitre de la Reine.
1119 — Bulle de Calixte II.
1147 — Eugène III reçoit l'abbaye en sa protection.
1166 — Bulle d'Alexandre III.
1189 — » de Clément III.
1190 — Ratification du comte Philippe de Flandre.
1217 — Bulle d'Honoré III.
1232 — Donation par Achelard, seigneur de .... ; Bulle d'Alexandre IV.
1489 — Chartres ; Lettres de Charles-Quint, de la reine de Bohême, des comtes de Flandre Baudouin, Robert, Philippe, comtesse Marguerite, etc.

A Paris, il se trouve deux registres cartulaires de cette abbaye. Nous avons remarqué dans ces pièces de nombreux dossiers des procès de l'abbaye avec des curés, des abbés, seigneurs, pour deniers, conflicts de juridiction, etc.

Cappellebrouck fut condamné à la *dîme du sang* envers Mme l'abbesse.

de la Reine : 21 chanoinesses séculières prébendes ; revenus 40,097 fr.

L'abbesse était perpétuelle et inamovible.

Ces 21 dames déclarèrent se réserver de faire connaître leur volonté par rapport au maintien de leur ordre.

— Capucines. Le 8 Octobre 1791, ces religieuses, sur la demande de la municipalité, élurent à l'unanimité, pour supérieure, Marie Bertheloot, leur ancienne prieure.

— Capucins, 22 pères.

Vivaient en communauté, faisaient la quête en ville et à la campagne.

— Sœurs noires, 17 sœurs; revenus 3,012 fr.

Le 27 Septembre 1791, elle déclarèrent n'avoir jamais rien trouvé de dur dans leur constitution.... qu'elles l'ont suivie jusque-là et s'engagent à la suivre de nouveau et avec plus d'exactitude que jamais.

— Pénitentes : 19 sœurs, 3 converses ; revenus 8,207 fr.

Dunkerque — Pénitentes : 19 sœurs, 8 converses ; revenus 4,856 fr.

— Conceptionistes : 28 sœurs ; revenus 9,018 fr.

— Récollets : 28 religieux.

— Carmes :

— Capucins ; 13 religieux, 6 frères lais.

Ordre mendiant, n'avaient d'autre propriété que leur couvent, leur jardin et quelques maisons attenantes.

— Minimes :

— Pauvres Claires : 16 religieuses, 7 converses ; pas de revenus.

Tenaient école.

En 1644 on voulait loger à l'abbaye les gens de guerre. — Parmi les fiefs de l'abbaye, nous remarquons ceux de Bauval, Haeghedorne, Brouck, Crombeke, Cocagne, etc.

On voyait dans le trésor un calice d'or qui avait, dit-on, servi à St-Thomas de Cantorbéry. On rapporte qu'une crosse abbatiale en or a été trouvée il y a quelques années sur la propriété de M. D.

— Bénédictines anglaises : 26 sœurs, 3 novices; revenu 3 à 4,000 fr.

— Sœurs noires : 15 sœurs ; revenu 1,928 fr.

Le 27 Mars 1793, l'agent national signalait leur refus de quitter leur costume de religieuses.

Gravelines — Sœurs noires hospitalières de St-Pierre, ordre de St-François : 15 sœurs ; revenu, 5,765 fr.

— Récollets :

120 citoyens demandèrent qu'ils fussent maintenus et même augmentés. Le district du département donna un avis favorable.

— Sœurs grises : 17 sœurs, 2 converses ; revenu 1,000 fr.

— Clarisses anglaises.

Les amis de la constitution demandèrent qu'elles fussent expulsées.— En 1791, 8 Février, défense leur fut faite d'enseigner l'anglais.

Hondschoote — Pénitentes : 14 sœurs, 1 converse ; revenu 2,933 fr.

Le 10 Septembte 1792, il leur fut signifié de sortir de leur couvent dans les vingt-quatre heures. La municipalité fit remarquer que les sœurs avaient chez elles 16 aliénées qu'on ne pouvait ainsi jeter sur le pavé....

— Trinitaires dits Mathurins.

Chanoines réguliers de la Trinité et de la Rédemption, dits de Clairvivier.

7 ch.; revenu 6,600 fr.

Merckeghem — Abbaye d'Houthove, dite de Ravensberghe, ordre de Citeaux : 28 personnes ; revenu de 371 mesures de terre, 23,334 fr.

Le 24 Septembre 1792, les religieuses abandonnèrent leur maison.

............

............

............

Ces 31 maisons religieuses avaient donc en moyenne un

revenu de 450# par an et par personne, et cette richesse n'avait vraiment rien de scandaleux.

A la suite de cet aperçu, incomplet sans doute mais qui nous a paru mériter d'être recueilli, nous allons placer les renseignements qui nous sont parvenus sur les couvents de Dunkerque.

### LES PÉNITENTES.

Le couvent des Pénitentes était situé à l'extrémité ouest de la voie publique qui porta successivement le nom de:

Rue St-Julien;
Rue des Pénitentes;
Rue du Muséum;

et que l'on appelle aujourd'hui rue *Faulconnier*.

Cet établissement couvrait un terrain limité par la rue de Hollande, la rue des Pierres et la rue Faulconnier.

Là se trouvaient, outre le couvent, une chapelle, un cimetière, un jardin et quelques maisons attenantes.

Selon quelques annotateurs de la localité, l'installation des Pénitentes à Dunkerque remonterait à 1438 et au règne de Philippe-le-Bon.

Selon d'autres, ce serait en 1452, époque où le couvent prit effectivement quelque extension (1).

Mais le chiffre 1346 qui existe encore dans un des murs (2), ne permet pas d'admettre ces dates comme celles de l'origine de la maison (3)

Dans les divers titres concernant les religieuses, on les voit désignées tantôt comme Dames du tiers-ordre de St-François;

Tantôt comme Religieuses de Ste-Elisabeth (1673);

Tantôt comme Religieuses pénitentes;

Religieuses récollectines (1739);

Tantôt enfin comme Religieuses récollectines et hospitalières de St-François, — de St-Julien.

(1) Voir notre *Histoire de Dunkerque*, p. 39.

(2) Les religieuses de St-François furent mandées de St-Omer pour administrer l'hôpital de St-Julien à Dunkerque.

(3) Aux archives de la Mairie se trouvent 55 pièces concernant les Pénitentes. La plus ancienne est de 1654.— Toutes les autres ont été détruites.

Ces saintes filles soignaient les malades et les pestiférés... elles leur rendaient les derniers devoirs. Lorsque la peste sévissait le plus et paralysait tous les courages, elles allaient par les rues recueillir les cadavres qui y étaient tombés et qui restaient là comme des restes immondes; elles donnaient aussi leurs soins aux malheureux atteints de la contagion.

Les comptes de la ville font souvent mention de ce charitable ministère et c'est peut être à cause de cela que le magistrat comprenait les « mères de l'hôpital St-Julien » dans les répartitions de vin qu'il faisait aux couvents de la ville.

En 1665 elles obtinrent la clôture, et dès ce moment l'hôpital fut distinct du couvent qui prit plus particulièrement le nom de *Pénitentes*, tandis que l'hôpital, transféré ailleurs, prit celui de St-Julien.

Les Pénitentes ne cessèrent pas pour cela de s'occuper des malades, mais elles recueillaient spécialement les étrangers pauvres et malades (1) que le règlement de l'hôpital ne permettait pas d'y admettre.

En 1735, un nouvel hôpital fut érigé et nous en parlerons ailleurs.

En 1791, ces malheureuses filles furent soumises à toutes les épreuves et toutes les angoisses dont nous avons donné une idée au chapitre *Révolution*.

En 1792, le 1er Mai, on leur fit rédiger la règle qu'elles voulaient suivre. Cette règle nouvelle fut la répétition pure et simple de l'ancienne (2). La formalité exigée d'elles n'était qu'un leurre et une dérision; le 1er Octobre suivant on fit l'in-

(1) Elles recevaient aussi des pensionnaires malades à 22 sous par jour, ou 300 fr. l'an. 36 lits étaient réservés à ce service.

(2) En voici la substance: Se lever à 5 heures pour assister à l'office du jour; à 4 heures 1/2, les vêpres; repas à 11 heures du matin et 5 heures 1/2 après-midi; ouvroir de 8 à 11 heures et de 1 à 4 heures. La délibération était signée, Jos. Devos, supérieure; Isabelle Woestyn, Marie-Anne Faes, Angele Moseman, Thérèse Versmeech, Jacoba Vermeer, Joanna Faes, Marie Couck, Barbara Faes, Pétronille Demerseman, M.-J. Platevoet, Marie Woestyn, Aldegonde Lawrens; Marie Rebil, Joanne Deram, M. Montigny, Louise Blomme, Marianne Baquet, Elisabeth Janssens, Amée Gillodts, Catherine Chroute, Thérèse Ameew, Alexis Catelin, Barbara Collinck, Victoire Damman, Scholastique Henneman, Jeanne Defrance. De ces 27 sœurs, six ne savaient pas signer.

ventaire de leurs meubles et ordre leur fut signifié de se retirer sans délai.

Elles essayèrent de réclamer l'exécution des promesses de la loi.

L'ordre de déguerpir ne faisait aucune mention des misérables qui avaient asile dans leur maison et qui se trouvaient ainsi jetés sur la rue et abandonnés sans secours.

Deux chirurgiens dont nous sommes heureux de conserver le nom, Munster et Lefebvre, demandèrent l'autorisation de recueillir tous ces infortunés....

C'était ainsi qu'une révolution prétendue populaire traitait ces pauvres que la religion avait recueillis et qu'elle abritait sous son aîle...

LES CONCEPTIONISTES.

Les Conceptionistes ou Sœurs Blanches, datent (à Dunkerque) de 1426. Elles arrivaient de Werwick (1).

Les archives de la ville ont quatorze pièces qui ont rapport à cette communauté; la plus ancienne est de 1738.

En 1452 (2) on faisait venir de l'hôpital de Hautpont huit religieuses pour desservir l'hospice St-Julien, qui avait réuni deux anciens établissements de charité; l'un de St-Jean pour les vieillards infirmes, l'autre pour les voyageurs.

En 1579, lors des troubles de la réforme, elles durent s'exiler à Calais. *Deux* sœurs restèrent préposées à la garde du couvent.

En 1633, le tiers-ordre fut réformé (3); les religieuses furent astreintes à la clôture et prirent le nom de Conceptionistes.

Leur surnom de Sœurs-Blanches provient de la couleur de leur robe. Leur manteau était bleu.

Elles portaient sur la poitrine une image de la Sainte-Vierge, et toutes avaient le nom de Marie.

Leur maison était de la province des Récollets de St-Antoine de Padoue en Artois.

(1) Faulconnier. I, p. 32.
(2) Ibid. p. 78.
(3) Ibid. 140.

Au compte de 1662, on voit que le couvent avait reçu de l'échevinage, le jour de la Conception de la Vierge, une somme de 17 francs à titre d'aumône.

En 1733, leur couvent devait être reconstruit, et, à cet effet, elles demandaient à la ville un secours pécuniaire. On voit dans les notes de cette année un fait curieux. Une des sœurs, après trente ans d'économie, avait amassé 300 francs. Elle demandait à l'échevinage l'autorisation de les placer en rente viagère sur sa tête.

Le 3 Mai 1791, une sœur nommée Catherine et une sœur converse voulurent profiter du bénéfice de la nouvelle loi, et demandèrent la liberté ; les quinze autres persévérèrent.

Le 30 Avril 1792, on procéda à l'élection d'une supérieure; l'ancienne fut maintenue. Il en fut de même dans la plupart des maisons religieuses.

Le 24 Septembre, les agents nationaux vinrent faire l'inventaire du mobilier. On leur enleva jusqu'à la bière de leur consommation quotidienne. Le 9 Octobre, la vente à l'encan fut faite (1) et les religieuses se dispersèrent (2).

Le 20 Mai 1847, en exécutant des fouilles sur l'emplacement de l'ancien couvent des Sœurs Blanches, on exhuma des ossements. Ils furent pieusement recueillis et portés au cimetière commun.

En 1850, les Dames dites de Louvencourt vinrent s'établir dans l'ancienne maison pour y tenir un pensionnat. Depuis elles l'ont quittée pour le magnifique hôtel de Flandre.

(1) Dans le procès-verbal on voit mentionner : « Deux bancs et le docsal 21 # 17 s. pour V........ — Deux postures de bois doré 18 #, pour F.... .. — Un tableau 2 # 4 s. — Quatre tableaux 3 #. — Un orgue 300 fr. — 3 tableaux 1 # 5 s. Un panier et deux anges dorés 10 # 10 s.— Trois anges 4 fr., etc., etc. »

(2) Les religieuses avaient alors pour supérieure Anne-Marie Decoster. — Pour économe Barbe-Jeanne De Raes. — Les autres sœurs étaient :

| | |
|---|---|
| Marie-Thérèse Lemaitre, | M.-Thérèse Herrwyn, |
| Joanne Blondel, | M.-Emérence Vernhaert, |
| Marie-Rose Breton, | And. Vanhout, |
| Elisabeth Hobchet, | Claire Vandamme, |
| M.-J. Deschoot, | J. Dorte, |
| Anne Paresys, | Th. Vanhende, |
| M.-J. Gavelle, | J. Cabels. |
| M.-A. Knockaers, | |

Trois d'entre elles ne savaient pas écrire.

Elles ont été remplacées par les Dames de la Sainte-Union.

LES RÉCOLLETS.

En 1436, le pape Eugène signa la bulle d'institution des Récollets de Dunkerque.

Deux ans après Guillaume Schrinewercker et Isebrand son fils gratifièrent les religieux de St-François d'un terrain sur le bord de la mer, ou plutôt de l'arrière-port de Dunkerque.

L'entrée du couvent était dans la rue dite de Bergues, à peu près à l'endroit où s'ouvre la rue de la Panne. Les maisons à droite de l'église St-Jean recouvrent l'ancien cimetière.

Originairement, l'église des Récollets avait double nef. Cette église a été détruite, l'église actuelle est toute récente et n'a plus rien de l'édifice primitif.

Le chevet de l'église moderne était d'abord au levant du côté où est aujourd'hui l'entrée principale. Au contraire, la porte au couchant du côté où est aujourd'hui le chœur.

Les bâtiments du couvent occupaient l'emplacement où est assis le presbytère et les maisons voisines.

Le long du mur du côté du port était une corderie que la ville louait à son profit.

Les titres qui font mention de cette maison la désignent comme :

Couvent de St-François.
Id. de Zuutpoorte.
Id. de la Panne.
Id. des Cordeliers.
Id. des Recueillis.
Id. des Récollets.
Id. des Frères Mineurs.

Elle fut d'abord dédiée à Ste-Marie l'Egyptienne dont les Pères avaient le crâne. C'est sans doute là le motif du tableau qui figure au chœur de St-Jean-Baptiste, qui l'a hérité des Récollets. C'est la mort de cette Sainte, copie de Crayer d'après Rubens (1).

(1) Le tableau représente la Sainte expirant et soutenue par deux anges. La figure de la mourante est agitée des dernières convulsions qui accom-

On ignore quand et comment les Pères se sont séparés de la précieuse relique; mais toujours est-il qu'au commencement du XVIII[e] siècle, ils n'en avaient plus qu'un fragment.

Le cachet du Père Gardien représentait la Sainte avec les trois pains qu'elle avait emportés au désert (1).

Ouvert en 1434, le couvent fut fermé en 1792. Il avait donc subsisté quatre siècles et demi, au milieu de vicissitudes sans nombre.

Les archives de Dunkerque ont un carton de 62 titres concernant les Récollets; les plus anciens ne remontent pas au-delà de 1693.

Les registres des comptes de la ville font très-souvent mention des Pères, et nous avons extrait une série d'articles qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la ville.

En 1519, un synode général fut tenu dans la maison de Dunkerque, à l'effet de rétablir l'observance de la règle. Onze ans après (en 1530) cette réforme était accomplie, et nous faisons remarquer qu'elle n'attendit pas pour se constituer les déportements des Huguenots en 1565.

Le Père provincial faisait de fréquentes tournées et exerçait une surveillance très-active. En 1555, le gardien ou prieur fut, après une de ces visites, brusquement remplacé. Quel en était le motif? nous l'ignorons.

Par la suite on tint encore à Dunkerque et à plusieurs reprises le chapitre provincial de l'ordre, entre autres celui de 1554, à l'époque où le calme se rétablit, soit enfin après tant d'années de guerres lamentables qui avaient bouleversé la Flandre. Gérard Vervoust était alors gardien.

En 1622, une nouvelle réforme fut assurée par les soins du Père Pierre Marchant, provincial de Flandre.

pagnent le moment où l'âme se sépare du corps. Ce corps affaibli par de si longues et si rudes austérités ressent déjà les raideurs de la mort. Au moment suprême, où cette âme va comparaître devant le Souverain Juge, les anges incertains et troublés lèvent leur regard vers le rayon qui descend du ciel. Ils semblent interroger la pensée du Souverain Arbitre et chercher à lire si c'est le pardon ou le châtiment que sa bouche va prononcer... Cette grande et terrible incertitude fait de cette scène une prédication plus éloquente que bien des discours.

(1) M. J. Carlier a publié sur ce cachet une notice très-intéressante dans le journal de Sphragistique.

Le peuple à Dunkerque accueillait d'ordinaire assez froidement chaque nouveau couvent; mais une fois familiarisé avec ce voisin, il le prenait en affection et ne voulait plus s'en séparer. C'est ce qui est arrivé à presque toutes les maisons religieuses de la ville.

Les Récollets en firent l'expérience : dès qu'ils eurent payé *leur bien-venue*, la sympathie générale leur fut acquise et ne fit jamais défaut. Le peuple les aimait et le magistrat leur donna maintefois des marques de sa bienveillance et de sa générosité, tantôt des sommes pour leur église (1), qui fut reconstruite plusieurs fois; tantôt des rations de viande aux grandes fêtes ; des lots de vins aux solennités de la ville, des honoraires pour les prédicateurs (2), etc.

Une seule fois il leur fut fait opposition. Ils prétendaient avoir le monopole des inhumations. Les Carmes s'élevèrent contre cette usurpation; le magistrat fit de même.

(1) En 1549, 24 # (de gros) pour la couverture; en 1633, *mille* # ; en 1634, don gratuit, 50 # (de gros).... en 1761, 1,000 # etc..... Au compte de 1548, le magistrat donnait au couvent 8 cannes de vin à 8 s (de gros); 1 baril de bière 4 # 16 s; cinq moutons 5 #..., etc., etc. Il logeait à ses frais les chevaux du provincial... . En 1659, le couvent avait été détruit presque totalement par suite du siège; il fallut le reconstruire. Le provincial de l'ordre vint, à cette fin, à Dunkerque, visiter les lieux. En 1649, les verrières ayant été brisées par la grêle, le magistrat les fit restaurer; en 1653, 200 # (de gros) furent accordées pour réparer la tour et la croix de l'église rompue par la tempête ; 1723, même somme pour faire refondre la cloche cassée; 120 # pour la cérémonie de la bénédiction de la nouvelle cloche; de 1756 à 1758, les *vieux Récolets* sont rebâtis de nouveau, et l'échevinage donne 1,000 fr. pour y aider ; de 1770 à 1772, nouveaux travaux, nouveaux secours.

(1) En 1559, le gardien des Cordeliers prêcha la passion le *bon Vendredi* et le jour de Pâques, à l'église paroissiale; en 1584, le gardien Jehan Toye recevait pour pareil service 6 kannes de vin; telle était la coutume. En 1662, le stationnaire ou prédicateur du Carême recevait une pièce de vin de 30 #; le couvent, outre la distribution ordinaire, recevait trois moutons ; plus 25 # aux fêtes solennelles. Cette même générosité se pratiquait envers les autres couvents. En 1744, nous voyons pour le stationnaire français 110 #, plus une pièce de vin de 50 #; pour le stationnaire flamand une part égale.

Ajoutons que la réforme introduite en 1622 plut tellement aux habitants, que plusieurs d'entre eux firent au couvent des présents considérables. Liévin Vuytenheechout fit élever l'autel de la Trinité; Vandewalle celui de St-François, Alonso Ribary celui de N.-D. ; d'autres fournirent de quoi finir la voûte qui coûta 830 florins. — Voir Faulconnier. I, p. 123.

Pendant la domination anglaise, au contraire, les Récollets furent traités avec une prédilection toute particulière. Les distributions de vivres étaient plus fréquentes, plus considérables. Au jubilé du Père Bernardin, l'échevinage paya 27 # pour les chandelles employées à illuminer l'église; il paya deux moutons coûtant 22 #, etc.

L'administration française ne suivit pas cet exemple ou n'avait pas le même tact.

Ces Pères furent souvent tracassés. Nous ne disons pas par le roi qui les protégeait formellement. En 1663, on fit sortir de notre couvent tous les Récollets flamands, pour y mettre des Récollets français, et on annexa la maison à la province de St-Denis. Quelques années après, elle fut rendue aux Pères flamands... Mais en 1680, ils en furent de nouveau congédiés, et les religieux français furent une seconde fois installés et annexés à la province de St-Antoine d'Artois.

Le couvent prospéra. En 1703, il comptait trente-six religieux; six ou sept d'entre eux étaient occupés au confessionnal où les fidèles se pressaient pour les attendre.

En 1754 (22 Avril), le magistrat, présidé par Pierre Faulconnier, posait la première pierre du nouveau couvent. Il avait demandé l'autorisation de donner pour cet édifice une somme de 6,000 livres, le ministre s'y opposa en termes très-durs et même inconvenants.

En 1772 (12 Mai), Wavrans, évêque d'Ypres, se rendit processionnellement au couvent et posa les six pierres fondamentales de la nouvelle église. Six ans après elle fut bénite (1778). Et lorsqu'en 1783 la construction du portique St-Eloi eut nécessité la translation momentanée de la paroisse dans l'église de nos religieux, une pompeuse cérémonie eut lieu, et nous en transcrivons le compte-rendu.

« Le 26 Janvier 1783, après le salut, la procession a fait le tour de l'église St-Eloi et est sortie dans l'ordre suivant:

» Une des bannières de la paroisse.

» La croix de St-Jean et deux acolytes.

» La bannière du collége avec deux grand reliquaires de la paroisse que les écoliers accompagnaient avec des flambeaux...

» Le buste de St-Pierre avec le reliquaire du Saint et tout le corps des pêcheurs avec des flambeaux.

» La bannière de Ste-Barbe, le buste et le reliquaire de la Sainte et les confrères avec des flambeaux.

» La bannière de St-Roch avec le buste et le reliquaire du Saint et la confrérie avec flambeaux.

» La bannière de St-Sébastien avec le reliquaire du Saint et la confrérie avec flambeaux.

» Le reliquaire de St-André précédé d'une bannière et accompagné d'acolytes.

» Le buste et les deux reliquaires de St-Eloi, la confrérie avec flambeaux.

» La bannière du St-Rosaire, l'image de la Vierge et le reliquaire, toute la confrérie avec flambeaux.

» La bannière du Sacré-Cœur et le reliquaire de la Sainte-Croix, plusieurs acolytes.

» La bannière avec la confrérie du St-Sacrement bordant le clergé avec flambeaux.

» La croix du clergé avec deux acolytes.

» Dix prêtres portant des calices sur des plats d'argent.

» Trois prêtres avec trois ciboires sur des plats d'argent.

» Deux vicaires avec les remontrances.

» Les deux anciens vicaires avec les vases des Saintes-Huiles et du Saint-Chrême, tous en surplis et étoles.

» Les deux chantres en chappes violettes.

» Un grand nombre d'acolytes avec missels, bénitiers, burettes, sonnettes et autres ustensiles d'église.

» Les musiciens et les plus jeunes prêtres avec des flambeaux et chantant sans instruments ni musique d'un ton lugubre, le psaume : *super flumina babylonis*, au son des trois moindres cloches sans carillon.

» Quatre acolytes avec encensoirs et burettes.

» Les six grandes lanternes d'argent de la confrérie du St-Sacrement, le dais d'argent porté par quatre confrères distingués de la même confrérie.

» M. le marguillier en charge et les anciens marguilliers à côté du dais avec flambeaux.

» M. de Chaulieu, commandant, derrière le dais avec MM. du magistrat en robe.

» M. Dhauw avec MM. de l'amirauté en robe.

» Quatre compagnies de grenadiers bordant MM. du clergé et du magistrat et d'autres troupes en haie dans la rue.

» Au sortir de l'église, cette procession a suivi la rue Maurienne et le Marché au Blé, où elle s'est arrêtée pour recevoir celle des R. P. Récollets dont le gardien, après avoir encensé le St-Sacrement, qui était dans un grand ciboire, a tenu la chappe du célébrant à la place du diacre, après quoi la marche a continué jusqu'au grand autel desdits P. Récollets, où le Saint-Sacrement a été déposé ainsi que tous les vases sacrés et les reliques.

« Cette translation a été terminée par le psaume Exaudiat... et la bénédiction. »

## VII.

En 1790 (22 Mai), effrayés des bruits qui avaient cours et qui apportaient à Dunkerque le récit des sévices dont les religieux étaient l'objet en tant de localités, les Pères se proposaient de se retirer dans leur maison de St-Omer.

Les agents de la Convention veillaient ; et leurs manœuvres, dont nous avons retracé la savante disposition, avaient obtenu quelques résultats. Cinq des Récollets déclarèrent vouloir revenir à la vie privée. Mais ils ne s'en tinrent pas là. Ils accusèrent le supérieur d'excès de pouvoirs et autres griefs, sans toutefois rien articuler de précis. Enquête faite, la municipalité énonça officiellement son blâme contre les délateurs et les renvoya à l'obéissance de leur supérieur calomnié, et quelques jours après (6 Juin 1790) la même municipalité demandait le maintien de l'institut à Dunkerque (1). Le 30 Juillet suivant, les choses avaient marché, et cette même municipalité tenait séance dans l'église des Récollets. Six orateurs montaient dans la chaire changée subitement en tribune politique.

Le 26 Avril 1792, cette église était fermée, et, le 5 Juin suivant, mise sous les scellés. Elle devint ensuite une ambu-

(1) De semblables faits sous semblable date sont bien concluants ! Ajoutons que le 17 Juin 1791 Schelle parlait et signait dans le même sens.

lance (1). S'ensuivit la vente des meubles des Pères (2); leur bibliothèque de 3,000 volumes fut dispersée, et tout fut fini pour la maison des Récollets de Dunkerque.

## VIII.

L'église St-Eloi était depuis l'origne *l'unique* paroisse de la ville. Dans l'énoncé de leurs qualités, les curés mentionnaient toujours cette circonstance : l'église des Récollets devint la seconde paroisse. Après le concordat, le culte fut rétabli en France. Alors fut constituée la paroisse de St-Jean-Baptiste. Le territoire de cette paroisse comprenait la Citadelle, la Basse-Ville et tout ce qui était à l'ouest d'une ligne médiane tracée de la rue du Quai, au pont Royal, passant par la rue des Capucins. Le 9 Mai 1804, Maquet fut installé curé, et, sur la présentation de Belmas, évêque de Cambrai, il nomma quatre marguilliers qui, à leur tour, nommèrent pour trésorier Versmée, et s'adjoignirent Lointhier.

Le 21 Juin suivant, les cloches furent bénites; le 23 Décembre fut instituée la confrérie du St-Sacrement; celles de N. D. du Rosaire, du Bon Port et Bon Secours; celle des Fidèles Trépassés. . . .

Le premier compte du trésorier est de 1807, et accuse une recette de 6,281 fr. Le premier budget de 1811 (3).

L'inventaire dressé à cette dernière époque montre avec quel empressement les fidèles avaient tenté de suppléer aux spoliations de 1793. Il mentionne plus de trente pièces d'argenterie pesant plus de soixante marcs; des diamants au nombre de 288, sans compter les ornements conformes aux exigences du rituel.

(1) Derrière le tableau du maître-autel de St-Jean se trouve encore sur le mur une esquisse au charbon, représentant un dragon en grand uniforme et qui remonte à cette époque.

(2) Quant à la vente à l'encan, elle produisit 7,200 ₶; nous avons sous les yeux l'inventaire dressé en cette circonstance où sont indiqués non seulement l'énonciation et le prix des objets vendus, mais aussi le nom des acquéreurs.... Pièce qui fait naître bien des réflexions ! Morceau friand pour un amateur de scandales...

(3) De 1816 à 1831, le registre des délibérations du bureau n'a pas été tenu.

M. Stove (1) succéda à M. Maquet, et puis remplacé par l'excellent et digne M. Deconynck, qui exerce depuis lors.

Comme édifice, l'église St-Jean-Baptiste n'offre aucun intérêt. Elle possède quelques bons tableaux et un assez grand nombre de toiles médiocres, dont nous donnons ici la liste. Il faut pourtant citer un Christ de Canova qui figure au baptistère.

TABLEAUX DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE A DUNKERQUE.

Elias. — La ville de Dunkerque se consacre à la Ste-Vierge (au maître autel); il provient de l'église des Carmes; on l'estime comme le meilleur d'Elias.

— Cinq autres tableaux qui ont besoin d'être restaurés.

— Nous avons vu citer avec éloge un autre tableau d'Elias, qui se trouvait aux Récollets, mais qui n'y est plus aujourd'hui. C'est St-Antoine de Padoue, recevant les caresses de l'Enfant Jésus.

Crayer. — Ste-Marie l'Egyptienne, d'après Rubens.
Guido-Reni. — La fuite en Egypte.
Vandyck. — Ecce Homo.
Lanfranco. — St-Pierre.
Solimena. — La Madeleine.
Quellin. — Une Sainte Famille.
Janssen. — Trois tableaux.
Frage. — Tobie, Agar, } en mauvais état.
Maîtres inconnus. — Rebecca.
Le Christ descendu de la Croix.
Fuite en Fgypte.
St-Jérome.
St-Pierre.
La Madeleine.
La Transfiguration.
Prédication de St-Jean-Baptiste.
Adoration des mages.
Le Christ en Croix.

(1) Décédé en Septembre 1840.

Le Christ au tombeau.
La Vierge au Rosaire.
Le martyre de Ste-Godelive.
Moyse frappant le rocher.
La pêche miraculeuse.
N.-D. du Mont Carmel.
St-Jean.
Job.
Quatre médaillons ovales et vingt-trois autres toiles.

La grande majorité de ces tableaux ne s'élève pas au-dessus du médiocre.

LES CARMES.

D'après un mémoire écrit par les Pères à l'époque de la révolution, les Carmes auraient été admis à Dunkerque en 1563.

Mais cette date est le résultat d'une erreur, d'une transposition de chiffres, par exemple ; il faudrait lire 1653 (1). Ce qui toutefois serait encore inexact, car nous trouvons aux comptes de 1633 cette mention : « Au P. P. Martins Wille- » man, prieur des Carmes, pour édifier leur église, 52 # de » gros (390 # tournois) ».

Lors de leur admission à Dunkerque, les Carmes de Gand achetèrent des dames de Ravensberg un terrain en Basse-Ville, consistant en quatre mesures et demie situées entre le canal de Bergues et le canal des Moëres. Les conditions du

(1) Ce qui rend cette erreur palpable, c'est le récit des circonstances de l'installation. Les Carmes se seraient adressés « *à l'archiduc Léopold* ». Or, il n'y avait pas d'archiduc Léopold à cette époque de 1563, il y en avait un en 1653. L'apostille favorable de l'archiduc Léopold était accompagné d'un avis également favorable des *P. Récollets, Jésuites, Minimes, Capucins*. Or, les Jésuites à Dunkerque datent au plus tôt de 1589 ; les Capucins de 1626 ; les Minimes de 1646... L'apostille donc ne peut être que de 1653. Et qui plus est, elle est postérieure de 20 ans à l'érection de leur église. Il ne pouvait donc être question d'installation, mais *d'extension*, de *protection*, de *subside*, etc., ou bien la réalisation des projets constatés en 1633 a été ajournée à 20 ans ; et ce qui le ferait penser, c'est un article de 1640 : « A Pierre Van Rode, loyer d'une chambre pour le R. P. Corneille Delcan, carmélite, ayant presché l'Advent et Caresme, en l'église paroissiale de cette ville, 24 #.... » Si le Père logeait en ville, c'est que le couvent n'était pas encore établi, installé.

contrat nous semblent assez curieuses pour être mentionnées ici. Elles consistent en un écu de denier à Dieu ; un tableau pour le maître-autel de 100# de gros, 600# en numéraire et les frais ; plus une messe annuelle et solennelle en Juin, en l'honneur du St-Esprit, pour la prospérité de la ville de Bergues.

La maison ne devait recevoir que six religieux, et il était expressément convenu qu'ils ne seraient jamais à la charge de la ville. On va voir que ce fut au contraire la ville qui leur fut cruellement à charge.

De 1663 à 1666 une partie de leur jardin fut mise en réquisition. On y éleva des cellules pour les soldats atteints d'une maladie contagieuse.

En 1673, comme leur terrain était compris dans les fortifications de l'ouvrage à couronne, ils durent songer à se transférer ailleurs. Ils achetèrent de leurs deniers et de ceux de leurs amis un jardin appartenant à la confrérie St-Georges (1), moyennant 2,000# de principal et quelques accessoires. Faulconnier, grand bailli, signa le contrat en qualité de connétable de ladite confrérie (2) ; par la suite il en résulta pour eux des procès très-onéreux et qui les menèrent à leur ruine.

En 1682, leur provincial les autorisait à lever 2,000 écus romains pour subvenir aux frais de bâtisse.

Une difficulté qu'on leur suscita les contraignit de faire un mémoire justificatif. Le magistrat crut y trouver des passages injurieux pour le corps des échevins ; le prieur dut comparaître devant l'assemblée et protester de ses bonnes intentions en interprêtant les paroles du procureur qui avait rédigé le mémoire (8 Décembre 1694).

En 1700 (4 Juin), l'échevinage fournissait aux religieux 2,000# pour aider à bâtir leur église. En 1716, ils prirent envers lui l'obligation de prêcher en flamand et en français à des jours marqués. La bonne intelligence paraissait assurée pour long-temps, car l'année 1723 mentionne un don gratuit de 300# en leur faveur ; et 1725, une subvention de 150#

(1) Les lettres patentes parlent de translation « en Haute-Ville dans l'un des trois jardins des Confréries appartenants aux bourgeois. »

(2) Faulconnier, II, 84.

pour les frais faits à l'occasion de la canonisation de St-Jean de la Croix, etc., etc.

D'après les règles de leur institut, les Carmes ne devaient pas figurer aux processions publiques ; mais sur la demande formelle du curé (Thiery) et à la requête amicale du magistrat, ils sollicitèrent de leur supérieur l'autorisation d'y paraître; permission qui leur fut accordée (1).

Lorsque les Jésuites eurent quitté la ville, les Carmes recueillirent une partie de leur héritage; c'est-à-dire l'obligation d'instruire une portion des enfants pauvres de la paroisse.

Le mauvais esprit qui animait Choiseul et son administration contre les couvents se manifesta de bonne heure contre les Carmes. Dès 1770, comme on cherchait à les évincer à leur tour, l'échevinage leur délivra un certificat attestant que : « les Pères Carmes sont très-utiles et même nécessaires à la » population.... Ils donnent les secours spirituels à la po- » pulation.... entendent la confession en flamand, en fran » çais, en anglais et autres nations.... »

Pendant quelque temps il fut sursis aux mesures hostiles que l'impatience des novateurs voulait réaliser. Cependant en 1778 le bourgmestre interdit la prédication à un Père Carme... Nous n'avons pu découvrir sous quel prétexte.

A la vue de ce mauvais vouloir chaque jour plus marqué, le provincial rappela à Gand ses religieux et n'en laissa que deux à Dunkerque (1781). Le magistrat mécontent lui écrivit immédiatement que cette mesure empêchait les Carmes restants de remplir l'obligation contractée par eux en 1716 de prêcher la station flamande et française à la paroisse et de confesser comme ils avaient coutume de le faire.... Il le menaçait, en cas de persistance, de retirer l'autorisation de faire la quête, etc.

Par rancune sans doute, l'administration des domaines les rançonna; pour une légère omission de forme, on leur imposa une amende 6 à 7,000 ₶. Ils demandèrent l'autorisation d'emprunter (1784) pour solder cette dette inopinée. Ce qui leur fut accordé (28 Septembre).

(1) Aux archives de Dunkerque, il se trouve 55 titres concernant les Carmes; le plus ancien est de 1663.

Leurs efforts devaient, d'ailleurs, rester sans résultats. La révolution ne tarda pas à venir et à réaliser les tentatives des prétendus philosophes de l'époque.

En 1790, la visite domiciliaire faite par les deux commissaires de la municipalité constata chez les Carmes 28 religieux, dont 25 prêtres, parmi lesquels douze consacrés uniquement au confessional, pouvaient à peine suffire à ce devoir. Ils ne firent aucune résistance ; ils n'élevèrent pas même une réclamation ; ils déclarèrent leurs propriétés, consistant en leur couvent et quatre maisons attenantes, une bibliothèque de 1,700 volumes environ, les meubles, ustensiles nécessaires à la vie ordinaire, pas d'argenterie, sauf celle qu'exige le service divin...

Toutefois, pour détourner, s'il était possible, la spoliation dont ils allaient être victimes, suivant le conseil de quelques amis, ils essayèrent de faire valoir qu'ils étaient étrangers; que dans les visites de leurs supérieurs ils étaient nommés Belges, Franco-Belges ; que leur propriété était acquise de deniers venant de la Belgique, etc.

Le 28 Juin, une affiche apposée à leur porte leur fit savoir qu'on les considérait comme Français, et que par suite le personnel de leur couvent allait être transféré à Estaires, pour être incorporé aux Récollets...

Le 27 Août 1791, la municipalité, désireuse de conserver à la ville ces bons religieux, déclarait que... « l'établissement des Carmes devait être réputé fait par des étrangers, » et qu'aux termes de la loi, ils devaient continuer à jouir des » biens par eux acquis de leurs deniers et ceux de leur nation, » comme par le passé... » Et pour donner quelque satisfaction aux haines du moment, elle leur interdit la prédication et la quête...

Le 27 Septembre 1793, on n'en procèda pas moins à la vente des meubles des Carmes *français*. Cette vente produisit 3,912 #, 6 s., 9 d. (1)!

(1) Dans le procès-verbal de la vente se trouve des lots comme ceux-ci :

| | | |
|---|---|---|
| 1 Psalterion, pupitre et jeux de touches, | 4 # | 15 s. |
| Deux statues en bois dont une vierge, | 5 | » |
| Trois tableaux, | 7 | 10 |
| Cinq reliques, | 24 | » |

Dans le chœur de leur église se trouvaient quatre tableaux assez faibles, peints par un des Pères, et deux tableaux d'Elias : St-Louis partant pour la Terre-Sainte et le sacrifice d'Elie. Le tableau du maître-autel était aussi d'Elias ; c'est la meilleure œuvre : la ville de Dunkerque se consacrant à la Ste-Vierge. Ce tableau est aujourd'hui dans le chœur de l'église St-Jean-Baptiste ; il peut y attester que, suivant leur contrat, les Carmes n'ont jamais été à charge à la ville ! La ville qui s'est emparée de leurs dépouilles, pourrait-elle donner une assurance analogue ?

## IX.

### LES JÉSUITES.

Les Pères Jésuites furent installés à Dunkerque dès l'année 1589, époque où tout ce qui a rapport à la religion se rétablissait dans la Flandre et particulièrement à Dunkerque (1).

Il paraîtrait toutefois qu'ils ne firent d'abord que préparer leur action, car Faulconnier indique l'année 1612 comme étant celle où leur maison aurait été définitivement constituée, le 15 Octobre.

En 1762, par suite de la mesure générale qui les proscrivait, ils quittèrent la ville. Le livre des comptes porte cette

| | | |
|---|---|---|
| Un panier de reliquaires, | 3 # | 10 |
| Une cuve et une chapelle, | » | 12 |
| Un Christ, un pot, une cafetière, | 3 | » |
| Une partie de tableaux, | 2 | » |
| Cinq tableaux et un Christ, | » | 12 |
| Un Christ et un reliquaire, | 8 | 5 |
| Une partie de culottes blanches, | 9 | 1 |
| Une tribune (chaire), | 5 | 10 |

(1) Le compte de 1589 porte cette mention qui ne peut laisser aucun doute : « 7 Septembre, par forme de don à M. le Régent des Jésuites pour » l'érection de leur collége, 120 #. » Cette somme considérable (9,000 # tournois) montre qu'il s'agissait d'une chose importante pour la ville. Et si l'on s'étonnait que Faulconnier ait ignoré cette circonstance, nous répondrions qu'il en a ignoré bien d'autres. Pour n'en citer qu'un exemple de l'espèce, il indique qu'en 1622 le magistrat paya aux Pères 6,000 florins pour leur église. Or, le livre des comptes porte cinq paiements, ensemble 8,000 florins, plus 2,500 #.

mention : « Frais faits par la ville à l'occasion du départ des ci-devant Jésuites, 431 # ».

Ainsi ces religieux avaient habité Dunkerque cent soixante-treize ans; pendant cet espace de temps ils avaient opéré une véritable révolution dans l'enseignement; ils avaient mérité la bienveillance du magistrat et en avaient obtenu des marques nombreuses et incontestables de sympathie et de reconnaissance.

La belle église qu'ils élevèrent sous le vocable de Notre-Dame était sur l'emplacement actuel du collége. La façade, très-élevée, était un des monuments les plus remarquables de la ville; elle subsista jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Dans toutes les vues de la ville qui furent gravées à cette époque, la façade des Jésuites se distingue par-dessus les autres édifices. La pierre calcaire de cette façade, altérable aux agents atmosphériques, rendit nécessaire la démolition.

Cette église renfermait plusieurs tableaux de mérite, qui se trouvent aujourd'hui à l'église St-Eloi et au musée (1).

L'influence des Jésuites se fit sentir à Dunkerque sous quatre rapports principaux : 1° la prédication dans la paroisse aux époques de l'Avent, du Carême, etc.; prédications qui se faisaient en français ou en flamand, selon les convenances; 2° l'instruction religieuse de la garnison, celle des enfants pour le catéchisme, etc.; 3° par les sociétés qu'ils surent établir et conserver pour insinuer dans le peuple les habitudes de piété et de religion; 4° enfin par l'impulsion qu'ils donnèrent à l'instruction classique.

Leur intervention dans les cérémonies publiques contribua

(1) Le plus remarquable est le tableau du maître-autel de leur église, peint par Seghers, et représentant la Sainte-Vierge, l'Enfant Jésus et Saint-Joseph. Cette belle toile est à St-Eloi. — De Jean de Reyn ils avaient : St-Pierre, apôtre ; St-Pierre, pape ; St-Thomas; St-Guérard; St-Nicolas; St-Guillaume, St-Denis.... De Corbehem, Corbean, Corbeen (car nous ne savons quelle graphie est préférable), deux autres saints et plusieurs grands paysages fort bons ; de plus, deux toiles d'un élève de ce dernier. Ces divers tableaux sont aujourd'hui errants, en quelque sorte, et sans possesseur bien constaté : réclamés à la fois par le musée et par la paroisse St-Eloi. Quel que soit ce propriétaire, nous pensons qu'il doit s'imposer l'obligation d'indiquer l'origine et la provenance de ces tableaux ; chose qui tend à s'effacer et dont nous constatons ici le souvenir.

à l'éclat qu'elles prirent dans cette ville. On les retrouve dirigeant soit la procession de la St-Jean, soit les fêtes pour *la joyeuse entrée de la reine d'Angleterre* (1661), et *la triomphante entrée de Louis XIV* (1662).

Ils cultivèrent et dirigèrent le goût prononcé du peuple flamand pour les représentations, dont les sociétés de rhétorique avaient continué la tradition. Ainsi, dès 1614, la paroisse St-Eloi les aidait de ses deniers. On lit au compte de cette année : « *Pour soutiens du dessous du théâtre des Jésuites* 12[tt] 7 (de gros) ». Les registres de la ville montrent que l'échevinage marchait dans ce sens (1). Il faisait un festin après la représentation de la tragédie qui précédait la distribution annuelle des prix ; il payait les réparations faites au théâtre des Jésuites, les décorations nouvelles, la restauration du rideau, etc.

Ce qui nous surprend aujourd'hui, c'est de voir qu'ils formaient les enfants du catéchisme de la paroisse à représenter *Athalie* (2) et autres chefs-d'œuvre du même genre, *Esther*, *Polyeucte*, *le Cid*, etc.... Assurément ces errements ont avec eux des motifs d'approbation que nous ne saurions leur refuser.

Nous avons reproduit (*Histoire de Dunkerque*, page 322) le récit d'une représentation, faite au théâtre des Jésuites, de la *Fille de Jephté ;* nous y renvoyons le lecteur curieux de ces sortes de détails.

Sous la direction que les Pères imprimaient à l'instruction populaire, l'échevinage donnait généreusement aux enfants qui fréquentaient le catéchisme de la paroisse, *des images*,

(1) Aux comptes de 1728, 1729, 1736, on voit des sommes payées pour travaux au théâtre des étudiants... En 1737, pour le rideau neuf et les décorations ; en 1758, pour réparations au théâtre et aux classes ; en 1753 et autres années, pour frais de la collation offerte aux régents des écoles latines après la représentation de la tragédie et de la distribution des prix....

(2) En 1743, on trouve : « Frais de la tragédie d'*Athalie*, par la jeunesse fréquentant le catéchisme de l'église paroissiale, 100 livres ». Dans notre siècle, si ami de l'instruction populaire, nous voudrions savoir comment serait accueillie la demande d'une somme analogue pour un même motif !.. En 1722 et 1723, la société de rhétorique jouait *Ste Catherine, le Cid, Polyeucte*.... (Voir l'*Histoire de Dunkerque*, page 321).

*des prix, des étrennes* (1). Ces souvenirs ont leur mérite dans tous les temps, mais particulièrement dans le nôtre.

Le zèle des religieux, leur soin constant de se mettre à l'unisson de la population toutes les fois que cela pouvait se faire convenablement, leur instruction, leur conduite, tout ce qui les manifestait au dehors, leur attira la sympathie des Dunkerquois et de l'échevinage, qui leur en donna de nombreux témoignages, que les registres constatent d'une façon qui leur est propre et dont la crudité n'exclut pas le mérite, parce que si le fait est brutal comme un chiffre, il est éloquent comme une déduction.

En 1612, les Pères étaient dans la gêne. Un Dunkerquois aida à les en tirer. J.-B. Devries leur donna une maison où ils s'établirent. La chapelle Ste-Anne de l'église paroissiale leur fut concédée pour leur exercice particulier. Les archiducs recommandèrent à la bienveillance du magistrat les religieux que l'évêque d'Ypres appuyait tout particulièrement, et que Smidt, recteur du collége de Bergues, vint installer et surveiller d'une manière tout exceptionnelle.

Mais il fallait pourvoir aux nécessités de l'instruction : une maison voisine fut incorporée à la maison première (1623); le magistrat attribua aux Jésuites certains droits : 10 sols par tonneau de vin, un sol par rasière de blé, de sel, par baril de hareng, etc..... De pareils moyens ne peuvent être permanents. On se récria, et la chose tomba en désuétude. Mais il y fut pourvu d'une autre manière.

(1) Au compte de 1617, l'église St-Eloi porte pour étrennes aux Jésuites 100 # (70 francs); somme très-considérable puisqu'elle répond à plus de 4,000 fr. de nos jours; au compte de 1653, pour images, 250 #; 1660 et beaucoup d'autres, pour images et livres de prix, 60#.... 100#.... Le tout destiné aux enfants du catéchisme ; de plus, pour prix distribués à la St-Michel, 50 florins ; 1620, aulx Pères de la société Jœsu, le XXIX de Juing, xij cannes de vin, IX£ xijſ.

Au compte de la ville en 1623-1624, on trouve les mentions suivantes : Le R. P. provincial de la société de Jhs et Pater Theodorus Rasmer, confesseur de S. E. marquis de Spinola, 24 cannes de vin.—1624-1625, le R. P. provincial de la compagnie de Jhs, onze latz ; — à révérend père Bourgoigne, a son partement de ceste ville, ayant este supérieur de la société de Jhs ont este presente en argent xvj£ ; — à révérend père Robyn, son successeur, est offert à sa bien venue vingt cannes de vin *semblables* xvj£; — 1625-1626, aen pater provincial van de societeyt Jhesu, tin aelf cannen, IX£ xijſ.

Le magistrat payait tantôt par des allocations annuelles, tantôt par des dons spéciaux tout ce que réclamait l'urgence (1).

Après le départ des Jésuites, les Carmes les remplacèrent. L'église Notre-Dame devint comme une seconde paroisse; l'échevinage acquittait les frais du culte.

A la Révolution, cette église fut désignée pour être convertie en Temple de la Raison. Le club populaire y tint ses séances. Après le club vint la musique : l'église devint la salle des concerts. Par mesure de sûreté, il fallut abattre la façade... Le reste de la maison suivit.

Sur l'emplacement on érigea le collége actuel, qui menace ruine; des lézardes se sont dessinées dans les murs, et dans un temps donné il faudra procéder à une reconstruction.

Plus que les autres corporations peut-être, les Jésuites

(1) On voit aux registres des comptes une foule d'articles dont voici quelques specimens :

1649, pour livrer papier (probablement livres et papier), 106ₒ de gros.
1666, entretien des maîtres d'école, 600ₒ.
En 1715, cette somme est de 750ₒ. Faulconnier n'indique que 450ₒ.
1662, pour loyer de leur maison nommée *la Fontaine*, 233 flor.
1662, autant de moins qu'ils doivent à la ville, 416ₒ.
1661, Débours pour la messe de la Nativité de N. S., 30 florins.
.... Pour décorer la procession, 165ₒ.
.... débours le jour de la St-Jean, 96ₒ.
1715, pour leur bon service au public, 50ₒ.
Gratification extraordinaire, 150ₒ.
1726, à l'occasion de la canonisation d'Allouize Gonzague (sic) et Stanislas Kotska, 100ₒ.
1737, à l'occasion de la canonisation de St-François-Régis, 200ₒ.
1661, pour le feu de joie à l'occasion de la joyeuse entrée de la reine, 3ₒ; — 1662, débours pour la triomphante entrée de S. M., 268ₒ 6ſ.
A Ramonde de Roo, pour rachapt d'une pièce de vin pour la thèse présentée par ledit Père, 54ₒ.
Au prédicateur d'une méditation du carême, pour une récréation, 30ₒ.
Puis l'interminable série des distributions de vin :
1620, 19 Juin, après la procession, 12 kannes.
1660, vin offert au provincial, 9ₒ.
1661, pour une pièce de vin qu'on souloit (avait coutume) d'offrir au recteur pour prescher l'Avent et le Carême, 72ₒ.
... Pour trois pièces de vin en tant moins qu'ils doivent avoir de la ville...
Pour viande distribuée aux Pères Jésuites....
1717, pour le stationnaire flamand de l'Avent, une pièce de vin, 50ₒ.
Ces articles, que nous pourrions multiplier à l'infini, prouvent toute la sympathie de l'échevinage pour les Pères ; ils révèlent des usages perdus. Ces motifs suffiront pour justifier ici leur présence.

avaient conquis l'affection de la population catholique. Nous en citerons une preuve : lorsqu'en 1763 des particuliers élevaient contre la société des réclamations pécuniaires, on conçut des craintes sur l'existence de cet ordre. Lille, Cambrai, Bailleul, Cassel, Watten, Dunkerque, réclamèrent afin d'obtenir l'assurance que l'enseignement gratuit des Jésuites serait maintenu. Et pour obéir à cet élan général, le parlement de Douai, par un arrêté spécial, ordonna la nomination d'un économe et la défense d'effectuer de nouvelles saisies.

### LES CAPUCINS.

En 1620, ces Pères demandèrent leur admission à Dunkerque (1). Il y eut de l'opposition, surtout de la part des Récollets. C'est la seule fois que nous ayons vu cette circonstance se produire en cette ville. Cependant le magistrat accueillait le Révérend Père provincial et lui offrait les vins d'honneur (2).

En 1629, Louis XIII, roi de France, leur donna un terrain de *deux mesures moins cinquante-deux verges*, et qui se trouve aujourd'hui circonscrit par la rue Royale, la rue de Soubise et la rue du Quai de Furnes, et dont on détacha par la suite ce qu'on désigna long-temps sous le nom de *Jardin du curé*. A cette époque, Louis XIII n'était que seigneur foncier de Dunkerque, en sa qualité d'héritier de la maison de Bourbon-Vendôme.

Ce n'est que plusieurs années après qu'ils se placèrent sur un autre terrain circonscrit maintenant par la place Napoléon, la rue du Sud, la rue Nationale et la rue des Capucins, et à travers lequel a été tirée la rue David d'Angers.

Ce second emplacement était, ainsi que le premier, en *Basse-ville,* car la haute-ville, ceinte de murs, s'arrêtait à peu près à l'alignement de la rue des *Vieux Quartiers*. C'était un terrain bas, inégal, inondé, où l'on faisait paître

(1) Aux archives de Dunkerque se trouvent 37 pièces concernant les Capucins ; la plus ancienne est de 1683.

(2) Au compte de 1623-1624 : Au R. P. Junchalis, provincial de l'ordre des Capucins, xij cannes. — 1625-1626, au P. provincial des frères Capucins, xij cannes de vin....

des bestiaux. Faulconnier (1) fixe à 1626 l'année de cette acquisition ; nous pensons que c'est une erreur. Quoi qu'il en soit, c'est là le plus vaste établissement qui ait existé à Dunkerque.

C'était alors le moment où la guerre contre la Hollande enrichissait si prodigieusement l'échevinage et les armateurs. Aussi prélevant sur le produit de leur course, ils donnèrent généreusement aux Capucins (2) de quoi bâtir leur église.

Il est à remarquer que jamais rue ne changea plus souvent d'appellation que la voie publique devant le couvent des Pères. Un pont, qui y conduisait et qui passait sur la Panne, a disparu avec ce cours d'eau... c'est naturel ; mais la rue elle-même, qui était devenue une des plus fréquentées de la ville, s'appela 1° Royale, 2° Michel-Lepelletier, 3° de la Liberté, 4° d'Angoulême, 5° d'Orléans, 6° Arago ; puis enfin 7° *des Capucins,* comme le bon sens et la justice le demandent.

La rue tracée sur leur jardin n'a pas subi moins de métamorphoses : décrétée en 1792, elle ne fut réalisée qu'en 1804 ; elle prit alors le nom de *Latour-d'Auvergne,* dont le cœur était venu en ville avec le régiment du même nom ; puis ce fut la rue d'*Artois,* la rue de *Chartres ;* elle allait devenir la rue *Lamartine,* lorsqu'une erreur de l'employé aux inscriptions en fit la rue *David d'Angers.*

Le mur de clôture de la rue des Capucins menaçant ruine, il fut remplacé dans le voisinage de l'église par une grille qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, fut l'objet de bien des commérages : faite à l'insu des Pères, portée à leur compte pour une somme arbitraire et sans rapport avec la valeur réelle, à une époque où leur couvent était dans la gêne, elle donna lieu à des controverses que la révolution vint brutalement clôre (3).

Les Capucins avaient accepté la charge de soigner les pestiférés ; *le maître de la maladie contagieuse* et les *rouges-*

(1) Tome I, p. 130.

(2) Ibid 143. Au compte de 1638 : « Au syndic des Capucins, pour parfaire leur église, 2000ₗₜ tournois.

(3) La grille en question fut emportée ; placée (1793) à l'entrée de la rue Mirabeau, au pont ci-devant Royal ; puis à l'issue, sur le port, d'une rue tirée sur l'emplacement du Petit-Château et qu'on nomma *rue de la Grille ;* déplacée de nouveau en 1853, elle est aujourd'hui à l'Abattoir.

*maîtres*, médecins dévoués volontairement à ces pénibles et dangereuses fonctions, tels étaient les auxiliaires des religieux pour donner aux victimes les secours spirituels et médicaux. Tous ils portaient une robe rouge, qui les signalait au loin et mettait en fuite tous ceux qui ne réclamaient pas encore leur charitable ministère.

Les Pères désignés pour ce service étaient sequestrés de toute société et habitaient des cellules contiguës à celles des pestiférés eux-mêmes.

On sait combien de fois le fléau vint décimer la population dunkerquoise. Ce n'est guère que depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle qu'il a cessé de nous visiter; car au compte de 1667 on lit :

« ....Déboursé, lorsqu'on a chanté la Messe solennelle et » le Deum pour la contagion (pour la cessation, sans doute) » et tenu le festin chez les R. P. Capucins, 114# 12s ».

Les Capucins n'avaient aucun revenu et vivaient d'aumônes. Toutefois, à l'aide des dons obtenus, ils avaient en propriété leur couvent, leur jardin et la maison de leur syndic, qui en avait gratuitement la jouissance.

Leur église était fort belle : on y voyait deux tableaux d'Elias; l'un, la Trinité; l'autre, la Multiplication des pains. Descamps dit qu'ils étaient peu remarquables.

Les Pères se livraient à la prédication à jours marqués; ils instruisaient à la paroisse; ils faisaient le catéchisme pour les marins (aujourd'hui sans instruction religieuse) et pour les enfants; un Père s'occupait spécialement de ce dernier soin trois fois par jour, une heure et demie chaque fois. Cinq confessionnaux de leur église étaient presque toujours occupés.

De pareils services leur valurent bientôt l'affection générale, et le livre des comptes de la ville le prouve à sa manière par des articles du genre de ceux-ci :

1662, aux Pères Capucins, pour une récréation le jour de la portioncule, 12# tournois.

1674, à Jean-François, pour poisson et aultres nécessités par lui achastées lorsque le magistrat en corps a traité le nouveau Père gardien des Capucins, le 12 Février, 86#.

1717, aux Capucins, pour l'achat des prix qu'ils ont distribués aux enfants fréquentants le catéchisme dans leur église, 100#.

1723, aux Capucins, pour une pièce de vin, 50#.

1737, aux Capucins de cette ville autant que le magistrat leur a accordés pour subvenir à leurs dépenses extraordinaires qu'ils ont faites pour la décoration de leur église, à l'occasion de la béatification de deux Capucins et d'une dévote du tiers-ordre de St-François, 300#.

Aux mêmes, pour subvenir aux réparations à faire à leur église, 300#.

1722, aux Pères Capucins, pour subvenir à la tenue du chapitre général de leur ordre assemblé en cette ville pendant huit jours, 300#.

1750, frais de refonte de leur cloche fêlée, 385#.

1789, pour venir en aide au paiement de la grille, 600#.

. . . . . . . . . . .

Ces articles rendront plus remarquable encore la péripétie que présentent les derniers jours de leur existence à Dunkerque, à l'époque révolutionnaire.

L'attaque avait commencé en 1770. Sur les poursuites dont ils étaient l'objet, le magistrat dut leur délivrer un certificat *d'utilité*, d'où nous avons nous-même extrait les dires de cette notice. Mais le moment n'était pas venu, on attendit.

En 1790, inventaire exigé, visite domiciliaire exécutée, on acquiert la preuve qu'ils n'avaient pas d'argenterie. On leur enlève 213 fr. de numéraire, épargne destinée à subvenir aux besoins alimentaires de la maison ; on sequestre les 1978 volumes de leur bibliothèque, passés depuis, pour la plupart, à l'épicier. . .

Néanmoins, le 19 Mai, treize Pères et six frères lais qui se trouvaient au couvent protestèrent de leur désir de suivre la règle accoutumée, dans laquelle ils voulaient persévérer jusqu'à la mort. Cette déclaration, portant dix-neuf signatures, est là sous nos yeux.

On sait quelles ressources on ne dédaigna pas d'employer; plusieurs des signataires prirent spontanément et silencieusement le chemin de l'exil, et au mois de Février 1791 il restait au couvent six personnes. Le 5 dudit mois, Jacques-Ferdinand Lotte, prédicateur, demanda la liberté promise par l'assemblée nationale, et, avec sa liberté, la pension annoncée et les effets à son usage. Le 8 Juin, quatre autres en firent autant.

Ce que voyant, le gardien, resté seul, remit la maison à l'autorité municipale (le 21 Juin 1791).

Le 18 Juillet, on vendit les légumes de ce jardin pour 156 # ! Des troupes ne tardèrent pas à être logées dans le couvent, qu'elles dégradèrent à loisir et sans obstacle. Le 3 Août, le mobilier fut vendu (1); le 14 Octobre, l'église mise en réquisition... Et tout était dit des Capucins de Dunkerque ! ! !

### LES MINIMES.

Fondé par Saint-François de Paule, cet ordre se nomma par humilité *Minimes*, c'est-à-dire très-petits, et pour se placer encore au-dessous des Cordeliers, qui avaient déjà la désignation de frères *Mineurs*. C'est-à-dire plus petits, moindres.

En 1646, le maréchal de Rantzau ayant été nommé gouverneur de la province, fut gratifié par le roi de France de toutes les confiscations faites sur le roi d'Espagne et qui ne revenaient pas directement au domaine royal.

Le 19 Mars 1647, Rantzau appela cinq Frères Minimes et les reçut dans une maison de la rue des Arbres, maison dont il était propriétaire en vertu du titre que nous venons d'énoncer.

Les religieux ne tardèrent pas à faire au magistrat la demande d'autorisation pour un couvent de leur ordre. Claude Lesergent était alors leur provincial.

Le 30 Juin, Robert de St-Gilles, père supérieur, transmettait à l'évêché d'Ypres l'avis favorable du magistrat, qui bientôt (4 Juillet) fut suivi de l'adhésion des maisons religieuses et de celle du curé de St-Eloi. Le 12 Décembre, Rantzau donnait aux Minimes la propriété de la maison qui les avait abrités jusque-là.

L'année suivante (Novembre 1649), des lettres-patentes revêtues du sceau royal donnèrent aux religieux la permission définitive qu'ils attendaient.

(1) Dans le procès-verbal de cette vente, on trouve des articles comme » ceux-ci : « trois tableaux 10 ʃ ; deux confessionnaux 4 fr. ; figures de » bois doré 5# ; un autel et un tableau 31 #... »
Les ornements d'autel produisirent 448 # ; la vente totale 2766#.

En 1656, ils achetèrent la maison Snellinck, rue St-Jean, et commencèrent immédiatement leur couvent. Pendant cent trente-quatre ans, leur église fut, en quelque sorte, la paroisse des marins et pêcheurs qui, en général, se pressent dans ce quartier. Leur horloge y servait à régler tous les travaux. Les Pères devinrent les précepteurs, les conseillers, les directeurs de ces braves gens, aujourd'hui presque délaissés. Pauvres comme eux, ils avaient autorité en leur parlant des préceptes qu'ils pratiquaient au milieu d'eux : la patience, la résignation, la sobriété, la modération, etc.

Le magistrat, qui l'avait de bonne heure remarqué, avait soin de comprendre les Minimes dans les répartitions de ses libéralités.

En 1769, la campagne anti-religieuse s'était déjà attaquée à eux dans l'espoir de les évincer. Les amis des bons Pères écrivirent au duc de Choiseul (20 Avril), au maréchal prince de Soubise, à Forceville, à l'intendant de la province, etc., à l'effet de réclamer le maintien de ces religieux, rappelant les services qu'ils rendaient à la population, etc.

A l'exception du ministre-philosophe, tous ces messieurs répondirent favorablement ; la lettre du prince de Soubise est particulièrement remarquable. On temporisa ; la subversion fut ajournée.

Prévoyant bien que les donations faites aux religieux exciteraient contre eux la convoitise d'une administration famélique et épuisée, les fidèles donnaient déjà à leurs présents une autre forme. Nous nous bornerons à citer ici la disposition par laquelle la demoiselle Kesteloot (1772) demande, de chaque communauté d'hommes à Dunkerque, de célébrer mille messes pour le repos de son âme.

La révolution vint enfin réaliser tous les projets hostiles qu'on avait dû ajourner jusque-là. Le 16 Janvier 1790, on vint exiger des Minimes la déclaration de leurs biens. Or, outre 670 volumes composant leur bibliothèque et quelques meubles ou ustensiles pour l'usage quotidien, ils n'avaient rien. Voilà ce que répondirent les quatre religieux restés au couvent. Les autres s'étaient dispersés au bruit de la persécution.

De ces quatre individus, Thomas Courbec demanda (22

Octobre 1790) à rentrer dans la vie privée; le 25, François Cousin suivit son exemple; le 30, Charles Thoreel en fit autant.

Le 1er Mai 1793 eut lieu la vente du mobilier, qui procura 3056# 19s. On nous assure que chez M. B...., rue du Petit-Jardin, il existe encore aujourd'hui une statue de bois venant des Minimes.

Lorsque le culte eut repris son cours, un sieur Godard, ex-prêtre, qui avait été receveur des barrières à Paris, rue du Pot de fer St-Sulpice, revint à Dunkerque, et pour la première fois, depuis la terreur, y célébra la messe dans l'église des Minimes. Cette église fut démolie en 1808. Quant au sieur Godard, bien qu'il eût fait à ses frais un commencement de restauration et qu'il fût appuyé de quelques bonnes femmes, il fut interdit et nous ignorons ce qu'il devint.

Les archives de la mairie possèdent 115 pièces relatives aux Minimes; la première est de 1646.

### LES PAUVRES CLAIRES.

En 1623, un incendie ayant consumé la maison des Pauvres Claires à Gravelines, plusieurs sœurs furent envoyées pour quêter des secours. Quatre d'entre elles vinrent à Dunkerque, savoir: Clara Anderson, Anne-Louise Brown, Marie-Evangelist Clarck et Claire-Françoise Rockwood. Elles y établirent d'abord une école; par la suite (en 1625), avec l'approbation de l'évêque et du gouverneur, elles convertirent leur école en couvent. Elue suivant la règle, la sœur Brown fut la première abbesse de la maison de Dunkerque; cette dame, nièce du vicomte de Montaigu, avait une grande piété, beaucoup de zèle et de prudence, et mérita la bienveillance de l'infante Isabelle.

Cependant en 1656, à cause des guerres dont Dunkerque était le théâtre ou l'objet, ces dames se retirèrent à Gand.

Dunkerque étant tombée au pouvoir des Anglais, elles y revinrent, et, au moyen de dons et de secours dus à la libéralité de quelques amis, elles rétablirent leur nouvelle maison sur l'emplacement de l'ancienne. La frugalité de leur sainte indigence put se contenter du mince produit de leur école; mais ces ressources étaient si minimes qu'il fallait aviser.

Le marquis de Lede, gouverneur de Dunkerque, leur était favorable; le bourgmestre Sergeant était leur syndic (1659). Cela leur rendit moins pénibles les épreuves qu'il fallut subir. Leur maison était sise sur l'emplacement de cet îlot de maisons circonscrit par la rue Dupouy, la rue Nationale et le côté ouest de la place Jean Bart. Sur ce terrain, acquis de leurs deniers, elles parvinrent à ériger une église et un couvent (1662).

Au chœur de l'église figurait un tableau d'Elias: *Joseph averti en songe de se rendre en Egypte.* Cette peinture, d'un mérite médiocre (1), faisait sans doute allusion aux circonstances qui avaient attiré les religieuses hors de leur patrie.

Cet ordre était très-austère. Chaque sœur avait une cellule contenant pour tout mobilier une table et une chaise de bois; le lit se composait d'une paillasse, d'une couverture d'étoupes et d'un oreiller de même substance; la communauté n'avait aucun revenu.

Lors de la guerre en 1656, Charles II, exilé, vint visiter les Pauvres Claires. Il était en compagnie de ses deux fils, le duc d'York et le duc de Glocester, et d'une suite nombreuse de grands d'Espagne qui, dit un mémoire, furent régalés magnifiquement.

Après que Turenne eut pris Dunkerque, et que le roi Louis XIV l'eut remise aux Anglais, la reine recommanda tout particulièrement le monastère à Cromwell. Lockaert, gouverneur de Dunkerque pour le protecteur d'Angleterre, se montra toujours disposé à protéger ces religieuses. Son successeur, Robert Harley, partagea ces dispositions (2).

Après la restauration de Charles II, Balithorp, gouverneur pour le roi d'Angleterre, envoya cent soldats nettoyer le sol, faire les fondations et aider à commencer l'édifice. Il s'opposa à ce qu'on lui offrît le moindre salaire; il lui suffisait, disait-il, de travailler pour la gloire de Dieu.

(1) Voir le *Voyage pittoresque de Descamps*, p. 277.

(2) Les archives de Dunkerque possèdent 22 pièces concernant les Pauvres Claires; la première est de 1625; il s'y trouve deux brefs de Clément XII, pièces originales et scellées.

Fleury (V, page 100) porte à 1212 l'institution de *Elle povere donne*, ordre de Sainte-Claire.

Lorsque Dunkerque, achetée par la France, revint à Louis XIV, le roi favorisa de la même bienveillance les Pauvres Claires. Pendant une ambassade en Hollande, le comte d'Estrades, gouverneur de la ville, chargea le marquis de Montpesat, commandant par intérim, de poser en son nom la première pierre de l'église. Le roi leur donna sur sa cassette une pension de 900#, qui leur fut continuée sous Louis XV et Louis XVI.

Sous ces favorables protecteurs, les Clarisses vivaient tranquilles, suivant les saintes pratiques de leur institut. Elles ajoutèrent librement à leurs obligations celle d'enseigner l'anglais et de suivre l'éducation des jeunes filles.

A mesure que la fin du XVIII[e] siècle approchait, l'hostilité contre la religion se manifestant de plus en plus, les Pauvres Claires furent, à diverses reprises, sommées de *déclarer leurs biens.*

Or, elles n'avaient d'autres ressources que les dots des religieuses et le mince produit de leur pensionnat. Elles vivaient d'ailleurs avec la frugalité et la pauvreté que prescrit leur règle.

C'était plus qu'elles n'en avaient le droit, car des lettres-patentes de 1768 leur firent savoir qu'elles ne pourraient « *recevoir en communauté aucune personne qui ne fût* » *sujet du roi ou n'eût reçu des lettres de naturalisation* ». L'esprit étroit du philosophisme se faisait jour. Ce n'était pas encore assez, on leur contesta leur utilité ; on prétendit qu'elles étaient à charge à la ville...

Elles exhibèrent un certificat que nous aimons à reproduire et que voici : « Certificat du maire... de Dunkerque...
» attestant que les religieuses Clarisses ne sont seulement
» pas à charge à la ville en ce qu'elles ne mandient (sic) ni
» ne font aucune quêtes mais qu'elles sont au contraire très-
» utiles par la bonne éducation qu'elles donnent aux jeunes
» filles... Signé, De Deystere. »

Sous cette pression elles ne firent plus que végéter, et, en 1782, ne pouvant suffire à leurs besoins, elles demandèrent l'autorisation de vendre une largeur de trente pieds sur chaque côté *est* et *sud* de leur jardin.

En 1791, nouvelle et plus rude secousse : leur église est

fermée; il leur est interdit de sonner leur cloche, d'admettre aucun prêtre étranger et de laisser pénétrer dans leur église des individus de la ville. Par une bizarrerie odieuse, cette défense est levée le 3 Novembre, mais on exige des religieuses toute sorte de serments; leurs élèves sont congédiées ; on désigne leur église pour les assemblées des sections.

Dans cette extrémité, elles s'adressèrent à la municipalité qui leur délivra le certificat suivant :

« La municipalité de Dunkerque, convaincue que les com-
» munautés des Pauvres Clarisses anglaises et des Dames
» Bénédictines anglaises ont toujours *soignées* l'éducation
» des enfants qu'on leur a confiés à la plus grande satisfac-
» tion des citoyens, est d'avis que la demande des R. R. Cla-
» risses peut être accueillie d'autant plus que la langue an-
» gloise qu'elles enseignent est essentielle à l'éducation de
» la ville. Fait à l'assemblée le 1er Février 1792.

» Signé, Merlan. »

Nous ne savons pas ce qu'il advint de cette nouvelle démarche. Nous voyons seulement que le 7 Août suivant on faisait réquisition de leur église pour y mettre des grains... et que pour la première fois leur douleur se trahit par un mot de refus.

On passa outre, et leur maison servit à faire la distribution du savon et objets analogues.

En Septembre 1793, leur directeur spirituel, le Révérend Apedale, fut arrêté. La nuit du 13 Octobre suivant, les riches Claires, dont nous parlerons tout-à-l'heure, furent transportées dans le couvent où elles furent gardées comme on aurait pu le faire pour des malfaiteurs de la pire espèce; le 16, toutes les religieuses des deux maisons furent emmenées à Gravelines. « Il est évident, disait l'agent national, que des reli-
» gieuses étrangères ne peuvent enseigner les enfants des
» citoyens français.... » Démenti dérisoire que les actes de la révolution donnaient à ses fastueuses annonces de fraternité universelle.

En 1794, la République vendait quelques misérables objets qui étaient restés du mobilier des Pauvres Claires.

Quant aux religieuses proscrites, elles furent enfin relâchées. Une fois en liberté, elles revinrent dans leur patrie. La libé-

nalité de la famille Berkeley de Spitchley les gratifia d'un asile à Churchill, près de Woscester. Elles y résidèrent pendant vingt ans, et la communauté vit s'y éteindre le dernier de ses enfants (1).

BÉNÉDICTINES.

Dunkerque possédait une deuxième communauté anglaise, celle de *Bénédictines* que l'on désigne aussi sous le nom de *Riches Claires.*

Lorsque notre ville appartenait à l'Angleterre, les religieuses de Gand, pensant qu'elles auraient trouvé double sécurité dans une ville à la fois catholique et anglaise, demandèrent à s'y établir (1662). Charles II leur en accorda la permission et envoya au comte de Rutherford l'ordre de les bien accueillir (2). Le magistrat les reçut de même, et elles achetèrent un vaste terrain, alors extrà-muros, où se trouve actuellement la demeure de l'honorable M. Benjamin Morel. Elles y bâtirent une jolie église (3) et un pensionnat où elles recevaient des *filles de qualité* de leur nation. Un recteur y régissait le spirituel. Faulconnier (4) nous a donné une vue de cette maison.

Quand le roi Charles II et son frère James, alors duc d'York, étaient exilés dans les Pays-Bas, ils furent accueillis par la communauté de Gand, et l'abbesse rendit d'importants services à la cause royale. Après son rétablissement, le roi reconnut les obligations dans une lettre qu'il écrivit à l'abbesse; il fit quelques présents à la communauté et force promesses de secours et d'assistance. Remarquant que le roi n'allait pas au-delà, l'abbesse, Mary Knackbull, sur l'avis de quelques personnes influentes et le consentement de l'évêque, quitta Gand à la fin d'Octobre 1661, avec le R. P. Gérard, dame Mary

(1) Voyez Notices of the english colleges and convents. Norwich MDCCCXLIX p. 84.

(2) Faulconnier, tome II. p. 44.

(3) On y voyait un tableau de Jean de Reyn, aussi remarquable par le dessin que par la couleur, *le Baptême de Totila*, et une toile par Ryckx; *St-Michel.* Il est probable que ces tableaux auront été détruits lors de l'incendie qui consuma l'église en 1793. Nous ignorons du moins ce qu'ils sont devenus.

(4) Tome II, p 67.

Carille et une sœur converse, et se rendit en Angleterre pour rendre au roi une visite en personne. Charles l'accueillit avec une grande faveur, et lui assigna 3,000£ de pension. Elle reçut en outre plusieurs présents de valeur. Ayant obtenu la permission du gouvernement anglais, onze religieuses de la communauté de Gand se rendirent à Dunkerque le 8 Mai 1662. La plupart étaient d'anciennes familles, comme Nevill, Fortescue, Savage, Stanley, Webb, Heneage, Carrille, Pordage, Eyre et autres. Elles obtinrent une maison sur l'emplacement de laquelle, et au moyen de l'assistance de quelques nobles compatriotes, elles érigèrent un beau couvent. Dame Mary Carrille ou Caryl dirigea la communauté les deux premières années en qualité de prieure. Puis, ayant été élue abbesse, gouverna pendant 49 ans, laissant après elle 46 sœurs de chœur. A la dame Caryl succéda dame Fleetwood, qui mourut en 1748; Fermor, qui mourut en 1764; Englefiels en 1777, et enfin Prujean, qui vit éclater la révolution dont la communauté ressentit les tristes conséquences aussi bien que tous les autres établissements religieux.

Dans la fatale année 1793, leur église fut prise pour les assemblées des Jacobins. Le 13 Octobre, les dames furent averties que leur propriété était sequestrée et qu'elles avaient à en sortir. On ne leur laissa pas le temps de prendre quelques effets; elles durent partir et passer à travers les rangs des soldats pour arriver à des voitures qu'on avait préparées. On les conduisit à la maison des Pauvres Claires; mais celles-ci éprouvèrent le même traitement quelques jours après, et les deux communautés furent dirigées vers les Pauvres Claires de Gravelines. On les plaça sur une misérable bélandre qui suffisait à peine à les contenir toutes, ainsi que les 50 soldats qui les gardaient et qui mettaient le bateau en grand danger de chavirer. Quelques mois après elles recouvrèrent une partie de leurs pauvres vêtements; mais les trois communautés, emprisonnées ensemble, endurèrent les plus pénibles privations, étant dans une continuelle alarme, et elles seraient mortes de besoin sans les charitables secours de quelques amis de Gravelines. Elles restèrent neuf mois dans cet état. Deux d'entre elles moururent durant leur sequestration. Pendant que la Convention les tenait dans une telle réclusion, elle

déclarait qu'elles étaient libres ; toutefois, ce ne fut pas sans peine qu'elles obtinrent la permission de retourner en Angleterre. Enfin elles s'embarquèrent à Calais le 30 Avril et arrivèrent à Londres le 3 Mai 1795. Elles s'adressèrent à quelques amis qui leur donnèrent asile jusqu'à ce qu'elles pussent disposer d'une maison. Le 8 Mai, l'abbesse Prujean, avec quelques-unes de ses sœurs, prit possession du couvent de Hammersmetz. Cependant ce ne fut que le 29 Septembre que toute la communauté put être réunie. Depuis lors elles ont continué leur vie claustrale, s'occupant de l'éducation des jeunes filles. L'abbesse Prujean mourut en 1812, et fut remplacée par Marie-Placide Messenger. Depuis son décès, en 1828, la communauté est gouvernée par l'abbesse Mary-Placide Silby.

Au commencement du XVIII[e] siècle, les Bénédictines comptaient 40 à 50 religieuses. En 1790, elles avaient encore 26 sœurs et trois novices. Leur revenu n'était que de 3 à 4,000[#], mais les dons des bienfaiteurs, consignés sur un registre *ad hoc* et qui existe encore, venaient y suppléer.

Le 24 Février 1791, elles reçurent à leur tour la visite des officiers municipaux. Il leur fut défendu d'enseigner, même l'anglais. On leur demanda des explications sur leurs besoins, car on leur apprit qu'elles avaient sollicité des secours du gouvernement.

Elle déclarèrent n'avoir adressé aucune pétition de ce genre et demandèrent à être laissées en paisible possession des biens acquis de leurs deniers et des dons de leurs amis d'Angleterre.

Quelques jours après, elles furent mises en état d'arrestation ainsi que leur recteur, et conduites à Gravelines avec d'autres religieuses de leur nation. Elles furent entassées au nombre de 73 dans une prison étroite et malsaine. La plupart de ces religieuses étaient âgées; on ne leur avait absolument rien laissé que les vêtements qui les couvraient. Plusieurs tombèrent malades. Il fut question de les transférer toutes dans l'intérieur de la République... mais la République manquant de fonds pour les faire transporter en voitures, on proposa de leur faire faire, à pied, le trajet de Gravelines à Compiègne, escortées par des gendarmes à cheval !! Le district du département et la ville n'ayant plus de quoi pourvoir

à leur nourriture, les amis de la constitution de Gravelines, demandèrent qu'*on expulsât* de leur ville les infortunées religieuses... O Fraternité !

En 1793, le premier Janvier, la maison des Bénédictines de Dunkerque était devenue un hôpital militaire. Le feu y prit pendant une âpre gelée. La foire se tenait sur la place où est la salle de spectacle. Les corps de métiers qui étaient encore organisés comme sous l'ancien régime, y accoururent avec leurs seaux, leurs pompes, leurs chariots. L'eau manquant, on employa, dit-on, les liquides de la cave, le vin et la bière.

Telle fut la fin des Bénédictines Anglaises (1).

### SŒURS NOIRES.

Le couvent des Sœurs Noires était le plus récent de ceux qui s'étaient établis à Dunkerque avant la révolution. Il date de 1682 (2).

A l'arrivée de ces sœurs (de Dixmude ?), deux maisons leur furent prêtées dans la rue St-Jean. Quatre ans après (1686), elles achetaient dans la rue de Nieuport, quatre maisons qu'elles firent abattre et sur l'emplacement desquelles s'élevèrent une petite église et un couvent.

L'existence de cette communauté ne fut pas moins tourmentée que celle des autres couvents dont nous avons parlé. Cent dix ans après son installation et nonobstant tout ce que l'on tenta pour la conserver, un arrêté du 19 Septembre 1792 leur signifia de *vider les lieux*. Leur maison devint un hôpital; puis une prison; puis un dispensaire pour le traitement des galeux dépendant de l'hopital St-Julien. Aujourd'hui c'est la maison de santé des filles publiques.

Les Sœurs Noires étaient un ordre mendiant de la règle de St-Augustin. Elles se dévouaient au soin des malades. L'échevinage leur avait accordé le transport au cimetière des femmes défuntes. Le vice-amiral Cornille Bart avait présenté leur demande en l'appuyant de tout son crédit auprès du magistrat. Cette petite ressource, leur sévère économie, les

(1) Les archives de Dunkerque possèdent 25 pièces concernant cette communauté. La plus ancienne est de 1707.

(2) Aux archives, 33 pièces, dont la première est de 1767.

dons qui leur étaient faits, leur avaient constitué en 1792 un capital de 48,000 fr., produisant 1928 fr. de rentes. Cette somme, répartie entre 16 religieuses et 5 novices, donne environ 5 sols par jour et par personne.

Lorsque l'on ouvrit les portes des couvents, une seule de nos religieuses demanda à rentrer dans la vie privée. Après cette comédie, la municipalité fit procéder 1° à l'élection d'une supérieure ; l'ancienne fut maintenue ; 2° à l'adoption d'un réglement nouveau, qui fut la reproduction de l'ancien.

Tout cela ne faisait pas le compte des meneurs. Le 28 Septembre 1792, on dressa l'inventaire de leur misérable mobilier. L'agent municipal chargé de ce soin, homme intègre s'il en fût, ne trouvant dans la sacristie qu'un seul calice au lieu de deux qu'il s'attendait à y voir, interpella la communauté, lui fit les exhortations les plus pressantes ; s'adressa à chaque sœur en particulier pour se renseigner sur le calice introuvable... N'ayant rien pu découvrir, il fit toutes les réserves que lui imposait la circonstance !

Du reste, il fut procédé suivant toutes formes voulues à la spoliation de ces pauvres femmes. On vendit (17 Octobre 1792) jusqu'au dernier des meubles affectés à leur usage (1).

## LA PETITE CHAPELLE.

Un oratoire qui jouit à Dunkerque d'un grand renom, c'est la *Chapelle Notre-Dame des Dunes*, appelée aussi *la Petite Chapelle.*

(1) Au procès-verbal de la vente on trouve : 25 tableaux adjugés pour 45 #, un tabernacle 20 #, une *posture* de bois 2 #, une dito 5 # 1 s, une dito 3 # 12 s. Total 1435 #.

Dans le réglement nouveau que l'autorité municipale leur faisait dérisoirement adopter, les sœurs s'engageaient : «. A soigner les malades.... » nuit et jour tant que notre santé nous le permettra; au retour des malades en communauté, se lever à 4 heures pour l'office, à 7 heures la » messe, ensuite chacune s'occupera au travail selon sa capacité jusqu'à » l'heure de la table.... Après le dîner on continue à travailler jusqu'à » l'heure des vêpres; souper à 7 heures; porte close à 8 heures; chacune » se retire alors en sa chambre pour méditer....» Signé, Joane Uwart, aveugle; Augustine Dassonneville; Ursula Elleboudt, supérieure; Thérèse Deterre, Anne-Thérèse Top, Marie Longueval, Catherine Vandermeesch, Thérèse Vanrapenbusch, Thérèse Badetz, Cornille Voiliez, Thérèse Detraux, Françoise Degrave.

Des brochures ont déjà paru sur la Petite Chapelle, et nous n'avons guère qu'à en rappeler ici le titre (1) pour y renvoyer les lecteurs que la matière intéresserait.

Qu'on nous permette cependant de dire que le titre de cet oratoire ne paraît pas justifié. La chapelle n'a jamais été bâtie au milieu des dunes. Originairement, elle était sur la plage unie et monotone de l'Est. Le nom de *Notre-Dame de la Grève* lui eût parfaitement convenu. Le retrait de la mer permit d'avancer les défenses de la ville, et, au XVII[e] siècle, l'édifice se trouva au milieu d'un bastion. L'enceinte de la ville s'étant encore agrandie, le terrain de la chapelle fut compris intrà-muros; on aurait dû l'appeler *Notre-Dame du Bastion*. On l'a nommée long-temps *Notre-Dame de la Fontaine*. Or, il n'y eut jamais là de fontaine, mais seulement une source, un puits d'eau douce et une pompe pour l'extraire. Néanmoins le nom de Notre-Dame des Dunes offre une analogie si grande avec celui de ville des dunes que porte Dunkerque, qu'il est adopté et qu'il persistera, nous en avons la certitude.

Il paraît qu'au commencement du XV[e] siècle, lors des travaux exécutés pour l'amélioration du port, sous la direction de Justin Averskerque, les ouvriers découvrirent, presque au pied des murs du château de la dame de Vendôme, seigneur foncier de Dunkerque, une source d'eau douce, et non loin de là une statuette de la Ste-Vierge. La source fut entourée d'un puits, la statuette abritée dans un oratoire; et c'est là l'origine de Notre-Dame des Dunes ou de la Fontaine.

Suivant Piganiol de la Force, ce serait un gouverneur espagnol qui aurait fait bâtir la chapelle sur un terrain enclavé dans les fortifications de la ville. Il y a évidemment confusion de la part de cet écrivain mal renseigné.

Aucun évènement important ne se rattache à notre petite chapelle. Elle ne reçut la visite que d'obscurs personnages, si nous en exceptons toutefois Turenne qui y serait venu voir le maréchal d'Hocquincourt, qui, blessé dans une escarmou-

(1) *Récit historique de la reconstruction de la Petite Chapelle Notre-Dame des Dunes*, in-8°, 14 pages. 1815. Lorenzo.
*Notice historique sur la Chapelle Notre-Dame des Dunes à Dunkerque*, par M. Raymond De Bertrand, in-12, 120 pages. Drouillard, 1853.

che de sortie, aurait été porté par ses soldats dans la petite chapelle où il rendit l'âme.

Après la conquête ou plutôt l'adjonction de Dunkerque à la France, Louis XIV fit avancer les fortifications du côté de la mer; à cette époque le flot s'avançait jusqu'à la ligne de ce lieu dit le Belvédère; la chapelle fut comprise dans un bastion fermé où l'on n'arrivait que par une poterne tenue presque toujours interdite. C'en était donc fait de ce culte assidu dont elle avait été si long-temps l'objet! Telle était du moins la crainte des marins dunkerquois.

Il n'en fut pas ainsi: la chapelle fut agrandie, renouvelée, restaurée aux frais de la ville. L'administration de la chapelle passa à l'échevinage et à la fabrique de St-Éloi (1). Le puits fut curé, la pompe rétablie, et toute chose remise en bon état.

Mais lorsqu'après le traité d'Utrecht, les magnifiques remparts de Dunkerque eurent été condamnés à périr, l'obstacle qui entourait la chapelle tomba, et l'édifice sacré resta seul debout au milieu des ruines, ouvert de nouveau à la piété des fidèles, qui accoururent en foule aux pieds de la bonne Vierge.

Le petit temple fut approprié à sa nouvelle destination et prit une importance qu'il n'avait pas encore eue jusque-là; une tourelle portant plusieurs cloches y fut ajoutée. Pendant les années qui précédèrent la révolution, cette vogue, appuyée sur des guérisons miraculeuses, était devenue telle, que l'on y

(1) Au compte de 1660 on lit: payé à M. le curé la somme de 17 florins qu'il a déboursée pour bâtir la chapelle N. D. de la Fontaine....

1667, reçu en quatre fois du tronc de N. D. de la Fontaine, 52 florins....

— A Cornille Mahieu, pour restauration de la pompe de la Fontaine, 9 florins 10 s.

— A Pierre Vandervallemall, pour le même motif, 17 florins 18 s.

— A Gérard Vanvalsen pour réparation faite à N. D. de la Fontaine, 342 # 8 s.

— A Jean Ryckewaert, maître verrier, pour livraison et réparation de vitres de la chapelle N. D. de la Fontaine, 24 #.

— A P. Gavré, serrurier, pour 120 #.

1671, pour diverses réparations 368 #.

1670, A Adrien Vandewelde et Antoine Pieters, maîtres terrassiers, pour avoir nettoyé le puits de la chapelle N. D. de la Fontaine.

1682, A Decuyper, sculpteur, pour un pied pour y poser N. D. de la Fontaine, etc., etc.

célébrait en moyenne plus de 3,000 messes par an, et que la recette des divers dons, etc., s'élevait annuellement de cinq à six mille francs.

Vinrent les jours de la terreur! La chapelle, enrichie par plusieurs générations, fut dépouillée en un moment. L'inventaire de ces sacriléges exactions, inventaire que nous avons sous les yeux en écrivant ces lignes, constate qu'on enleva plus de 27 marcs d'argent et 2 marcs d'or provenant des ex-voto; sans compter 367 diamants et une somme de 4,365 f. que l'on avait déjà convertie en assignats!

A peine cette indigne spoliation était-elle commise, qu'une coïncidence remarquable se présentait: de même que la fin du siége de Lille répond au dernier jour de la neuvaine célébrée à l'autel de Notre-Dame de la Treille, dans la collégiale St-Pierre de ladite ville, la levée du siége de Dunkerque correspond au jour de l'Octave de Notre-Dame des Dunes. L'ennemi s'enfuyait vers Furnes le 7 Septembre 1793 (1).

Cette providentielle miséricorde fut à peine remarquée. La chapelle fut convertie en école, puis en un atelier pour la confection des gargousses de la République.

Mais voilà que le 24 Mars 1794, vers les quatre heures de l'après-midi, une explosion terrible, dont on ignora toujours la cause, fit sauter la réserve de poudre. Plusieurs hommes furent tués, plusieurs, blessés; les maisons voisines, plus ou moins endommagées. Le peuple vit là un châtiment céleste qui punissait la profanation de ce sanctuaire. On avait décidé que la chapelle servirait à la République..... Afin de n'en avoir pas le démenti, on fit transporter les décombres à la fabrique de salpêtre.

Les années s'écoulèrent; en 1812, de jeunes garçons réédifièrent par simple récréation ce qu'ils appelaient *l'autel de Notre-Dame des Dunes*, sur l'emplacement de l'ancien. Ce qui n'était d'abord qu'un jeu, devint une chose fort sérieuse. La foule revint au sanctuaire bien aimé. En 1814, une souscription volontaire procura en peu de temps une somme de 6,000 francs et au-delà. Dresser le devis, demander l'autorisation de bâtir, la recevoir, l'exécuter..... tout cela se

(1) *Histoire de Dunkerque*, p. 386.

suivit comme par enchantement. Le 29 Août 1814, la première pierre était posée; le 6 Novembre 1815, le travail était terminé; le 27 Février suivant, la chapelle était bénite; le 21 Mars, les cloches étaient baptisées; le 25 avait lieu l'inauguration, et le 8 Avril on y célébrait pour la première fois la messe.

Un différend survenu entre les administrateurs et la fabrique de l'église St-Eloi, eut pour conséquence l'interdiction momentanée de la chapelle; mais le 3 Septembre l'interdiction fut levée et le 4 Octobre un nouveau règlement était posé... C'est celui qui en règle aujourd'hui l'administration.

---

# CHAPITRE VIII.

—

## LE XIX[e] SIÈCLE.

—

**Sommaire :** L'Europe au commencement du XIX[e] siècle (sous le rapport religieux).— Un demi siècle ne s'est pas écoulé que l'Eglise réputée morte reparaît plus forte que jamais.— Primat et Schelle; Synode à Lille; Schelle évêque du Nord; il donne sa démission. — Belmas; son arrivée à Dunkerque.— Erection d'une deuxième paroisse, St-Jean; d'une troisième paroisse, St-Martin.— Physionomie générale de la ville, sous le rapport religieux; le respect des morts; le cimetière; les funérailles; l'offrande; les tombeaux. — La procession; la neuvaine Notre-Dame des Dunes. — Progrès à réaliser.

### I.

Durant neuf à dix siècles, la Flandre maritime était restée dans la circonscription de l'évêché de Térouanne; à l'époque de la réforme, elle fit partie de l'évêché d'Ypres, ainsi que nous l'avons dit (chapitre IV, p. 139).

Au moment de la révolution, nous avons constaté un nouveau changement: l'évêché du département du Nord, créé nominalement en 1791, fut reconnu, à l'époque du concordat, comme évêché de Cambrai, et depuis lors l'arrondissement de Dunkerque ressortit de ce nouveau diocèse, dont le siége (évêché sous Louis Belmas) fut de nouveau érigé en archevêché (1) sous Pierre Giraud, en 1841; Monseigneur Régnier en est aujourd'hui le titulaire.

(1) C'est en 1564 que Cambrai devint un siège archi-épiscopal. En 1817, un concordat rétablit l'archevêché de Cambrai; mais cette disposition resta sans effet jusqu'à la mort de Belmas.

Si le lecteur se reporte aux années qui précédèrent le concordat, il verra quel désolant spectacle présentait l'Eglise.

Depuis le 29 Août 1799 (1) il n'y avait plus de Pape. Pie VI était mort prisonnier en France; les cardinaux, exilés de Rome et long-temps dispersés, étaient parvenus, non sans peine, à se réunir en conclave dans une île des lagunes de Venise, derrière les lignes d'une armée schismatique : l'armée russe. Là ils étaient restés cent quatre jours enfermés sans pouvoir se mettre d'accord, préoccupés de ce qu'un contemporain appelle l'état de flagrante trahison de l'Europe catholique; et leurs suffrages s'étaient enfin portés, le 14 Mars 1801, sur un moine obscur, sur Pie VII.

Mais si le Pape était enfin trouvé, où était l'Eglise? Le pasteur avait-il encore un troupeau?.... La France n'était plus qu'un champ désolé où rien n'était resté debout: épiscopat, clergé, ordres religieux!.... Les fidèles étaient décimés ou découragés;... les esprits-forts pullulaient. On ne croyait plus qu'aux armes, aux mathématiques, à Voltaire ou à Parny.

En Angleterre, les catholiques étaient à l'état d'ilotes; exclus des charges politiques, des grades militaires, ils n'avaient pas d'existence légale.

En Allemagne, avec Frédéric-le-Grand, triomphait le protestantisme, et le paganisme avec Goëthe. Rien pour les catholiques..... Pas un écrivain, pas un docteur digne de ce nom!

En Italie, l'Eglise désolée par les profanations de la guerre; les peuples consternés; pas un martyr, pas un soldat!

En Autriche, spectacle plus triste encore! L'Eglise dormait sur le lit de Procuste que lui avait dressé Joseph II; gisant sur les ruines de 2,000 monastères confisqués par cette majesté prétendue catholique, la malheureuse captive était enlacée, immobile, dans les chaînes de velours que lui avait forgées la bureaucratie impériale.

La catholique Pologne était déchirée en lambeaux sous la serre du protestantisme, de la philosophie et du schisme.

En Espagne, en Portugal, repos sans gloire; foi sans œuvres! nulle part le moindre signe de salut ou d'espérance! Aux yeux

(1) M. Lefebvre, journal *la Liberté*, n° 309, 4 Novembre 1852.

des sages, la catholicité n'était plus qu'un cadavre; il fallait pourvoir à l'enterrer.

Ne semblerait-il pas que la main divine qui dirige l'Eglise ait ainsi voulu préparer à ses amis et à ses ennemis une preuve plus éclatante que tout ce qui avait été jusque-là donné au monde? Raffermir la foi des uns et fouetter, par une ironie suprême, la jactance des autres.

En effet! voyez: un demi-siècle s'est à peine écoulé, que partout la religion a repris sa place; partout elle élève sa tête rajeunie! Ces vérités éternelles qu'elle prêche depuis dix-huit cents ans et que l'orgueil du siècle avait si dédaigneusement couvertes de ses mépris, refleurissent comme si le fumier dont on les avait couvertes avait favorisé leur croissance! Les institutions qu'on avait élevées sur l'immobile fondement de la promesse divine, et qu'une stupide fureur avait détruites (à ce qu'elle croyait), reparaissent, se multiplient, s'étendent... L'Allemagne, l'Angleterre voient, malgré tous leurs efforts, se propager l'éparpillement des sectes protestantes, et se renouveler les conversions des personnages les plus éminents; en Hollande, les deux cinquièmes de la population reviennent à la foi catholique; l'Autriche a rompu les chaînes du Joséphisme; et la France, sous des gouvernements divers, a repris son glorieux titre de fille aînée de l'Eglise....

Assurément jamais rien de plus net ne fut produit pour éclairer ceux qui avaient encore besoin de voir, dans l'Eglise, l'œuvre divine; rien ne peut ajouter au poids immense de cette démonstration; rien ne peut augmenter l'éclat qu'elle projette. N'allons donc pas tenter de faire voir le soleil, et laissons à la Providence le soin de sa propre justification!...

## II.

Descendons à notre rôle d'annotateur, et reprenons l'inscription de quelques dates concernant la localité.

Tandis que le prodigieux changement que nous venons de signaler se produisait au loin, Dunkerque reprenait l'ancienne voie catholique où une secousse inopinée avait pu, à peine, la faire chanceler, ainsi que nous l'avons fait voir au chapitre *Révolution*. Toutefois, il faut bien le dire, les faits concer-

nant l'histoire religieuse ne présentent plus, au XIX[e] siècle, ce caractère qui excitait si puissamment l'intérêt dans les deux grandes crises du XVI[e] et du XVIII[e] siècle.

En 1791, J. Schelle avait été nommé à la cure de St-Eloi; Primat, vicaire de St-Jacques à Douai, avait été élu évêque du département du Nord. Le 13 Décembre 1792, le nouveau curé recevait du nouvel évêque l'ordre de célébrer une messe pour remercier Dieu *des victoires de la jeune République.* Dix ans s'étaient à peine écoulés que la République, l'évêque et la cure constitutionnelle avaient passé !

Aux jours de la terreur, Schelle avait dû cesser des fonctions qu'il n'était même plus possible de paraître exercer. Sur le conseil de Hentz et de Guiot, députés de la Convention dans le département, il alla résider à Wormhout, lieu de sa naissance. Les agents du Comité de salut public voulaient le contraindre à rendre ou à brûler ses lettres de prêtrise. Il eut le courage de leur dire : « *Je suis prêtre du Seigneur ; puissé-* » *je, en le confessant, expier dans les fers et par la mort* » *même tout ce qui, dans ma conduite, n'a pas été con-* » *forme à ses lois* (1).... » Ces paroles, dont Dieu a jugé le sens, valurent à Schelle plusieurs mois de détention à la citadelle de Lille.

Elu évêque du Rhône vers 1797, Primat s'était retiré de même (2) ; dans un synode tenu à Lille pour l'élection d'un délégué au concile qui devait avoir lieu à Paris, on le retrouve exerçant les fonctions épiscopales.

Il nous paraît bon de rappeler cette manifestation qui permet de juger par des faits le retour que les choses avaient déjà subi.

Elu évêque à son tour le 18 Thermidor an VIII (6 Août 1800), Schelle fut sacré à Reims, par Nicolas Diot, le 18 Brumaire an IX (8 Novembre 1801). Mais il ne tarda pas à donner sa démission et à résider à Dunkerque. Sa mître et sa crosse sont encore conservées aujourd'hui au presbytère de St-Eloi, où il mourut le 13 Ventôse an XI (4 Mars 1803). Il fut exposé, revêtu du costume pontifical.

(1) *Cameracum Christianum*, p. 64.

(2) Devenu archevêque de Toulouse, Primat reçut le *Pallium* des mains de Pie VII, dans un consistoire secret tenu à Paris en 1805.

Sa mort ayant été attribuée au poison, on crut devoir procéder à une exhumation et à une autopsie. L'examen écarta le soupçon qui s'était élevé (1), et les restes de Schelle, confiés de nouveau à la terre, attendent au cimetière commun la résurrection où tout sera manifesté.

Belmas, évêque constitutionnel de l'Aude, avait été élu évêque de Cambrai en Germinal an X (1802). Le 10 Floréal de la même année, on proclama à Dunkerque le concordat et la loi organique des cultes. Bientôt une seconde paroisse y fut érigée, celle de St-Jean-Baptiste (2). Le conseil municipal nomma les administrateurs composant la fabrique des deux paroisses (3). Peu de temps après la réouverture de St-Eloi (14 Messidor an XI), le nouvel évêque vint y célébrer la messe.

Les voûtes de cette église retentirent des actions de grâces officielles pour la découverte du complot ourdi contre la vie du premier consul qui l'avait rendue au culte. Lors du jubilé qui eut lieu à l'avènement du successeur de Pie VII, les processions se firent avec pompe; les autorités et les troupes y assistèrent.

Le premier mandement publié par Belmas, à Cambrai, est du 20 Thermidor an X, après la tournée qu'il avait faite dans son diocèse (4). On peut juger de la pénurie de ministres, en sachant que, de 1802 à 1813, le diocèse perdit 673 prêtres et qu'il n'y eut, pendant cet intervalle, que 40 ordinations (5).

De même que l'érection d'une deuxième paroisse à Dunkerque coïncide avec l'élévation de Napoléon I, la constitution d'une troisième paroisse dans la même ville correspond au commencement du règne de Napoléon III.

## III.

Depuis le concordat, rien de bien marquant n'a surgi dans

(1) Voyez *Histoire de Dunkerque*, p. 393.

(2) Le 7 Germinal an XI.

(3) A St-Jean : MM. Henri-Edouard-Jos. Versmée et Ard. Hecquet ; à St-Eloi : MM. P.-F. Chamonin et Liebaert.

(4) La solennité de la prestation du serment eut lieu pour Douai le 3 Pluviose an XII; Lille le 6 Pluviose; Hazebrouck le 8; Bergues le 10; Cambrai le 17; Avesnes le 20.

(5) *Cameracum Christianum.*

l'histoire religieuse de notre cité, et notre tâche pourrait être considérée comme terminée.

Mais pour mettre la dernière main à cette œuvre, un observateur habile saurait tracer ici quelques traits de la physionomie de la population, et rappeler ce qu'elle a de plus saillant : le respect pour les morts ; la pompe des processions, etc.; puis donner le sommaire de ce qu'il y aurait à modifier pour avancer de quelques pas dans la voie du progrès...

Cette tâche difficile trouvera peut-être un jour un écrivain qui puisse l'accomplir.

En attendant, nous croyons qu'il nous sera permis de fournir quelques détails qui pourront trouver leur place dans le tableau qu'il tracera pour l'instruction de nos neveux, et nous commençons par ce qui nous a surtout frappé dans nos études locales. Nous voulons parler du respect porté aux restes mortels des défunts.

De tous les évènements qui, chaque jour, se renouvellent autour de nous, il en est un qui devrait attirer tout particulièrement notre attention, mais auquel sa fréquence même nous rend indifférents. C'est la mort. A droite, à gauche, nos amis tombent, et nous quittons à peine nos préoccupations pour nous dire : voilà le sort qui m'attend demain.

La religion nous rappelle journellement le moment décisif. La foi nous en fait connaître l'issue, et c'est là un de ses immenses bienfaits ! Elle nous rassure contre les terreurs de l'instinct alarmé ; elle continue au delà du tombeau ces liens que la nature doit croire rompus pour toujours ! Au trouble, fruit de nos douleurs, elle substitue le calme et la consolation de la céleste espérance. Elle nous fait même trouver une joie chrétienne à ce qui, sans elle, briserait nos cœurs.

Pour la religion, les corps des défunts ne sont pas de la chair destinée aux vers ! Le lien vient de se rompre, mais la foi voit plus loin ! Cette chair peut changer de forme ; mais, sanctifiée par Jésus-Christ, ce n'est pas la pourriture, c'est une glorieuse transformation qui sera son partage. De ce point de vue, on comprend cet affectueux souvenir des morts qui est un des traits particuliers du peuple dunkerquois. Telle famille peu aisée s'impose de lourds sacrifices pour assurer à l'ami qu'elle pleure une sépulture honorable. Le cimetière est scu-

vent visité ; les tombes y sont mouillées de pieuses larmes, et nous avons nous-même vu avec attendrissement une mère, une veuve, un fils, un enfant... rester long-temps absorbé dans ce silencieux entretien des âmes, dans cet échange de pensées qui traversent l'abîme placé entre les deux mondes.

Tout cela est bien, tout cela est bon ; mais pour les chrétiens seulement... Car pour ceux qui nient l'âme, qui nient le Christianisme et la résurrection... qu'est-ce qu'un cimetière ? sinon un charnier commun : l'abattoir de la mort !

## IV.

Et puisque ce sujet se présente sous notre plume, allons plus avant. Une excursion sur le présent ne sera pas déplacée dans cette étude du passé.

Dès qu'une maison a vu mourir un de ses habitants, les volets se ferment, une croix de paille est étendue au-devant de la porte (1).... Est-ce un emblème pour nous rappeler que la mort abat les humains, comme le moissonneur les javelles ! Est-ce un souvenir des anciennes funérailles, alors que nos ancêtres brûlaient les cadavres ?... Nous ne savons, mais nous devons dire qu'à ce symbolisme, la mode a mêlé des coutumes qui s'accordent mal avec lui.

Le défunt n'est pas mis dans la salle d'honneur, veuve de son maître qui l'habiterait pour la dernière fois !... Il est trop souvent relégué dans quelque corridor... La salle où se rassemblent la famille et les amis ne revêt pas ses habits de deuil ; elle reçoit tous ceux qui viennent accompagner la bière et payer une dernière politesse, plutôt à sa famille qu'à lui-même. Réunis devant cette ruine, va-t-on prier ? méditer ? se taire au moins ?... Hélas ! les nouvelles du jour, des quolibets, des ricanements, quelquefois pire, voilà ce qu'on entend autour d'un cercueil.

Au service funèbre qui se pratique dans le temple, un autre usage se fait remarquer. Lorsque le prêtre donne à baiser la patenne, chacun tient à honneur de se rendre à la cérémonie et de déposer sa pièce de monnaie. Cette constatation de pré-

(1) On tend à remplacer cette croix par des tentures noires.

sence opérée, un grand nombre des assistants se retirent. Ils étaient arrivés à temps pour y figurer, c'est bien!... Elle a eu lieu, que faut-il de plus? Ils s'en vont donc! Mais l'âme de leur ami a-t-elle, en vertu de la communion des saints, cette sublime et consolante doctrine catholique? L'âme du défunt a-t-elle éprouvé quelque soulagement? Sa dette d'expiation, d'obéissance, d'adoration est-elle allégée? Hélas! bien peu de gens s'avisent d'y penser, et plusieurs seront scandalisés, j'en suis sûr, de la remarque que je consigne ici.

Une coutume a cours depuis long-temps à Dunkerque: un poële bleu, comme le manteau de la Ste-Vierge, recouvre la bière des célibataires. Une couronne d'argent figure sur le cercueil; symbole qui glorifie la virginité, et, pour qu'elle soit méritoire, la suppose volontaire. Pour les autres fidèles, le poële est noir. Le Vendredi Saint, tous les navires du port ont leur pavillon en berne en signe de deuil; le Samedi, ils le relèvent un peu; le Dimanche, ils le hissent au sommet...

Encore un mot à propos de la mort: au cimetière, il n'est pas rare de voir des monuments funèbres portant des emblêmes sans valeur... Un serpent enroulé; des non-sens; une urne cinéraire; des souvenirs païens... des flambeaux éteints ou renversés... Mais il nous semble que dans ce dernier asile, où les morts attendent la résurrection, un seul signe devrait dominer nos tombeaux: la croix! La croix, symbole de notre espérance, étendart de celui qui a vaincu la mort.

## V.

Ne serait-il pas convenable de répéter ici ce que nous avons dit ailleurs de la procession de la Fête-Dieu, et de l'impression qu'elle produit toujours sur nous?

Pourquoi cette procession nous émeut-elle à Dunkerque plus qu'ailleurs? C'est ce que nous ne saurions dire: sans doute c'est ici le même Dieu que nous adorons partout; c'est aussi le même pain eucharistique; ce sont des jeunes filles jetant des fleurs, portant des images vénérées! Des enfants, des flambeaux, des bannières, des prêtres, de l'encens, des cantiques... Mais ce qui ne se voit pas partout, c'est une foule compacte suivant pieusement le Saint Sacrement, s'a-

genouillant avec respect pour recevoir la bénédiction qui lui est donnée à chacun des nombreux reposoirs élevés sur le passage de la procession ; ce qui donne d'ailleurs une physionomie toute particulière à cette sainte cérémonie, c'est le ciel de pavillons tendus à travers les rues et qui, fouettés par la brise, s'agitent sans fin, et, dans leur clapotement, font entendre comme un frémissement de plaisir, et chantent à leur manière l'hymne de la journée !

Ces tentures variées où brillent toutes les nuances ; ces drapeaux d'origines si diverses, présentent des pavillons anglais, dernières reliques, peut-être, des conquêtes de Jean Bart ! des pavillons hollandais, enlevés par les valeureux enfants de Dunkerque ; des pavillons espagnols, belges, américains, suédois, français, qui, dans cette fraternité improvisée et dans leur émoi commun, représentant au cortége les nations qui les ont choisis pour emblêmes, semblent absorber, aspirer, envelopper dans leurs plis les bénédictions du Dieu qu'ils ombragent !! Et ces bénédictions, ils iront les reporter demain sur les bâtiments au haut desquels ils flotteront ! Ce sera pour l'équipage un gage de confiance et de sécurité, une protection efficace dans ces moments terribles où un frêle vaisseau, battu par la tempête, n'a plus de secours à attendre d'aucune puissance humaine. Cette exhibition si empressée qui frappe nos regards, ces enseignes qui s'étalent, ces flammes qui se déroulent, ne serait-ce pas l'action de grâces qu'adressent au ciel quelques-uns de nos frères heureusement sauvés et rendus à leurs familles ? Qu'importe ? hommage ou prière, demande en action de grâces, cela est touchant ; cela trouve toujours le secret de nous émouvoir (1) !!

(1) Quatre processions extérieures ont lieu comme suit :
1° Celle de la Fête-Dieu.
2° Celle de l'Octave.
3° Celle du vœu de Louis XIII, le 15 Août.
4° Celle en action de grâces pour la rentrée de la moisson.
A la troisième, le Très-Saint-Sacrement n'est pas porté.
Nous mentionnons pour mémoire la procession des Rogations.
Dans l'*Intérieur* des églises, il s'en pratique une le premier dimanche de chaque mois.

## VI.

Un spectacle non moins édifiant se renouvelle, chaque année, lors de la *neuvaine de la Petite Chapelle*. Neuvaine qui commence le 8 Septembre, jour de la Nativité de Notre-Dame.

Dès la veille, la rue de la Grille et les alentours de la chapelle des Dunes sont pavoisés; chaque fenêtre a ses drapeaux; à travers la voie sont tendus des pavillons de toutes les couleurs; maint *roosen-hout*, cette pièce caractérisque de toutes les fêtes populaires à Dunkerque, y fait entendre son joyeux cliquetis, signal sympathique d'un concours qui ne fait jamais défaut... Des guirlandes de fleurs et de verdure, des mâts plantés à l'angle des rues, complètent la décoration de cette scène, où circule constamment une foule qu'animent en même temps et la joie et la piété. Lorsqu'à la fin d'un beau jour le soleil s'incline et, prêt à se cacher derrière les remparts de la citadelle, lance dans la direction de la rue de la Grille ses derniers sourires, ses rayons, reflétés par les fragments de verre appendus à la couronne des *roosen-hout*, paraissent les embrâser; des miroitements sans cesse renouvelés semblent transmettre, dans ces guirlandes mobiles, des millions d'éblouissantes étincelles dont la succession rapide et variée laisserait croire que le feu céleste, traçant de rapides sillons, vient électriser tout ce tableau mouvant; réunion d'oriflammes et de pavillons s'agitant sous la brise, et d'une foule incessante qui fourmille dans ce quartier ordinairement si calme et presque désert.

En effet, toutes les journées de la neuvaine, mais particulièrement dans la première, des fidèles, accourus de toutes les localités de l'arrondissement et des divers quartiers de la ville, se dirigent vers la Petite Chapelle, insuffisante à les contenir tous. La plus grande partie de l'assistance reste donc en dehors, mais silencieuse, pieusement découverte ou agenouillée autour du modeste sanctuaire; l'esplanade au centre de laquelle il est érigé est parfois trop petite pour cette foule qui s'y empresse; et cependant pas un cri, pas un mot ne s'y fait entendre; un profond recueillement y règne, et son influence s'empare de quiconque vient en être le témoin.

Quand le Saint Sacrifice a été célébré ou que le Salut est terminé, l'assistance se déplace ; mais elle se renouvelle non moins nombreuse. Nous l'avons vu maintes fois : les cierges sont éteints dans la chapelle, les portes en sont fermées, les ombres du soir règnent et le clocheton dessine sur l'azur du ciel sa silhouette obscure, que la foule ne cesse pas d'arriver ; dix heures sonnent à la tour de St-Eloi, qu'à voir le nombre de ceux qui prient encore, on croirait que les fidèles attendent quelque cérémonie à leur intention. Parfois même tout dort dans la ville, minuit sonne au milieu du silence solennel, que des pieux serviteurs de Marie, empêchés jusque-là, viennent encore lui apporter leurs hommages fervents.

Lors de la neuvaine de 1855, une circonstance émouvante s'est produite dans ces réunions de la foi.

Sébastopol était tombée au pouvoir des armées alliées : au milieu d'une cérémonie, la nouvelle se propage dans l'assistance ; le Père, qui dirigeait l'exercice, s'inspire de la coïncidence ; il montre aux fidèles serviteurs de la Reine du Ciel cette preuve manifeste de la protection divine. « Mes » frères, s'écrie-t-il, vous le voyez ! lorsque nous commen- » cions, le 8 Septembre, à l'ouverture de cette neuvaine, à » élever vers Marie nos cantiques et nos prières, notre Mère » s'empressait de venir au-devant de nous. Dieu faisait tom- » ber entre les mains des Français cette redoutable citadelle » assiégée depuis onze mois ! Le dogme de l'Immaculée- » Conception apportait ainsi à notre foi la consécration qui » lui fut demandée... » Tous les cœurs s'émeuvent à ces accents qui touchent les fibres les plus sensibles du bon peuple ! On lui parle de ces deux choses qu'il aime et en lesquelles il espère ! Le ciel et la patrie ! d'une voix unanime la foule chante les louanges de Marie.

« Mais, ajoute le prêtre, dans cette lutte héroïque et san- » glante, sont tombés plusieurs de nos frères, de vos en- » fants, de vos amis ! La Vierge sainte ne les aura pas dé- » laissés ; elle aura été leur avocate ! mais nous, ne les ou- » blions pas non plus ! prions pour ces âmes chères, pour » ces braves qui sont la chair de votre chair, prions ! » Et l'assistance, pressée d'une même douleur et d'une même espérance, se levant spontanément, commence d'une voix forte

et qui aurait paru celle d'un seul homme, cette prière qui est à la fois la louange de Marie et la supplication de l'Eglise pour ceux qui vivent et pour ceux qui meurent; autant de fois qu'un grain du chapelet arrive dans la main de l'officiant, autant de fois elle renouvelle sa demande... Puis l'assemblée va reporter au sein de chaque famille la joie patriotique, la céleste espérance et la résignation que produit la religion !

Il faut avoir assisté à ces scènes pour s'en faire une idée.

## VII.

L'esprit de foi qui est au cœur de la population se manifeste par ces signes, et par beaucoup d'autres que l'observateur peut constater. A la piété avec laquelle la foule se recueille sur le passage des processions; à la multitude qui accourt à la neuvaine de Notre-Dame des Dunes, on peut ajouter les associations si nombreuses pour les pratiques de religion, de charité, de bienfaisance, de moralisation, d'instruction, de prévoyance... Associations dont on peut voir l'importance et le nombre dans la notice où nous parlons de cet objet.

Quelque consolant que soit un pareil spectacle, il ne doit pas nous faire perdre de vue les améliorations que l'on doit désirer de voir s'accomplir le plus tôt possible.

Parmi celles-là, nous ne craignons pas de placer l'extension, dans les classes aisées, des pratiques du culte. Il ne faut pas s'y tromper: la religion comprend deux parties bien distinctes, la doctrine et la discipline; la théorie et la pratique. Bien des gens qui ont une notion de la première, n'arrivent pas jusqu'à la seconde; ou oublie trop facilement que les œuvres ne sont pas moins nécessaires que la foi.

Or, en évaluant à 30,000 âmes la population de Dunkerque, déduisant de là quelques centaines de protestants ou de juifs, il restera un chiffre qui sera censé celui de la population catholique; déduisant de là les enfants au-dessous de dix ans, on arrive à trouver un chiffre de 24,000, et pourtant le nombre des communiants ne dépasse pas 15,000 !

Dans notre société moderne, il ne manque pas de gens qui acceptent certaines conséquences de la foi, mais qui se gar-

dent bien d'accepter la foi elle-même. Semblables aux petites maîtresses qui redoutent non-seulement l'action directe du soleil, mais encore une lumière un peu vive trop fatiguante pour leur organisation maladive, elles amortissent donc les rayons solaires en garnissant les fenêtres du boudoir d'étoffes soyeuses qui arrêtent et absorbent la clarté, de manière à ne laisser pénétrer dans l'appartement qu'un crépuscule vague et incertain, jour faux qui n'arrive que long-temps après le lever du soleil, et qui s'éteint long-temps avant le coucher de l'astre; mais c'est la seule lueur que leurs organes puissent supporter.

## VIII.

Si nous descendions ensuite à l'examen des préjugés qui ont cours dans la masse de la population, que de vestiges des vieilles erreurs et des superstitions du Paganisme! Depuis plus de douze cents ans que St-Eloi a fait entendre sur nos rivages la parole du salut, l'idolâtrie a vu mourir son règne et s'effacer son prestige ; mais plusieurs des erreurs qu'elle fit naître n'ont pas encore péri! et si le saint missionnaire reparaissait parmi nous, il pourrait encore répéter plusieurs des conseils et des reproches qu'il adressait à nos pères :

— Le lundi. St-Eloi recommandait aux Morins de ne plus chômer le jour de *Jupiter* (Jeudi). Aujourd'hui, douze cents ans après sa première visite il devrait dire à nos populations : pourquoi chômez-vous le jour de Diane de la Lune (Lundi) ?

— Le vendredi. Il n'est pas rare de trouver des personnes qui refusent de voyager le vendredi, et s'arrêtent ces jours-là dans les lieux où ils sont arrivés.

— *Le nombre* 13 est redouté à ce point que la liste d'inscription des bateaux de pêche ne porte jamais ce numéro, qui y est remplacé par 12 *bis*.

— *Treize à table!...* C'est pour bien des gens un danger qu'ils n'osent affronter.

— L'araignée n'a pas cessé d'être un mauvais présage; c'est là sans doute un vestige de la légende de la fabuleuse Arachne frappée par Minerve, cette déesse autrefois si hono-

rée en Flandre. Nos vieilles chroniques ne rapportent-elles pas que St-Omer, arrivé en Flandre, y renversa une statue de Minerve ?

— En se rendant à la pêche, rencontrer un prêtre ou une vieille femme, présage funeste ! En cette circonstance, se voir souhaiter *bonne pêche,* augure certain qu'elle sera improductive.

— En recevant les premiers deniers des ventes quotidiennes, les paysans les portent à la bouche, les baisent et font ensuite, en les tenant dans les doigts, le signe de la croix.

Et en passant, faisons ici une remarque : *Adorer,* pris dans sa signification littérale, veut dire : porter à la bouche... On portait la main à la bouche, on baisait la main par un sentiment de vénération. Dans la Flandre, l'homme du peuple, avant de recevoir le don qui lui est offert, porte la main à la bouche en signe de respect et de reconnaissance. Se méprenant sur le sens de ce mot, il ne manque pas de gens qui croient que lE'glise fait *adorer* le bois de la croix comme on adore Jésus-Christ ou Dieu lui-même.

CHAPITRE IX.

—

# REVUE RÉTROSPECTIVE.

—

## I.

Parvenu au terme de notre course, jetons un regard sur la longue succession d'années qui a fourni, à ces études, les évènements que nous y avons retracés ; essayons d'apprécier l'état actuel de la société sous le rapport religieux.

Nous avons vu les premières lueurs de la foi paraître dans la Flandre, vaciller, s'éteindre, se relever, s'affaiblir..... et briller enfin d'un éclat qui s'est augmenté graduellement, en dépit des obstacles de tout genre : grossièreté, ignorance, férocité des populations ; guerres, dévastations, incendies, massacres... ; hérésies, scandales, schismes, persécutions... ; misères de toute espèce, relâchement de la discipline, déviations de la voie primitive ; humiliations, mensonges, calomnies, violences...

Ainsi que l'a annoncé son divin fondateur, l'Eglise grandit, se consolide et s'illumine au sein des orages et des persécutions. Aujourd'hui surtout, elle

« Verse des torrents de lumière
» Sur ses obscurs blasphémateurs ».

Son triomphe, toujours contesté, ne sera définitif qu'à la dernière heure. Mais si l'issue de la lutte n'est pas douteuse, les péripéties qui la précèdent se succèderont sans fin.

On a vu, dans le premier âge du Christianisme, les Franks s'établir dans nos régions maritimes. Durant quinze siècles, des orages partis de tous les points du ciel ont agité ce peuple prédestiné : la croix que Constantin a vu briller dans la Gaule s'y est néanmoins maintenue, et toujours la France a vaincu par ce signe (1). Elle a devancé tous les peuples de l'Europe dans la voie morale et intellectuelle. Elle est la tête du monde, c'est d'elle surtout que part l'initiative de tout ce qui intéresse la religion.

Les Franks, autrefois confondus avec les Flamands nos ancêtres, s'en sont ensuite séparés et sont devenus les Français. Restés à l'écart, les Teutons, les Flamands ont vécu de leur vie propre ; ils n'ont pas même cessé de le faire lorsqu'un acte fameux les rattacha à la France (1667). Depuis lors, l'assimilation a progressé, c'est incontestable, mais elle ne sera absolue et complète que dans un temps dont nul ne pourrait fixer la durée.

Du moins l'esprit catholique s'y est profondément implanté ; il tient aux entrailles de nos populations. Il s'y conservera plus stable qu'ailleurs, car il s'abrite sous un double rempart, le *Moedertael*, la langue maternelle, objet d'un culte pieux chez la plupart des Flamands ; et la *liberté des cultes*, partie la plus précieuse des conquêtes de l'esprit moderne, barrière qui empêchera désormais toute invasion violente au sanctuaire de la conscience !

Honneur à la France, seule terre où cette liberté soit sincère, franche et entière ; où elle n'est pas un vain mot, un sacrilège mensonge comme en Angleterre, aux États-Unis, en Norwége et ailleurs !

Si nos populations restées flamandes forment des groupes tout-à-fait distincts au milieu des groupes français qui les entourent, il est vrai de dire que la partie française de notre population ne présente rien qui la distingue, sous le rapport religieux, des autres localités de la France, et nous n'avons à consigner ici d'autres remarques que celles qui s'appliquent

(1) Quoique le lieu précis de l'apparition de la croix à Constantin, ne soit indiqué nulle part bien nettement, les circonstances dans lesquelles le miracle eut lieu, font penser que ce fut dans les Gaules. Mme J. de Gaulle. *Vie de Ste-Hélène*, p. 47.

à la nation entière et dont nous nous bornerons à retracer les traits les plus généraux.

## II.

De nos jours, deux ennemis menacent surtout la société et semblent vouloir la prendre à l'abordage, comme des forbans feraient d'un navire richement chargé dont ils convoitent les dépouilles.

L'ordre moral et l'ordre matériel sont assaillis par une foule de dangers dont deux mots nous semblent désigner en général la nature: le *panthéisme* et le *socialisme*...

Disons-le sans colère, mais aussi sans peur; disons-le à nos contemporains, que tant de voix perfides trompent et égarent; disons-le, non pour nous, établi dans la foi et dont les convictions sont bâties sur la pierre, mais pour nos frères que nous aimons.

Le Panthéisme, dans toutes ses nuances, est un égarement pitoyable; absurde à révolter le sens commun; rêve ou hallucination du cœur et de l'intelligence; n'ayant aucune idée du bien ou du mal; en détruisant même toute notion; niant ou affirmant sans appui, il ne peut formuler une loi; il est radicalement impuissant à gouverner la société; incapacité native qui d'ailleurs lui est commune avec tous les systèmes, sans exception. Le Panthéisme, en un mot, n'est que la naïveté de la sottise ou de l'audace.

De tout temps les hommes ont perpétré le mal et la connaissance de la loi divine ne les préserve pas toujours de chutes déplorables. Mais chez ceux qui ont reconnu cette loi suprême et ont déclaré vouloir s'y ranger, le mal n'est plus qu'un *fait* qui ne saurait en aucune circonstance prescrire contre le *droit*. Tandis qu'ailleurs il n'y a plus de droit. Le mal y veut être et il y est effectivement devenu une doctrine qui pose ses axiômes et déduit des conséquences qui, à leur tour, deviennent des lois; lois fausses, funestes, inconséquentes, destructrices. Sous l'empire de la règle religieuse, l'homme ne perd pas la liberté de pécher, ni d'être inconséquent, mais le mal qu'il fait dans ces limites se cache dans les replis de la perversité; dans les ombres de la conscience,

il peut s'excuser par-devant lui-même ; il peut après son action obtenir revers ou succès, jouissance ou mécompte ; mais en tout cas il trouve à côté de lui le remords !

Or, dans le Panthéisme et dans tout ce qui n'est pas la loi catholique, le remords qui déblaie parfois le chemin de l'équité; le remords, ce contrepoids du mal commis, du bien méconnu ; le remords est une faiblesse, une erreur, si toutefois il y a encore possibilité d'errer au sein de cet abîme qui dévore tout ce qui y tombe. Certaines prémisses posées, la logique pousse en avant, il faut aller ! toujours aller, malgré soi, sans pouvoir s'arrêter sur la pente. Et alors, à ce terme terrible et inévitable... toute lumière morale est voilée, faussée, décomposée. Dans la brume qui s'élève et s'épaissit autour de l'intelligence, la vue se trouble ; l'horizon se circonscrit... Plus de distinction possible entre le bien et le mal ; le juste et l'injuste ; l'honnête et le déshonnête ! ! Toute nuance s'efface ; le doute absorbe la foi et la remplace ; l'individualisme et ses conséquences prennent la place de l'obéissance à la loi... Alors il n'y a même plus de loi possible, la violence seule semble avoir raison lorsqu'elle prétend orienter à son gré et vers quelque chose de positif, la société restée sans boussole; la société qui, par instinct, prend souvent pour le nord de son ciel, le premier point vers lequel l'entraîne toute impulsion énergique, fût-elle désordonnée.

III.

C'est dans cette atmosphère nébuleuse que le socialisme trouve à rayonner. C'est à l'instinct plus qu'au raisonnement qu'il s'adresse. Les socialistes qui raisonnent sont des philosophes qui s'égarent, s'éblouissent et vont dans leur éblouissement comme ils iraient dans la lumière. Les autres sont des puissances dévoyées, des locomotives hors des rails, dont il faut prévoir et redouter les aveugles et dangereux écarts.

Non moins orgueilleux que son congénère et peut-être non moins absurde, le socialisme vient à nous, gonflé de rancunes chimériques, mais envénimées. Il déborde de promesses ! Qu'est-il? Il ne le dirait pas facilement. Il prétend toutefois nous donner tout ce que le genre humain a demandé inutile-

ment jusqu'ici. Il n'est pas du passé; il n'est pas encore du présent; il est tout entier dans l'avenir. Essayez seulement !... Essayez la théorie de l'avenir, ou plutôt n'essayez pas.

« Car cet avenir-là, c'est le pays du rêve ?
» Mer sans rochers, c'est vrai, mais sans fond ni sans grève;
» Océan où l'on va sans rencontrer d'écueil,
» Sous deux vents alisés: le caprice et l'orgueil ! »

Non, non ! n'essayez pas ! car ce reptile qui bave la haine et le fiel pourrait bien, comme ces boas monstrueux terreur des forêts, enlacer sa victime, la broyer, l'absorber... Mais cela fait, aussi nul *après*, que terrible *auparavant*, il resterait sur le sol, inerte, engourdi, immobile, proie toute prête pour le premier venu qui voudrait la dépecer.

Dans sa doctrine, le socialisme fait une bévue et part d'une erreur. Pour lui, la terre est le séjour; la vie est le but, la fin de l'homme; nous devons donc y trouver le bonheur. Ce que l'on voit de douleurs, dans l'humanité, c'est, pour lui, un crime dont il apporte le châtiment et prépare la vengeance. Cet anathème universel si clairement écrit partout, si nettement enseigné par le Christianisme qui y est édifié au-dessus, la chute originelle et ses conséquences, sont un mystère et un obstacle. Mystère, il le nie; obstacle, il veut le détruire. Ne pouvant lui donner un corps et ne sachant où le saisir, il s'agite furibond, frappe l'air, et, nouveau Don Quichotte, s'épuise à combattre des moulins... Fort de quelques critiques de détails, il semble, de l'imperfection attachée à tout ce qui est humain, être autorisé à conclure la perfection de ce qu'il promet lui-même, mais qui n'existe pas encore !... Sans attendre, sans hésiter, il veut détruire le présent...

Ce transport a gagné trop de cerveaux, et s'il se généralisait davantage, il ferait d'une nation une vaste annexe des plus tristes cabanons de Bicêtre.

## IV.

Dans une autre région, d'autres prétentions s'élèvent. Ici c'est à un autre point de vue qu'on se place. Ce n'est plus à la foi ni au sentiment à guider l'humanité, c'est à la science. Depuis que l'homme a employé la vapeur et l'électricité,

n'est-il pas émancipé? Y a-t-il encore pour son intelligence des obscurités! Ses passions sont-elles encore susceptibles de l'égarer? Les mystérieuses profondeurs de l'âme recèlent-elles encore des erreurs ou des crimes?... Non vraiment! arrière donc les moralistes et les prêtres!... Arrière le dogme religieux et le culte... Il n'y a désormais qu'une puissance, la raison; qu'un sacerdoce, la science; qu'une religion, l'indépendance.

V.

Dans un coin de ce domaine, des expérimentateurs prétendent avoir entr'ouvert la porte qui conduit du mode de l'existence terrestre, au mode (jusqu'ici inconnu) de l'existence spirituelle. Au dire des magnétiseurs, des médiums et des magiciens modernes, le mystérieux défilé est désormais accessible. Il ne tient qu'à nous d'y entrer à leur suite et d'expérimenter comment, par l'entremise de l'od (1), les esprits deviennent visibles, tangibles, etc.; et sans doute aussi, comment les objets matériels peuvent acquérir les qualités qu'on leur a déniées jusqu'ici; se mouvoir, penser.... Que dis-je? nous dicter en bon français des romans et des nouvelles, folâtrer, poursuivre des papillons, etc.

Détourné par quelques-unes de ces bouffonneries, le monde refuse d'entendre les nouveaux prophètes. Cette répulsion est motivée chez les uns par la crainte, chez d'autres par le dédain; chez la majorité, par l'indifférence. Si les deux premiers de ces sentiments peuvent tenter de se justifier, il n'en est pas de même du troisième. Au surplus, pourquoi dédaigner ce qui peut aboutir à une vérité? Pourquoi craindre ce qui peut n'être qu'une chimère? Si l'une de ces erreurs a sa source dans la présomption, et l'autre dans la faiblesse, la dernière ne peut être inspirée que par la sottise. Si les affirmations des uns ne prouvent rien, les dénégations des autres ne prouvent pas davantage, et la question reste entière.

Le seul parti sensé c'est d'observer et d'étudier. Tout raisonnement *à priori* sur l'inconnu est radicalement nul. L'observation seule permettrait de distinguer ce qui est réel de ce

(1) Voir les publications du docteur Reichenbach.

qui est mensonger, fantastique, exagéré, douteux..... Notre ignorance actuelle en cette matière ne nous autorise pas à refuser l'examen, elle le rend plus obligatoire. Notre science sur d'autres points ne nous en dispense pas davantage; nous ne pouvons *à priori* poser des limites au réel, ni prétendre qu'à côté des vérités que nous connaissons, on n'en puisse constater d'autres que nous ignorons complètement.

Il existe des esprits : l'Eglise l'enseigne, toute religion le proclame, car Dieu est esprit. Ce qui ne l'empêche pas de créer et d'organiser toute matière : sans oreilles et sans yeux, il voit pourtant, il entend. Ces vérités et mainte autre qui s'y rattachent sont la base de l'adoration, du culte, de la prière. D'un autre côté, notre âme immatérielle n'est-elle pas en rapport avec la matière de nos corps? Ces faits et mille autres analogues sont autant de mystères! Jusqu'où s'étendent ces rapports? De quelle nature et de quelle étendue sont les lois de ces phénomènes? Jusqu'ici l'ignorance seule peut nier ces lois; la présomption, les expliquer. L'homme machine est à peine exploré; l'homme moral est une profondeur quasi insondable; l'homme spirituel nous est tout à fait inconnu, au point de vue expérimental. Celui qui s'imaginerait que son dédain ou sa crainte suffit à combler de tels abîmes et nous faire passer par dessus, est aveuglé par une présomption insensée.

Quoiqu'il en soit, il s'est produit dans le monde un certain mouvement à l'occasion des merveilles exaltées par les uns, décriées par les autres. Au milieu de ces débats multiples, une pensée a cheminé parmi les masses. Cette pensée fait son chemin : grossie, défigurée, contredite, équivoque, mais enfin elle chemine, et un jour ou l'autre il faudra se décider à faire de cette cause l'instruction que nous engageons à commencer dès à présent. Quel que soit le résultat des futures investigations, on ferait là, en effet, une utile expérience. Rappelons-nous d'ailleurs que le récit biblique sur l'origine des choses, objet des bruyantes dérisions du XVIII^e^ siècle, a reçu une éclatante confirmation des études géologiques qui étaient censées sa condamnation; que les saints livres ont reçu des auxiliaires inattendus, trouvés dans les fouilles de cités mortes depuis un grand nombre de siècles.

Chose merveilleuse, et il nous semble y reconnaître le doigt

de la Providence! Le protestantisme refuse de prier pour les morts, et c'est du sein des nations desséchées sous son haleine, que surgissent des milliers de médiums qui prétendent nous mettre en rapport avec ce monde nié par eux! C'est du sein de la société qui repousse les vérités enseignées par l'Eglise, que s'élèvent des voix nombreuses proclamant des faits cent fois plus incroyables que ceux qu'on se croit le droit de nier!

Que résultera-t-il de ces luttes, de ces controverses? Nous l'ignorons; mais nous y voyons un motif de plus de nous rattacher à l'enseignement de l'Eglise qui seule donne à l'esprit humain des notions certaines en revêtues de la plus imposante autorité.

## VI.

Laissons les pauvres papillons prendre les lueurs de leur phosphore pour le soleil, et bornons-nous à dire que, sous les trois chefs que nous venons d'énumérer, on pourrait classer presque toutes les doctrines morales, religieuses ou philosophiques qui sedisputent l'empire du monde. Catholiques, sachons-le: Voilà ce que l'arbre philosophique suinte par la blessure que lui ont faite simultanément l'orgueil et l'aveuglement. Voilà ce que trop d'hommes au sein des peuples civilisés de l'Europe y viennent ardemment recueillir; fanatisés par ce narcotique non moins puissant que le haschich ou l'opium, et opérant des effets analogues.

## VII.

A côté et au milieu, de ces tristes erreurs, apparaît une branche détachée, il y a quelques siècles, de l'arbre catholique, la religion réformée, rameau cher vers lequel nos regards se tournent souvent avec les angoisses de la charité, en faisant des vœux pour le voir se rapprocher de l'Eglise, s'y rattacher, s'y greffer, s'y confondre. Cela serait logique et, les passions étant mises à part, bien facile! Car aucune des vérités qui étaient crues alors n'ont cessé de l'être aujourd'hui.

Qu'il nous soit permis de le dire en respectant toutes les convictions sincères, mais pour rendre hommage à la vérité:

Le protestantisme ne vit plus, il végète; il mourra. Ce qui le fait subsister, ce n'est pas son opposition, ni sa haine contre Rome (la haine n'a jamais édifié, elle ne peut que détruire); ce qui le fait vivre, c'est ce qu'il a gardé de la sève catholique; mais sous la forme qu'il s'est donnée, la vie n'habite plus; elle achève de se retirer. Pour s'en convaincre il suffit de contempler les nations de l'Amérique du Nord. Et, en effet, dans son origine, n'est-il pas un contre-sens? Dans son présent, une négation, ou, ce qui est pire, une absurdité prochaine? Dans son avenir, une impuissance inévitable?... Plus l'intelligence des peuples se développera, plus le Protestantisme approchera de sa fin.

Certes la liberté de la conscience et celle de la pensée seront toujours sacrées pour nous; mais nous le proclamons parce que c'est notre conviction, plus la conscience humaine sera libre et la pensée haute, plus elles répudieront tous les systèmes mitoyens et bâtards qui ont encore vogue aujourd'hui: châteaux de cartes qui s'écroulent incessamment sous les doigts des architectes qui tentent de les élever. Pour les esprits sérieux (et le nombre en augmente tous les jours), il n'y a en religion que deux termes fixes et inévitables, exclusifs l'un de l'autre, ce qui les réduit à un seul: athée ou catholique. Quiconque se place et veut se maintenir entre deux, en est encore à ses premières armes; il ne faut plus perdre de temps à l'entendre ou à le réfuter: il faut l'ajourner.

## VIII.

Heureusement pour l'humanité, il y a à tout cela un contre-poids qui nous empêche de tomber dans l'abîme; il y a un antagoniste puissant dont les tendances combattent toujours, neutralisent souvent et surmontent parfois ces funestes agents. Heureusement l'Eglise est là.

L'Eglise, le Catholicisme, Rome, voilà le Christianisme proprement dit; voilà l'héritier des promesses divines; voilà le possesseur des traditions, des doctrines, des pratiques qui font germer, qui soutiennent, qui fortifient la vertu. L'Eglise est le seul garant contre les torrents dévastateurs qui menacent d'engloutir la société; l'Eglise qui a fourni à la Réforme le bien qui s'y trouve mêlé; à la société la bienfaisance qui

y brille, l'urbanité même qui a persisté, et toutes les bonnes choses qui s'y trouvent; fleurs écloses à l'ombre de la croix!

## IX.

Les maisons religieuses qui heureusement se reconstituent peu à peu, viennent en aide pour relever le bien. Le *bien*, rocher que, comme Sysiphe, le Christianisme doit sans cesse pousser vers le sommet!

Un autre progrès s'est accompli et se solidifie: la femme a pris dans la société civile un rôle important; l'influence morale de la femme sera le moyen de salut de l'avenir. Dès à présent, c'est elle qui, au sein des familles chrétiennes, conserve et vivifie les traditions religieuses.

## X.

Mais un ver rongeur attaque plus que jamais les fleurs de la société, les femmes et les jeunes gens: ce ver, c'est certaine littérature.

La jeunesse s'inocule ce poison qu'elle trouve partout, et qui remplace ou annule l'influence de l'instruction proprement dite.

Autour de lui et de toute part, le jeune lecteur trouve passé à l'état de pratique constante la cupidité, le sensualisme et toutes leurs conséquences; à toute heure et sous toutes les formes, sous sa main, sous son chevet, cette prédication et les prestiges dont on l'accompagne se présentent à lui. Il s'habitue à voir exposer sous toutes leurs phases, les passions, les penchants naturels;... leurs ressources, leurs industries, leurs excuses et leurs sophismes. Là miroitent sous leurs facettes les plus brillantes les fantaisies morales, religieuses, politiques, sociales. Les travers, les goûts des gens simplement honnêtes y sont exploités, ridiculisés.... L'histoire y est frelatée, falsifiée, méconnue....

L'impression finale se produit en raison des qualités du lecteur; mais à coup sûr elle n'améliore personne. La charité, le support mutuel, etc., descendent des hauteurs de la vertu chrétienne pour arriver au niveau des convenances du decorum et du savoir-vivre, et, en définitive, sortir de la juridic-

tion de ce tribunal qui, appuyé sur la loi positive, siége au for intérieur. Le travail, la sobriété, la modération, la résignation douce et affectueuse, ne sont plus que des affaires de tempéramment ou des concessions à la nécessité. La prière, la mortification, les pratiques du culte.... dans la meilleure hypothèse, ne sont plus que des êtres poétiques qui amusent parfois l'imagination, mais ne vont plus jusqu'à préoccuper la conscience.

Que toutes ces prédications soient irréprochables, sous le rapport du galbe, de la forme, des apparences, nous l'admettons si l'on y tient; mais cela n'en est pas moins funeste. Ce peut être harmonieux, mais c'est engourdissant; ce peut être savoureux, mais c'est empoisonné; cela peut être agréable, mais cela ne rendra jamais ni saint, ni bon, ni fort!

Que l'on consente à émonder le feuillage parasite qui cache le tronc ou les fruits, on verra ce qu'il en restera.

## XI.

Toutes ces voies diverses amènent vers un même point: l'antipode de toute religion, contrée volcanique qui finit par dévorer ses habitants; où règne l'égoïsme dans ce qu'il a de plus déplorable; où l'unique loi est celle-ci: le sacrifice de tous à chacun; principe de mort, de haine, de trouble, d'antagonisme, contre-pied du sacrifice chrétien.

Le sacrifice c'est la base du Christianisme; c'est la doctrine du divin maître; c'est la substance de la religion qu'il est venu enseigner à la terre.

Et en effet, quel autre qu'un Dieu aurait pu promulguer une telle loi? Qui aurait pu même l'imaginer? Quel autre que Jésus-Christ l'aurait pratiquée si excellemment? Quel autre aurait pu nous en faire une obligation et nous aurait donné la force de marcher à la suite?

Que la sagesse humaine se taise donc! qu'elle comprenne! qu'elle admire!

Supposons constitué un Etat politique où tous les membres soient animés de l'esprit chrétien... Dans les chefs, quel dévouement! Quelle vigilance!! Quelle abnégation!!! Dans les subordonnés, quel respect pour l'autorité! Quelle consciencieuse obéissance aux lois!! Quelle cordiale résignation

aux inconvénients inhérents à la vie commune! Quelle acceptation calme et sincère de la pauvreté, comme de tout ce qui répugne à l'orgueil, ou à la convoitise! En un mot, quel contraste avec ce que furent et ce que sont encore les nations!

Composons une famille où règne l'onction du Christ, quelle affection réciproque! Quelle subordination incontestée! Quelle concorde permanente! Quel support mutuel! Quelle source intarissable de joies intimes et de consolations ineffables!... Quelle différence avec ce que sont la plupart des groupes humains que la nature à formés sans la grâce!

## XII.

Oui, disons-le en terminant ce livre; disons-le, car c'est le point vital de l'humanité: le sacrifice c'est la vie, le mouvement, la force, l'harmonie, le bonheur de toute société, comme il est le salut du genre humain.

Mais ne nous y trompons pas: le sacrifice dont nous parlons c'est le sacrifice *volontaire*. Car le sacrifice *imposé* ce serait l'esclavage, la tyrannie et tout ce qui en résulte; la douleur, la discorde, la résistance, la révolte, l'oppression, la haine; ce serait le socialisme tel qu'on nous l'a montré jusqu'ici.

Le sacrifice qui sauve c'est le sacrifice volontaire, spontané... C'est la charité.

Nous en appelons à la conscience du lecteur et nous l'adjurons de répondre avant de fermer ce livre. Qui peut nous prêcher le sacrifice volontaire? Qui peut, un jour, faire disparaître du sein des nations le sacrifice imposé par la force? Quelle voix peut nous engager à pratiquer cette doctrine surnaturelle? Quelle puissance peut nous y aider?...

Evidemment c'est Dieu! Dieu seul!! ou Jésus-Christ homme-Dieu: ou l'Eglise organe de son enseignement et dépositaire de ses impérissables promesses.

---

# ÉPILOGUE.

—

L'AUTEUR OFFRE SON LIVRE A DIEU.

—

Seigneur, au bout de ma carrière,
La lueur de mes jours pâlit ;
Mais *la Foi,* divine lumière,
En mon cœur s'élève et grandit !
Trop souvent mon intelligence,
Jouet de sa propre inconstance,
A pu s'égarer loin des cieux....
Je veux que ma dernière flamme,
La dernière fleur de mon âme,
S'épanouisse sous tes yeux !



Divin auteur de la nature,
Unique soleil des esprits,
Sied-il donc à ta créature
De te dédier ses écrits ?
Atôme, oserais-je sans crainte
Parler à ta Majesté sainte
Et m'adresser à l'Eternel ?....
Oui, car disciple de l'Eglise,
Mon âme rapporte, soumise,
Le feu qu'elle a pris à l'autel !

Oui, Seigneur, je dis à mes frères
Ce qui doit les porter vers toi !
Je conjure les téméraires
De ne plus contester ta loi !
Tu sais que jamais en mon ame
Je n'ai dit : Ta cause réclame
Un bras de chair !.... (surtout le mien)
Mais qu'en cheminant dans la route
Je dis à quiconque m'écoute :
« Frère, le bonheur est chrétien.... »



Je dis : « Le seul port c'est l'Église !
» Je dis : Le salut c'est la croix !
» A lutter contre elle on se brise !
» La Foi, l'amour, voilà ses lois !....
» Aimer un Dieu bon qui nous aime ;
» Croire en lui la vérité même ;
» Que trouverait-on de meilleur ?
» Quelle lumière est donc plus pure ?
» Ou bien quelle route plus sûre
» Pourrait nous conduire au bonheur ? »



Mais, hélas ! je ne suis pas digne
De chanter la sainte Sion !
Et de travailler à ta vigne
Je n'ai pas reçu mission !
Seigneur, que ma pauvre âme est nue !
Que ma voix est faible, inconnue !
Et que mes pas sont en retard !
Gravirai-je le mont sublime ?
Et pourrai-je toucher la cîme
Qu'atteint à peine mon regard ?

Mais quoi ! la vitre s'illumine
Et devient un point rayonnant,
Quand l'astre du jour qui s'incline
Vient l'embrâser à son couchant !
Si tu m'envoyais ta lumière,
Je brillerais à sa manière !...
Facette du divin miroir,
Je réfléchirais ta louange,
Et la transmettrais.... sans mélange,
A tant d'yeux qui s'ouvrent sans voir !



Mon Dieu ! tout sert à ta sagesse ;
Tout devient puissant sous ta main !
Et je puis, malgré ma faiblesse,
Seconder encor ton dessein.
Ton nom, qui brille dans ces pages,
Leur ferait traverser les âges....
Ah ! donne-leur un sort pareil !
Laisse-les chanter leur parole....
L'aimant ne dit-il pas le pôle ?
Et l'ombre, le lieu du soleil ?

V^or DERODE.



# TABLE.



Nous acquittons une dette bien douce, celle de la reconnaissance, en adressant nos remerciements à MM. Destombes, Desmit, Cortyl, Possoz..., L. Cousin, R. De Bertrand, Chamonin, Bonvarlet, St-Genois..., qui nous ont procuré avec tant de bienveillance des documents pour notre travail, qui ont consenti à en voir et revoir, soit le manuscrit, soit les épreuves..., et ont contribué à l'amélioration du livre que nous offrons ici au public.

Dunkerque. — Typographie Benjamin KIEN.

# TABLE ANALYTIQUE.

## A

## B

## C

D

## E

F

## G

## H



## I

## J



## K

# L

# M

N



O

P

## Q



## R.

## S

T



U



V

## W

Y



Z

# ERRATA.

| Page : | Ligne : | Au lieu de : | Lisez : |
|---|---|---|---|
| 13 | 9 | l'on paraît pren- | l'on paraît prendre |
| 16 | 17 | notion de la divinité du bien | notion de la divinité, du bien |
| 19 | 33 | décrépiditées | décrépites |
| 38 | 22 | dis-je | disons-nous |
| 63 | 32 | voulut | voulu |
| 69 | 3 | bévues | sévices |
| 70 | 2 | mérite | mérita |
| 71 | 38 | Givaudon | Givaudan |
| 90 | 10 | Sylpe | Slype |
| 90 | 32 | redressèrent | redressaient |
| 98 | 6 | contre les états de Provence et le pape, les a | contre les États de Provence, et le pape les a |
| 113 | 19 | tant qu'il y eût | tant est qu'il y eût |
| 116 | 21 | novations | novateurs |
| 123 | 26 | continue à s'étendre. La confes- | continuant à s'étendre, la confes- |
| 146 | 47 | Nous somme bien peu | Nous sommes bien peu |
| 158 | 33 | un convenable | une convenable |
| 164 | 28 | ainsi prise à l'improviste | ainsi prises à l'improviste |
| 236 | 39 | le consul de Gravelines | le conseil de Gravelines |
| 326 | 13 | certaines en revêtues | certaines et revêtues |

Dunkerque. — Typographie Benjamin Kien, rue Nationale, 22.



